ÉTUDES

OU

DISCOURS HISTORIQUES.

III.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN, RUE RACINE, N° 4.

ÉTUDES

OU

DISCOURS HISTORIQUES

SUR LA CHUTE

DE L'EMPIRE ROMAIN,

LA NAISSANCE ET LES PROGRÈS DU CHRISTIANISME,

ET L'INVASION DES BARBARES;

SUIVIS

D'UNE ANALYSE RAISONNÉE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PAR M. LE VICOMTE

DE CHATEAUBRIAND.

*

TOME TROISIÈME.

*

A PARIS,

CHEZ LEFEVRE, LIBRAIRE,

RUE DE L'ÉPERON, N°. 6.

M. D. CCC. XXXI.

ÉTUDES
OU
DISCOURS HISTORIQUES.

ÉTUDE CINQUIÈME
OU
CINQUIEME DISCOURS
SUR LA CHUTE
DE L'EMPIRE ROMAIN,
LA NAISSANCE
ET LES PROGRÈS DU CHRISTIANISME,
ET L'INVASION DES BARBARES.

SECONDE PARTIE.

SUITE DES MŒURS DES CHRÉTIENS. AGE PHILOSOPHIQUE. HÉRÉSIES.

DANS ce second âge du christianisme, la grandeur des mœurs publiques et la sublimité intellectuelle remplacent la vertu des mœurs privées et la beauté morale évangélique. Ce

n'est plus l'Église militante, esclave, démocratique dans les cachots et dans le sang; c'est l'Église triomphante, libre, royale, à la tribune et sur la pourpre. Les docteurs succèdent aux martyrs : ceux-ci n'avoient eu que leur foi; ceux-là ont leur foi et leur génie. La partie choisie du monde païen, qui n'avoit cédé ni à la simplicité apostolique ni à l'autorité des bûchers, écoute, s'étonne, et bientôt se rend, en retrouvant dans la bouche des Pères les systèmes des Sages plus clairement et plus éloquemment expliqués.

Les hautes écoles chrétiennes ressembloient aux écoles philosophiques; les chaires comptoient une suite non interrompue de professeurs comme à Athènes. Rodon hérite de Tatien, et Maxime, successeur de Rodon, examine la question de l'origine du mal et de l'éternité de la matière [1]. Clément d'Alexandrie qui remplace Panthénus, s'étoit nourri des ouvrages de Platon; il cite, dans ses *Stromates*, les maîtres sous lesquels il avoit étudié : un en Grèce, un en Italie, deux en Orient : « Mon maître en Palestine, dit-il, étoit » une abeille qui, suçant les fleurs de la prairie

[1] Rodon... eruditus a Tatiano, libros quam plurimos et contra Marcionis hæresim scripsit. (Euseb., hist., lib. v, cap. 13.)

» apostolique et prophétique, déposoit dans
» l'esprit de ses auditeurs un doux et immortel
» trésor. »

Dans son Traité du vrai *Gnostique* (celui qui connoît), Clément fait le portrait du Sage même des philosophes : « Le gnostique n'est plus sujet
» aux passions; rien dans cette vie n'est fâcheux
» pour lui : il a reçu la lumière inaccessible; il
» ne fait pas sortir son corps volontairement de
» la vie parce que Dieu le lui défend, mais il
» retire son âme des passions [1]. Le gnostique
» use de toutes les connoissances humaines [2].
» C'est foiblesse de craindre la philosophie des
» païens; la foi qu'elle ébranleroit seroit bien
» fragile [3]. Le gnostique se sert de la musique
» pour régler les mœurs; il vit libre, ou, s'il
» est marié et s'il a des enfants, il regarde sa
» femme comme sa sœur, puisque cette femme

[1] Seipsum quidem à vitâ non educit : non est enim ei permissum, sed animam abducit à motibus et affectionibus. (Clem. Alexand., Stromatum, lib. VI, p. 652; Lutetiæ Parisiorum, 1641.)

[2] Sive judaicas, sive philosophorum discit scripturas... communem facit veritatem. (Id., ibid., p. 941.)

[3] Multi autem, non secus ac picri larvat, timent græcam philosophiam, dum verentur ne eos abducat. Veritas enim est insuperabilis, dissolvitur autem falsa opinio (Id., p. 655.)

» ne sera plus pour lui qu'une sœur, quand
» elle sera dans le ciel. Les sacrifices agréables
» à Dieu sont les vertus et l'humilité avec la
» science. »

La renommée d'Origène étoit répandue dans tout le monde romain, et les polythéistes mêmes admiroient le docteur chrétien : étant un jour entré dans l'école de Plotin, au moment où celui-ci faisoit sa leçon, Plotin rougit, interrompit son discours, et ne le continua qu'à la sollicitation de son illustre auditeur, dont il fit un pompeux éloge en reprenant la parole [1].

Plotin, fondateur du néoplatonisme, n'en étoit pas l'inventeur; c'étoit Ammonius Saccas qui avoit enseigné mystérieusement sa doctrine à Plotin et à Origène: Origène trahit le secret.

Ces pères de l'Église, la plupart sortis des écoles philosophiques et nés de familles païennes, furent non-seulement des professeurs éloquents, mais encore des hommes politiques : alors brillèrent ces évêques qui bravoient la puissance des empereurs et la brutalité des rois barbares. Athanase livre ses combats contre les Ariens : cité au concile de Tyr, déposé à celui de Jérusalem, il est exilé à Trèves par

[1] Euseb., Hist. eccles., lib. vi, cap. 19.

Constantin. Il revient; les peuples accourent sur son passage; il rentre en triomphe dans sa ville épiscopale. Quatre-vingt-dix évêques ariens, ayant à leur tête Eusèbe de Nicomédie, le condamnent de nouveau à Antioche; cent évêques orthodoxes le déclarent innocent dans Alexandrie : le pape Jules confirme cette sentence à Rome. Le prélat remonte sur son siége; il en est chassé par ordre de Constance, qui met à exécution les décrets ariens des conciles d'Arles et de Milan. Athanase célébroit une fête solennelle dans l'église de Saint-Théon à Alexandrie; comme il chantoit le psaume du triomphe d'Israël sur Pharaon, le peuple répétant à la fin de chaque verset : « La miséricorde du Seigneur est » éternelle, » des soldats enfoncent les portes : le peuple fuit; Athanase reste à l'autel entouré des prêtres et des moines qui le dérobent à la perquisition des soldats. Il se réfugie dans les lieux écartés de l'Égypte; les religieux qui lui donnent asile sont inquiétés: ce génie enthousiaste s'enfonce plus avant dans la solitude, comme un glaive ardent dans le fourreau. Un serviteur qui lui reste va chaque jour, au péril de sa vie, chercher la nourriture de son maître. Que fait Athanase parmi les sables? Il écrit : les sépulcres des princes de Tanis, les puits où dorment les momies des persécuteurs de Moïse, sont les biblio-

théques de ce seul vivant; c'est là qu'il trace les pages qui du fond du désert remuent les passions du monde. A la mort de Constance, Athanase reparoit au milieu de son peuple; Julien le force à rentrer dans la Thébaïde; il revient quand Julien est passé. Valens le proscrit, et il se cache au tombeau de sou pèrc. Enfin il émerge une dernière fois de l'ombre, et torrent calmé achève paisiblement sa course. Sur les quarante-six années de l'épiscopat d'Athanase, vingt s'étoient écoulées dans l'exil.

Grégoire de Nazianze, nommé évêque orthodoxe de Constantinople dont il ne fut d'abord que le missionnaire, eut à soutenir les outrages des Ariens : Théodose, qui l'avoit intronisé à main armée, l'abandonna. Grégoire, obligé de s'arracher à l'église de sa création et de son amour, lui fit ces adieux pathétiques qui ont retenti jusqu'à nous. Il passa la fin de ses jours dans sa retraite de Cappadoce, chantant, car il étoit poëte, l'inconstance des amitiés humaines, la fidélité du commerce de Dieu, et la beauté qui fait oublier toutes les autres, celle de la vertu.

Basile, archevêque de Césarée, mérita le surnom de grand. Il donna des règles en Orient à la vie cénobitique. On a de lui plus de trois cent cinquante lettres, des homélies et un pa-

négyrique des quarante martyrs. Ces ouvrages nous apprennent une infinité de choses ; ils sont écrits d'un grand style : saint Basile est peut-être, avec saint Ephrem, un des pères qui s'éloigne le plus du génie antique et se rapproche le plus du génie moderne. Il excelle dans les descriptions de la nature. Je ne citerai point, parce qu'elle est trop connue, sa lettre à Grégoire de Nazianze sur la solitude que lui, Basile, avoit choisie dans le Pont [1] : ses neuf homélies sur l'hexaemeron, ou l'œuvre de six jours, sont une espèce de cours d'histoire naturelle; il les prêchoit pendant le jeûne du carême, le matin et le soir, et, lorsqu'il reprenoit la parole, il renvoyoit ses auditeurs à ce qu'il avoit dit la veille. La physique de l'hexaemeron n'est pas bonne, mais les détails en sont charmants. L'orateur s'applique à faire sortir de l'histoire des plantes et des animaux les instructions de la morale. Un jour, parlant des reptiles et des quadrupèdes, il passoit sous silence les oiseaux [2]; aussitôt la rustique assemblée de

[1] Voyez encore les nouveaux Mélanges historiques et littéraires de M. Villemain, p. 322 et suiv. Il en existe aussi deux autres traductions.

[2] Et sermo hujusmodi nobis cum avibus evolaverat. (Saint Ambr., Hexaemeron, lib. v, p. 90, t. I, Parisiis, 1586.)

lui indiquer son oubli par des signes. Le naturaliste chrétien naïvement interrompu, reconnoît son tort; il change de sujet et décrit l'instinct des oiseaux avec un bonheur extraordinaire : il tire même un enseignement religieux d'une erreur : selon lui, il est des oiseaux chastes qui se reproduisent sans s'unir : de là la virginité de Marie [1].

Valens voulut contraindre Basile à embrasser l'arianisme; il lui envoya Modeste, préfet d'Orient, avec ordre de l'effrayer par des menaces. Modeste s'étonna de la fermeté de Basile. « Apparemment, lui dit le saint, que » vous n'avez jamais rencontré d'évêque. » Après sa mort, Basile fut en si grande renommée, qu'on cherchoit à l'imiter jusque dans ses défauts : on affectoit sa pâleur, sa barbe, sa démarche, sa lenteur à parler, car il étoit pensif et recueilli. On s'habilloit comme lui, on se couchoit comme lui; on se nourrissoit des choses dont il aimoit à se nourrir. Cet évêque universel a fondé les premiers hôpitaux de l'Asie.

Flavien et Jean Chrysostome furent encore

[1] Impossibile putatur in Dei matre quod in vulturibus possibile non negatur. Avis sine masculo parit, et nullus refellit : et quia virgo Maria peperit pudori ejus quæstionem faciunt. (Id. Ib., lib. v, cap. 20, p. 97.)

plus mêlés que Basile à la politique. Dans la sédition d'Antioche, Chrysostome, alors simple prêtre, sema des consolations par ses discours, et Flavien, malgré son grand âge, se rendit à Constantinople. Arrivé au palais de l'empereur, introduit dans les appartements, il se tint debout sans parler, baissant la tête, se cachant le visage comme s'il eût été seul coupable du crime de son peuple. Théodose s'approcha de lui et lui représenta l'ingratitude des Antiochiens. Alors l'évêque fondant en larmes: «Vous » pouvez en cette occasion orner votre tête d'un » diadème plus brillant que celui que vous por- » tez. On a renversé vos statues; élevez-en de » plus précieuses dans le cœur de vos sujets.

» Quelle gloire pour vous quand un jour on » dira: une grande ville étoit coupable; gouver- » neurs et juges épouvantés n'osoient ouvrir la » bouche; un vieillard s'est montré, il a touché » le prince! Je ne viens pas seulement de la part » du peuple; je viens de la part de Dieu vous dé- » clarer que si vous remettez aux hommes leurs » fautes, votre père céleste vous remettra vos pé- » chés. D'autres vous apportent de l'or, de l'ar- » gent, des présents; moi je ne vous offre que » les saintes lois, vous exhortant à imiter notre » maître; ce maître nous comble de ses biens » quoique nous l'offensions tous les jours. Ne

» trompez pas mes espérances : si vous par-
» donnez à notre ville, j'y retournerai plein de
» joie; si vous la condamnez, je n'y rentrerai
» jamais. »

En entendant ce discours, Théodose s'écria :
» Serions-nous implacables envers les hommes,
» nous qui ne sommes que des hommes, lorsque
» le maître des hommes a prié sur la croix pour
» ses bourreaux? [1] » Le christianisme étoit à la
fois un principe et un modèle : on ne sauroit
croire combien cet exemple du pardon du Christ,
incessamment rappelé pendant les siècles de
barbarie et de despotisme, a été salutaire à
l'humanité.

Saint Chrysostome avoit pratiqué quatre ans
la vie ascétique sur les montagnes ; il passa deux
années entières dans une caverne sans se coucher
et presque sans dormir : il avoit fui, parce qu'on
avoit songé à le faire évêque. Si dans l'âge héroï-
que chrétien, quand il s'agissoit d'être le premier
martyr, ce n'étoit pas un léger fardeau que l'é-
piscopat, ce fardeau n'étoit pas moins pesant dans
l'âge philosophique du christianisme : il falloit
avoir le talent de la parole, la science de l'homme
de lettres, l'habileté de l'homme d'état, la fer-
meté de l'homme de bien. Plus tard, lors de l'in-

[1] Chrysost. Homel.

vasion des Barbares, toutes les tribulations des temps tomboient à la charge des prélats. Jean Bouche-d'Or, devenu évêque de Constantinople, corrigea le clergé, gouverna par ses conseils les églises de la Thrace et de l'Asie, et résista aux entreprises du Goth Gaïnas. Quelquefois il étoit obligé de quitter l'autel, ayant l'esprit trop agité pour offrir le sacrifice. On conspira contre lui; on l'accusa d'orgueil, d'injustice, de violence, d'amour des femmes: afin de se justifier de cette dernière foiblesse, il offrit d'exposer l'état où l'avoient réduit les austérités de sa jeunesse. Condamné au concile du Chênes, chassé de Constantinople, et bientôt rappelé, il osa braver Eudoxie qui jura sa mort. Ce fut alors qu'il prononça le fameux discours où il disoit: « Hérodiade est en» core furieuse, elle danse encore, elle demande » encore la tête de Jean. » Précipité, comme Démosthènes, de la tribune dont il étoit la gloire, enlevé de l'autel où il avoit donné un asile à Eutrope, Chrysostome reçoit l'ordre de quitter Constantinople. Il dit aux évêques, ses amis: « Venez, prions; prenons congé de l'ange de » cette église. » Il dit aux diaconesses: « Ma » fin approche; vous ne reverrez plus mon vi» sage. » Il descendit par une route secrète aux rives du Bosphore pour éviter la foule, s'embarqua, et passa en Bythinie. Exilé à Cucuse, les

peuples, les moines, les vierges accouroient à lui; tous s'écrioient: « Mieux vaudroit que le » soleil perdît ses rayons que Bouche-d'Or ses » paroles. »

Tout banni qu'il étoit, les ennemis de Chrysostome le redoutoient encore et sollicitèrent pour lui un exil plus lointain. Il fut enjoint au confesseur de se transporter à Pytionte, sur le bord du Pont-Euxin. Le voyage dura trois mois: les deux soldats qui conduisoient Chrysostome, le contraignoient de marcher sous la pluie ou à l'ardeur du soleil, parce qu'il étoit chauve. Quand ils eurent passé Comane, ils s'arrêtèrent dans une église dédiée à saint Basilisque, martyr. Le saint se trouva mal; il changea d'habits, se vêtit de blanc, communia (il étoit à jeun), distribua aux assistans ce qui lui restoit, prononça ces mots qu'il avoit ordinairement à la bouche: « Dieu soit loué de tout; » puis, allongeant les pieds, il dit le dernier amen [1].

Rien de plus complet et de plus rempli que

[1] Candidas vestes requirit, exutisque prioribus eas sibi jejunus induit omnibus ad calceamenta usque mutatis, atque reliquas præsentibus distribuit; et cum dixisset more suo: *Gloria deo propter omnia*, et ultimum amen obsignasset, extendit pedes. (Pallad., Dialog. de vit. s. Chrysost., p. 101.)

la vie des prélats du quatrième et du cinquième siècle. Un évêque baptisoit, confessoit, prêchoit, ordonnoit des pénitences privées ou publiques, lançoit des anathèmes ou levoit des excommunications, visitoit les malades, assistoit les mourants, enterroit les morts, rachetoit les captifs, nourrissoit les pauvres, les veuves, les orphelins, fondoit des hospices et des maladreries, administroit les biens de son clergé, prononçoit comme juge de paix dans des causes particulières, ou arbitroit des différends entre des villes : il publioit en même temps des traités de morale, de discipline et de théologie, écrivoit contre les hérésiarques et contre les philosophes, s'occupoit de science et d'histoire, dictoit des lettres pour les personnes qui le consultoient dans l'une et l'autre religions, correspondoit avec les églises et les évêques, les moines et les hermites, siégeoit à des conciles et à des synodes, étoit appelé aux conseils des empereurs, chargé de négociations, envoyé à des usurpateurs ou à des princes barbares pour les désarmer ou les contenir : les trois pouvoirs religieux, politique et philosophique, s'étoient concentrés dans l'évêque. Saint Ambroise va en ambassade auprès de Maxime, fait sortir Théodose du sanctuaire, réclame les cendres de Gratien, ne peut sauver Valentinien II, et refuse

de communiquer avec Eugène : au milieu de ces grandes occupations, il compose tous ces ouvrages qui nous restent, introduit la musique dans les églises d'Occident, et laisse des chants si renommés que dans les siècles suivants, le mot *hymne* et le mot *Ambrosanium* devinrent synonymes.

Les travaux de saint Augustin ne sont point surpassés par ceux de saint Ambroise. Quatre-vingt-treize ouvrages en deux cent trente-deux livres, sans compter ses lettres, attestent la fécondité et la variété du génie du fils de Monique. « Si je pouvois, dit-il dans une lettre à Mar- » cellin, vous rendre compte de mon temps et » des ouvrages auxquels j'ai été obligé de mettre » la main, vous seriez surpris et affligé de la » quantité d'affaires qui m'accablent. . . . . » . . . . Quand j'ai un peu de relâche de la part » de ceux qui ont recours à moi, je ne man- » que pas d'autre travail ; j'ai toujours quelque » chose à dicter qui me détourne de suivre ce » qui seroit plus de mon goût dans les courts » intervalles de repos que m'accordent les be- » soins ou les passions des autres [1]. » Augustin

[1] Si autem rationem omnium dierum et lucubrationum aliis necessitatibus impensarum, tibi possem reddere, graviter contristatus mirareris quanta me distendant....

écrit contre les Donatistes; ceux-ci veulent le tuer; il intercède pour eux : il a un démêlé avec saint Jérôme; il s'occupe d'arbitrage; il reçoit les fugitifs après le sac de Rome. Son amitié et ses liaisons avec le comte Boniface sont célèbres : la lettre qu'il écrivit à cet homme offensé pour le rappeler à l'amour de la patrie, lui fait grand honneur. « Jugez vous-même : » si l'empire Romain vous a fait du bien, » ne lui rendez pas le mal pour le bien; si » l'on vous a fait du mal, ne rendez pas le » mal pour le mal. » Augustin étoit propre, mais simple dans ses vêtements. « Il faut, » disoit-il, que mes habits soient tels que je les » puisse donner à mes frères, s'ils n'en ont » point, il faut qu'ils conviennent par leur mo- » destie à ma profession, à un corps cassé de » vieillesse et à mes cheveux blancs [1]. » Il étoit

Cum enim ab eorum hominum necessitatibus aliquantulùm vaco, qui me sic angariant, non desunt quæ dictanda propono... Tales ergo mihi necessitates dictandi aliquid, quod me ab eis dictationibus impediat quibus magis inardesco, deesse non possunt; cum paululum spatii vix datur inter acervos occupationum, quibus nos alienæ vel cupiditates vel necessitates angariata trahunt. (Aug. epist., p. 139.)

[1] Vestes ejus vel lectualia ex moderato et competenti habita erant, nec nitida nimirùm nec abjecta plurimum. (Possid., in vit. Aug., cap. 22.)

chaussé, et disoit à ceux qui alloient pieds nus : « J'aime votre courage; souffrez ma foiblesse. » Aucune femme n'entroit dans sa maison, pas même sa sœur ; s'il étoit absolument obligé de communiquer avec des femmes, il ne leur parloit qu'en présence d'un prêtre : il se souvenoit de sa chute. Il mourut dans Hyppone assiégée sans faire de testament, car dans son extrême pauvreté, il n'avoit rien à laisser à personne.

Saint Jérôme est une autre grande figure de ces temps, mais d'une tout autre nature : orageux, passionné, solitaire, regrettant le monde dans le désert, le désert dans le monde; voyageur qui cherche partout un abri et qui se surcharge de travaux comme il se couvre de sable, pour étouffer ce qu'il ne sauroit étouffer ; matelot naufragé, pèlerin sauvage et nu qui apporte ses douleurs aux lieux des douleurs du fils de l'homme, et qui courbé sous le poids des jours peut à peine rester au pied de la croix.

Augustin et Jérôme appartiennent aux temps modernes; on reconnoît en eux un ordre d'idées, une manière de sentir ignorés de l'antiquité. Le christianisme a fait vibrer dans ces cœurs une corde jusqu'alors muette; il a créé des hommes de rêverie, de tristesse, de dégoût,

d'inquiétude, de passion, qui n'ont de refuge que dans l'éternité.

Le clergé régulier formoit une partie considérable de l'organisation chrétienne : dans le monde civilisé romain, les moines étoient des hommes de la nature, comme ils furent des hommes de la civilisation dans le monde barbare. On distinguoit trois sortes de religieux : les reclus enfermés dans leurs cellules, les anachorètes dispersés dans les déserts, les cénobites qui vivoient en communauté. Les règles de quelques ordres monastiques étoient des chefs-d'œuvre de législation. Trois causes générales peuplèrent les cloîtres : la religion, la philosophie et le malheur ; on se mit à part de la société, quand elle eût perdu le pouvoir de protéger. Les couvents devinrent par cela même une pépinière d'hommes de talent et d'indépendance.

L'occupation manuelle des cénobites étoit de faire des cordes, des paniers, des nattes, du papier ; ils transcrivoient aussi des livres [1] ; tra-

[1] Funiculos efficis... ? In mente habeto illos qui per mare navigant. Sportulas exiguas operaris ? Quæ nuncupantur mallaccia, cogita.... Pulchrè et eleganter scribis ? Odium fabricatores cogita. (St. patris Ephræm. Syri Parænesis quadragesima septima, p. 337. Antuerpiæ, 1619.

vaux dont saint Éphrem se plait à tirer des leçons.

Paul hermite, Antoine, Pacôme, Hilarion, Macaire, Siméon Stylite, sont des personnages inconnus à l'hellénisme : leurs vêtements, leurs palmiers, leurs fontaines, leurs corbeaux, leurs lions, leurs montagnes, leurs grottes, leurs vieux tombeaux, les ruines où les démons les tentoient, les colonnes qui leur élevoient dans les airs une autre solitude, appartiennent à la puissance de l'imagination orientale chrétienne.

Les Ascètes erroient en silence sur le Sinaï comme les ombres du peuple de Dieu. Ces aspirants du ciel exerçoient un grand pouvoir sur la terre : les empereurs les envoyoient consulter. Constantin adresse une lettre à saint Antoine et l'appelle son père; saint Antoine assemble ses moines et leur dit : « Ne soyez » pas surpris qu'un empereur nous écrive, ce » n'est qu'un homme; étonnez-vous plutôt » de ce que Dieu ait écrit une loi pour les » hommes[1]. » Antoine se refuse à toute réponse; ses disciples le pressent, alors il mande

[1] Ne miremini si ad nos scribat imperator, homo cùm sit; sed miramini potius quod legem hominibus scripserit Deus. (St. Anasthasii achiepiscop., St. Antonii vita, t. II, p. 856. Parisiis, 1698.)

à Constantin et à ses deux fils : « Méprisez le » monde, songez au jugement dernier, sou- » venez-vous que J.-C. est le seul roi véritable et » éternel ; pratiquez l'humanité et la justice [1]. »

Dans la sédition d'Antioche, les moines descendirent de leurs montagnes, et s'établirent à la porte du palais, implorant la grâce des coupables. Un d'entre eux, Macédonius, surnommé le Critophage, rencontre dans la ville deux commissaires de l'empereur ; il en saisit un par le manteau et leur ordonne à tous deux de descendre de cheval : la hardiesse de ce petit vieillard couvert de haillons, indigne les commissaires ; mais ayant apprit qui il était, ils lui embrassent les genoux. « Amis, s'écrie l'hermite, intercédez pour le sang des coupables ; » dites à l'empereur que ses sujets sont aussi » des hommes faits à l'image de Dieu ; que » s'il s'irrite pour des statues de bronze, une » image vivante et raisonnable est bien préféra- » ble à ses statues Quand celles-ci sont détruites, » d'autres peuvent être faites : mais qui donnera » un cheveu à l'homme qu'on a fait mourir [2]. »

[1] Sed potiùs diei judicii recordarentur, scirentque Christum solum et æternum esse imperatorem. Rogabat ut humanitati studerent ac curam justitiæ pauperumque gererent. (Id., ibid.)

[2] Ad principes ipsos accedentes cum fiduciâ loqueban-

Ainsi renaissaient la liberté et la dignité de l'homme par le christianisme : ces hermites, exténués de jeûnes, retrouvoient dans l'indépendance et le mépris de la vie, les droits que la société avoit perdus dans le luxe et l'esclavage.

Les leçons n'étoient pas épargnées aux empereurs : Lucifer, de Caliari, apostrophe Constance au sujet d'Athanase : « Si tu étois tombé » entre les mains de Mathatias ou de Phinées, ils » t'auroient frappé du glaive; et moi parce que je » blesse de ma parole ton esprit trempé du sang » chrétien, je te fais injure! Que ne te venges-tu » d'un mendiant? Devons-nous respecter ton diadème, tes pendants d'oreille, tes bracelets, tes » riches habits, au mépris du Créateur? Tu » m'accuses d'outrages : à qui t'en plaindras-tu? » A Dieu, que tu ne connois pas! A toi même, » homme mortel qui ne peux rien contre les

tur pro reis, et omnes sanguinem effundere parati erant, et capita deponere, ut captos ab exspectatis tribulationibus eriperent. . . . .
. . . . Statuæ quidem defectæ rursum erectæ fuerunt; si autem vos Dei imaginem occideretis, quomodo rursum poteritis peremptum revocare, etc.? (S. J. Chrysost., Hom. 17, p. 173, t. II. Parisiis, 1718.)

» serviteurs de Dieu! Si tu nous fais mourir, » nous arriverons à une meilleure vie. Nous te » devons obéissance, mais seulement pour les » bonnes œuvres, non pour les mauvaises et » pour condamner un innocent [1]. »

Lucifer étoit légat du pape Libère : on voit déjà poindre l'esprit véhément et dominateur des futurs Grégoire VII.

Des vices s'étoient glissés à travers les vertus : les passions privées se nourrissent dans le silence de la retraite ; les passions publiques naissent au bruit du monde. Saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, Salvien, plusieurs autres Pères, se plaignent de l'ambition des prélats, de la cupidité des prêtres et des mœurs des moines. Vous avez déjà vu des exemples à l'appui de ces reproches et j'ai rappelé les lois qui s'opposoient aux empiétements du clergé : que l'homme triomphe par les vertus ou par les armes, la victoire le corrompt. Ce fut surtout dans

[1] Subditos nos debere esse in bonis operibus, non in malis. An bonum est opus si eum quem innocentem scimus... interimamus... (De non parcendo in Deum delinquantibus. — *Luciferi, episcopi Calaritani, ad Constantium. Constantini magni Imp. Aug. Opuscula*, p. 299. Parisiis, 1568.)

les sectes séparées de l'unité de l'Église qu'eurent lieu les plus grands désordres : les hérésies furent au christianisme ce que les systèmes philosophiques furent au paganisme, avec cette différence que les systèmes philosophiques étoient les verités du culte païen, et les hérésies les erreurs de la religion chrétienne.

Les hérésies sortoient presque toutes des écoles de la sagesse humaine. Les philosophies des Hébreux, des Perses, des Indiens, des Égyptiens, des Grecs, s'étoient concentrées dans l'Asie sous la domination romaine : de ce foyer allumé par l'étincelle évangélique, jaillit cette multitude d'hérésies aussi diverses que les mœurs des hérésiarques étoient dissemblables. On pourroit dresser un catalogue des systèmes philosophiques, et placer à côté de chaque système l'hérésie qui lui correspond. Tertullien l'avoit reconnu : « La philosophie, dit-il, » qui entreprend témérairement de sonder la » nature de la divinité et de ses décrets, a » inspiré toutes les hérésies. De là viennent les » *Éones* et je ne sais quelles formes bizarres, » et la trinité humaine de Valentin, qui avoit » été platonicien; de là le Dieu bon et indo- » lent de Marcion, sorti des Stoïciens : les » Épicuriens enseignent que l'âme est mortelle. » Toutes les écoles de philosophie s'accordent

» à nier la résurrection des corps. La doctrine
» qui confond la matière avec Dieu, est la doc-
» trine de Zénon. Parle t-on d'un Dieu de feu?
» On suit Héraclite. Les philosophes et les
» hérétiques traitent les mêmes sujets, s'em-
» barrassent dans les mêmes questions : d'*où*
» *vient le mal, et pourquoi est-il? d'où vient*
» *l'homme, et comment?* et ce que Valentin a
» proposé depuis peu : *quel est le principe de*
» *Dieu?* A l'entendre, c'est la pensée et un
» avorton [1]. »

Saint Augustin comptoit de son temps quatre-vingt-huit hérésies, en commençant aux Simoniens et finissant aux Pélagiens, et il avoue qu'il ne les connoissoit pas toutes. Comme l'esprit ne fait souvent que se répéter, il n'est pas inutile de remarquer que le mot hérésie signifie *choix*, et c'est aussi ce que veut dire le mot éclectisme si fort en vogue aujourd'hui : l'éclectisme est l'hérésie des hérésies ou le choix des choix philosophiques.

Ainsi, au moment de la destruction de l'empire romain en Occident, le christianisme marchoit avec douze persécutions générales [2], les

[1] Prescrip. cont. heret. Fleury.

[2] Les *Actes des apôtres* démontrent qu'il y avoit eu des

persécutions de Néron, de Domitien, de Trajan, de Marc-Aurèle, de Sévère, de Maximin, de Décius, de Valérien, d'Aurélien, de Dioclétien, de Constance (persécution Arienne), de Julien; avec trois schismes de l'église romaine, les schismes des anti-papes Novatien, Ursieu et Eulalius; avec plus de cent hérésies. Par schisme il faut entendre, ce qu'on entendoit alors, le dissentiment sur les personnes; par hérésie, les différences dans les doctrines.

Les hérésies du premier siècle furent de trois sortes : les premières appartenoient à des fourbes qui prétendoient être le véritable Messie, ou tout au moins uue intelligence divine ayant la vertu des miracles; les secondes sortirent de ces esprits creux qui recouroient au système des Émanations pour expliquer les prodiges des apôtres; les troisièmes furent les imaginatious de certaius rêveurs qui voyoient en Jésus-Christ un Génie sous la forme d'un homme, ou un homme dirigé par un Génie : ils disoient encore que Jésus-Christ avoit enseigné deux doctrines, l'une publique, l'autre secrète; ils muti-

persécutions particulières, même avant la persécution de Néron. Saint Luc en fait foi et les *Actes des apôtres*, quoiqu'on en ait dit, sont authentiques.

loient les livres du Nouveau-Testament, composoient de faux évangiles et fabriquoient des lettres des apôtres. Dans ces trois classes d'hérésiarques on trouve Simon, Dosithée, Ménandre, Théodote, Gorthée, Cléobule, Hymenée, Philète, Alexandre, Hermogènes, Cérinthe, les Ébionistes et les Nazaréens. Presque toutes les hérésies du premier siècle furent juives d'extraction.

Au second siècle les hérésies devinrent grecques et orientales. Plusieurs philosophes de l'Asie avoient embrassé le christianisme ; ils y apportèrent les idées spéculatives dont ils s'étoient nourris : la doctrine des deux Principes, la croyance des Génies, les Émanations chaldéennes, en un mot tout l'abstrait de l'Orient modifié par la philosophie grecque pétrie et repétrie dans l'école d'Alexandrie. Il y eut aussi des réformateurs du christianisme qu'ils trouvoient déjà altéré : Moutan, Praxéas, Marcion, Saturnin, Hermias, Artemon, Basilide, Hermogènes, Apelle, Talien, Héracléon, Cerdon, Sévère, Bardesanes, Valentin, furent les plus célèbres hérétiques de cette époque.

Praxéas, de l'hérésie de Moutan, soutenoit que Dieu le père étoit le même que Jésus-Christ, et qu'en conséquence il avoit souffert. Les disciples de Praxéas furent appelés *Patropassiens*,

parce qu'ils attribuoient au père comme au fils la passion et la croix [1].

Valentin, suivant le génie grec qui personnifioit tout, transformoit les *noms* en *personnes*: les siècles qui dans l'Ecriture portent le nom d'Éones ou d'Aiones, devenoient des êtres ayant chacun leur nom. Le premier Éone se nommoit *Proon*, préexistant, ou *Bythos*, profondeur : il avoit vécu long-temps inconnu avec *Ennoia*, la pensée, ou *Charis*, la grâce, ou *Sigé*, le silence. *Bythos* engendra avec *Sigé Nous* ou l'intelligence, son fils unique. *Nous* devint le père de toutes choses. *Nous* enfanta deux autres Éones, *Logos* et *Zoé*, le verbe et la vie; de *Logos* et de *Zoé* naquirent *Anthropos* et *Ecclesia*, l'homme et l'église. Enfin après trente Éones qui formoient le *Pleroma* ou la plénitude, se trouvoit la vertu du *Pleroma*, *Horos* ou *Stauros*, le terme ou la croix [2]. Cette théologie s'étendoit beaucoup plus loin, mais l'esprit humain a des folies trop nombreuses pour les suivre dans toutes leurs ramifications.

Au troisième siècle la philosophie grecque continua ses ravages dans le christianisme : les hommes qui passoient incessamment des écoles

[1] Append. ad Tertul. præscrip., in fin.

[2] Tertul. adv. Valent.

d'Athènes et d'Alexandrie à la religion évangélique, cherchoient à rendre celle-ci *naturelle*, c'est-à-dire qu'ils s'efforçoient d'expliquer les mystères, afin de répondre aux objections des païens. Cette fausse honte de l'esprit, produisit les erreurs de Sabellius, de Noët, d'Hiérax, de Berylle, de Paul de Samosate : on compte aussi celles des Ophites, des Caïnites, des Sethiens et des Melchisédéciens.

Manès, dont l'hérésie éclata vers l'an 277, étoit un esclave appelé Coubric surnommé Manès, ce qui signifioit en persan l'art de la parole; Manès y prétendoit exceller. Il eut pour disciple Thomas et rapporta de la Perse l'ancienne, doctrine des deux Principes : le Bon Principe est la Lumière, le Mauvais Principe les Ténèbres. Le monde étoit l'invasion du Mauvais Principe ou du principe Ténébreux, dans le Bon Principe ou le Principe Lumineux. Manès infiltroit sa doctrine dans le christianisme par l'histoire de la tentation de l'homme produite de Satan, et par la mission de Jésus-Christ envoyé du Bon Principe pour détruire l'action de Satan ou du Mauvais Principe [1].

[1] Beausobre, Hist. de Manech.; Herbelot, Theodor. Hæret.; Acta disput. Arch.; Monument. eccl., grec et lat., ap. Vales et D. Cel.

Les hérétiques cherchoient assez souvent à rentrer dans le sein de l'Église ; on ne s'y refusoit pas, mais on différoit sur les conditions de leur réintégration : autre source de schismes au troisième siècle; celui des Novatiens est un des plus connus.

Le quatrième siècle se distingue par la grande hérésie d'Arius. Le monde philosophique à cette époque étoit devenu néoplatonicien; le néoplatonisme ne trouvoit plus de contradicteurs, et se rapprochoit de la théologie chrétienne à laquelle il s'étoit assimilé. La puissance politique ayant passé du côté des chrétiens, les hérésies affectèrent le caractère de la domination et les mœurs du palais; elles voulurent régner et montèrent en effet sur le trône avec Constance : elles servirent de marchepied au paganisme pour reprendre un moment la pourpre avec Julien. Constance ayant divisé la doctrine orthodoxe par l'arianisme, il parut tout simple que la religion changeât dans Julien, comme elle avoit changé dans Constance, et que l'un forçât ses sujets d'adopter sa communion, ainsi que l'autre les y avoit obligés.

Sabelius avoit établi la distinction des personnes trinitaires; Marcion et Cerdon reconnoissoient trois substances incréées; Arius voulut concilier ces opinions en faisant de la Trinité trois

substances, mais, posant en principe que le Père seul étoit incréé, le Verbe devenoit une créature : Macédouius nia depuis la divinité du Saint-Esprit. Le mot *consubstantiel* fut inventé pour écarter les subtilités des Ariens ; mot latin qui ne traduisoit pas exactement le fameux mot grec *homoousios* employé par les Pères de Nicée. Eusèbe et Théognis usèrent de supercherie en souscrivant le symbole [1] ; ils introduisirent un iota dans le mot *homoousios* et écrivirent *homoiousios*, *semblable en substance* au lieu de *même substance*. On chicana sur cet iota qui causa bien des persécutions et fit couler beaucoup de sang. Saint Hilaire, avec la droiture et la raison des peuples occidentaux, admit les deux expressions, disant que rien ne pouvoit être semblable selon la nature qui ne fût de même nature [2]. L'arianisme divisé en plusieurs branches, Eusébien, Demi-Arien, etc., passa des Romains aux Goths ; son caractère se mélangeoit de faste, de violence et de cruauté. Arius, son fondateur, étoit pourtant un homme doux quoiqu'obstiné : l'antagoniste d'Arius fut, vous le savez, le fameux Athanase.

Avec Arius, dans le quatrième siècle, vinrent

[1] Philosto, lib. I, cap. 9.
[2] Sulp. Sev., lib. XIII.

aussi des réformateurs qui attaquèrent la discipline de l'Église et le culte de la Vierge : par l'austérité des mœurs, ils arrivoient à la dépravation. On compte Helvidius, Bonose, Audée, Collathe, Jovinien, Priscillius et plusieurs autres.

Le cinquième siècle vit les hérésies placées dans les prélats : celle du violent Nestorius, évêque de Constantinople, éclata. Il nia l'union hypostatique, admettant toutefois l'incarnation du Christ, mais disant qu'il n'étoit pas sorti du sein de la Vierge. L'Orient se divisa; il y eut conciles contre conciles, anathèmes contre anathèmes, persécutions, dépositions, exils. Après le concile d'Éphèse, le Nestorianisme triompha ; bientôt Eutychès vint combattre Nestorius et remplacer une erreur par une erreur. Le Nestorianisme supposoit deux personnes dans Jésus-Christ; Eutichès, par un autre excès, prétendoit que les deux natures de l'Homme-Dieu, la nature humaine et la nature divine, étoient tellement unies qu'elles n'en faisoient qu'une. Les moines avoient soutenu contre les Nestoriens la maternité de la Vierge; ils s'enrôlèrent presque tous sous les bannières d'Eutychès. L'empire d'Orient, berceau de toutes les hérésies, continua de s'engloutir dans ces subtilités déplorables. Les patriarches de Constantinople acquirent une puissance qui

leur permettoit de disposer de la pourpre. Après Eutychès, des moines scythes, dans le sixième siècle, posèrent en principe qu'une des personnes de la Trinité avoit souffert. Dans le septième siècle, autres chimères; dans le huitième, Léon Isaurien donna naissance à la secte des Iconoclastes; et enfin, vers le milieu du neuvième siècle, s'établit le grand schisme des Grecs.

L'Occident, ravagé par les Barbares au cinquième siècle, enfanta des hérésies qui sentoient, le malheur; des chrétiens opprimés cherchèrent une cause aveugle à des souffrances en apparence non méritées : Pélage, moine breton qui avoit beaucoup voyagé, fut l'auteur d'un nouveau système; il disoit l'homme capable d'atteindre le plus haut degré de perfection par ses propres forces. De cette hauteur stoïque, il étoit aisé de glisser à cette rigueur du destin qui écrase le juste sans l'abattre. Entraîné de conséquences en conséquences, tout en ayant l'air d'admettre la nécessité de la Grâce, Pélage se voyoit obligé de nier cette nécessité, de rejeter la contrainte du péché originel laquelle auroit détruit la possibilité de la perfection sans la Grâce. Julien, évêque d'Eclane succéda à Pélage. Des Semi-Pélagiens engendrèrent la Prédestination : ils soutenoient que la chute d'Adam a

suspendu le libre arbitre, et que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous : le résultat étoit la Damnation éternelle et la Salvation éternelle forcées par la Prescience de Dieu. Cette hérésie dura [1]; elle parvint jusqu'à Gohescale et même jusqu'à Jean Scot Érigène.

Dans les sixième, septième, huitième et neuvième siècles, l'unité croissante de l'Église catholique et l'autorité de Charlemagne diminuèrent les hérésies dogmatiques, mais il se forma des hérésies d'imagination : elles eurent leur source dans une nouvelle espèce de merveilleux né des faux miracles, des vies des saints, de la puissance des reliques, et du caractère crédule et guerrier pret à procréer le moyen âge. La lumière classique jeta un rayon perdu à travers les ténèbres du neuvième siècle, et fit éclore une superstition, du moins excusable : un prêtre de Mayence prouva que Cicéron et Virgile étoient sauvés. L'étude de l'Écriture amena des discussions subtiles, sur le nom de Jésus, sur le mot Chérubin, sur l'Apocalypse, sur les Nombres arithmétiques, sur les Couches de la Vierge. Tel fut ce long enchaînement de mensonges, de folies ou de puérilités.

[1] Noris., Hist. Pelag., lib. II ; Duchesne, prædest. ; Anna. Benedict., t. II, an. 829.

Des doctrines passons aux hommes, du tableau des croyances à la peinture des mœurs, de l'hérésie à l'hérésiarque : il est rare que la fausseté de l'esprit ne fasse pas gauchir la droiture du cœur, et qu'une erreur n'engendre pas un vice.

Marc, disciple de Valentin, séduisoit les femmes, en prétendant leur donner le don de prophétie ; il s'en faisoit aimer passionnément ; elles le suivoient partout. Ses disciples [1] possédoient le même talisman, et des troupes de femmes s'attachoient à leurs pas dans les Gaules. Ils se nommoient *Parfaits* ; ils se prétendoient arrivés à la vertu inénarrable. Selon eux le dieu Sabaoth avoit pour fils le diable, lequel avoit eu d'Ève, Caïn et Abel.

Les Docites maudissoient l'union des sexes, disant que le *fruit défendu* étoit le mariage, et les *habits de peau* la chair dont l'homme est vêtu [2].

Les Carpocratiens, disciples de Carpocras, tenoient que l'âme étoit tout, que le corps n'étoit rien, et qu'on pouvoit faire de ce corps ce qu'on vouloit. Épiphane prêchoit la même doctrine : de là pour ces hérésiarques le réta-

[1] Iren., lib. I, cap. 8 et 9 ; Théodor., Her.. lib. I, cap. 10 et 11.

[2] Clem. III, Strom.

blissement de l'égalité et de la communauté naturelles. Ils prioient nus, comme une marque de liberté; ils avoient le jeûne en horreur; ils festinoient, se baignoient, se parfumoient. Les propriétés et les femmes appartenoient à tous : quand ils recevoient des hôtes, le mari offroit sa compagne à l'étranger. Après le repas ils éteignoient les lumières et se plongeoient aux débauches dont on calomnioit les premiers chrétiens; mais ils arrêtoient autant que possible la génération, parce que le corps étant infâme il n'étoit pas bon de le reproduire [1].

Moutan couroit le monde avec deux prophétesses, Prisca et Maximilla. Il se disoit le Saint-Esprit et le continuateur des prophètes. Les pratiques des Moutanistes étoient d'une rigueur excessive.

Paul de Samosate se créa une immense for-

[1] Nudi toto corpore precantur, tanquam per hujusmodi operationem inveniant dicendi apud Deum libertatem; corpora autem sua tum muliebria, tum virilia noctu ac diu curant unguentis, balneis epulationibus, concubitibusque et ebrietatibus vacantes et detestantur jejunantem. Atque humanæ carnis esuperacto... Non ad generandam sobolem corruptio apud ipsos instituta est, sed voluptatis gratiâ, diabolo illudente talibus, et seductam errore Dei creaturam subsannante. (Epiph., episcop. Constantiæ contra hæreses, p. 71. Lutetiæ Parisiorum, 1612.)

tune par le débit de ses erreurs. Dans les assemblées ecclésiastiques, il s'asseyoit sur un trône; en parlant au peuple il se frappoit la cuisse de sa main, et l'on entonnoit des cantiques à sa louange.

Au milieu des Donatistes, en Afrique, se formèrent les Circoncellions, furieux qui pilloient les cabanes des paysans, apparoissoient au milieu des bourgades et des marchés, mettoient en liberté les esclaves et délivroient les prisonniers pour dettes. Ils assommoient les catholiques avec des bâtons qu'ils appeloient des *israëlites*, et commençoient leurs massacres en chantant: *louange à Dieu!* Comme certains disciples de Platon, saisis de la frénésie du suicide, ils se donnoient la mort ou se la faisoient donner à prix d'argent. Hommes, femmes, enfants s'élançoient dans des précipices ou dans des bûchers [1].

Plusieurs conciles, et entre autres celui de Nicée, prononcent des peines contre les eunuques volontaires. A l'imitation d'Origène, il s'étoit formé une secte entière de ces hommes dégradés; on les nommoit Valésiens : ils muti-

[1] Altorum montium cacuminibus viles animas projicientes, se præcipites dabat. (Optati Afri Milevitani episcopi de schismate Donatistarum, lib. III, p. 59. Lutetiæ Parisiorum, 1700.)

loient non-seulement leurs disciples, mais leurs hôtes [1]; ils guettoient les étrangers sur les chemins pour les délivrer des périls de la volupté. Ils habitoient au delà du Jourdain, à l'entrée de l'Arabie [2].

Les Gnostiques partageoient l'espèce humaine en trois classes: les hommes matériels ou hyliques, les hommes animaux ou psychiquiques, les hommes spirituels ou pneumatiques. Les Gnostiques se subdivisoient eux-mêmes en une multitude de sectes: celle des Ophites révéroit le serpent comme ayant rendu le plus grand service à notre premier père, en lui apprenant à connoître l'arbre de la science du bien et du mal. Ils tenoient un serpent enfermé dans une cage; au jour présumé de la séduction d'Ève et d'Adam, on ouvroit la porte au reptile qui glissoit sur une table et s'entortilloit au gâteau qu'on lui présentoit: ce gâteau devenoit l'eucharistie des Ophites [3].

[1] Non solum proprios hoc modo perficiunt, sed sæpe etiam peregrinos accedentes, et adhuc apud ipsos hospitio exceptos abripiunt enim tales intus et vinculis alligatos pervim castrant. Ut non amplius sint in voluptatis periculo impulsi.

[2] In Bacathis regione Philadelphinâ ultra Jordanem. (Epiph., episcop. Const. adversus hæreses, 58, p. 407.)

[3] Orig. cont. Celse.

Des Gnostiques d'une autre sorte croyoient que tout étoit êtres sensibles, et ils se laissoient presque mourir de faim dans la crainte de blesser une créature de Dieu. Quand enfin ils étoient obligés de prendre un peu de nourriture, ils disoient au froment : « Ce n'est pas moi qui t'ai broyé ; ce » n'est pas moi qui t'ai pétri ; ce n'est pas moi » qui t'ai mis au four, qui t'ai fait cuire. » Ils prioient le pain de leur pardonnner et ils le mangeoient avec pitié et remords.

Les Priscilliens dont la doctrine étoit un mélange de celle des Manichéens et des Gnostiques, cassoient les mariages en haine de la génération, parce que la chair n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, mais des mauvais anges ; ils s'assembloient la nuit, hommes et femmes, prioient nus comme les Carpocrasiens et se livroient à mille désordres toujours justifiés par la vileté du corps [1]. L'Espagne infestée de cette secte devint une école d'impudicité.

L'Église faisoit tête à toutes ces hérésies : sa lutte perpétuelle donne la raison de ces conciles, de ces synodes, de ces assemblées de tous noms et de toutes sortes que l'on remarque dès la naissance du christianisme. C'est une chose prodigieuse que l'infatigable activité de la communauté chrétienne : occupée à se défendre

[1] Sulp. Sev., lib. III ; Aug. hæres., 70.

contre les édits des empereurs et contre les supplices, elle étoit encore obligée de combattre ses enfants et ses ennemis domestiques. Il y alloit, il est vrai, de l'existence même de la foi : si les hérésies n'avoient été continuellement retranchées du sein de l'Église par les canons, dénoncées et stygmatisées dans des écrits, les peuples n'auroient plus su de quelle religion ils étoient. Au milieu des sectes se propageant sans obstacles, se ramifiant à l'infini, le principe chrétien se fût épuisé dans ses dérivations nombreuses, comme un fleuve se perd daus la multitude de ses canaux.

Il résulte de cet aperçu que les hérésies s'imprégnèrent de l'esprit des siècles où elles se succédèrent. Leurs conséquences politiques furent énormes; elles affoiblirent et divisèrent le monde romain : les moines ariens ouvrirent la Grèce aux Goths, les Donatistes l'Afrique aux Vandales, et, pour se dérober à l'oppression des Ariens, les évêques catholiques livrèrent la Gaule aux Franks. Dans l'Orient le Nestorianisme refoulé sur la Perse, gagna les Indes, alla s'unir au culte du Lama, et constituer sous un Dieu étranger la hiérarchie et les ordres monastiques de l'Église chrétienne : il fit naître aussi l'espèce de puissance problématique et fantastique du prêtre Jean. D'un autre côté une foule de sectes variées, que

proscrivoit le fanatisme grec, se réfugièrent pêle-mêle en Arabie : de la confusion de leurs doctrines, professées ensemble dans l'exil et travaillées par la verve orientale, sortit le mahométanisme, hérésie judaïque-chrétienne, de qui la haine aveugle contre les adorateurs de la croix se compose des haines diverses de toutes les infidélités dont la religion du Coran s'est formée.

A voir les choses de plus haut dans leurs rapports avec la grande famille des nations, les hérésies ne furent que la vérité philosophique, ou l'indépendance de l'esprit de l'homme, refusant son adhésion à la chose adoptée. Prises dans ce sens, les hérésies produisirent des effets salutaires : elles exercèrent la pensée, elles prévinrent la complète barbarie, en tenant l'intelligence éveillée dans les siècles les plus rudes et les plus ignorants; elles conservèrent un droit naturel et sacré, le droit de *choisir*. Toujours il y aura des hérésies, parce que l'homme né libre fera toujours des choix. Alors même que l'hérésie choque la raison, elle constate une de nos plus nobles facultés : celle de nous enquérir sans contrôle, et d'agir sans entraves.

ÉTUDES
OU
DISCOURS HISTORIQUES.

ÉTUDE CINQUIÈME
OU
CINQUIÈME DISCOURS
SUR LA CHUTE
DE L'EMPIRE ROMAIN,
LA NAISSANCE
ET LES PROGRÈS DU CHRISTIANISME,
ET L'INVASION DES BARBARES.

TROISIÈME PARTIE.

MŒURS DES PAIENS.

Un long paganisme et des institutions contraires à la vérité humaine avoient porté la gangrène dans le cœur du monde romain. L'Évangile pouvoit faire des saints isolés, des

familles pieuses, charitables, héroïques; mais il ne pouvait extirper subitement un mal enraciné par une civilisation anti-naturelle. Le christianisme réforma les mœurs publiques avant d'épurer les mœurs privées ; il corrigea les lois, posa les dogmes de la morale universelle, avant d'agir efficacement sur la généralité des individus. Ainsi vous avez vu l'esclavage, la prostitution, l'exposition des enfants, les combats des gladiateurs, attaqués légalement par Constantin et ses successeurs (glorieux effet du christianisme au pouvoir); mais vous avez retrouvé aussi le même fond de corruption sur le trône. Les empereurs, il est vrai, ne se rendoient plus coupables de ces infamies effrontées dont s'étoient souillées à la face du soleil Tibère, Caligula, Néron, Domitien, Commode, Élagabale; mais les crimes intérieurs du palais, une dépravation secrète, une vie d'intrigues, quelque chose qui ressembloit davantage aux cours modernes commença : tout ce que le christianisme put faire d'abord, fut de contraindre les vices à se cacher.

La pouriture de l'empire romain vint de trois causes principales : du culte, des lois et des mœurs. Et comme cet empire renfermoit dans son sein une foule de nations placées dans divers climats, à différents degrés de civili-

sation, toutes ces nations mêloient leurs corruptions particulières à la corruption du peuple dominateur : ainsi l'Égypte donna à Rome ses superstitions, l'Asie sa mollesse, l'Occident et le Nord de l'Europe son mépris de l'humanité.

La société romaine parloit deux langues, étoit composée de deux génies : la langue latine et la langue grecque, le génie grec et le génie latin. La langue latine se renfermoit dans une partie de l'Italie, dans quelques colonies africaines, illyriennes, daciques, gauloises, germaniques, bretonnes, tandis qu'Alexandre avoit porté sa langue maternelle jusqu'aux confins de l'Éthiopie et des Indes : elle servoit d'idiome intermédiaire entre les peuples qui ne s'entendoient pas; elle étoit parlée à Rome, même par les esclaves et les marchandes d'herbes. Le génie grec communiqua aux Romains la corruption intellectuelle, les subtilités, le mensonge, la vaine philosophie, tout ce qui détériore la simplicité naturelle; le génie latin voua ces mêmes Romains à la corruption matérielle, aux excès des sens, à la débauche, à la cruauté.

De ces généralités si nous passons à l'examen particulier de la religion, des lois et des mœurs, nous trouvons l'idolâtrie merveilleusement calculée pour autoriser les vices : l'homme ne faisoit

qu'imiter les actions du dieu [1]. Jupiter a séduit une femme en se changeant en pluie d'or, pourquoi moi chétif mortel n'en ferai-je pas autant [2]? Ovide (et l'autorité est singulière) ne veut pas que les jeunes filles aillent dans les temples parce qu'elles y verroient combien Jupiter a fait de mères [3]. Les femmes se prostituoient publiquement dans le temple de Vénus à Babylone [4]. Dans l'Arménie les familles les plus illustres consacroient leurs filles vierges encore à cette déesse [5]. Les femmes de Byblis qui ne consentoient pas à couper leurs cheveux au deuil d'Adonis étoient contraintes, pour se laver de cette impiété, de se livrer un jour entier aux étrangers. L'argent qui provenoit de cette sainte souillure étoit consacré à la déesse [6]. Les filles, dans l'île de Cypre, se rendoient au bord de la mer avant de se marier et gagnoient avec le premier venu l'argent de leur dot [7].

[1] Eurip. ap. Just.

[2] Ego homuntio, hoc non facerem? (Ter. Eun., act. III.)

[3] Quam multas matres fecerit ille Deus. (Trist., lib. II.)

[4] Herodot., lib. I.

[5] Strab., lib. XVI.

[6] Lucian., de Assyriâ, init.

[7] Dotalem pecuniam quæsituras..... pro reliquâ pudicitiâ libamenta Veneri soluturas. (Just., lib. XVIII.)

Rien de plus célèbre que le temple de Corinthe; il renfermoit mille ou douze cents prostituées offertes à la mère des amours. Ces courtisanes étoient consultées et employées dans les affaires de la république comme des vestales [1].

Lucien, dans les *Dialogues des dieux*, flagelle en riant les turpitudes de la mythologie : Junon se plaint à Jupiter qu'il ne la caresse plus depuis qu'il a enlevé Ganymède; Mercure se moque avec Apollon de l'aventure de Mars enchaîné par Vulcain dans les bras de Vénus; Vénus invite Paris à l'adultère : « Hélène n'est pas noire, puis-» qu'elle est née d'un cygne; elle n'est pas gros-» sière, puisqu'elle est éclose dans la coquille » d'un œuf. J'ai deux fils : l'un rend aimable, » l'autre amoureux; je mettrai le premier dans » tes yeux, le second dans le cœur d'Hélène, et » je t'amènerai les Grâces pour compagnes avec » le Désir. » Mercure dit à Pan : « Tu caresses » donc les chèvres? »

Les voleurs, les homicides et le reste, avoient leurs protecteurs dans le ciel : « Belle Laverne, » donne moi l'art de tromper, et qu'on me croie » juste et saint [2].

[1] Athen. lib. XIII.

[2] . . . . pulchra Laverna,
Da mihi fallere, da justum sanctumque videri.
(Horat., ep. XVI, lib. I.)

Les mystères d'Adonis, de Cybèle, de Priape, de Flore, étoient représentés dans les temples et dans les jeux consacrés à ces divinités. On voyoit à la lumière du soleil ce que l'on cache dans les ténèbres, et la sueur de la honte glaçoit quelquefois l'infâme courage des acteurs [1].

L'ordre légal, conforme à l'ordre religieux, faisoit de ces dérèglemens des mœurs approuvées. La loi Scantinie pensoit sans doute être rigoureuse, en n'exceptant de la prostitution publique que *les garçons de condition.* On versoit au trésor le tribut que payoient les prostituées; Alexandre Sévère appliqua cet argent à la réparation du Cirque et des théâtres [2].

Dans une société où moins de dix millions d'hommes disposoient de la liberté de plus de cent vingt millions de leurs semblables, on conçoit la facilité que les diverses cupidités avoient à se satisfaire. L'esclavage étoit une

[1] Exuuntur etiam vestibus populo flagitante meretrices, quæ tunc mimorum funguntur officio, et in conspectu populi usque ad satietatem impudicorum luminum cum pudendis motibus detinentur. (Lactanc., de falsâ religione, lib. 1, p. 61. Basileæ.)

[2] Lenonum vectigal et meretricum et exoletorum in sacrum ærarium inferri vetuit, sed sumptibus publicis ad instaurationem theatri, circi, amphitheatri et ærarii deputavit. (Lamprid. in Alex. Sev.)

source inépuisable de corruption; la seule définition légale de l'esclave disoit tout : *Non tam vilis quam nullus*; moins vil que nul. Le maître avoit le droit de vie et de mort sur l'esclave, et l'esclave ne pouvoit acquérir qu'au profit du maître. Vous lisez au livre vingt-unième du titre premier de l'édit *Ediles*, au sujet de la vente des esclaves : « Ceux qui vendent des » esclaves doivent déclarer aux acheteurs leurs » maladies et défauts; s'ils sont sujets à la fuite » ou au vagabondage ; s'ils n'ont point commis » quelques délits ou dommages. . . . .
» . . . .

» Si depuis la vente l'esclave a perdu de sa va» leur ; si, au contraire, il a acquis quelque chose, » comme une femme qui auroit eu un enfant ;. . » . . . . si l'esclave s'est rendu coupable d'un » délit qui mérite la peine capitale; s'il a voulu » se donner la mort; s'il a été employé à com» battre contre les bêtes dans l'arène, etc. »

Immédiatement après ce titre vient un article sur la vente des chevaux et autre bétail, commençant de la même manière que celui sur la vente des esclaves : « Ceux qui vendent des » chevaux doivent déclarer leurs défauts, leurs » vices ou leurs maladies, etc. »

Toutes les misères humaines sont renfermées dans ces textes que les légistes romains énon-

çoient, sans se douter de l'abomination d'un tel ordre social.

Les cruautés exercées sur les esclaves font frémir : un vase étoit-il brisé? ordre aussitôt de jeter dans les viviers le serviteur maladroit, dont le corps alloit engraisser les murènes favorites ornées d'anneaux et de colliers. Un maître fait tuer un esclave pour avoir percé un sanglier avec un épieu, sorte d'armes défendues à la servitude[1]. Les esclaves malades étoient abandonnés ou assommés ; les esclaves laboureurs passoient la nuit enchaînés dans des souterrains : on leur distribuoit un peu de sel, et ils ne recevoient l'air que par une étroite lucarne. Le possesseur d'un serf le pouvoit condamner aux bêtes, le vendre aux gladiateurs, le forcer à des actions infâmes. Les Romaines livroient aux traitements les plus cruels, pour la faute la plus légère, les femmes attachées à leur personne. Si un esclave tuoit son maître, on faisoit périr avec le coupable tous ses compagnons innocents. La loi *Pétronia*, l'édit de l'empereur Claude, les efforts d'Antonin le Pieux, d'Adrien et de Constantin, furent sans succès pour remédier à ces abus que le christianisme extirpa.

L'instinct de la cruauté romaine se retrouvoit

[1] Cicer. in Verr., V, cap. 3.

dans les peines applicables aux crimes et aux délits. La loi prescrivoit la croix (à laquelle fut substituée la potence [1]) le feu, la décollation, la précipitation, l'étranglement dans la prison, la fustigation jusqu'à la mort, la livraison aux bêtes, la condamnation aux mines, la déportation dans une île et la perte de la liberté.

Dans les premiers temps on pendoit le coupable, la tête enveloppée d'un voile, à des arbres appelés *malheureux* et maudits par la religion, tels que le peuplier [2], l'aulne et l'orme réputés stériles. On ne pouvoit faire mourir qu'avec le glaive, non avec la hache, l'épée, le poignard et le bâton. La mort par le poison ou par la privation d'aliments, d'abord permise, fut ensuite prohibée.

Étoient exemptés de la question, les militaires, les personnes illustres, ou distinguées par leur vertu : celles-ci transmettoient ce privilége à leur postérité jusqu'à la troisième génération. Étoient encore soustraits à la question

[1] Callistratus scripserat crucem; Tribonauius furcam substituit, quia Constantinus supplicium crucis abrogaverat. (Pandect., lib. XLVIII, tit. IX, de pæn.)

[2] Erant autem *infelices arbores*, damnatæque religione, quæ nec seruntur nec fructum ferunt : quales populus, alnus, ulnus. (Plin., hist. nat., lib. XXVI; Pandect., loc. cit.)

les hommes libres de race non plébéienne, excepté le cas d'accusation de crime de lèse-majesté au premier chef: or, la frayeur des tyrans et la bassesse des juges faisoient survenir cette accusation dans toutes les causes.

Les supplices de la question étoient : le chevalet, lequel étendoit les membres et détachoit les os du corps; les lames de fer rouge, les crocs à traîner [1], les griffes à déchirer. Le même homme pouvoit être mis plusieurs fois à la torture. Si nombre de gens étoient prévenus du même crime, on commençoit la question par le plus timide ou le plus jeune [2].

Ces épouvantables inventions de l'inhumanité ne suffisoient pas, et les bornes des tourments étoient laissées à la discrétion du juge [3]. De là cet arbitraire des supplices dont je vous ai parlé.

Avant de mettre les esclaves à la question, l'accusateur en déposoit le prix : le gouvernement confisquoit les esclaves qui survivoient, lorsqu'ils avoient déposé contre leurs maîtres [4].

[1] Unco trahebantur. (Plin.; Senec.)

[2] Ut ab eo primùm incipiatur qui timidior est, vel teneræ ætatis videtur. (Pandect., lib. XLVIII, tit. XVIII.)

[3] Quæstionis modum majis et judices arbitrari oportere. (Pandect., lib. XLVIII, tit. XVIII.)

[4] Voyez tout l'effroyable titre *de quæstionibus*.

De ce récit succinct de la corruption de Rome païenne par la religion et les lois, passons à la peinture de la corruption dans les mœurs.

Le seul peuple qui ait jamais fait un spectacle de l'homicide, est le peuple romain : tantôt c'étoient des gladiateurs et même des *gladiatrices* de famille noble [1], qui s'entre-tuoient pour le divertissement de la populace la plus abjecte, comme pour le plaisir de la société la plus raffinée ; tantôt c'étoient des prisonniers de guerre que l'on armoit les uns contre les autres, et qui se massacroient au milieu des fêtes, la nuit, aux flambeaux, en présence de courtisanes toutes nues : on forçoit des pères, des fils, des frères, de s'égorger mutuellement à fin de désennuyer un Néron, et mieux encore un Vespasien et un Titus.

Les panthères, les tigres, les ours, étoient appelés à ces jeux des hommes par une juste égalité

L'esprit de cette dernière loi est logique dans sa cruauté.

[1] Per id tempus factum est mulierum certamen... Cum crudelè pugnavissent, essentque ob eam causam cæteras nobilissimas fœminas conviciis consectatæ, cautum est ne quæ mulier usquàm in reliquum tempus muneribus gladiatoris fungeretur. (Dion., Hist. Rom., lib. LXXVI, p. 858, Hanoviæ, 1806.)

et fraternité. La mort se voulut montrer un jour au milieu de l'arène dans toute son opulence; elle y fit paroître à la fois une multitude de lions : tant de bouches affamées auroient manqué de pâture, si les martyrs ne s'étoient heureusement trouvés pour fournir du sang et de la chair à ces armées du désert. Onze mille animaux de différentes sortes furent immolés après le triomphe de Trajan sur les Daces, et dix mille gladiateurs succombèrent dans des jeux qui durèrent cent vingt-trois jours.

La loi romaine étendoit ses soins maternels sur les bêtes de meurtre; elle défendoit de les tuer en Afrique, comme on défend de tuer les brebis, mères des troupeaux. Le retentissement des glaives, les rugissemens des animaux, les gémissemens des victimes dont les entrailles étoient traînées sur un sable parfumé d'essence de safran ou d'eaux de senteur [1], ravissoient la foule : au sortir de l'amphithéâtre elle couroit se plonger dans les bains, ou dans les lieux dont les enseignes brilloient sous les voûtes qui ont donné leur nom à la transgression de la chasteté. Ces impitoyables spectateurs de la mort, qui la regardoient sans pouvoir

[1] Croco diluto aut aliis fragrantibus liquoribus. (Martial., v. 26, et de Spect., 3.)

apprendre à mourir, accordoient rarement la vie : si le gladiateur crioit merci, les Délie, les Lesbie, les Cynthie, les Lydie, toutes ces femmes des Tibulle, des Catulle, des Properce, des Horace, donnoient le signe du trépas de la même main dont les Muses avoient chanté les molles caresses [1].

Les festins particuliers étoient rehaussés par ce plaisir du sang : quand on s'étoit bien repu et qu'on approchoit de l'ivresse, on appeloit des gladiateurs; la salle retentissoit d'applaudissements, lorsqu'un des deux assaillants étoit tué. Un Romain avoit ordonné par testament, de faire combattre ainsi de belles femmes qu'il avoit achetées, et un autre de jeunes esclaves qu'il avoit aimés [2].

[1] Policem vertebant. (Juvenal, Sat. 3, v. 36.)

Quis nescit? vel quis non vidit vulnera pali?
Quem cavat assiduis ludibus, scutoque lacessit,
Atque omnes implet numeros, dignissima prorsùs
Florali matrona tubâ; nisi quid in illo,
Pectore plus agitet veræque paratur arenæ.
Quem præstare potest mulier galeata pudorem,
Quæ fugit à sexu?
(Juven., Sat. vi, p. 151. Lugduni Batav. 1695.)

[2] Quidam testamento formosissimas mulieres quas emerat, eo pugnæ genere confligere inter se. Alius im-

Le luxe des édifices à Rome passe ce qu'on en sauroit dire : la maison d'un riche étoit une ville entière ; on y trouvoit des forum, des cirques, des portiques, des bains publics, des bibliothéques. Les maîtres y vivoient pendant le jour, dans des salles ornées de peintures que la lumière du soleil n'éclairoit point : on ne les peut encore voir qu'à la lueur des torches, aujourd'hui que la nuit des siècles et les ténèbres des ruines ont ajouté leur obscurité à celle de ces voûtes. Un ouvrage, faussement attribué à Lucien, fait l'éloge d'un *appartement :* cette demeure est représentée comme une femme modeste dont la parure est à ses charmes *ce que la pourpre est à un vêtement.* Et cependant l'habitation qui paroissoit si simple à l'auteur de cette pièce de rhétorique, a des murs peints à fresque, des plafonds encadrés d'or, et tout ce qui en feroit pour nous un palais de la plus grande magnificence.

Descendant de la cruauté à la débauche, qui ne sait les *spintriæ* de Tibère et les incestes de Caligula ? Qui n'a entendu parler de Messaline et du lit où elle rapportoit l'odeur de ses souillures ? Néron se marioit publiquement à des

puberes pueros quos vivus in deliciis habebat. (Athen., lib. IV, p. 154, edit. 1598.)

hommes[1]. Par la blessure qu'il fit à Sporus, il inventa une femme nouvelle. Je ne redirai plus rien des Vitellius et des Domitien.

Le luxe des repas et des fêtes épuisoit les trésors de l'état et la fortune des familles : il falloit aller chercher les oiseaux et les poissons les plus rares, dans les pays et sur les côtes les plus éloignés. On engraissoit toutes sortes de bêtes pour la table, jusqu'à des rats. Des truies on ne mangeoit que les mamelles; le reste étoit livré aux esclaves.

Athénée consacre onze livres de son *Banquet* à décrire tous les poissons, tous les coquillages, tous les quadrupèdes, tous les oiseaux, tous les insectes, tous les fruits, tous les végétaux, tous les vins dont les anciens usoient dans leurs repas. Il se donne la peine d'instruire la postérité que les cuisiniers étoient des personnages importants, familiarisés avec la langue d'Homère, et à qui l'on faisoit apprendre par cœur les dialogues de Platon. Ils mettoient les plats

[1] Nero tanto Sabinæ desiderio teneri cœpit, ut puerum libertum (Sporus nominabatur) exsecari jusserit quòd Sabinæ simillimus erat, eoque in cæteris rebus pro uxore usus sit, quin etiam progrediente tempore eum in uxorem duxit quanquam ipse nuptus Pythagoræ liberto. (Dion., lib. LXII, p. 715.)

sur la table, comptant : *Un*, *Deux*, *Trois* [1] et répétant ainsi le commencement du *Timée*. Ils avoient trouvé le moyen de servir un cochon entier, rôti d'un côté, bouilli de l'autre[2]. Ils piloient ensemble des cervelles de volailles et de porcs, des jaunes d'œufs, des feuilles de rose, et formoient du tout une pâte odoriférante, cuite à un feu doux, avec de l'huile, du garum, du poivre et du vin [3]. Avant le repas on mangeoit des cigales pour se donner de l'appétit [4].

Je vous ai parlé de cet Élagabale à qui ses compagnons avoient donné le surnom de Varius, parce qu'ils le disoient fils d'une femme publique et de plusieurs pères. Il nourrissoit les officiers de son palais d'entrailles de barbot, de cervelles de faisans et de grives, d'œufs de perdrix et de têtes de perroquets[5]. Il donnoit à ses

[1] Athen., lib IX, cap. 7.

[2] Id., lib. IX, cap. 6, ad fin.

[3] Fragrantissimis rosis in mortario tritis, addo gallinarum et porcorum elixa cerebra, deindè oleum, garum, piper, vinum, omnia curiosè trita in ollam novam effundens, subjecto igni blando et continuo. (Atheu., Deipnosoph., lib. IX, p. 406.)

[4] Lib. IV, cap. 6.

[5] Exhibuit palatinis ingentes dapes extis mullorum refertas, et cerebellis phœnicopterûm, et perdiccum

chiens des foies de canards, à ses chevaux des raisins d'Apamène, à ses lions des perroquets et des faisans [1]. Il avoit, lui, pour sa part, des talons de chameau, des crêtes arrachées à des coqs vivans, des tétines et des vulves de laies, des langues de paons et de rossignols, des pois brouillés avec des grains d'or, des lentilles avec des pierres de foudre, des fèves fricassées avec des morceaux d'ambre et du riz mêlé avec des perles [2] : c'étoit encore avec des perles au lieu de poivre blanc, qu'il saupoudroit les truffes et les poissons. Fabricateur de mets et de breuvages, il mêloit le mastic au vin de rose. Un jour il avoit promis à ses parasites un phénix, ou, à son défaut, mille livres d'or [3].

En été il donnoit des repas dont les orne-

ovis, et cerebellis turdorum, et capitibus psittacorum et fasianorum et pavonum. (Ælii Lamprid., Hist. Aug., ant. Héliogab., p. 108, Parisiis, 1620.)

[1] Canes Jecinoribus anserum pavit. Misit et uvas Apamenas in præsepia equis suis. Et psittacis atque fasianis leones pavit. (Id., ibid.)

[2] Comedit calcanea camelorum et cristas vivis gallinaceis demptas; linguas pavonum et lusciniarum, pisum cum aureis, lentem cum cerauniis, fabam cum electris et orizam cum albis. (Id., ibid.)

[3] Fertur et promisisse phænicem conviviis, vel pro eâ libras auri mille. (Id. p. 109.)

ments changeoient chaque jour de couleur : sur les réchauds, les marmites, les vases d'argent du poids de cent livres, étoient ciselées des figures du dessin le plus impudique [1]. De vieux sycophantes assis auprès du maitre du banquet, le caressoient en mangeant.

Les lits de table, d'argent massif, étoient parsemés de roses, de violettes, d'hyacinthes et de narcisses. Des lambris tournant lançoient des fleurs avec une telle profusion, que les convives en étoient presque étouffés [2]. Le nard et des parfums précieux alimentoient les lampes de ces festins qui comptoient quelquefois vingt-deux services. Entre chaque service on se lavoit et l'on passoit dans les bras d'une nouvelle femme [3].

[1] Deindè æstiva convivia coloribus exhibuit... Semper variè per dies omnes æstivos... Vasa centenaria argentea sculpta, et nonnulla schematibus libidinosis inquinata. (Id., p. 107.)

[2] Oppressit in tricliniis versatilibus parasitos suos violis et floribus, sic ut animam aliqui efflaverint, quùm erepere ad summum non possent. (Id., p. 108.)

[3] Idem in lucernis balsamum exhibuit. Exibuit et aliquando tale convivium ut haberet viginti et duo fercula ingentium epularum, sed per singula lavaret, et mulieribus uterentur ipse et amici cum jurejurando quod voluptatem efficerent. (Id., p. 111.)

Jamais Élagabale ne mangeoit de poisson auprès de la mer ; mais, lorsqu'il en étoit très-éloigné, il faisoit distribuer à ses gens des laitances de lamproies et de loups marins. On jetoit au peuple des pierres fines avec des fruits et des fleurs ; on l'envoyoit boire aux piscines et aux bains remplis de vin de rose et d'absynthe [1].

J'ai déjà touché quelque chose des impuretés et des noces d'Élagabale. Il aimoit particulièrement à représenter l'histoire de Pâris : ses vêtements tomboient tout à coup ; il paroissoit nu, tenant d'une main une de ses mamelles, de l'autre se voilant comme la Vénus de Praxitèle ; il s'agenouilloit et se présentoit aux ministres de ses voluptés [2]. Il avoit quitté Zoticus le cocher, et s'étoit donné en mariage à Hiéroclès ; il porta la passion pour celui-ci à un tel degré d'obscénité, qu'on ne le sauroit dire : il prétendoit célébrer ainsi les jeux sacrés de

[1] Ad mare piscem nunquàm comedit : in longissimis à mari locis omnia marina semper exhibuit : murœnarum lactibus et luporum in locis mediterraneis pavit, et rosis piscinas exhibuit, et bibit cum omnibus suis caldaria, miscuit gemmas pomis ac floribus ; jecit et per fenestram cibos. (Id., p. 109.)

[2] Posterioribus eminentibus in subactorem rejectis et oppositis. (Lamprid., vit. Elagabal.)

Flore [1]. En bon Romain, il mêloit l'immolation des victimes humaines à la débauche; il les choisissoit parmi les enfants des meilleures familles, prenant soin qu'ils eussent pères et mères vivants, afin qu'il y eut plus de douleur [2].

Élagabale étoit vêtu de robes de soie brodées de perles. Il ne portoit jamais deux fois la même chaussure, la même bague, la même tunique [3], il ne connut jamais deux fois la même femme [4]. Les coussins sur lesquels il se couchoit, étoient enflés d'un duvet cueilli sous les ailes des perdrix [5]. A des chars d'or incrustés de pierres précieuses (Élagabale dédaignoit les chars d'argent et d'ivoire) il enchaînoit deux, trois et quatre belles femmes le sein décou-

[1] Ut eidem inguina oscularetur. (Id., ibid.)

[2] Credo ut major esset utrique parenti dolor. (Id., ibid.)

[3] Calciamentum nunquàm iteravit; annulos etiam negatur iterasse, pretiosas vestes sæpè conscidit. (Id., p. 112.)

[4] Idem mulierem nunquàm iteravit præter uxorem. (Id., p. 109.)

[5] Nec cubuit in accubitis facilè, nisi iisque pilum leporinum haberent, aut plumas perdiccum, sub alares culcitras, sæpè permutans. (Id., p. 108.)

vert, et il se faisoit traîner sur le quadrige. Quelquefois il étoit nu ainsi que son élégant attelage, et il rouloit sous des portiques semés de paillettes d'or [1], comme le Soleil conduit par les Heures.

Si ces iniquités et ces folies n'appartenoient qu'à un seul homme, il n'en faudroit rien conclure des mœurs d'un peuple; mais Élagabale n'avoit fait que réunir dans sa personne ce qu'on avoit vu avant lui, depuis Auguste jusqu'à Commode. Se faut-il étonner qu'il y eût alors dans les catacombes de Rome, dans les sables de la Thébaïde, un autre peuple qui, par des austérités et des larmes, appelât la création d'un autre univers? Ces cochers du Cirque, ces prostituées des temples de Cybèle, qui faisoient rougir la lune [2] de leurs affreux débordements, ces poursuivants de testaments, ces empoisonneurs, ces Trimalcions, toute cette engeance de l'amphithéâtre,

[1] Habuit et gemmata vehicula et aurata, contempsit argentatis et eboratis et æratis. Junxit et quaternas mulieres pulcherrimas et binas ad papillam, vel ternas et ampliùs, et sic vectatus est : sed plerumque nudus, cùm nudum illæ traherent. (Id., p. 111.) Scobe auri porticum stravit . . . . : ut fit de aurosâ arenâ. (I., p. 102.)

[2] Inque vices equitant, ac, lunâ teste, moventur. (Juv., sat. VI.)

toute cette race jugée et condamnée devoit disparoître de la terre.

L'impureté n'étoit pas le fruit particulier de l'éducation des tyrans, un privilége de palais, une bonne grâce de cour; elle étoit le vice dominant de la terre païenne, grecque et latine. La pudeur comme vertu, non comme instinct, est née du christianisme : si quelque chose pouvoit excuser les anciens, c'est que, ne remontant pas plus haut que le penchant animal, ils n'avoient pas de la chasteté l'idée que nous en avons.

Des savants, dans Athénée, examinent doctement quand l'amour pour les jeunes garçons commença. Les uns le font remonter à Jupiter et les autres à Minos qui devint amoureux de Thésée; les autres à Laïus qui enleva Chrysippe, fils de Pélops son hôte. Hiéronyme, le Péripatéticien, loue cet amour, et fait l'éloge de la légion de Thèbes; Agnon, l'Académicien, rapporte que chez les Spartiates il étoit licite à la jeunesse des deux sexes de se prostituer légalement avant le mariage.

Dans le dialogue *des Amours*, qui n'est vraisemblablement pas de Lucien, l'auteur introduit sur la scène deux personnages, Chariclès et Callicratidas; ils plaident dans un bois du temple de Cnide, l'un l'amour des femmes,

l'autre l'amour des garçons : Lycinus et Théomneste sont juges du débat. Chariclès, attaquant son adversaire après avoir fait l'éloge des femmes, lui dit : « Ta victime souffre, et » pleure dans tes odieuses caresses [1]; si l'on » permet de tels désordres parmi les hommes, » il faut laisser aux Lesbiennes leur stérile » volupté [2]. »

Callicratidas prend la parole; il repousse quelques-uns des arguments de Chariclès : « Les lions n'épousent pas les lions, dis-tu? » c'est que les lions ne philosophent pas [3]. » Callicratidas fait ensuite une peinture satirique de la femme : le matin, au sortir du lit; la femme ressemble à un singe; des vieilles et des servantes, rangées à la file comme dans une procession, lui apportent les instruments et les drogues de sa toilette, un bassin d'ar-

[1] Principio quidem dolores ac lacrymæ oboriuntur, ubi per tempus dolor aliquid remisit, nihil quicquam, ut aiunt, molestè feceris, voluptas autem ne ulla quidem. (Luciani amores, p. 572. Lutetiæ Parisiorum, an 1615.)

[2] Congrediantur et illæ inter se mutuò. Tribadum obscœnitatis istius passim ac liberè vagetur. (Id., ibid.)

[3] Non amant sese leones, nec enim philosophantur.

Ουκ ερωσι λεοντες, ουδεγαρ φιλοσοφουσιν.
(Luciani Amores, p. 576.)

gent, une aiguière, un miroir, des fers à friser, des fards, des pots remplis d'opiats et d'onguents pour nettoyer les dents, noircir les sourcils, teindre et parfumer les cheveux; on croirait voir le laboratoire d'un pharmacien. Elle couvre à moitié son front sous les anneaux de sa chevelure, tandis qu'une autre partie de cette chevelure flotte sur ses épaules. Les bandelettes de sa chaussure sont si serrées qu'elles entrent dans sa chair; elle est moins vêtue qu'enfermée sous un tissu transparent qui laisse voir ce qu'il est censé cacher. Elle attache des perles précieuses à ses oreilles, des bracelets en forme de serpents d'or à ses poignets et à ses bras; une couronne de diamants et de pierreries des Indes, repose sur sa tête; de longs colliers pendent à son cou; des talons d'or ornent sa chaussure de pourpre; elle rougit ses joues impudentes à fin de dissimuler sa pâleur. Ainsi parée, elle sort pour adorer des déesses inconnues et fatales à son mari. Ces adorations sont suivies d'initiations mal famées et de mystères suspects[1].

[1] Etiam corona caput circumiea ambit, lapillis indicis stellata, pretiosa autem de cervicibus monilia dependent. Impudentes etiam genas rubefaciunt illitis fucis...... Nempe statim è domo egressæ, sacrificia faciunt arcana et absque viris suspecta mysteria. (Luciani Amores, p. 579.)

Elle rentre et passe d'un bain prolongé à une table somptueuse; elle se gorge d'aliments, elle goûte à tous les mets du bout du doigt. Un lit voluptueux l'attend; elle s'y livre à un sommeil inexplicable, si c'est un sommeil, et quand on sort de cette couche moelleuse, il faut vite courir aux thermes voisins [1]. »

De cette satire Callicratidas passe à l'éloge du jeune homme : « Il se lève avant l'aurore, se plonge dans une eau pure, étudie les maximes de la sagesse, joue de la lyre, dompte sa vigueur sur des coursiers de Thessalie et lance le javelot; c'est Mercure, Apollon, Castor. Qui ne serait l'ami d'un pareil jeune homme [2]? L'amour

[1] Domi statim prolixa balnea ac sumptuosa quidem ac lauta mensa. Posteaquàm enim nimisquàm repletæ fuerint suâ ipsarum gulositate, summis digitis velut inscribentes appositorun unumquodque degustant. Et diversorum corporum somnos et muliebritate lectum refertum, ex quo surgens statim lavacro opus habet. (Id., ibid.) Ce latin ne rend pas le texte grec.

[2] Mane surgens ex lecto, postquàm residentem in oculis somnum reliquum aquâ simplici abstersit. Illi apta atque sonora lyra. Thessali equi illi curæ sunt, ac breviter juventutem domant ac subjugant, in pace meditatur res bellicas, evibrando jacula. . . . . . Quomodò vero, non amaret illum in palœstris quidem Mercurium, inter lyras autem Apollinem, equitorem vero Castorem.

étoit le médiateur de l'amitié entre Oreste et Pilade; ils voguoient ensemble sur le même vaisseau de la vie[1] : il est beau de s'exciter aux actions héroïques par une triple communauté de plaisirs, de périls et de gloire. L'âme de ceux qui aiment de cet amour céleste habite les régions divines, et *deux amants de cette sorte reçoivent, après la vie, le prix immortel de la vertu*[2]. » Callicratidas exprime ici l'opinion de Platon, et de Socrate déclaré le plus sage des hommes!

Licinius juge le procès : il laisse les femmes aux hommes vulgaires et les petits garçons aux philosophes. Théomneste rit de la prétendue pureté de l'amour philosophique, et finit par la peinture d'une séduction dont les nudités sont à peine supportables sous le voile de la langue grecque ou latine.

Les plus grands personnages de la Grèce et les plus hautes renommées passèrent sous le joug de ces dégradantes passions : Alexandre fit

[1] Amor Orestem et Pyladem conjunxit : atque in uno eædemque vitæ navigio simul navigârunt.

[2] Etiam æther post terram excipit eos qui hæc sectantur : illi autem meliori fato morientes, virtutis præmium hoc incorruptibile consequuntur. (Luciani Amores, p. 585.)

rougir ses soldats de sa familiarité avec l'eunuque Bagoas. Périclès vivoit publiquement avec la femme de son fils[1]; il défendit devant les tribunaux Cimon accusé d'inceste avec sa sœur Elpinice, et Elpinice devint le prix de l'éloquence tarée du triomphant orateur[2]. Sophocle sort d'Athènes avec un jeune garçon qui lui dérobe son manteau; Euripide se raille de Sophocle, et lui déclare qu'il a possédé pour rien la même créature[3]. Sophocle lui répond en vers : « Euripide, ce fut le soleil et non un jeune garçon qui me dépouilla en me faisant éprouver » sa chaleur; pour toi, c'est Borée qui t'a glacé » dans les bras d'une femme adultère[4]. » Le sale Diogène dansoit avec l'élégante Laïs qui se li-

[1] Ath., lib. XIII, cap. 6.

[2] Id., ib.

[3] Sophoclem venustum puerum extrà mænia civitatis duxisse ut cum eo coixet, eumque Sophoclis pennulâ direptâ discessisse. Euripides cachinnans per ludibrium dixit illo se aliquando puero usum fuisse, verum sibi furto nihil amissum. (Athen., p. 604.)

[4] Hoc ubi Sophocles audiit, in Euripidem epigramma scripsit hujusmodi.

Sol quidem, o Euripides, non puer, cùm me tepefaceret
Veste nudavit : tibi verò alienam uxorem osculanti
Inæssit Boreas, etc.

Ἥλιος ἦν οὐ παις, Ευριπίδη, ος με χλιαινων, etc.
(Athen., Deipnosoph., p. 604.)

vroit à lui, et le voluptueux Aristippe, amant de Laïs, approuvoit le partage. Sur le tombeau de Dioclès, de jeunes garçons célébroient chaque année la fête des baisers : le plus lascif obtenoit la couronne [1] : Dioclès avoit été un infâme. Athénée nous apprend encore le rôle que jouoient les courtisanes, et Lucien les leçons qu'elles se donnoient entre elles : Aspasie, Phrynée, Laïs, Glycère, Flora, Gnathène, Gnathénion, Manie et tant d'autres sont devenues des personnages mêlés aux plus graves comme aux plus beaux souvenirs de l'histoire, des arts, et du génie.

Un trait particulier distingue le dialogue des *Courtisanes* dans Lucien. L'auteur met souvent en scène une mère et une fille : c'est la mère qui corrompt la fille, qui cherche à lui enlever tout remords, toute pudeur, qui l'instruit au libertinage, au mensonge, au vol, qui lui conseille de se prostituer au plus rustre, au plus laid, au plus infâme, pourvu qu'il paie bien et qu'on le puisse dépouiller. Quant aux jeunes courtisanes, elles éprouvent presque toujours une passion sincère et naïve; elles ont recours à

[1] Quique labra labris dulcius applicaverit,
Is coronis oneratus ad suam matrem revertitur.
(Théoc., idyl. XII.)

des enchantements, comme la Magicienne de Théocrite, pour rappeler des amants volages; on les voit occupées à les arracher non-seulement à leurs rivales, mais encore à leurs *rivaux*, les philosophes. Chélidonion propose à Drosé d'écrire avec du charbon sur la muraille du Céramique : *Aristenet corrompt Clinias.* Cet Aristenet étoit un philosophe qui avoit enlevé Clinias à Drosé. Enfin l'on trouve parmi les dialogues de Lucien, celui de Clonarion et de Léæna, consacré à la peinture des désordres entre les femmes; ils y sont peints comme les désordres entre les hommes. Léæna est aimée d'une riche femme de Lesbos, Mégille, déjà liée avec Démonasse, femme de Corinthe. Ces deux saphiennes invitent Léæna à partager leur commune couche. Mégille jette au loin sa fausse chevelure, paroît nue, et la tête rase comme un athlète[1]. Léæna entre dans des détails assez étendus avec Clonarion, et refuse de lui donner les derniers[2].

[1] Megilla comam ut illam fictitiam habebat à capite rejecit, ipsa autem jacebat omninò similis atque æquiparanda gladiatori, alicui vehementer virili atque robusto ad vivum usque cute detonsâ.

[2] Ne quære accuratius omnia, turpia enim sunt.

(Luciani dialogi meretricii Clonarium et Leæna ad finem, p. 970.)

Vous auriez une fausse idée de ces ouvrages, si vous vous les représentiez comme ces mauvais livres destinés parmi nous à la dépravation de la jeunesse, mais qui ne peignent point l'état général de la société. Les pères de l'Église s'expriment comme Lucien et comme Athénée : Clément d'Alexandrie indique des choses de la même nature que celles rappelées au dialogues des *Amours*, et il cite ailleurs des faits racontés par Lucien lui-même [1] ; il parle de la Vénus de Cnide souillée dans son temple, et de Philœnis, « à qui, dit Fleury, on attribuoit » un écrit touchant les impudicités les plus crimi- » nelles dont les femmes soient capables. » Saint Justin, dans son Apologie, assure que l'ouvrage de Philœnis étoit entre les mains de tout le monde [2].

Chez plusieurs nations, un prix étoit décerné

[1] In pædagog., lib. II, cap. 10. In protreptico, p. 24 et 38.

[2] Un auteur italien trop célèbre a reproduit l'ouvrage de Philænis. Avant lui, un grave et religieux savant du onzième siècle avoit écrit un livre de même nature, Brantôme a renouvelé les mêmes histoires ; mais le véritable auteur de l'ouvrage grec n'étoit point la courtisane Philœnis, c'étoit un sophiste nommé Polycrate, comme nous l'apprend Athénée.

au plus impudique [1]. Il y avoit des villes entières consacrées à la prostitution : des inscriptions écrites à la porte des lieux de libertinage et la multitude des simulacres obscènes trouvés à Pompéi, ont fait penser que cette ville jouissoit de ce privilége. Des philosophes méditaient pourtant sur la nature de Dieu et de l'homme dans cette Sodome ; leurs livres déterrés ont moins résisté aux cendres du Vésuve que les images d'airain du Musée secret de Portici. Caton le Censeur louoit les jeunes gens abandonnés au vice que chantoient les poètes [2]. Après les repas, on voyoit sur les lits du festin de malheureux enfans qui attendoient les outrages [3].

Ammien Marcellin a peint les descendants des Cincinnatus et des Publicola au quatrième siècle [4]. « Ils se distinguent par de

[1] Impios infamià turpissimà. . . . .
(Philo. de præmiis et pœnis, p. 586, in-fol., Parisiis, 1552.)

[2] Horat., saty., lib. I.

[3] Transeo puerorum infelicium greges quos post transacta convivia aliæ cubiculi contumeliæ expectant. (Senec., ep. 95.)

[4] Les Romains sous le règne de Trajan, d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle, ressembloient déjà beaucoup

» hauts chars ; ils suent sous le poids de leur
» manteau, si léger pourtant que le moindre
» vent le soulève. Ils le secouent fréquemment
» du côté gauche pour en étaler les franges et
» laisser voir leur tunique où sont brodées di-
» verses figures d'animaux. Étrangers, allez les
» voir, ils vous accableront de caresses et de
» questions. Retournez-y, il semble qu'ils ne
» vous aient jamais vus. Ils parcourent les rues
» avec leurs esclaves et leurs bouffons..... Devant
» ces familles oisives, marchent d'abord des
» cuisiniers enfumés, ensuite des esclaves avec
» les parasites. Le cortège est fermé par des
» eunuques, vieux et jeunes, pâles, livides,
» affreux.

» Envoie-t-on savoir des nouvelles d'un ma-
» lade? Le serviteur n'oseroit rentrer au logis
» avant de s'être lavé de la tête aux pieds. La
» populace n'a d'autre abri pendant la nuit
» que les tavernes ou les toiles tendues sur les
» théâtres ; elle joue aux dés avec fureur, ou

aux Romains dont parle Ammien Marcellin. Lucien, qui vivoit sous ces empereurs, nous a laissé dans le *Nigrinus* un tableau des mœurs romaines, dont l'historien semble avoir emprunté plusieurs traits : Le premier s'étend seulement davantage sur le goût pour les chevaux, sur le luxe, les funérailles, les testamens, etc.

» s'amuse à faire un bruit ignoble avec les narines [1].

» Ceux qui s'enorgueillissent de porter les
» noms des Reburri, des Faburri, des Pagoni,
» des Geri, des Dali, des Tarrasci, des Perrasi,
» vont aux bains, couverts de soie et accompa-
» gnés de cinquante esclaves. A peine entrés
» dans la piscine ils s'écrient : « Où sont mes
» serviteurs! » S'il se trouve quelque créature ja-
» dis usée au service du public, quelque vieille
» qui a trafiqué de son corps, ils courent à elle
» et lui prodiguent de sales caresses. Et voilà les
» hommes dont les ancêtres admonestoient un
» sénateur pour avoir donné un baiser à sa femme
» devant sa fille! Les prétendez-vous saluer?
» Tels que des taureaux qui vont frapper de la
» corne, ils baissent la tête de côté et ne lais-
» sent que leur genou ou leur main au baiser de
» l'humble client........

» Au milieu des festins on fait apporter des
» balances pour peser les poissons, les loires et
» les oiseaux. Trente secrétaires, les tablettes à
» la main, font l'énumération des services. Si
» un esclave apporte trop tard de l'eau tiède,
» on lui administre trois cents coups de fouet.
» Mais si un vil favori a commis un meurtre :

[1] Amm. Marcel., lib. XIV.

» Que voulez-vous, dit le maître? C'est un
» misérable! Je punirai le premier de mes gens
» qui se conduira ainsi!

» Ces illustres patrices vont-ils voir une mai-
» son de campagne ou une chasse que d'autres
» exécutent devant eux; se font-ils transporter
» dans des barques peintes par un temps un
» peu chaud de Putéoles à Cajète, ils compa-
» rent leurs voyages à ceux de César et d'Alexan-
» dre. Une mouche qui se pose sur les franges
» de leur éventail doré, un rayon de soleil qui
» passe à travers quelque trou de leur parasol,
» les désolent; ils voudroient être nés parmi les
» Cimmériens [1].

» Cincinnatus eût perdu la gloire de la pau-
» vreté si, après sa dictature, il eût cultivé des
» champs aussi vastes que l'espace occupé par un
» seul des palais de ses descendans [2]. Le peuple
» ne vaut pas mieux que les sénateurs; il n'a
» pas de sandales aux pieds, et il se fait don-

[1] Ubi si inter aurata flabella laciniis sericis insederint muscæ, vel per foramen umbraculi pensilis radiolus irruperit solis, queruntur quod non sunt apud Cimmerios nati. (Ammien. Marcell., lib. XXVIII, cap. 4, p. 411. Lugduni Batavorum 1693.)

[2] Quorum mensuram si in agris consul Quintius possedisset, amiserat etiam post dictaturam gloriam paupertatis. (Amm., lib. XXII, cap. 4.)

» ner des noms retentissans; il boit, joue et
» se plonge dans la débauche; le grand cirque
» est son temple, sa demeure, son forum.
» Les plus vieux jurent par leurs rides et leurs
» cheveux gris, que la république est perdue,
» si tel cocher ne part le premier et ne rase
» habilement la borne. Attirés par l'odeur
» des viandes, ces maîtres du monde suivent
» des femmes qui crient comme des paons
» affamés, et se glissent dans la salle à manger
» des patrons [1]. »

La mollesse du peuple passa à l'armée : le soldat préféroit la chanson obscène au cri de guerre ; une pierre comme autrefois, ne lui servoit plus d'oreiller sur un lit armé, et il buvoit dans des coupes plus pesantes que son épée [2] ; il connoissoit le prix de l'or et des pierreries ; le temps n'étoit plus où un légionnaire ayant trouvé dans le camp d'un roi de Perse un petit sac de peau rempli de perles, les jeta, sans savoir ce que c'étoit, et n'emporta que le sac [3].

[1] Id., lib. XXVIII, cap. 4.

[2] Cum miles cantilenas meditaretur pro jubilo molliores : et non saxum erat ut antehac armato cubile.... et graviora gladiis pocula, testa enim bibere jam pudebat. (Amm., lib. XXII, cap. 4.)

[3] Id., ibid.

Le soldat romain quitta la cuirasse, abandonna le pilum et la courte épée : alors, nu comme le Barbare et inférieur en force, il fut aisément vaincu. Végèce attribue les défaites successives des légions à l'abandon des anciennes armes [1].

Les désordres de la police de Rome étoient extrêmes: on en jugera par un événement arrivé sous le règne de Théodose Ier.

Les empereurs avoient bâti de grands édifices où se trouvoient les moulins et les fours qui servoient à moudre la farine et à cuire le pain distribué au peuple. Plusieurs cabarets s'étoient élevés auprès de ces maisons; des femmes publiques attiroient les passants dans ces cabarets; ils n'y étoient pas plus tôt entrés qu'ils tomboient par des trapes dans des souterrains. Là, ils demeuroient prisonniers le reste de leur vie, contraints à tourner la meule, sans que jamais leurs parents pussent savoir ce qu'ils étoient devenus. Un soldat de Théodose, pris à ce piége, s'arma de son poignard, tua ses détenteurs et s'échappa. Théodose fit raser les édifices qui couvroient ces repaires; il fit également disparoître

[1] De re milit., lib. AA cap. 10.

les maisons de prostitution où étoient reléguées les femmes adultères [1].

L'anarchie dans les provinces égaloit celle qui régnoit dans la capitale : Salvien déclare qu'il n'y a point de châtiment que ne méritassent les Romains; il les compare aux Barbares, et les trouve inférieurs à ceux-ci en charité, sincérité, chasteté, générosité, courage. Il fait la description de la Septimanie : «Vignes, prairies émail-» lées de fleurs, vergers, campagnes cultivées, » forêts, arbres fruitiers, fleuves et ruisseaux, » tout s'y trouve. Les habitants de cette pro-» vince ne devroient-ils pas remplir leurs de-» voirs envers un Dieu si libéral pour eux? Eh » bien ! le peuple le plus heureux des Gaules, » en est aussi le plus déréglé [2]. La gourmandise » et l'impureté dominent partout. Les riches » méprisent la religion et la bienséance; la foi » du mariage n'est plus un frein, la femme lé-» gitime se trouve confondue avec les concubi-» nes. Les maîtres se servent de leur autorité » pour contraindre leurs esclaves à se rendre à » leurs désirs. L'abomination règne dans des » lieux où les filles n'ont plus la liberté d'être

[1] Socrat., lib. v, cap. 18.

[2] In omnibus quippè Galliis sicut divitiis primi fuêre sic vitiis. (Salv., de gubern. Dei, lib. xii, p. 230.)

» chastes. On trouve des Romains qui se livrent
» à tous les désordres, non dans leur maison,
» mais au milieu des ennemis et dans les fers
» des Barbares.

» Les villes sont remplies de lieux infâmes,
» et ces lieux ne sont pas moins fréquentés par
» les femmes de qualité que par celles d'une
» basse condition : elles regardent ce liberti-
» nage comme un des priviléges de leur nais-
» sance, et ne se piquent pas moins de surpasser
» les autres femmes en impureté qu'en no-
» blesse [1].

» Il n'y a plus personne, continue le nouveau
» Jérémie, pour qui la prospérité d'autrui ne
» soit un supplice. Les citoyens se proscrivent
» les uns les autres : les villes et les bourgs
» sont en proie à une foule de petits tyrans,
» juges et publicains. Les pauvres sont dépouil-
» lés, les veuves et les orphelins opprimés.
» Des Romains vont chercher chez les Barbares
» une humanité et un abri qu'ils ne trouvent
» plus chez les Romains; d'autres, réduits au

[1] Apud Aquitanicas vero quæ civitas in locupletissimâ ac nobilissimâ sui parte non quasi lupanar fuit? quis potentum ac divitum non in luto libidinis vixit. Quis non se barathro sordidissimè colluvionis immersit : haud multùm matrona abest à vilitate ancillarum. (Salv., de gubern. Dei, lib. VII, p. 232.)

» désespoir, se soulèvent et vivent de vols et de
» brigandage ; on leur donne le nom de Bagau-
» des [1]; on leur fait un crime de leur malheur;
» et pourtant ne sont-ce pas les proscriptions, les
» rapines, les concussions des magistrats qui ont
» plongé ces infortunés dans un pareil désordre?
» Les petits propriétaires, qui n'ont pas fui, se
» jettent entre les bras des riches pour en être
» secourus, et leur livrent leurs héritages. Heu-
» reux ceux qui peuvent reprendre à ferme
» les biens qu'ils ont donnés! Mais ils n'y
» tiennent pas long-temps : de malheur en
» malheur, de l'état de colon où ils se sont ré-
» duits volontairement, ils deviennent bientôt
» esclaves [2]. »

Ce passage de Salvien est un des documents les plus importants de l'histoire; il nous apprend comment l'état des propriétés et des personnes changea au sixième siècle, comment le petit propriétaire livra son bien et ensuite sa

[1] Quos compulimus esse criminosos, imputatur his infelicitas sua : quibus enim aliis rebus Bagaudæ facti sunt nisi iniquitatibus nostris, nisi eorum proscriptionibus et rapinis qui exactionis publicæ in quæstus proprii emolumenta vertant: (Salv., de gubern. Dei, lib. v, p. 159.)

[2] Coloni divitum fiunt... in hanc necessitatem redacti ut et jus libertatis amittunt. (De gubern. Dei, lib. x, cap. v, p. 169.)

personne au grand propriétaire, pour en recevoir protection. Cet effet violent de la nécessité se convertit en usage, et bientôt en loi : on donna son *aleu* au barbare, qui le rendit en *fief*, moyennant service ; et ainsi s'établit la mouvance et la propriété féodale.

Il faut joindre aux causes de la destruction des lois et des mœurs païennes une dernière cause, puissante dans les hauts rangs de la société : la philosophie.

Je vous ai déjà fait observer que les sectes philosophiques étoient au paganisme ce que les hérésies étoient au christianisme, dans le rapport inverse de la vérité à l'erreur. La vérité philosophique ne fut dans son origine que la vérité religieuse, ou, pour parler plus correctement, la philosophie qui prit naissance dans les temples, fut d'abord cultivée en secret par les prêtres. La vérité philosophique (indépendance de l'esprit de l'homme dans la triple science des choses intellectuelles, morales et naturelles) se dut trouver altérée, selon le temps et les lieux. Les hommes, placés au berceau du monde, cherchèrent et crurent découvrir les lois mystérieuses de la nature dans la cause la plus agissante sous leurs yeux.

Ainsi les prêtres de la Chaldée regardèrent la lumière dont ils étoient inondés dans leur beau

climat, comme une émanation de l'âme universelle; bientôt ils attribuèrent aux astres qu'ils observoient, une influence particulière sur l'homme et sur la nature. La lumière, diminuant de force en s'éloignant de son foyer, créoit sur son chemin, du ciel à la terre, des êtres dont l'intelligence varioit selon le degré de fécondité qui restoit au rayon créateur. Le système des prêtres chaldéens donna naissance à la théorie des Génies : les usages et les mœurs s'enchaînèrent à la marche des saisons.

Les Mages, ne considérant dans la lumière que la chaleur, firent du feu le principe de tout. Et, comme il y avoit, selon les Mages, une matière brute qui résistoit à l'action du feu, de là les deux principes : l'Esprit et la Matière, le Bien et le Mal. Par le feu ou la chaleur, se reproduisoient l'âme humaine, et les Génies de la religion secrète des Chaldéens.

Les prêtres d'Égypte se persuadèrent, au bord du Nil, que l'eau étoit l'agent d'une âme universelle pour la production des corps. Ayant remarqué qu'il y a dans l'homme un esprit et dans l'animal un instinct, ils en conclurent une intelligence qui tend à s'unir à la matière, cette intelligence voulant toujours produire des choses parfaites, et la matière s'opposant toujours à la perfection. Mais il paroît qu'ils regardoient le

bon et le mauvais principe comme également matériels, ce qui faisoit une doctrine d'athéisme et de matérialisme chez le peuple le plus superstitieux de la terre.

Aujourd'hui que les Indes nous sont mieux connues, que leurs langues sacrées sont dévoilées aux savants de l'Europe, nous trouvons dans ces immenses régions des systèmes métaphysiques de toutes les sortes, des cultes de toutes les formes, même de la forme chrétienne ; nous trouvons trois principes excellents, bien que mêlés de choses extravagantes : l'Existence d'un Dieu suprême, l'Immortalité de l'âme, et la Nécessité morale de faire le bien.

Mais cette nécessité morale de la philosophie indienne eut une conséquence aussi inattendue que désastreuse : d'après la Nécessité du bien, l'âme de l'homme devoit retourner au sein de Dieu si elle pratiquoit la vertu, ou s'emprisonner dans d'autres corps sur la terre si elle s'étoit abandonnée aux vices. Ce cercle inévitable de la société religieuse rendit la société politique stationnaire ; tout s'incrusta dans des castes qui ne remuoient pas plus que ces bonzes fixés des jours entiers dans la même attitude, par esprit de sacrifice et de perfection. Ce que le matérialisme opéra en Chine et la superstition en

Égypte, la philosophie l'accomplit aux Indes : elle ligatura l'homme dans son berceau et dans sa tombe.

La haute science fut donc captive dans les colléges sacerdotaux de la Chaldée, de la Perse, des Indes et de l'Égypte. Rendons justice aux Grecs : ils tirèrent la philosophie du fond des temples, comme le christianisme la fit sortir des écoles philosophiques. Ainsi la philosophie fut pratiquée secrètement par les prêtres; c'est son premier pas : elle fut étudiée par quelques hommes supérieurs de la Grèce hors des sanctuaires; c'est son second pas : elle fut livrée à la foule par les chrétiens; c'est son troisième et dernier pas.

Les Grecs qui dérobèrent les premiers la philosophie aux initiations, furent des poëtes et des législateurs, tels que Linus, Orphée, Musée, Eumolpe, Mélanpe. Ensuite vinrent, dans une société plus avancée, Thalès, Pythagore, Phérécide; voyageurs aux Indes, en Perse, en Chaldée, en Égypte, ils pénétrèrent leurs systèmes des doctrines qu'ils avoient étudiées chez les prêtres de ces contrées. Thalès, comme les Égyptiens, admit l'eau pour élément général, et devint le chef de la philosophie expérimentale : une des branches de son école donna naissance à la philosophie morale personnifiée dans So-

Socrate. Pythagore engendra la philosophie intellectuelle que divinisa Platon. Aristote, esprit positif et universel, supposa une matière éternelle, et des formes mathématiques invariables renfermées dans cette matière. Le monde finit par se partager entre les deux écoles de Platon et d'Aristote, entre le système des formes et celui des idées.

Les conquêtes d'Alexandre répandirent la philosophie grecque sur le globe, où elle s'enrichit de nouvelles connoissances.

« Alexandre commanda à tous les hommes vi-
» vans d'estimer la terre habitable être leur
» pays, et son camp en être le château et le
» donjon; tous les gens de bien, parents les uns
» des autres, et les méchants seuls étrangers:
» au demeurant, que le Grec et le Barbare ne
» seroient point distingués par le manteau ni à
» la façon de la targue, ou au cimeterre, ou
» par le haut chapeau; mais remarqués et dis-
» cernés, le Grec à la vertu et le Barbare au
» vice, en réputant tous les vertueux Grecs, et
» tous les vicieux Barbares. . . . .
» . . . . Quel plaisir de voir ces belles et saintes
» épousailles, quand il comprit dans une même
» tente cent épousées persiennes, mariées à cent
» époux macédoniens et grecs, lui-même étant
» couronné de chapeaux de fleurs, et entonnant

» le premier le chant nuptial d'Hyménéus, » comme un cantique d'amitié générale [1]. »

Amyot qui introduit ici sans le savoir, la langue et le reflet des mœurs de son siècle dans la peinture de l'âge philosophique et poli de la Grèce, n'ôte rien à la vérité des faits, et leur ajoute un charme étranger. Il n'est point de mon sujet d'entrer dans le détail des sectes philosophiques [2]; mais je dois rappeler que la philosophie de Platon, mêlée aux dogmes chaldéens et aux traditions juives, s'établit à Alexandrie sous les Ptolémées : tous les systèmes, toutes les opinions convergèrent à ce centre de lumières et de ténèbres dont le christianisme débrouilla le chaos.

La philosophie des Grecs introduite à Rome, ébranla le culte national dans la ville la plus religieuse de la terre. Le poëte satirique Lucile, l'ami de Scipion, s'étoit moqué des dieux de Numa, et Lucrèce essaya de les remplacer par le voluptueux néant d'Épicure. César avoit dé-

[1] Plutar., de la fortune d'Alexandre, trad. d'Amyot.

[2] L'*Essai historique* contient un aperçu rapide de ces sectes ; on peut consulter dans cet ouvrage le tableau synoptique que j'en ai dressé (tom. II, pag. 225 de cette édition). On le pourra corriger à l'aide du *Manuel de l'histoire de la philosophie* de Tenneman, traduit excellemment par M. Cousin.

claré en plein sénat qu'après la mort rien n'étoit, et Cicéron, qui cherchant la cause de la supériorité de Rome ne la trouvoit que dans sa piété, disoit, contradictoirement, qu'à la tombe finit tout l'homme. L'épicurisme régna chez les Romains durant la majeure partie du premier siècle de l'ère chrétienne : Pline, Sénèque, les poëtes et les historiens l'attestent par leurs écrits, leurs maximes et leurs vers. Le stoïcisme prit le dessus quand la vertu fut élevée à la poupre.

Ces divers philosophies qui ne descendoient point dans le peuple, décomposoient la société : elles ne guérissoient point la superstition des esclaves, et ôtoient la crainte des dieux aux maîtres. Les arts magiques plus ou moins mêlés aux dogmes scolastiques, la théurgie et la goétie, ramenoient des erreurs tout aussi déplorables que les mensonges de la mythologie.

Les philosophes, tantôt chassés de Rome, tantôt rappelés, devenoient des personnages importants ou ridicules qui se prêtoient complaisamment aux idolâtries, aux mœurs et aux crimes de leurs siècles. On en remarque auprès de tous les tyrans; on en trouve au milieu des débauches d'Élagabale; il est vrai que, pour l'honneur de la vertu, ceux-ci se voiloient la tête, comme Agamemnon se couvroit le visage au

sacrifice de sa fille [1] : Plotin même assistoit aux désordres de Gratien.

Ces sages s'attribuoient des dons surnaturels : depuis Apollonius qui se transportoit par l'air où il vouloit, jusqu'à Proclus, qui conversoit avec Pan, Esculape et Minerve, il n'y a pas de miracles dont ils ne fussent capables. L'affectation des allures de leur vie, rendoit suspect le naturel de leurs principes : Ménédus de Lampsaque paraissoit en public vêtu d'une robe noire, coiffé d'un chapeau d'écorce où se voyoient gravés les douze signes du zodiaque ; une longue barbe lui descendoit à la ceinture, et, monté sur le cothurne, il tenoit un bâton de frêne à la main ; il se prétendoit un esprit revenu des enfers pour prêcher la sagesse aux hommes [2].

Anaxarque, maître de Pyrrhon, étant tombé dans une ravine, Pyrrhon refusa de l'en retirer, parce que toute chose est indifférente de soi, et qu'autant valoit demeurer dans un trou que sur la terre [3].

Lorsque Zénon marchoit dans les villes, ses

[1] Erant amici improbi, et senes quidam et specie philosophi, qui caput reticulo componerent. (Lamprid., in vit. Elag., p. 105.)

[2] Suid., Athen., lib. IV, pag. 162.

[3] Laert., lib. in Pyrrhon.

amis l'accompagnoient de peur qu'il ne fût écrasé par les chars : il ne se donnoit pas la peine d'échapper à la Fatalité [1]. Diogène faisoit le chien dans un tonneau ; Démocrite s'enfermoit dans un sépulchre [2] ; Héraclite broutoit l'herbe de la montagne [3]. Empédocle, voulant passer pour une divinité, se précipita dans l'Etna : le volcan rejeta les sandales d'airain de l'impie et la fourbe fut découverte [4].

Ces sophistes, de même que les hérésiarques, se livroient à toutes sortes de folies : des Platoniciens se tuoient comme les Circoncellions, et des Cyniques bravoient la pudeur comme les Priscilliens. Dans les écoles d'Athènes et d'Alexandrie, les maîtres mêloient le peuple à leurs factions : leurs disciples couroient au-devant des nouveaux venus pour les attirer à leur doctrine, criant, sautant, frappant à l'instar des furieux.

Lucien représente Ménippe affublé d'une massue, d'une lyre et d'une peau de lion, et s'écriant : « Je te salue, portique, superbe entrée » de mon palais! » Ensuite Ménippe raconte à Philonide que fatigué de l'incertitude des doc-

[1] Laert., lib. VII.

[2] Laert., lib. IX, in Dem.

[3] Id., in Heracl.

[4] Id., lib. VIII, Lucian. Strab., lib. VI.

trines, il s'adressa à un disciple de Zoroastre. Ce magicien par excellence, appelé Mithrobarzanes, avoit de longs cheveux et une longue barbe. Il prit Ménippe, le lava trois mois entiers dans l'Euphrate, en suivant le cours de la lune et marmottant une longue prière ; il lui cracha trois fois au nez, le plongea de l'Euphrate dans le Tigre, le purifia avec de l'ognon marin, le ramena chez lui à reculons, l'arma de la massue, de la lyre, de la peau du lion, et lui recommanda de se nommer à tout venant, Ulysse, Hercule ou Orphée. L'initiation achevée, Ménippe descendit aux enfers conduit par Mithrobarzanes. Là, Tirésias lui conseilla de quitter les chimères philosophiques, en lui disant : « La » meilleure vie est la plus commune.

Les Sectes à l'encan offrent le tableau complet des diverses sectes. Jupiter fait préparer des siéges ; Mercure, investi de la charge d'huissier, appelle les marchands pour acheter toutes sortes de vies philosophiques; on fera crédit pendant une année, moyennant caution. Jupiter ordonne de commencer par la secte italique.

MERCURE.

Holà ! Pythagore! descends et fais le tour de la place. Voici une vie céleste : qui l'achètera? qui veut-être plus grand que l'homme? qui veut

connoître l'harmonie des sphères et revivre après sa mort?

UN MARCHAND.

D'ou es-tu?

PYTHAGORE.

De Samos.

LE MARCHAND.

Où as-tu étudié?

PYTHAGORE.

En Égypte, chez les sages.

LE MARCHAND.

Si je t'achète que m'apprendras-tu?

PYTHAGORE.

Je te ferai souvenir de ce que tu sus autrefois.

LE MARCHAND.

Comment cela?

PYTHAGORE.

En purifiant ton âme.

LE MARCHAND.

Comment l'instruiras-tu?

PYTHAGORE.

Par le silence. Tu seras cinq ans sans parler.

LE MARCHAND.

Après.

PYTHAGORE.

Je t'enseignerai la géométrie, la musique et l'arithmétique.

LE MARCHAND.

Je sais celle-ci.

PYTHAGORE.

Comment comptes-tu?

LE MARCHAND.

Un, deux, trois, quatre.

PYTHAGORE.

Tu te trompes : quatre est dix, le triangle parfait et le serment, etc.

(On déshabille Pythagore, et l'on découvre qu'il a une cuisse d'or. Trois cents marchands l'achètent dix mines.)

(On appelle Diogène.)

UN MARCHAND.

Que pourrai-je faire de cet animal, sinon un fossoyeur ou un porteur d'eau?

MERCURE.

Non pas, mais un portier : il aboie et il se nomme lui-même un chien.

LE MARCHAND.

Je crains qu'il ne me morde; il grince les dents et me regarde de travers.

MERCURE.

Ne crains rien, il est apprivoisé.

LE MARCHAND.

Ami, de quel pays es-tu?

DIOGÈNE.

De tous pays.

LE MARCHAND

Quelle est ta profession?

DIOGÈNE.

Médecin de l'âme, hérault de la liberté et de la vérité.

LE MARCHAND.

Maître, si je t'achète que m'apprendras-tu?

DIOGÈNE.

Je t'enfermerai avec la misère, tu ne te soucieras ni de parents, ni de patrie; tu quitteras la maison de ton père; tu habiteras quelque masure, quelque sépulchre, ou comme moi un tonneau. Ton revenu sera dans ta besace pleine de rogatons et de vieux bouquins: tu disputeras de félicité avec Jupiter; si l'on te fouette, tu n'en feras que rire.

LE MARCHAND.

Il faudroit que ma peau fût une écaille d'huître ou de tortue.

DIOGÈNE.

Voici ma doctrine: trouver à redire à tout, avoir la voix rude comme un chien, la mine barbare, l'allure farouche et sauvage, vivre au milieu de la foule comme s'il n'y avoit personne, être seul au milieu de tous, préférer la Vénus ridicule, et se livrer en public à ce que les autres rougissent de faire en secret. Si tu t'ennuies tu prendras un peu de ciguë et tu t'en iras de ce monde: voilà le bonheur: en veux tu?

Après Diogène, pour lequel on donne deux

oboles, Mercure fait venir Aristippe; il est ivre et ne peut répondre. Mercure explique sa doctrine : ne se soucier de rien, se servir de tout, chercher la volupté n'importe où.

Héraclite et Démocrite, abrégé de la sagesse et de la folie, succédent à Aristipe: l'un rit, l'autre pleure. Démocrite rit parce que tout est vanité, et que l'homme n'est qu'un concours d'atomes produits du hazard. Héraclite pleure parce que le plaisir est douleur, le savoir ignorance, la grandeur bassesse, la santé infirmité, le monde un enfant qui joue aux osselets et se tourmente pour un songe. Héraclite regrette le passé, s'ennuie du présent et s'épouvante de l'avenir.

Jupiter fait sémondrer Socrate.

UN MARCHAND.

Qu'es-tu?

SOCRATE.

Amateur de petits garçons et maître ès-arts d'aimer[1].

LE MARCHAND.

Dans ce cas mon fils est trop beau pour que je te confie son éducation.

[1] Le texte est plus net :

Παιδεραστής εἰμι, καὶ σοφὸς τὰ ἐρωτικά.
Luc., vitar. auctio., p. 193.)

SOCRATE.

Je ne suis pas amoureux du corps, mais de l'esprit : quand je dormirois avec ton fils, il ne se passeroit rien de déshonnête.

LE MARCHAND.

Cela m'est fort suspect.......

SOCRATE.

Je le jure par le chien et le platane.

LE MARCHAND.

Quelle est ta doctrine?

SOCRATE.

J'ai inventé une république et je me gouverne d'après ses lois.

LE MARCHAND.

Que fait-on dans ta république?

SOCRATE.

Les femmes n'y appartiennent pas à un seul mari; chaque homme peut avoir commerce avec elles toutes.

LE MARCHAND.

Les lois contre l'adultère sont-elles donc abrogées?

SOCRATE.

Niaiseries.

LE MARCHAND.

Et qu'as-tu statué pour les beaux et jeunes garçons?

SOCRATE.

Ils deviendront le prix de la vertu, et leur amour sera la récompense du courage.

Socrate est vendu deux talens.

Épicure vient après Socrate : C'est, dit Mercure, le disciple du grand rieur Démocrite, et du grand débauché Aristippe; il aime les choses douces et emmiellées.

Crysippe le stoïcien, à la barbe longue et aux cheveux courts, est présenté aux criées comme la vertu même, et le censeur du genre humain. Crysippe est le seul sage, le seul riche, le seul éloquent, le seul beau, le seul juste; il explique au marchand ébahi, qu'il y a des choses principales et des choses moins principales, des accidents et des accidents d'accidents; il lui prétend enseigner les syllogismes : *Le moissonneur, le dominant, l'électra, le masqué;* il lui prouve que lui marchand ne connaît pas son père,

qu'il est une pierre ou un animal, un animal ou une pierre [1].

Le péripatéticien succède au stoïcien : il sait combien de temps vit un moucheron, à quelle profondeur les rayons du soleil pénètrent dans la mer, et quelle est l'âme des huîtres [2]. Le dialogue se termine à Pyrrhias (pour Pyrrhon).

LE MARCHAND.

Que sais-tu, Pyrrhias?

LE PHILOSOPHE.

Rien [3].

LE MARCHAND

Comment rien?

LE PHILOSOPHE.

Parce que je ne sais pas s'il a y quelque chose.

LE MARCHAND.

Est-ce que nous n'existons pas?

[1] Lapis est corpus : nonne et animal corpus est. Tu vero lapis et animal. (Id., p. 197.)

[2] Quàm profundè sol radios emittat in mare :
Denique qualem animam habeant ostra.
(Id., p. 198.)

[3] Οὐδέν. (Id., ibid.)

LE PHILOSOPHE.

Je ne sais[1].

LE MARCHAND.

Et toi, n'existes-tu pas?

LE PHILOSOPHE.

Je le sais encore moins[2].

LE MARCHAND

Je viens de t'acheter : n'es-tu pas à moi?

LE PHILOSOPHE.

Je m'abstiens et je considère[3].

LE MARCHAND.

Suis-moi, tu es mon esclave.

LE PHILOSOPHE.

Qui le sait?

LE MARCHAND.

Ceux qui sont ici.

[1] Ουδε τουτο οιδα. (Id. p. 198.)
[2] Πολυ μαλλον ετι τουτ, αγνοω. (Id., ibid.)
[3] (Id., p. 199.)

LE PHILOSOPHE.

Est-ce qu'il y a quelqu'un ici ?

LE MARCHAND.

Je te prouve que je suis ton maître. (*Il le bat.*)

LE PHILOSOPHE.

Je m'abstiens et je considère.

Lucien, dans l'*Hermotine* ou les *Sectes*, achève de ruiner l'échafaudage de l'orgueil de l'homme.

Ainsi se montroient flétris et vaincus du temps ces philosophes jadis honneur de l'humanité, ces sages qui, au milieu des nations souillées et matérialisées, avoient conservé les vérités de la science, de la morale et de la religion naturelle, jusqu'à ce qu'ils se corrompissent avec la foule, et par l'infirmité même de la sagesse.

Voilà la société romaine : ses générations étoient mûres ; les Barbares se présentoient comme les faucheurs qui nous viennent des provinces éloignées pour abattre nos foins et nos blés ; les chrétiens et les païens alloient tomber sur les sillons, selon le poids de leur valeur respective. L'homme attaché aux joies de la vie ne voyoit approcher le Frank, le Goth, le

Vandale qu'avec les terreurs de la mort, tandis que l'anachorète, le prêtre, l'évêque cherchoient comment ils adouciroient les vainqueurs, et comment ils feroient des calamités publiques un moyen d'enrôler de nouveaux soldats sous l'étendard du Christ.

ÉTUDES
OU
DISCOURS HISTORIQUES.

ÉTUDE SIXIÈME
OU
SIXIÈME DISCOURS
SUR LA CHUTE
DE L'EMPIRE ROMAIN,
LA NAISSANCE
ET LES PROGRÈS DU CHRISTIANISME,
ET L'INVASION DES BARBARES.

PREMIÈRE PARTIE.

MOEURS DES BARBARES.

Tout ce qui se peut rencontrer de plus varié, de plus extraordinaire, de plus féroce dans les coutumes des sauvages, s'offrit aux yeux de Rome : elle vit, d'abord successivement et

ensuite tout à la fois dans le cœur et dans les provinces de son empire, de petits hommes maigres et basanés ou des espèces de géants aux yeux verts [1], à la chevelure blonde lavée dans de l'eau de chaux, frottée de beurre aigre, ou de cendres de frêne [2]; les uns nus, ornés de colliers, d'anneaux de fer, de bracelets d'or, les autres couverts de peaux, de sayons, de larges braies, de tuniques étroites et bigarrées [3], d'autres encore la tête chargée de casques faits en guise de mufles de bêtes féroces [4], d'autres

[1] . . . . Tum lumine glauco
Albet aquosa acies. . . . .
(Apollin. in. paneg. Major.)

[2] Calcis enim lixidiâ frequenter capillos lavant.
(Diod., lib. v.)

Infundens acido comam butyro.....
(Apollin., carm. xii.)

[3] Strictiùs assuetæ vestes procera coërcent. (*Franci.*)

Membra virum, patet his altato tegmine poples.
(Ibid.)

Coloratis sagulis pube tenùs amictu.
(Amm., lib. xiv, cap. 4.)

[4] Tous les cavaliers cimbres avoient des casques en forme de gueules ouvertes et de mufles de toutes sortes de bêtes étranges et épouvantables, et, les rehaussant par des panaches faits comme des ailes, et d'une hau-

encore le menton et l'occiput rasés [1] ou portant longues barbes et moustaches. Ceux-ci s'escrimoient à pied avec des massues, des maillets, des marteaux, des framées, des angons à deux crochets, des haches à deux tranchants [2], des frondes, des flèches armées d'os pointus [3], des filets et des lanières de cuir [4], de courtes ou de

teur prodigieuse, ils paroissent encore plus grands. Ils étaient armés de cuirasses de fer très-brillantes, et couverts de boucliers tout blancs. (Plut. in Mar.)

[1] Ad frontem coma tracta jacet, nudata cervix
Setarum per summa nitet.
(Apollin., in panegyr. Major.)

[2] Ancipitibus, securibus et angonibus præcipuè rem gerunt (Franci); sunt verò angones hastæ quædam neque admodùm parvæ, neque admodùm magnæ ad jactu feriendum, sic ubi opus fuerit, et ubi cominùs collato pede confligendum est, impetusque faciendus, accommodatæ. Hæ pleraque sui parte ferro sunt obductæ, ità ut perparùm ligni à laminis ferreis nudum conspiciatur, atque adeò vix totæ imæ hastæ cuspis. (Agath. hist, lib. II.)

[3] Sola in sagittis spes, quas inopiâ ferri ossibus asperant. (Tac., de mor. Ger.) Missilibus telis acutis ossibus arte mirâ coagmentatis. (Amm., lib. XXXI, cap. 2.)

[4] Contortis laciniis illigant, ut laqueatis resistentium membris equitandi vel gravandi adimant facultatem. (Amm., liv. XXXI, cap, 2.) Laqueis interceperunt hostes, trahendo conficere. (Pomp. Mel., lib. I, cap. ult.)

longues épées; ceux-là enfourchant de hauts destriers bardés de fer [1] ou de laides et chétives cavales, mais rapides comme des aigles [2]. En plaine ces hommes hostoyoient éparpillés [3], ou formés en coin [4], ou roulés en masse; parmi les bois ils montoient sur les arbres objets de leur culte, et combattoient [5] portés sur les épaules et dans les bras de leurs dieux.

Des volumes suffiroient à peine au tableau des mœurs et des usages de tant de peuples.

[1] Ceux-là enfourchent de hauts destriers bardés de fer. (Panegyr. veter. 6-7, p. 138, 166, 167.) On voit ici que l'armure complète de fer, empruntée des Perses par les Romains, était connue bien avant la chevalerie. Il en est ainsi d'une foule d'autres usages qu'on a placés trop bas dans les siècles.

[2] Equis..... duris...... sed deformibus. (Amm., lib. XXXI, cap. 2.)

[3] Et his artibus Hunni Gothis superiores evasêre, partìm enim circumequitando, partìm excurrendo et opportunè retrocedendo, jaculantes ex equis maximam Gothorum cædem fecêre. (Teste Zozimo, p. 747; Vales. annot. in Amm., lib. XXXI, cap. 2, p. 475.)

[4] Acies per cuneos componitur. (Tac. de mor. Germ., cap. 6.)

[5] Molientibus hostium rari apparuêre, qui conjunctis arborum truncis..... velutè fastigiis turrium, sagittas tormentorum ritu effudêre..... (Greg. Tur., lib. II, cap. 9. Herodian, liv. VII, cap. 5.)

Les Agathyrses, comme les Pictes, se tachetoient le corps et les cheveux d'une couleur bleue; les gens d'une moindre espèce portoient leurs mouchetures rares et petites; les nobles les avoient larges et rapprochées [1].

Les Alains ne cultivoient point la terre; ils se nourrissoient de lait et de la chair des troupeaux; ils erroient avec leurs chariots d'écorce de déserts en déserts. Quand leurs bêtes avoient consommé tous les herbages, ils remettoient leurs villes sur leurs chariots et les alloient planter ailleurs [2] : Le lieu où ils s'arrêtoient, devenoit leur patrie [3]. Les Alains étoient grands et beaux; ils avoient la chevelure presque blonde et quelque chose de terrible et de doux dans le regard [4]. L'esclavage étoit inconnu chez eux; ils sortoient tous d'une source libre [5].

[1] Agathyrsi interstincti colore cæruleo corpora simul et crines : et humiles quidem minutis atque raris, nobiles verò latis, fucatis et densioribus notis. (Amm. Marc., lib. XXXI, cap. 2.)

[2] Velut carpentis civitates impositas vehunt. (Amm. Mar., lib. XIII, cap. 2.)

[3] Quocùmque ierint illic genuinum existimant larem. (Id., ibid.)

[4] Crinibus mediocriter flavis, oculorum temperatâ torvitate, terribiles. (Id., ibid.)

[5] Le latin dit plus : *Omnes generoso semine procreati.* (Id., ibid.)

Les Goths, comme les Alains, de race scandinave, leur ressembloient; mais ils avoient moins contracté les habitudes slaves, et ils inclinoient plus à la civilisation. Apollinaire a peint un conseil de vieillards goths. « Selon leur ancien » usage, leurs vieillards se réunissent au lever » du soleil; sous les glaces de l'âge, ils ont » le feu de la jeunesse. On ne peut voir sans dé» goût la toile qui couvre leur corps décharné; » les peaux dont ils sont vêtus leur descendent » à peine au-dessous du genou. Ils portent des » bottines de cuirs de cheval, qu'ils attachent par » un simple nœud au milieu de la jambe dont » la partie supérieure reste découverte [1]. » Et, pourquoi ces Goths étoient-ils assemblés? pour s'indigner de la prise de Rome par un Vandale, et pour élire un empereur romain!

Le Sarrazin, ainsi que l'Alain, étoit nomade : monté sur son dromadaire, vaguant dans des solitudes sans bornes, changeant à chaque instant de terre et de ciel, sa vie n'étoit qu'une fuite[2].

Les Huns parurent effroyables aux Barbares

[1] Apoll. in Avit.

[2] Errant semper per spatia longe, lateque distenta.... Nec idem perferunt diutiùs cœlum, aut tractus unius soli illis unquam placet. Vita est illis semper in fugâ, (Amm. Mar., lib. XIV, cap. 5.)

eux-mêmes ; ils considéraient avec horreur ces cavaliers au cou épais, aux joues déchiquetées, au visage noir, applati et sans barbe, à la tête en forme de boule d'os et de chair, ayant dans cette tête des trous plutôt que des yeux [1], ces cavaliers dont la voix étoit grêle et le geste sauvage. La renommée les représentoit, aux Romains, comme des bêtes marchant sur deux pieds, ou comme ces effigies difformes que l'antiquité plaçoit sur les ponts [2]. On leur donnoit une origine digne de la terreur qu'ils inspiroient : on les faisoit descendre de certaines sorcières appelées *Aliorumna*, qui, bannies de la société par le roi des Goths Félimer, s'étoient accouplées dans les déserts avec les démons [3].

[1] Eò quod erat cis species pavenda oigredine, sed velut quædam (si dici fas est) deformis offa, noo facies, habensque magis puocta quam lumina. . . . . nam maribus ferro geoas secant. . . . . hinc imberbes scnescuot. (Jornaod. de reb Get., cap. 24.) Ubi quoniam ab ipsis nascendi primitiis infantûm ferro sulcantur altiùs geoæ. Amm. Marcel.)

[2] Prodigiosæ formæ et pandi, ut bipedes existimes bestias, vel quales in commargioaodis pootibus effigiati stipites dolantur incomptè. (Amm., lib. xxxi, cap. 2.)

[3] Sicut à nobis dictum est, reperit in populo suo (Filimer, rex Gothorum) quasdam magas mulieres quas

Différents en tout des autres hommes, les Huns n'usoient ni de feu, ni de mets apprêtés; ils se nourrissoient d'herbes sauvages et de viandes demi-crues, couvées un moment entre leurs cuisses ou échauffées entre leur siége et le dos de leurs chevaux [1]. Leurs tuniques de toile colorée, et de peaux de rats des champs, étoient nouées autour de leur cou; ils ne les abandonnoient que lorsqu'elles tomboient en lambeaux [2]. Ils enfonçoient leur tête dans des bonnets de peau arrondis, et leurs jambes velues dans des tuyaux de cuir de chevre [3]. On eût dit

patrio sermone *Aliorumnas* is ipse cognominat, easque habens suspectas de medio sui proturbat, longèque ab exercitu suo fugatas in solitudinem coëgit terræ. Quas spiritus immundi per eremum vagantes dùm vidissent et earum se complexibus in coïtu miscuissent, genus hoc ferocissimum edidêre. (Jornand., cap. 24.)

[1] In hominum autem figurâ licet insuavi ità viri sunt asperi, ut neque igni, neque saporatis indigeant cibis, sed radicibus herbarum agrestium et semicruda cujus vis pecoris carne vescantur, quam inter fermora sua et equorum terga subsertam, fotu calefaciunt brevi. (Amm., lib. XXXI, cap. 2.)

[2] Indumentis operiuntur linteis, vel ex pellibus silvestrium murium consarcinatis...... Sed semel obsoleti coloris tunica collo incerta non antè deponitur aut mutatur, quam diuturnâ carie in pannulos defluxerit defrustata. (Amm., lib. XXXI, cap. 2.)

[3] Galeris incurvis capita tegunt, hirsuta crura coriis

qu'ils étoient cloués sur leurs chevaux petits et mal formés, mais infatigables. Souvent ils s'y tenoient assis comme les femmes; ils y traitoient d'affaires, délibérant, vendant, achetant, buvant, mangeant, dormant sur le cou étroit de leur bête, s'y livrant dans un profond sommeil, à toutes sortes de songes [1].

Sans demeure fixe, sans foyer, sans lois, sans habitudes domestiques, les Huns erroient avec les chariots qu'ils habitoient. Dans ces huttes mobiles les femmes façonnoient leurs vêtemens, s'abandonnoient à leurs maris, accouchoient, allaitoient leurs nourrissons jusqu'à l'âge de puberté. Nul chez ces générations ne pouvoit dire d'où il venoit, car il avoit été conçu loin du

munientes hædinis. (Id., ibid.) Saint Jérôme appelle ces bonnets des tiares, *tiaras galeis*. (In epitaph. Nepot.)

[1] Verùm equis propè affixi duris quidem, sed deformibus, et muliebriter iisdem nonnunquam incidentes funguntur muneribus consuetis. Ex ipsis quivis in hâc natione per nox et per dies emit et vendit, cibumque sumit et potum, et inclinatus cervici angustæ jumenti, in altum soporem adusquè varietatem effunditur somniornm. (Id., ibid.)

Nec plus nubigenas duplex natura biformes
Cognatis aptavit equis. . . . . .
(Claudian. in Ruf., de Unn., lib. I.)

lieu où il étoit né, et élevé plus loin encore [1]. Cette manière de vivre dans des voitures roulantes, étoit en usage chez beaucoup de peuples, et notamment parmi les Franks. Majorien surprit un parti de cette nation : « Le coteau » voisin retentissoit du bruit d'une noce; les » ennemis célébroient en dansant, à la manière » des Scythes, l'hymen d'un époux à la blonde » chevelure. Après la défaite on trouva les pré- » paratifs de la fête errante, les marmites, les » mets des convives, tout le régal prisonnier et » les odorantes couronnes de fleurs. . . . . » Le vainqueur enleva le chariot de la ma- » riée [2]. »

[1] Omnes enim sine sedibus fixis, absque laræ vel lege aut ritu stabili dispalantur, semper fugientium similes cum carpentis in quibus habitant : ubi conjuges tetra illis vestimenta contexunt, et coëunt cum maritis, et pariunt et adusquè pubertatem nutriunt pueros. Nullusque apud eos interrogatus respondere undè oritur potest, alibi conceptus, natusque procul, et longius educatus. (Id., ibid.)

[2] . . . . fors ripæ colle propinquo,
Barbaricas resonabat hymen, scythicisque choreis
Erubebat flavo similis nova nupta marito.
. . . .
Barbarici vaga festa tori, convictaque passim
Fercula, captivasque dapes, cirroque madente
Ferre coronatos redolentia serta lebetas,

Sidoine est un témoin considérable des mœurs des Barbares dont il voyoit l'invasion. « Je suis, » dit-il, au milieu des peuples chevelus, obligé » d'entendre le langage du Germain, d'applau- » dir, avec un visage contraint, au chant du » Bourguignon ivre, les cheveux graissés avec » du beurre acide.... Heureux vos yeux! heu- » reuses vos oreilles qui ne les voient et ne les » entendent point! heureux votre nez qui ne » respire pas dix fois le matin l'odeur empestée » de l'ail et de l'ognon [1]! »

Tous les Barbares n'étoient pas aussi brutaux. Les Franks, mêlés depuis long-temps aux Romains, avoient pris quelque chose de leur propreté et de leur élégance. « Le jeune chef

.... rapit esseda victor
Nubentemque nurum...........
(Apollin., in panegyr. Major.)

[1] Inter crinigenas situm catervas,
Et germanica verba sustinentem,
Laudentem tetreo subindè vultu,
Quos Burgundio cantat esculentus
Infundens acido comam butyro?
Felices oculos tuos, et aures,
Felicemque libet vocare nasum,
Cui non allia sordidæque cepæ
Ructant mane novo decem apparatus.
(Apollin., carm. XII.)

» marchoit à pied au milieu des siens; son » vêtement d'écarlate et de soie blanche, étoit » enrichi d'or, sa chevelure et son teint avoient » l'éclat de sa parure. Ses compagnons por- » toient pour chaussure des peaux de bêtes gar- » nies de tous leurs poils; leurs jambes et leurs » genous étoient nus; les casaques bigarrées de » ces guerriers montoient très-haut, serroient » le hanches et descendoient à peine au jarret; » les manches de ces casaques ne dépassoient » pas le coude. Par-dessus ce premier vêtement » se voyoit une saye de couleur verte bordée » d'écarlate, puis une rhénone fourrée, retenue » par une agrafe [1]. Les épées de ces guerriers » se suspendoient à un étroit ceinturon et » leurs armes leur servoient autant d'ornemens » que de défense: ils tenaient dans la main droite » des piques à deux crochets ou des haches à » lancer; leur bras gauche était caché par un » bouclier aux lymbes d'argent et à la bosse » dorée [2]. » Tels étoient nos pères.

Sidoine arrive à Bordeaux, et trouve auprès d'Euric, roi des Visigoths, divers Barbares qui subissoient le joug de la conquête. « Ici se présente

[1] Sorte de manteau en usage chez les peuples des bords du Rhin.

[2] Apollin., lib. IV, epist. ad Domnit.

le Saxon aux yeux d'azur : ferme sur les flots, il chancelle sur la terre. Ici l'ancien Sicambre, à l'occiput tondu, tire en arrière, depuis qu'il est vaincu, ses cheveux renaissans sur son cou vieilli ; ici vagabonde l'Hérule aux joues verdâtres qui laboure le fond de l'Océan, et dispute de couleur avec les algues ; ici le Bourguignon, haut de sept pieds, mendie la paix en fléchissant le genou [1]. »

Une coutume assez générale chez tous les Barbares, étoit de boire la cervise (la bière), l'eau, le lait et le vin dans le crâne des ennemis. Étoient-ils vainqueurs ? ils se livroient à mille actes de férocité ; les têtes des Romains entourèrent le camp de Varus, et les centurions furent égorgés sur les autels de la divinité de la

[1] Istic saxona cærulum videmus,
Assuetum antè salo, solum timere.
Hic tonso occipiti, senex Sicamber,
Postquam victus es, elicis retrorsùm
Cervicem ad veterem novos capillos :
Hic glaucis Herulus genis vagatur,
Imos Oceani colens recessus,
Algoso propè concolor profundo.
Hic Burgundio septipes frequenter
Flexo poplite supplicat quietem.
Apollin., lib. VIII, epist. 9.)

guerre [1]. Etoient-ils vaincus? ils tournaient leur fureur contre eux-mêmes. Les compagnons de la première ligne des Cimbres que défit Marius, furent trouvés sur le champ de bataille attachés les uns aux autres; ils avoient voulu impossibilité de reculer et nécessité de mourir. Leurs femmes s'armèrent d'épées et de haches; hurlant, grinçant des dents de rage et de douleur, elles frappoient et Cimbres et Romains, les premiers comme des lâches, les seconds comme des ennemis; au fort de la mêlée elles saisissoient avec leurs mains nues les épées tranchantes des légionnaires, leur arrachoient leurs boucliers et se faisoient massacrer. Sanglantes, échevelées, vêtues de noir, on les vit, montées sur les chariots, tuer leurs maris, leurs frères, leurs pères, leurs fils, étouffer leurs nouveaux-nés, les jeter sous les pieds des chevaux et se poignarder. Une d'entre elles se pendit au bout du timon de son chariot, après avoir attaché par la gorge deux

[1] Medio campi albentia ossa, ut fugerant, ut restiterant, disjecta vel aggerata. Adjacebant fragmina telorum, equorumque artus, simul truncis arborum antefixa ora; lucis propinquis barbaræ aræ, apud quas tribunos, ac primorum ordinum centuriones mactaverant et cladis ejus superstites, pugnam aut vincula elapsi, referebant, hic cecidisse legatos, illic raptas aquilas. (Tacit., ann. 1, 61.)

de ses enfants à chacun de ses pieds. Faute d'arbres pour se procurer le même supplice, le Cimbre vaincu se passoit au cou un lacs coulant, nouoit le bout de la corde de ce lacs aux jambes ou aux cornes de ses bœufs : ce laboureur d'une espèce nouvelle, pressant l'attelage avec l'aiguillon, ouvroit sa tombe [1].

On retrouvoit ces mœurs terribles parmi les Barbares du cinquième siècle. Leur cri de guerre faisoit palpiter le cœur du plus intrépide Romain : les Germains poussoient ce cri sur le bord de leurs boucliers appliqués contre leurs bouches [2]. Le bruit de la corne des Goths étoit célèbre; j'en ai parlé.

Avec des ressemblances et des différences de coutumes, ces peuples se distinguoient les uns des autres par des nuances de caractères : « Les Goths » sont fourbes, mais chastes, dit Salvien; les Allamans impudiques, mais sincères; les Francks » menteurs, mais hospitaliers; les Saxons cruels, » mais ennemis des voluptés [3]. » Le même auteur

[1] Plutarc., in vit. Marii.

[2] Nec tàm voces illæ quam virtutis concentus videntur. Adfectatur præcipuè asperitas soni, et fractum murmur objectis ad os scutis, quo plenior et gravior vox repercussu intumescat. (Tacit., de mor. Germ., 3.)

[3] Gothorum gens perfida, sed pudica est : Alamanorum impudica, sed minùs perfida : Franci mendaces,

fait aussi l'éloge de la pudicité des Goths, et surtout de celle des Vandales. Les Taïfales, peuplade de la Dacie, pêchoient par le vice contraire. Chez eux les jeunes garçons étoient forcés de se marier par contrat avec des hommes : la fleur de leur jeunesse se consumoit dans ces exécrables unions; ils ne pouvoient être délivrés de ces incestes qu'après avoir tué un sanglier ou un ours [1].

Les Huns, perfides dans les trêves, étoient dévorés de la soif de l'or. Abandonnés à l'instinct des brutes, ils ignoroient l'honnête et le déshonnête. Obscurs dans leur langage, libres de toute religion et de toute superstition, aucun respect divin ne les enchaînoit. Colères et capricieux, dans un même jour ils se séparoient de leurs amis sans qu'on eût rien dit pour les irriter, et leur revenoient sans qu'on eût rien fait pour les adoucir [2].

sed hospitales: Saxones crudelitate efferri, sed castitate mirandi. (Salvian., de gubern. Dei, lib. VII, p. 256. Parisiis, 1608.)

[1] Ut apud eos nefandi concubitus fœdere copulentur maribus puberes; ætatis viriditatem in eorum pollutis usibus consumpturi. Porrò si quis jam adultus aprum exceperit solus, vel interemerit ursum immanem, colluvione liberatur incesti. (Amm., lib. XXXI, cap. 9.)

[2] Amm. Marcel., lib. XXXI, cap. 2.

Quelques-unes de ces races étoient anthropophages. Un Sarrasin tout velu et nu jusqu'à la ceinture, poussant un cri rauque et lugubre, se précipite, le glaive au poing, parmi les Goths arrivés sous les murs de Constantinople après la défaite de Valens; il colle ses lèvres au gosier de l'ennemi qu'il avoit blessé et en suce le sang aux regards épouvantés des spectateurs [1]. Les Scythes de l'Europe montroient ce même instinct du furet et de la hyène [2]: saint Jérôme avoit vu dans les Gaules des Atticotes, horde bretonne, qui se nourrissoient de chair humaine: quand ils rencontroient dans les bois des troupeaux de porcs et d'autre bétail, ils coupoient les mamelles des bergères et les parties les plus succulentes des pâtres, délicieux festin pour eux [3]. Les Alains arrachoient la tête de l'en-

[1] Ex eâ enim crinitus quidam, nudus omnia præter pubem, subraucum et lugubre strepens, educto pugione agmini se medio Gothorum inseruit, et interfecti hostis jugulo labra admovit, effusumque cruorem exsuxit. (Amm., liv. XXXI, cap. 16.)

[2] Ipsis et vulneribus ebibêre. (Pomp. Mela, de Scyth. Europ., lib. II, cap. 1.)

[3] Quid loquar de cæteris nationibus, quùm ipse adolescentulus in Galliâ viderim Atticotos, gentem britannicam, humanis vesci carnibus; et quùm per silvas porcorum greges et armentorum pecudumque reperiant,

nemi abattu, et de la peau de son cadavre ils caparaçonnoient leurs chevaux [1]. Les Budins et les Gelons se faisoient aussi des vêtements et des couvertures de cheval avec la peau des vaincus [2] dont ils se réservoient la tête [3]. Ces mêmes Gelons se découpoient les joues; un visage taillade, des blessures qui présentoient des écailles livides surmontées d'une crête rouge, étoient le suprême honneur [4].

L'indépendance étoit tout le fond d'un Barbare, comme la patrie étoit tout le fond d'un Romain, selon l'expression de Bossuet. Être vaincu ou enchaîné paroissoit à ces hommes de batailles et de

pastorum *nates* et feminarum, et *papillas* solere abscindere, et has solas ciborum delicias arbitrari? (S. Hieron., tom. IV, p. 201; adv. Jovin., lib. II.)

[1] Interfectorum avulsis capitibus detractas pelles pro phaleris jumentis accommodant bellatoriis. (Amm. Marc., lib. XXI, cap. 2.)

[2] Budini sunt et Geloni perquam feri, qui detractis cutibus hostium indumenta sidi, equisque tegmina conficiunt. (Id., ibid.)

[3] Illos, reliqui corporis; se, capitum... (Pomp. Mela., lib. XI, caput 4.)

[4] Illustri jam tum donatur celsus honore,
Squameus et rutilis etiamnùm livida crestis
Ora gerens. . . . .
(Apollin. in paneg. Avit. v. 241.

solitudes, chose plus insupportable que la mort : rire en expirant étoit la marque distinctive du héros. Saxon le grammairien dit d'un guerrier : « il tomba, rit et mourut [1]. » Il y avoit un nom particulier dans les langues germaniques pour désigner ces enthousiastes de la mort : le monde devoit être la conquête de tels hommes.

Les nations entières, dans leur âge héroïque, sont poëtes : les Barbares avoient la passion de la musique et des vers; leur muse s'éveilloit aux combats, aux festins et aux funérailles. Les Germains exaloient leur dieu Tuiston [2] dans de vieux cantiques : lorsqu'ils s'ébranloient pour la charge, ils entonnoient en chœur le Bardit, et de la manière plus ou moins vigoureuse dont cet hymne retentissoit, ils présageoient le destin futur du combat [3].

Chez les Gaulois, les Bardes étoient chargés de transmettre le souvenir des choses dignes de louanges [4].

[1] Mallet, Introd. à l'hist. du Danem., cap. 19. Sax. Gramm.

[2] Celebrant carminibus antiquis Tuistonem deum.

[3] Sunt illic hæc quoque carmina quorum relatu, quem *Barditum* vocant, accendunt animæ futuræquæ pugnæ fortunam ipso cantu augurantur. (Tac. de mor. Germ., III.)

[4] Bardi, qui de laudationibus rebusque poëticis student. (Strab., lib. VI.)

Jornandès raconte qu'à l'époque où il écrivoit, on entendoit encore les Goths répéter les vers consacrés à leur législateur [1]. Au banquet royal d'Attila, deux Gépides célèbrèrent, les exploits des anciens guerriers : ces chansons de la gloire attablée animoient d'un attendrissement martial le visage des convives. Les cavaliers qui exécutèrent autour du cercueil du héros tartare une espèce de tournois funèbre, chantaient : « C'est ici Attila, roi » des Huns, engendré par son père Mund» zuch. Vainqueur des plus fières nations, il » réunit sous sa puissance la Scythie et la Ger» manie, ce que nul n'avoit fait avant lui. L'une » et l'autre capitales de l'empire romain chan» celoient à son nom : apaisé par leur soumis» sion, il se contenta de les rendre tributaires. » Attila, aimé jusqu'au bout du destin, a fini » ses jours, non par le fer de l'ennemi, non » par la trahison domestique, mais sans dou» leur, au milieu de la joie : Est-il une plus » douce mort que celle qui n'appelle aucune » vengeance [2] ? »

[1] Jormandes, lib. VIII.

[2] Præcipuus Hunnorum rex Attila, patre genitus Mundzucco, fortissimarum gentium dominus, qui inauditâ ante se potentiâ solus Scythica et Germanica regna

Un manuscrit originaire de l'abbaye de Fulde, maintenant à Cassel[1], a par hasard sauvé de la destruction le fragment d'un poëme teutonique qui réunit les noms d'Hildebrand, de Théodoric, d'Hermanric, d'Odoacre et d'Attila. Hildebrand, que son fils ne veut pas reconnoître, s'écrie : « Quelle destinée est la mienne ! » J'ai erré hors de mon pays soixante hivers et » soixante étés, et maintenant il faut que mon » propre enfant m'étende mort avec sa hache, » ou que je sois son meurtrier. »

L'Edda (l'aïeule), recueil de la mythologie scandinave, les Sagga ou les traditions historiques des mêmes pays, les chants des Scaldes rappelés par Saxon le grammairien, ou conservés par Olaüs Wormsius, dans sa *Littérature runique*, offrent une multitude d'exemples de ces poésies. J'ai donné ailleurs une imitation du poëme lyrique de Lodbrog, guerrier, scalde et

possedit, nec non utraque Romanæ urbis imperia captis civitatibus terruit, et ne præda reliqua subderent, placatus precibus, annuum vectigal accepit. Quumque hæc omnis proventu felicitatis egerit, non vulnere hostium, non fraude suorum, sed gente incolumi inter gaudia lætus, sine sensu doloris occubuit. Quis ergo hunc dicat exitum, quem nullus æstimat vindicandum? (Jormand., cap. 49.)

[1] Voyez ci-après la note 1, page 123.

pirate. « Nous avons combattu avec l'épée.....
» .... Les aigles et les oiseaux aux pieds
» jaunes poussoient des cris de joie.......
» Les vierges ont pleuré long-temps.......
» Les heures de la vie s'écoulent : nous sourirons
» quand il faudra mourir [1]. » Un autre chant
tiré de l'Edda, reproduit la même énergie et la
même férocité.

Hogni et Gunar, deux héros de la race des
Nifflungs, sont prisonniers d'Attila. On demande
à Gunar de révéler où est le trésor des Nifflungs
et d'acheter sa vie pour de l'or.

Le héros répond :

« Je veux tenir dans ma main le cœur d'Ho-
» gni, tiré sanglant de la poitrine du vaillant
» héros, arraché avec un poignard émoussé du
» sein de ce fils de roi.

» Ils arrachèrent le cœur d'un lâche qui s'ap-
» peloit Hialli, ils le posèrent tout sanglant sur
» un plat et l'apportèrent à Gunar.

[1] Martyrs, lib. VI. Pugnavimus ensibus. . . . . .
. . . .
Vitæ elapsæ sunt horæ;
Ridens moriar.

Le texte scandinave de cette ode a été publié en lettres runiques par Wormius, Litt. run., p. 197, et transporté dans le recueil de Biorner : elle a vingt-neuf strophes.

» Alors Gunar, ce chef du peuple, chanta : « Ici je vois le cœur sanglant d'Hialli; il n'est » pas comme le cœur d'Hogni, le brave; il trem- » ble sur le plat où il est placé, il trembloit la » moitié davantage quand il étoit dans le sein » du lâche. »

» Quand on arracha le cœur d'Hogni de son » sein, il rit; le guerrier vaillant ne songea pas » à gémir. On posa son cœur sanglant sur un » plat et on le porta à Gunar.

» Alors ce noble héros, de la race des Nif- » flungs, chanta : « Ici je vois le cœur d'Hogni, » le brave; il ne ressemble pas au cœur d'Hialli, » le lâche; il tremble peu sur le plat où on l'a » placé, il trembloit la moitié moins quand il » étoit dans la poitrine du brave. »

» Que n'es-tu, ô Atli (Attila), aussi loin de » mes yeux que tu le seras toujours de nos » trésors! En ma puissance est désormais le » trésor caché des Nifflungs : car Hogni ne vit » plus.

» J'étois toujours inquiet quand nous vivions » tous les deux, maintenant je ne crains rien; » je suis seul [1]. »

Ce dernier trait est d'une tendresse sublime.

[1] Je dois ce chant, tiré de l'Edda, et le fragment du poëme épique du manuscrit de Fulde, à M. Ampère.

Ce caractère de la poésie héroïque primitive est le même parmi tous les peuples barbares;

dont j'ai parlé dans la préface de ces Études. On sera bien aise d'entendre ce jeune littérateur, plein de savoir et de talent, sur un genre d'étude qu'il a approfondi, et qui manquoit à la France. Mon travail auroit paru moins aride aux lecteurs, si j'avois toujours pu l'enrichir de morceaux pareils à celui qui va terminer cette note.

« La grande famille des nations germaniques (c'est » M. Ampère qui parle) peut se diviser en trois bran» ches, la branche gothique, la branche teutonique et » la branche scandinave.

» Il ne reste d'autre monument des langues gothiques » que la traduction de la Bible par Ulfilas.

» Le plus ancien monument des langues teutoniques » est un fragment épique conservé dans un manuscrit » contenant le livre de la Sagesse et quelques autres » traités religieux. Ce manuscrit, originaire de l'abbaye » de Fulda, est maintenant à Cassel, où je l'ai vu. Dans » l'intérieur de la couverture, une main inconnue avait » tracé le fragment dont je parle, le tout du huitième » siècle ou de la première moitié du neuvième*. Les per» sonnages qui paroissent dans ce court morceau, ceux » dont on parle, leur situation respective, et les événe» mens auxquels il est fait allusion, tout cela appartient » à ce grand cycle épique de l'ancienne poésie allemande, » dont les *Niebelungen* et *le Livre des Héros* sont des

* *Grimm die Beyden altesten deutschen gedichte.* Cassel, 1812, p. 35.

il se retrouve chez l'Iroquois qui précéda la société dans les forêts du Canada, comme chez

» refontes plus modernes. Cette page du manuscrit de
» Cassel est donc le plus ancien et le plus curieux débris
» de ce cycle. Il nous intéresse à double titre, car ce
» monument germanique est pour nous un monument
» national. La langue dans laquelle il est écrit est le haut
» allemand, dont l'idiome des Francs étoit un dialecte.
» Ce morceau faisoit probablement partie de ces poëmes
» *barbares et déjà très-anciens* au commencement du
» neuvième siècle, que Charlemagne avoit fait recueillir
» et transcrits de sa propre main *.

» Ce fragment contient le récit d'une rencontre entre
» deux guerriers du cycle dont j'ai parlé : le vieil Hilde-
» brand et son fils Hadebrand. Hildebrand est l'ami, le
» Mentor du héros par excellence, de Théodoric. Selon
» la légende, et non pas selon l'histoire, Théodoric avoit
» été forcé de laisser son royaume aux mains d'Herman-
» ric, qui, à l'instigation d'Odoacre s'en étoit emparé.
» Le héros fugitif avoit trouvé un asile chez le roi des
» Huns, Attila. Ainsi s'étoit groupé, d'une manière fa-
» buleuse, le souvenir de ces quatre noms historiques
» resté confusément dans la mémoire des peuples. L'u-
» surpateur étant mort, Théodoric revenoit dans ses
» états avec le vieil Hildebrand, quand celui-ci rencon-

* L'opinion si souvent énoncée que Charlemagne ne savait pas écrire pourroit bien être une fable. Voici ce que dit de lui un contemporain : *Item barbara et antiquissima carmina quibus veterum actus et bella cantabantur* scripsit *memoriæque mandavit*. (Eginhart, Vita Car. Magni, c. 29.)

le Grec redevenu sauvage, qui survit à la société sur ces montagnes du Pinde où il n'est

» tre son fils Hadebrand, qui étoit resté à *Bern* (Vérone).
» Ils ne se connoissoient ni l'un ni l'autre. Ici commence
» le fragment dont le grand style rappelle l'école homé-
» rique :

J'ai ouï dire que se provoquèrent dans une rencontre Hildebrand et Hadebrand, le père et le fils. Alors les héros arrangèrent leur sarreau de guerre, se couvrirent de leur vêtement de bataille, et pardessus ceignirent leurs glaives. Comme ils lançoient les chevaux pour le combat, Hildebrand, fils d'Herebrand, parla : c'étoit un homme noble, d'un esprit prudent. Il demanda brièvement qui étoit son père parmi la race des hommes, ou de quelle famille es-tu? Si tu me l'apprends, je te donnerai un vêtement de guerre à triple fil; car je connois, ô guerrier! toute la race des hommes.*

Hadebrand, fils d'Hildebrand, répondit : Des hommes vieux et sages dans mon pays, qui maintenant sont morts, m'ont dit que mon père s'appeloit Hildebrand; je m'appelle Hadebrand. Un jour il s'en alla vers l'est; il fuyoit la haine d'Odoacre (Othachr), il étoit avec Théodoric (Theothrich) et un grand nombre de ses héros. Il laissa seuls, dans son pays, sa jeune épouse, son fils encore petit, ses armes qui n'avoient plus de maître; il s'en alla du côté de l'est. Depuis, quand commencèrent les malheurs de mon

* Ce mot est d'origine germanique : il est ici employé dans le texte (*saro*). Je l'ai conservé, ne sachant comment le remplacer.

resté que la Muse armée. « Je ne crains pas la mort, disoit l'Iroquois; je me ris des tourmens.

cousin Théodoric, quand il fut un homme sans amis, mon père ne voulut plus rester avec Odoacre. Mon père étoit connu des guerriers vaillans; ce héros intrépide combattait toujours à la tête de l'armée; il aimoit trop à combattre, je ne pense pas qu'il soit encore en vie. — Seigneur des hommes, dit Hildebrand; jamais du haut du ciel tu ne permettras un combat semblable entre hommes du même sang. Alors il ôta un précieux bracelet d'or, qui entouroit son bras, et que le roi des Huns lui avait donné. Prends-le, dit-il à son fils, je te le donne en présent. Hadebrand, fils d'Hildebrand, répondit : C'est la lance à la main, pointe contre pointe, qu'on doit recevoir de semblables présens. Vieux Hun! tu es un mauvais compagnon; espion rusé, tu veux me tromper par tes paroles, et moi je veux te jeter bas avec ma lance. Si vieux, peux-tu forger de tels mensonges? Des hommes de mer, qui avoient navigué sur la mer des Vendes, m'ont parlé d'un combat dans lequel a été tué Hildebrand, fils d'Herebrand. Hildebrand, fils d'Herebrand, dit : Je vois bien à ton armure que tu ne sers aucun chef illustre, et que dans ce royaume tu n'as rien fait de vaillant. Hélas! hélas! Dieu puissant! quelle destinée est la mienne! J'ai erré hors de mon pays soixante hivers et soixante étés. On me plaçait toujours à la tête des combattans; dans aucun fort, on ne m'a mis les chaînes aux pieds, et maintenant il faut que mon propre enfant me pourfende avec son glaive, m'étende mort avec sa hache, ou que je sois son meurtrier. Il

» Que ne puis-je dévorer le cœur de mes en-
» nemis! »

peut t'arriver facilement, si ton bras te sert bien, que tu ravisses à un homme de cœur son armure, que tu pilles son cadavre; fais-le, si tu crois en avoir le droit, et que celui-là soit le plus infâme des hommes de l'Est qui te détourneroit de ce combat, dont tu as un si grand désir. Bons compagnons qui nous regardez, jugez dans votre courage qui de nous deux aujourd'hui peut se vanter de mieux lancer un trait, qui saura se rendre maître de deux armures. Alors ils firent voler leurs javelots à pointes tranchantes, qui s'arrêtèrent dans leurs boucliers; puis ils s'élancèrent l'un sur l'autre. Les haches de pierre résonnoient..... Ils frappaient pesamment sur leurs blancs boucliers; leurs armures étoient ébranlées, mais leurs corps demeuroient immobiles.....

« Ici s'arrête le fragment. Je cite les premiers vers du
» texte pour donner idée de l'allemand d'alors; on verra
» qu'il étoit beaucoup plus sonore que l'allemand d'au-
» jourd'hui :

Ik gihorta that seggen, that sih urhettun anon muotin
Hildibraht enti Hathubrant untar heriuntuem.
Sunu fatar ungo. Iro saro rihtun,
Garutun se iro guthamun, gurtur sih iro suert ana,
Helidos, uber ringa do si to dero hiltu ritun.

« Comme exemple de l'ancienne poésie scandinave, je
» citerai le trait suivant tiré de l'Edda. Ici nous trouve-
» rons autant de grandeur, mais moins de calme; plus

« Mange oiseau (c'est une tête qui parle à un
» aigle dans l'énergique traduction de M. Fau-
» riel), mange oiseau, mange ma jeunesse;
» repais-toi de ma bravoure, ton aile en devien-
» dra grande d'une aune et ta serre d'un em-
» pan [1]. »

Les lois mêmes étoient du domaine de la poésie. Un homme d'un rare talent dans l'histoire, M. Thierry, a fort ingénieusement remarqué que les *premières lignes du prologue*

» de violence et de férocité, mais une férocité sublime. »

(Ici M. Ampère donne le chant de Gunar tel que je l'ai transporté dans mon récit, pag. 122).

« Voici, continue le savant traducteur un échan-
» tillon de la langue scandinave ancienne, dans la-
» quelle existe ce morceau remarquable, comme en
» général tous ceux de l'Edda, par un caractère sombre
» et grand. »

Hiarta skal mér Havgna
í hendi liggja
Blóthugt ór brióst
Scorit bald-ritha
Saxi slithr-beito
Syni thio thaus

Skaro their hiarta
Hjalla ór brjósti
Blothuct that a bjoth langtho
Ok báro for gunar.

[1] Chants populaires de la Grèce.

de la loi salique semblent être le texte littéral d'une ancienne chanson; il les rend ainsi d'un style ferme et noble :

« La nation des Franks, illustre, ayant Dieu » pour fondateur, forte sous les armes, ferme » dans les traités de paix, profonde en conseil, » noble et saine de corps, d'une blancheur et » d'une beauté singulière, hardie, agile et rude » au combat, depuis peu convertie à la foi » catholique, libre d'hérésie; lorsqu'elle étoit » encore sous une croyance barbare, avec l'in- » spiration de Dieu, recherchant la clef de la » science; selon la nature de ses qualités, dési- » rant la justice, gardant sa piété; la *loi salique* » fut dictée par les chefs de cette nation, qui en » ce temps commandoient chez elle. . . . .

» Vive le Christ qui aime les Franks! Qu'il » regarde leur royaume..... Cette nation est celle » qui, petite en nombre, mais brave et forte, » secoua de sa tête le dur joug des Romains. »

La métaphore abondoit dans les chants des scaldes : les fleuves sont la *sueur de la terre et le sang des vallées*, les flèches sont les *filles de l'infortune*, la hache est la *main de l'homicide*, l'herbe est la *chevelure de la terre*, la terre est le *vaisseau qui flotte sur les âges*, la mer est le *champ des pirates*, un vaisseau est leur *patin* ou le *coursier* des flots.

Les Scandinaves avoient de plus quelques poésies mythologiques. « Les déesses qui pré- » sident aux combats, les belles Walkyries » étoient à cheval, couvertes de leur casque et » de leur bouclier. Allons, disent-elles, pous- » sons nos chevaux au travers de ces mondes » tapissés de verdure qui sont la demeure des » dieux. »

Les premiers préceptes moraux étoient aussi confiés en vers à la mémoire : « L'hôte qui vient » chez vous a les genoux froids; donnez-lui du » feu. Il n'y a rien de plus inutile que de trop » boire de bière : l'oiseau de l'oubli chante » devant ceux qui s'enivrent, et leur dérobe leur » âme. Le gourmand mange sa mort. Quand un » homme allume du feu, la mort entre chez lui » avant que ce feu soit éteint. Louez la beauté » du jour quand il est fini. Ne vous fiez ni à la » glace d'une nuit, ni au serpent qui dort, ni » aux tronçons de l'épée, ni au champ nouvel- » lement semé. »

Enfin les Barbares connoissoient aussi les chants d'amour : « Je me battis dans ma jeu- » nesse avec les peuples de Devonstheim, je » tuai leur jeune roi; cependant une fille de » Russie me méprise.

» Je sais faire huit exercices; je me tiens ferme » à cheval; je nage, je glisse sur des patins, je

» lance le javelot, je manie la ramc : cependant » une fille de Russie me méprise [1]. »

Plusieurs siècles après la conquête de l'empire romain, l'usage des hymnes guerriers continua : les défaites amenoient des complaintes latines dont l'air est quelquefois noté dans les vieux manuscrits : Angelbert gémit sur la bataille de Fontenay et sur la mort de Hugues, bâtard de Charlemagne. La fureur de la poésie étoit telle, qu'on trouve des vers de toutes mesures jusque dans les diplômes du huitième, du neuvième et du dixième siècle [2]. Un chant teutonique conserve le souvenir d'une victoire remportée sur les Normands, l'an 881, par Louis, fils de Louis le Bègue. « J'ai connu un roi appelé le seigneur » Louis, qui servoit Dieu de bon cœur, parce » que Dieu le récompensoit..... Il saisit la lance » et le bonclier, monta promptement à cheval, » et vola pour tirer vengeance de ses ennemis [3]. » Personne n'ignore que Charlemagne avoit fait recueillir les anciennes chansons des Germains.

La chronique saxonne donne en vers le récit d'une victoire remportée par les Anglois sur les

[1] Les deux Edda, les Sagha; Worm. litt. Runic.; Mallet, Hist. de Danem.

[2] Voyez entre autres une Charte de l'an 835.

[3] Rerum Gall. et Franc. script., t. IX, p. 99.

Danois, et l'histoire de Norvége, l'apothéose d'un pirate du Danemark, tué avec cinq autres chefs de corsaires sur les côtes d'Albion [1].

Les nautoniers normands célébroient eux-mêmes leurs courses; un d'entre eux disoit: « Je suis né dans le haut pays de Norvége; » chez des peuples habiles à manier l'arc; mais » j'ai préféré hisser ma voile, l'effroi des labou- » reurs du rivage. J'ai aussi lancé ma barque » parmi les écueils, *loin du séjour des hom- » mes.* » Et ce scalde des mers avoit raison, puisque les *Danes* ont découvert le Vineland ou l'Amérique.

Ces rhythmes militaires se viennent terminer à la chanson de Roland qui fut comme le dernier chant de l'Europe barbare. « A la bataille d'Has- » ting, dit admirablement le grand peintre » d'histoire que je viens de citer, un Normand » appelé Taillefer poussa son cheval en avant » du front de bataille, et entonna le chant » des exploits, fameux dans toute la Gaule, » de Charlemagne et de Roland. En chantant » il jouoit de son épée, la lançoit en l'air avec » force et la recevoit dans sa main droite; les

[1] Voyez ces chants dans l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, de M. A. Thierry, t. I, p. 131 de la 3e. édit.

» Normands répétoient ces refrains ou crioient :
» Dieu aide! Dieu aide[1] ! »

Wace nous a conservé le même fait dans une autre langue :

Taillefer, qui moult bien chantoit
Sur un cheval qui tost alloit,
Devant eus alloit chantant
De l'Allemaigne et de Rollant,
Et d'Olivier et de vassaux,
Qui moururent à Rainschevaux.

Cette ballade héroïque qui se devroit retrouver dans le roman de Rollant et d'Olivier, de la Bibliothéque des Rois Charles V, VI et VII[2], fut encore chantée à la bataille de Poitiers.

Les poésies nationales des Barbares étoient accompagnées du son du fifre, du tambour et de la musette. Les Scythes, dans la joie des festins, faisoient résonner la corde de leur arc[3]. La cithare ou la guitare étoit en usage dans les Gaules[4], et la harpe dans l'île des Bretons : il y avoit trois choses qu'on ne pouvoit saisir pour

[1] Thierry, Hist. de la conquête de l'Angl. par les Normands, t. I, p. 213.

[2] Ducange, voce *cantinela Rollandi*; Mém. de l'Ac. des Inscript., t. I, partie 1, p. 317; Hist. litt. de la France, t. VII, Avertis., p. 73.

[3] Diod. Sic.

[4] Plut. in Demetr.

dettes chez un homme libre du pays de Galles : son cheval, son épée et sa harpe.

Dans quelles langues tous ces poëmes étoient-ils écrits ou chantés? Les principales étoient la langue celtique, la langue slave, les langues teutonique et scandinave : il est difficile de savoir à quelle racine appartenoit l'idiome des Huns. L'oreille dédaigneuse des Grecs et des Romains n'entendoit dans les entretiens des Franks et des Tartares que des croassemens de corbeaux [1] ou des sons non articulés, sans aucun rapport avec la voix humaine [2]; mais quand les Barbares triomphèrent, force fut de comprendre les ordres que le maître donnoit à l'esclave. Sidoine Apollinaire félicite Syagrius de s'exprimer avec pureté dans la langue des Germains : « Je ris, dit le littérateur puéril, en voyant un » *Barbare* craindre devant vous de faire un *bar-* » *barisme* dans sa langue [3]. » Le quatrième canon du concile de Tours ordonne que chaque évêque

[1] Julian. Op.

[2] Nec aliâ voce notum, nisi quæ humani sermonis imaginem assignabat. (Jornand., cap. 24, de reb. Get.)

[3] Æstimari minimè potest, quanto mihi cæterisque sit risui, quoties audio quòd te præsenti formidet facere linguæ suæ Barbarus barbarismum. (Rer. Gall. et Franc. scrip., tom. I, pag. 794.)

Quelques monumens des langues de nos ancêtres nous restent ; on est obligé d'avouer qu'elles étoient plus douces et plus harmonieuses dans leur âge héroïque, qu'elles ne le sont aujourd'hui dans leur âge humain. L'évêque des Goths, Ulphilas, traduisit dans son idiome paternel, au quatrième siècle, les Évangiles : conservés jusqu'à nos jours, ils ont été imprimés avec des glossaires et de savantes recherches [1]. Si vous comparez le teutonique d'Ulphilas avec le teutonique du serment de Charles et de Louis, tel que Nithard [2] nous l'a transmis, et avec le teutonique du chant de victoire de Louis, fils de Louis le Bègue [3], vous reconnoîtrez qu'à mesure que l'on descend vers l'allemand moderne, la prononciation devient plus rude et plus difficile. Les mots de l'idiome d'Ulphilas se terminent très-souvent par des voyelles et surtout par la voyelle *a* : *wisandona* (existence), *Gotha* (Dieu), *waldufuja* (puissance), *godamma* (bon), etc. Ce gothique a beaucoup de rapport avec le scandinave du fragment manuscrit de Fulde et du Chant de

[1] Ulphilas, Gothische Bibel übersgtzung. (Edit. de Jean Christ. Zahn, Weissenfels, 1805.)

[2] Nithardi histor., lib III, p. 227, in rer. Gall. script., t. VII.

[3] Rer. Gall. script., t. IX, p. 99.

Gunar, tiré de l'Edda [1]. On ne voit pas même, dans le *fac simile* du texte d'Ulphilas, les lettres qu'il fut, dit-on, obligé d'inventer pour rendre la prononciation de ses compatriotes; on y remarque seulement quelques ligatures grecques mêlées aux caractères latins, mais ne présentant pas dans leur aggrégation le même pouvoir labial, lingual et guttural qu'elles expriment dans le grec.

D'après un passage d'Hérodote, un système assez plausible assigne aux peuples de la Finlande et de la Gothie une origine asiatique; on les fait descendre d'une colonie des Mèdes, et l'on a trouvé des analogies entre la langue des Perses et celle des Suédois et des Danois. Des noms propres surtout ont paru les mêmes dans les deux idiomes : le *Gustaff* ou *Gustaw* des Suédois répond au *Gustaspe* ou *Hystaspe* des Perses; *Oten*, *Olstanus*, *Ostanus*, rois de Suède, portent les noms persans d'*Otanus*, *Olstanes* et *Ostanes*. Gibert [2], à l'appui de son système (aujourd'hui étendu et reproduit) auroit pu remarquer que l'Edda mentionne un peuple conquérant venu de l'Asie dans les régions

[1] Voyez plus haut, pag. 122, 123 et 129, note 1, ce chant et ce fragment.

[2] Mémoires pour servir à l'hist. des Gaules, p. 241.

septentrionales de la Baltique. Le savant Robert Henri, ministre de la communion calviniste à Édimbourg, a enrichi son Histoire d'Angleterre de différens *specimen* des dialectes bretons et anglo-saxons à différentes époques : le tableau placé à la fin de ce volume, vous donnera une idée des langues que parloient les destructeurs du monde romain.

Passons à la religion des Barbares. Les historiens nous disent que les Huns n'en avoient aucune [1] ; nous voyons seulement qu'ils croyoient, comme les Turcs, à une certaine fatalité. Les Alains, comme les peuples d'origine celtique, révéroient une épée nue fichée en terre [2]. Les Gaulois avoient leur terrible *Dis*, père de la Nuit, auquel ils immoloient des vieillards sur le *dolmin*, ou la pierre druidique [3] ; les Germains adoroient la secrète horreur des forêts [4]. Autant la religion de ceux-ci étoit simple, autant celle des Scandinaves étoit compliquée.

Le géant Ymer fut tué par les trois fils de Bore : Odin, Vile et Ve. La chair de Ymer forma

[1] Sine laræ, vel lege aut ritu stabuli. (Amm. Marc.)

[2] Gladius barbarico ritu humi figitur nudus. (Id., lib. XXXI, cap. 9.)

[3] Tertul. et August.

[4] Tacit., de mor. Germ.

la terre, son sang la mer, son crâne le ciel [1]. Le Soleil ne savoit pas alors où étoit son palais, la Lune ignoroit ses forces, et les Etoiles ne connoissoient point la place qu'elles devoient occuper.

Un autre géant, appelé Norv, fut le père de la Nuit. La Nuit, mariée à un enfant de la famille des Dieux, enfanta le Jour. Le Jour et la Nuit furent placés dans le ciel, sur deux chars conduits par deux chevaux; Hrim-Fax (crinière gelée) conduit la Nuit; les gouttes de ses sueurs font la rosée: Skin-Fax (crinière lumineuse), mène le Jour [2]. Sous chaque cheval se

[1] Texte scandinave.

Or ymis holdi
Var iörp vm skavpvd,
En or sveita sær,
. . . .
En or hausi himin.

Traduction latine.

Ex Ymeris carne
Terra creata est;
Ex sanguine autem mare;
. . . .
Ex cranio autem cœlum.
(Edda sæmundar hinns fröda, p. 58. Hafniæ, 1787.)

[2] *Skin-Faxi* (juba splendens) vocatur
Qui serenum trahit

trouve une outre pleine d'air : c'est ce qui produit la fraîcheur du matin.

Un chemin ou un pont conduit de la terre au firmament : il est de trois couleurs et s'appelle l'arc-en-ciel. Il sera rompu quand les mauvais Génies après avoir traversé les fleuves des Enfers, passeront à cheval sur ce pont.

La cité des Dieux est placée sous le chêne Ygg-Drasill [1] qui ombrage le monde. Plusieurs villes existent dans le ciel.

Le Dieu Thor est fils aîné d'Odin ; Tyr est la divinité des victoires. Heindall aux dents d'or, a été engendré par neuf vierges. Loke est l'artisan des tromperies. Le loup Feuris est fils de Loke [2] ; enchaîné avec difficulté par les Dieux,

Diem super humanum genus.
. . . .
Hrim-Faxi (juba pruinosus) vocatur
Qui singulas trahit
Noctes super beneficia numina.
De lupatis stillare facit guttas
Quovis manè,
Jude venit ros in convalles.
(Id, p. 8 et 9.)

[1] Subtus ab arbore Ygg-Drasilli.
. . . .
Qui curret
Per æsculum Ygg-Drasilly.

[2] Snorr. Edda, fab. 29.

il sort de sa bouche une écume qui devient la source du fleuve Vam (les vices).

Frigga est la principale des Déesses guerrières qui sont au nombre de douze; elles se nomment Walkiries: Gadur, Rosta et Skulda (l'Avenir), la plus jeune des douze fées, vont tous les jours à cheval choisir les morts [1].

Il y a dans le ciel une grande salle, le Valhalla, où les braves sont reçus après leur vie. Cette salle a cinq cent quarante portes; par chacune de ces portes sortent huit guerriers morts pour se battre contre le Loup [2]. Ces vaillants squelettes s'amusent à se briser les os, et viennent ensuite dîner ensemble : ils boivent le lait de la chèvre Heidruna qui broute les feuilles de l'arbre Lœrada [3]. Ce lait est de l'hydromel : on en remplit tous les jours une cruche assez large pour

[1] Snorr. Edda, fab. 29.

[2] Quingenta ostiorum
Et ultrà quadraginta,
Ità puto in *Valhalla* esse :
Octinginti *Einheriorum*
Exeunt simul per unum ostium,
Cùm contrà lupum pugnatum eunt.
(Edda sæmundar hinns frōda, p. 53.)

[3] *Heidruna* vocatur capra
Quæ stat supra aulam Odini
Et pabulum sibi carpit ex *Lœradi* ramis :

enivrer les héros décédés. Le monde finira par un embrasement.

Des magiciens ou des fées, des prophétesses, des Dieux défigurés empruntés de la mythologie grecque, se retrouvoient dans le culte de certains Barbares. Le surnaturel est le naturel même de l'esprit de l'homme : est-il rien de plus étonnant que de voir des Esquimaux assemblés autour d'un *sorcier* sur leur mer solide, à l'entrée même de ce passage si long-temps cherché, qu'une éternelle barrière de glace fermoit au vaisseau de l'intrépide capitaine Parry [1] ?

De la religion des Barbares descendons à leurs gouvernements.

Ces gouvernements paroissent avoir été en général des espèces de républiques militaires dont les chefs étoient électifs, ou passagèrement héréditaires par l'effet de la tendresse,

Craterem illa (quotidiè) implebit
Liquidi illius medonis.
Non potis est iste potus deficere.

(Id., p. 52.)

Voyez aussi Mallet, Introd. à l'histoire de Danemarck, et les *monumens de la mythologie des anciens Scandinaves*, pour servir de preuve à cette introduction, par le même auteur, in-4°., Copenhague, 1766.

[1] Second voyage du capitaine Parry pour découvrir le passage au nord-ouest de l'Amérique.

de la gloire, ou de la tyrannie paternelle. Toute l'antiquité européenne du Paganisme et de la barbarie n'a connu que la souveraineté élective : la souveraineté héréditaire fut l'ouvrage du Christianisme; souveraineté même qui ne s'établit qu'au moyen d'une sorte de surprise, laissant dormir le droit à côté du fait.

La société naturelle présente les variétés de gouvernement de la société civilisée : le despotisme, la monarchie absolue, la monarchie tempérée, la république aristocratique ou démocratique [1]. Souvent même les nations sauvages ont imaginé des formes politiques d'une complication et d'une finesse prodigieuses, comme le prouvoit le gouvernement des Hurons. Quelques tribus germaniques, par l'élection du roi et du chef de guerre, créoient deux autorités souveraines indépendantes l'une de l'autre; combinaison extraordinaire.

Les peuples, sortis de l'orient de l'Asie, différoient en constitutions des peuples venus du nord de l'Europe : la cour d'Attila offroit le spectacle du sérail de Stanboul ou des palais de Pékin, mais avec une différence notable; les femmes paroissoient publiquement chez les

[1] Voyez, dans le vol. VII de cette édition, le voyage en Amérique, gouvernement des Sauvages, p. 47.

Huns; Maximin fut présenté à Cerca, principale reine ou sultane favorite d'Attila ; elle étoit couchée sur un divan ; ses suivantes brodoient assises en rond sur les tapis qui couvroient le plancher. La veuve de Bléda avoit envoyé en présens aux ambassadeurs de belles esclaves.

Les Barbares, qui en raison de quelques usages particuliers ressembloient aux sauvages que j'ai vus au Nouveau-Monde, différoient d'eux essentiellement sous d'autres rapports. Une centaine de Hurons, dont le chef tout nu portoit un chapeau bordé à trois cornes, servoient autrefois le gouverneur françois du Canada: les pourroit-on comparer à ces troupes de race slave ou germanique, auxiliaires des troupes romaines? Les Iroquois, au temps de leur plus grande prospérité, n'armoient pas plus de dix mille guerriers : les seuls Goths mettoient, comme un excédant de leur conscription militaire, un corps de cinquante mille hommes à la solde des Empereurs; dans le quatrième et dans le cinquième siècle les légions entières étoient composées de Barbares. Attila réunissoit sous ses drapeaux sept cent mille combattants, ce qu'à peine seroit en état de fournir aujourd'hui la nation la plus populeuse de l'Europe. On voit aussi dans les charges du palais et de l'Empire, des Franks, des Goths, des Suèves, des Vandales : nourrir, vêtir, équiper tant

d'hommes, est le fait d'une société déjà poussée loin dans les arts industriels; prendre part aux affaires de la civilisation grecque et romaine, suppose un développement considérable de l'intelligence. La bizarrerie des coutumes et des mœurs n'infirme pas cette assertion : l'état politique peut être très-avancé chez un peuple, et les individus de ce peuple conserver les habitudes de l'état de nature.

L'esclavage étoit connu de toutes ces hordes ameutées contre le Capitole. Cet affreux droit, émané de la conquête, est pourtant le premier pas de la civilisation : l'homme entièrement sauvage tue et mange ses prisonniers; ce n'est qu'en prenant une idée de l'ordre social, qu'il leur laisse la vie à fin de les employer à ses travaux.

La noblesse étoit connue des Barbares comme l'esclavage; c'est pour avoir confondu l'espèce d'égalite militaire qui naît de la fraternité d'armes, avec l'égalité des rangs, que l'on a jamais pu douter d'un fait avéré. L'histoire prouve invinciblement que différentes classes sociales existoient dans les deux grandes divisions du sang scandinave et caucasien. Les Goths avoient leurs *Ases* ou demi-dieux : deux familles dominoient toutes les autres, les Amali et les Baltes.

Le droit d'ainesse étoit ignoré de la plupart des

Barbares; ce fut avec beaucoup de peine que la loi canonique parvint à le leur faire adopter. Non-seulement le partage égal subsistoit chez eux, mais quelquefois le dernier né d'entre les enfants, étant réputé le plus foible, obtenoit un avantage dans la succession. « Lorsque les frères ont par- » tagé le bien de leur père, dit la loi gallique, » le plus jeune a la meilleure maison, les instru- » ments de labourage, la chaudière de son père, » son couteau et sa cognée [1]. » Loin que l'esprit de ce qu'on appelle la *loi salique* fût en vigueur dans la véritable loi salique, la ligne maternelle étoit appelée avant la ligne paternelle dans les héritages et les affaires résultant d'iceux. On va bientôt en voir un exemple à propos de la peine de l'homicide [2].

Le gouvernement suivoit la règle de la famille; un roi, en mourant, partageoit sa succession entre ses enfans, sauf le consentement ou la

[1] Leg. Wall., lib. II, cap. 17.

[2] On trouve une très-bonne note sur la succession de la *Terre salique*, article 5 du titre 62, dans la nouvelle traduction des lois des Francs, par M. J.-F.-A. Peyré. J'aime à rendre d'autant plus de justice à cet estimable auteur, qu'on a peu ou point parlé de son travail auquel M. Isambert a joint une préface. On ne saurait trop encourager ces études sérieuses qui coûtent tant de peine et rapportent si peu de gloire.

ratification populaire : la loi politique n'étoit dans sa simplicité que la loi domestique.

Chez plusieurs tribus germaniques la possession étoit annale; propriétaire de ce qu'on avoit cultivé, le fonds, après la moisson, retournoit à la communauté [1]. Les Gaulois étendoient le pouvoir paternel jusque sur la vie de l'enfant; les Germains ne disposoient que de sa liberté [2]. Au pays de Galles, le Pencénedlt ou chef du clan, gouvernoit toutes les familles [3].

Les lois des Barbares, en les séparant de ce que le christianisme et le Code romain y ont introduit, se réduisent à des lois pénales pour la défense des personnes et des choses. La loi salique s'occupe du vol des porcs, des bestiaux, des brebis, des chèvres et des chiens, depuis le cochon de lait jusqu'à la truie qui marche à la tête d'un troupeau, depuis le veau de lait jusqu'au taureau, depuis l'agneau de lait jusqu'au mouton, depuis le chevreau jusqu'au bouc, depuis le chien conducteur de meutes jusqu'au chien de berger. La loi gallique défend de jeter

[1] Arva per annos mutant. (Tacit., de mor. Germ., cap. 26.)

[2] César, de bell. Gal., lib. vi, cap. 19.

[3] Leg. Wal., p. 164.

une pierre au bœuf attaché à la charrue et de lui trop serrer le joug [1].

Le cheval est particulièrement protégé : celui qui a monté un cheval ou une jument sans la permission du maître, est mis à l'amende de quinze ou de trente sous d'or. Le vol du cheval de guerre d'un Frank, d'un cheval hongre, d'un cheval entier et de ses cavales, entraîne une forte composition [2]. La chasse et la pêche ont leurs garants : il y a rétribution pour une tourterelle ou un petit oiseau dérobés aux lacs où ils s'étoient pris, pour un faucon happé sur un arbre, pour le meurtre d'un cerf privé qui servoit à embaucher les cerfs sauvages, pour l'enlèvement d'un sanglier forcé par un autre chasseur, pour le déterrement du gibier ou du poisson cachés, pour le larcin d'une barque ou d'un filet à anguilles. Toutes les espèces d'arbres sont mises à l'abri par des dispositions spéciales ; veiller à la vie des forêts [3], c'étoit faire des lois pour la patrie.

L'association militaire, ou la responsabilité de la tribu et la solidarité de la famille, se retrouvent dans l'institution des co-jurants ou com-

[1] Leg. Wal., lib. III, cap. 9.
[2] Lex Salic., tit. 25. — Lex Ripu., tit. 42.
[3] Lex Salic., tit. 8. — Lex Ripu., tit. 68.

purgateurs : qu'un homme soit accusé d'un délit ou d'un crime, il peut, selon la loi allemande et plusieurs autres, échapper à la pénalité, s'il trouve un certain nombre de ses *pairs* pour jurer avec lui qu'il est innocent. Si l'accusé étoit une femme, les compurgateurs devoient être femmes [1].

Le courage étant la première qualité du Barbare, toute injure qui en suppose le défaut est punie ; ainsi, appeler un homme LEPUS, *lièvre*, ou CONCAGATUS, *embrené*, amène une composition de trois ou de six sous d'or [2] ; même tarif pour le reproche fait à un guerrier d'avoir jeté son bouclier en présence de l'ennemi.

La Barbarie se montre toute entière dans la législation des blessures ; la loi saxonne est la plus détaillée à cet égard : quatre dents cassées au devant de la bouche ne valent que six schillings[3], mais une seule dent cassée auprès de ces quatre dents, doit être payée quatre schillings ; l'ongle du pouce est estimé trois schil-

[1] Leg. Wall.
[2] Lex Salic., tit. 32 :

Renard se pense qu'il fera,
Et comment le chunchiera.

(Roman du Renard. apud Cang. gloss., voce *Concag.*)

lings, et une des membranes du nez le même prix [1].

La loi ripuaire s'exprime plus noblement : elle demande trente-six sous d'or pour la mutilation du doigt qui sert à décocher les flèches [2]; elle veut qu'un ingénu paye dix-huit sous d'or, pour la blessure d'un autre ingénu dont le sang aura coulé jusqu'à terre [3]. Une blessure à la tête, ou ailleurs, sera compensée par trente-six sous d'or, s'il est sorti de cette blessure un os d'une grosseur telle, qu'il rende un son en étant jeté sur un bouclier placé à douze pieds de distance [4]. L'animal domestique qui tue un homme est donné aux parens du mort avec une composition; il en est ainsi de la pièce de bois tombée sur un passant. Les Hébreux avoient des règlemens semblables.

Et néanmoins ces lois si violentes dans les choses qu'elles peignent, sont beaucoup plus douces en réalité que nos lois : la peine de mort n'est prononcée que cinq fois dans la loi

[1] Lex anglo-saxonic., p. 7.

[2] Si secundus digitus, undè sagittatur. (Lex ripuar., tit. v, art. 12)

[3] Ut sanguis exeat, terram tangat. (Id., tit. II, art. 12.)

[4] Os exindè exierit, quod, super viam duodecim pedum in scuto jactum, sonaverit. (Id., tit. LXX, art. 1.)

salique et six fois dans la loi ripuaire, et, chose infiniment remarquable, ce n'est jamais, un seul cas excepté, pour châtiment du meurtre: l'homicide n'entraîne point la peine capitale, tandis que le rapt, la prévarication, le renversement d'une charte, sont punis du dernier supplice; encore pour tous ces crimes ou délits, y a-t-il la ressource des co-jurants.

La procédure relative au seul cas de mort en réparation d'homicide, est un tableau de mœurs. Quiconque a tué un homme et n'a pas de quoi payer la composition, doit présenter douze co-jurants lesquels déclarent que le délinquant n'a rien ni dans la terre, ni hors la terre au delà de ce qu'il offre pour la composition. Ensuite l'accusé entre chez lui, et prend de la terre aux quatre coins de sa maison; il revient à la porte, se tient debout sur le seuil, le visage tourné vers l'intérieur du logis; de la main gauche, il jette la terre par-dessus ses épaules sur son plus proche parent. Si son père, sa mère et ses frères ont fait l'abandon de tout ce qu'ils avaient, il lance la terre sur la sœur de sa mère ou sur les fils de cette sœur, ou sur les trois plus proches parens dans la ligne maternelle [1]. Cela

[1] Voilà l'exemple de la préférence dans la ligne maternelle.

fait, déchaussé et en chemise, il saute à l'aide d'une perche par-dessus la haie dont sa maison est entourée; alors les trois parens de la ligne maternelle se trouvent chargés d'acquitter ce qui manque à la composition. Au défaut des parents maternels, les parents paternels sont appelés. Le parent pauvre qui ne peut payer, jette à son tour la terre recueillie aux quatre coins de la maison, sur un parent plus riche. Si ce parent ne peut achever le montant de la composition, le demandeur oblige le défendeur meurtrier, à comparoître à quatre audiences successives; et enfin si aucun des parents de ce dernier ne le veut redimer, il est mis à mort: *de vitâ componat.*

De ces précautions multipliées pour sauver les jours d'un coupable, il résulte que les Barbares traitoient la loi en tyran et se prémunissoient contre elle; ne faisant aucun cas de leur vie ni de celle des autres, ils regardoient comme un droit naturel de tuer ou d'être tués. Un roi même, dans la loi des Saxons, pouvoit être occis; on en étoit quitte pour payer sept cent vingt livres pesant d'argent. Le Germain ne concevoit pas qu'un être abstrait, qu'une loi pût verser son sang. Ainsi, dans la société commençante, l'instinct de l'homme repoussoit la peine de mort, comme dans la société achevée la raison

de l'homme l'abolira : cette peine n'aura donc été établie qu'entre l'état purement sauvage et l'état complet de civilisation, alors que la société n'avoit plus l'indépendance du premier état, et n'avoit pas encore la perfection du second.

ÉTUDES
OU
DISCOURS HISTORIQUES.

ÉTUDE SIXIÈME
OU
SIXIÈME DISCOURS
SUR LA CHUTE
DE L'EMPIRE ROMAIN,
LA NAISSANCE
ET LES PROGRÈS DU CHRISTIANISME,
ET L'INVASION DES BARBARES.

SECONDE PARTIE.

SUITE DES MŒURS DES BARBARES.

Les conducteurs des nations barbares avoient quelque chose d'extraordinaire comme elles. Au milieu de l'ébranlement social Attila sembloit né pour l'effroi du monde; il s'attachoit à sa

destinée je ne sais quelle terreur, et le vulgaire se faisoit de lui une opinion formidable. Sa démarche étoit superbe; sa puissance apparoissoit dans les mouvements de son corps, et dans le roulement de ses regards. Amateur de la guerre, mais sachant contenir son ardeur, il étoit sage au conseil, exorable aux suppliants, propice à ceux dont il avoit reçu la foi. Sa courte stature, sa large poitrine, sa tête plus large encore, ses petits yeux, sa barbe rare, ses cheveux grisonnant, son nez camus, son teint basané annonçoient son origine [1].

Sa capitale étoit un camp ou grande bergerie de bois, dans les pacages du Danube : les rois qu'il avoit soumis veilloient tour à tour à la porte de sa baraque ; ses femmes habitoient d'autres loges autour de lui. Couvrant sa table de plats de bois

[1] Vir in concussionem gentis natus in mundo, terrarum omnium metus : qui nescio qua sorte terrebat cuncta, formidabili de se opinione vulgata. Erat namque superbus incessu, huc atque illuc circumferens occulos, ut elati potentia ipso quoque motu corporis appareret. Bellorum quidem amator, sed ipse manu temperans, consilio validissimus, supplicantibus exorabilis, propitius in fide semel receptis. Formâ brevis, lato pectore, capite grandiori, minutis oculis, rarus barbâ, canis aspersus, simo naso, teter colore, originis suæ signa restituens. (Jornand., cap. 35, de reb. Get.)

et de mets grossiers, il laissoit les vases d'or et d'argent, trophée de la victoire et chefs-d'œuvre des arts de la Grèce, aux mains de ses compagnons [1]. C'est là qu'assis sur une escabelle, le Tartare recevoit les ambassadeurs de Rome et de Constantinople. A ses côtés siégeoient non les ambassadeurs, mais des Barbares inconnus, ses généraux et capitaines : il buvoit à leur santé, finissant, dans la munificence du vin, par accorder grâce aux maîtres du monde [2]. Lorsque Attila s'achemina vers la Gaule, il menoit une meute de princes tributaires qui attendoient, avec crainte et tremblement, un signe du commandeur des monarques pour exécuter ce qui leur seroit ordonné [3].

[1] Attilæ in quadrâ ligneâ, et nihil præter carnes. Conviviis aurea et argentea pocula quibus bibebant suppeditabantur. Attilæ poculum erat ligneum. (Ex Prisco rhetore gothicæ historiæ excerpta Carolo Cantoclaro interprete, p. 60. Parisiis, 1606.)

[2] Tum convivarum primum ordinem, ad Attilæ dextram sedere constituerunt, secundùm ad lævam : in quo nos et Berichus, vir apud Scythas nobilis, sed Berichus superiore loco. (Ex Prisc. rhet. goth. hist. excerpt., p. 48.)

Sedentes ordine salutavit. Reliquis deinceps ad hunc modum honore affectis, Attilas, nos ex Thracum instituto, ad parium poculorum certamen provocavit. (Id., p. 49.)

[3] Turba regum, diversarumque nationum ductores, ac si satellites, absque aliquâ murmuratione cum timore

Peuples et chefs remplissoient une mission qu'ils ne se pouvoient eux-mêmes expliquer : ils abordoient de tous côtés aux rivages de la désolation, les uns à pied, les autres à cheval ou en chariots, les autres traînés par des cerfs [1] ou des rennes, ceux-ci portés sur des chameaux, ceux-là flottant sur des boucliers [2] ou sur des barques de cuir et d'écorce [3]. Navigateurs intrépides parmi les glaces du nord et les tempêtes du midi, ils sembloient avoir vu le fond de l'Océan à découvert [4]. Les Vandales qui passèrent en Afrique, avouoient céder moins à leur volonté qu'à une impulsion irrésistible [5].

et tremore unusquisque adstabat, aut certè quod jussus fuerat exsequebatur. (Jornand., cap. 38, de reb. Get.)

[1] Fuit alius currus quatuor cervis junctus, qui fuisse dicitur regis Gothorum. (Vopisc., in vit. Aurelian.)

[2] Enatantes super parmâ positi amnem, in ulteriorem egressi sunt ripam. (Greg. Tur., lib. III, p. 15.)

[3] Quin et Aremoricus piratum Saxona tractus
Superabat, cui pelle salum sulcare Britannum
Ludus, et aperto glaucum mare findere lembo.
(Apoll., in Panegyr. Avit.)

[4] Imos Oceani colens recessus. (Id., lib. VIII, epist. 9.)

[5] Cœlestis manus ad punienda Hispanorum flagitia, etiam ad vastandam Africam transire cogebat. Ipsi denique fatebantur non suum esse quod facerent, agi enim se divino jussu ac perurgeri. (Salvian., de gubernat. Dei, lib. VII, p. 250.)

Ces conscrits du Dieu des armées n'étoient que les aveugles exécuteurs d'un dessein éternel : de là cette fureur de détruire, cette soif de sang qu'ils ne pouvoient éteindre ; de là cette combinaison de toutes choses pour leurs succès, bassesse des hommes, absence de courage, de vertu, de talent, de génie. Genseric étoit un prince sombre, sujet aux accès d'une noire mélancolie ; au milieu du bouleversement du monde, il paroissoit grand, parce qu'il étoit monté sur des débris. Dans une de ses expéditions maritimes, tout étoit prêt, lui-même embarqué : ou alloit-il ? il ne le savoit pas. « Maître, lui dit le pilote, » à quels peuples veux-tu porter la guerre ? — A » ceux-là, répond le vieux Vandale, contre qui » Dieu est irrité [1]. »

Alaric marchoit vers Rome : un hermite barre le chemin au conquérant ; il l'avertit [2] que le ciel venge les malheurs de la terre : « Je ne puis

[1] Cum è Carthaginis portu velis passis soluturus esset, interrogatus à nauclero, quò tendere populabundus vellet, respondisse : Quo Deus impulerit. (Zosim., de bello Vandilico., lib. I, p. 188.)

Narrant cum è Carthaginis portu solvens à nautâ interrogaretur quo bellum inferre vellet, respondisse : In eos quibus iratus est Deus. (Procop, hist. Vand., lib. I.)

[2] Probus, aliquis monachus ex his qui in Italiâ erant, Romam festinanti Alarico consuluisse ut urbi parceret,

» m'arrêter, dit Alaric, quelqu'un me presse, » et me pousse à saccager Rome. » Trois fois il assiége la ville éternelle avant de s'en emparer : Jean et Brazilius, qu'on lui députe lors du premier siége pour l'engager à se retirer, lui représentent que s'il persiste dans son entreprise, il lui faudra combattre une multitude au désespoir. « L'herbe serrée, repart l'abatteur » d'hommes, se fauche mieux [1]. » Néanmoins il se laisse fléchir et se contente d'exiger des suppliants, tout l'or, tout l'argent, tous les ameublemens de prix, tous les esclaves d'origine barbare : « Roi, s'écrient les envoyés du » sénat, que restera-t-il donc aux Romains ? » — « La vie [2]. »

Je vous ai déjà dit ailleurs qu'on dépouilla les

nec se tantorum malorum auctorem constitueret. Alaricus respondisse dicitur, se non volentem hoc tentare : sed esse quemdam qui se obtundendo urgeat, ac præcipiat ut Romam evertat. (Sozom., lib. IX, cap. 6, p. 481.)

[1] Ipsius, inquit, fœnum rariòve faciliùs resecatur. (Zozim., lib. V, p. 106.)

[2] Aiebat enim non aliter se finem obsidionis facturum nisi aurum omne, quod in urbe foret, et argentum accepisset præterea quidquid suppellectilis in urbe reperiret : itemque mancipia barbara. Huic cum dixisset alter legatorum si quidem hæc abstulisset quid eis tandem relinqueret in urbe qui essent ? Animas, respondit. (Id., ibid.)

images des dieux, et que l'on fondit les statues d'or du Courage et de la Vertu. Alaric reçut cinq mille livres pesant d'or, trente mille pesant d'argent, quatre mille tuniques de soie, trois mille peaux teintes en écarlate, et trois mille livres de poivre [1]. C'étoit avec du fer que Camille avoit racheté des Gaulois les anciens Romains.

Ataulphe, successeur d'Alaric, disoit : « J'ai eu la passion d'effacer le nom romain de la terre, et de substituer à l'empire des Césars l'empire des Goths, sous le nom de Gothie. L'expérience m'ayant démontré l'impossibilité où sont mes compatriotes de supporter le joug des lois, j'ai changé de résolution; alors j'ai voulu devenir le restaurateur de l'empire romain, au lieu d'en être le destructeur. » C'est un prêtre nommé Jérôme, qui raconte en 416 dans sa grotte de Bethléem, à un prêtre nommé Orose, cette nouvelle du monde [2] : autre merveille.

[1] Quinquies mille libras auri, et præter has tricies mille libras argenti, quater mille tunicas sericas, et ter mille pelles coccineas, et piperis pondus quod ter mille libras æquaret. (Id., p. 107.)

[2] Nam ego quoque ipse virum quemdam Narbonensem, illustris sub Theodosio militiæ, etiam religiosum prudentemque et gravem apud Bethleem oppidum Pa-

Une biche ouvre le chemin aux Huns à travers les Palus Méotides, et disparoît [1]. La génisse d'un pâtre se blesse au pied dans un pâturage; ce pâtre découvre une épée cachée sous l'herbe; il la porte au prince tartare : Attila saisit le glaive et sur cette épée qu'il appelle l'épée de Mars [2], il jure ses droits à

lestinæ, beatissimo Hieronymo presbytero referente, audivi se familiarissimum Ataulpho apud Narbonam fuisse : ac de eo sæpè sub testificatione didicisse quod ille, quam esset animo, viribus ingenioque nimius, referre solitus esset se in primis ardenter inhiasse, ut obliterato romano nomine, romanum omne solum Gothorum imperium et faceret et vocaret : essetque, ut vulgariter loquar, Gothia quod Romania fuisset; . . . . At ubi multa experientia probavisset, neque Gothos ullo modo parere legibus posse propter effrenatam barbariem, neque reipublicæ interdici leges oportere, elegisse se saltem, ut gloriam sibi et restituendo in integrum augendoque Romano nomine, Gothorum viribus quæret, haberetúrque apud posteros Romanæ restitutionis auctor, postquam esse non poterat immutator. (Oros., lib. VII.)

[1] Mox quoque ut Scythica terra ignotis apparuit, cerva disparuit. (Jornand., de reb. Get., cap. 24.)

[1] Quum pastor quidam gregis unam buculam conspiceret claudicantem, nec causam tanti vulneris inveniret, sollicitus vestigia cruoris insequitur : tandemque venit

la domination du monde. Il disoit : « L'étoile » tombe ; la terre tremble, je suis le marteau » de l'univers. » Il mit lui-même parmi ses titres le nom de fléau de Dieu, que lui donnoit la terre [1].

C'étoit cet homme que la vanité des Romains traitoit de *général au service de l'empire;* le tribut qu'ils lui payoient, étoit à leurs yeux ses *appointements :* ils en usoient de même avec les chefs des Goths et des Burgondes. Le Hun disoit à ce propos : « Les généraux des empe» reurs sont des valets, les généraux d'Attila des » empereurs [2]. »

ad gladium, quem depascens herbas bucula incautè calcaverat, effossumque protinus ad Attilam defert. Quo ille munere gratulatus, ut erat magnanimus, arbitratur se totius mundi principem constitutum, et per Martis gladium potestatem sibi concessam esse bellorum. (Prisc. ap. Jornand., cap. xxxv.)

[1] *Stella cadit : tellus tremit : en ego malleus orbis.* Seque juxta eremitæ dictum flagellum Dei, jussit appellari. (Rerum hungariarum scriptores varii. Francforti, 1600.)

[2] Jam tum enim cum irascebatur dicebat exercituum duces, suos esse servos : qui quidem Attilæ, non tamen imperatoribus romanis, erant honore et dignitate pares. (Ex Prisc. rhet. Gothic. hist. excerpt., p. 46.)

Il vit à Milan un tableau où des Goths et des Huns étoient représentés prosternés devant des empereurs; il commanda de le peindre, lui Attila, assis sur un trône, et les empereurs portant sur leurs épaules des sacs d'or qu'ils répandoient à ses pieds [1].

« Croyez-vous, demandoit-il aux ambassa-
» deurs de Théodose II, qu'il puisse exister une
» forteresse ou une ville, s'il me plaît de la faire
» disparoître du sol [2]. »

Après avoir tué son frère Bléda, il envoya deux Goths, l'un à Théodose, l'autre à Valentinien, porter ce message : « Attila, mon maitre
» et le vôtre, vous ordonne de lui préparer un
» palais [3]. »

[1] Cum autem in picturâ vidisset Romanorum quidem reges, in aureis thronis sedentes, Scythas vero cæsos et ante pedes ipsorum jacentes, pictorem accersitum jussit se pingere sedentem in solio : Romanorum vero reges ferentes saccos in humeris, et ante ipsius pedes aurum effundentes. (Suid., in voc. Μεδιόλανον, p. 517.)

[2] Quæ enim urbs, quæ arx quâ late patet Romanorum imperium, salva et incolumis evadere potuit quam evertere aut diruere apud se constitutum habuerit. (Excerpta ex historiâ gothicâ Prisci rhetoris de legationibus, in corpore historiæ byzant., p. 53.)

[3] Imperat tibi per me dominus meus et dominus tuus

« L'herbe ne croît plus, disoit encore cet » exterminateur, partout où le cheval d'Attila » a passé. »

L'instinct d'une vie mystérieuse poursuivoit jusque dans la mort ces mandataires de la Providence. Alaric ne survécut que peu de temps à son triomphe : les Goths détournèrent les eaux du Busentum, près Cozence; ils creusèrent une fosse au milieu de son lit desséché; ils y déposèrent le corps de leur chef avec une grande quantité d'argent et d'étoffes précieuses; puis ils remirent le Busentum dans son lit, et un courant rapide passa sur le tombeau d'un conquérant [1]. Les esclaves employés à cet ouvrage furent égorgés, afin qu'aucun témoin ne pût dire où reposoit celui qui avoit pris Rome, comme si l'on eût craint que ses cendres ne fussent recherchées pour cette gloire ou pour ce crime.

Attilas, uti sibi palatium seu regiam Romæ egregiè adornes. (Chronicon Alexandrinum, p. 734.)

[1] Hujus ergo in medio alveo, collecto captivorum agmine, sepulturæ locum effodiunt. In cujus fodiæ gremio Alaricum multis opibus obruunt : rursusque aquas in suum alveum reducentes, ne à quoquam quandoque locus cognosceretur, fossores omnes interemerunt. (Jornand., de reb. Get., cap. XXX.)

Attila, expiré sur le sein d'une femme, est d'abord exposé dans son camp entre deux longs rangs de tentes de soie. Les Huns s'arrachent les cheveux et se découpent les joues pour pleurer Attila, non avec des larmes de femme, mais avec du sang d'homme [1]. Des cavaliers tournent autour du catafalque en chantant les louanges du héros. Cette cérémonie achevée on dresse une table sur le tombeau préparé, et les assistans s'asseyent à un festin mêlé de joie et de douleur. Après le festin le cadavre est confié à la terre dans le secret de la nuit; il étoit enfermé en un triple cercueil d'or, d'argent et de fer. On met avec le cercueil des armes enlevées aux ennemis, des carquois enrichis de pierreries, des ornemens militaires et des drapeaux. Pour dérober à jamais aux hommes la connoissance de ces richesses, les ensevelisseurs sont jetés avec l'enseveli [2].

Au rapport de Priscus, la nuit même où le Tartare mourut, l'empereur Marcien vit en

[1] Ut præliator eximius non fæmineis lamentationibus et lacrimis, sed sanguine lugeretur virili. (Jornand., cap. 49.)

[2] Nam de totâ gente Hnnnorum electissimi equitis in eo loco quo erat positus, in modum circensicum cursi

songe, à Constantinople, l'arc rompu d'Attila [1]. Ce même Attila, après sa défaite par Aëtius, avoit formé le projet de se brûler vivant sur un bûcher composé des selles et des harnois de ses chevaux, pour que personne ne se pût vanter d'avoir pris ou tué le maître de tant de victoires [2]; il eût disparu dans les flammes comme Alaric dans un torrent: images de la

bus ambientes, facta ejus cantu funereo tali ordine referebant. . . . .
Postquam talibus lamentis est defletus, stravam super tumulum ejus, quam appellant ipsi, ingenti commessatione concelebrant, et contraria invicem sibi copulantes, luctum funereum mixto gaudio explicabant, noctuque secreto cadaver est terra reconditum. Cujus fercula primum auro, secundo argento, tertio ferri rigore communiunt. . . . .
Addunt arma hostium cædibus acquisita, phaleras vario gemmarum fulgore preciosas, et diversi generis insignia, quibus colitur aulicum decus. Et ut tot et tantis divitiis humana curiositas arceretur, operi deputatos detestabili mercede trucidarunt, emersitque momentanea mors sepelientibus cum sepulto. (Jornand., de reb. Get., cap. 49.)

[1] Arcum Attilæ in eâdem nocte fractum ostenderet. (Prisc. in Jornand., cap. 40.)

[2] Equinis sellis construxisse pyram, seseque, si adversarii irrumperent, flammis injicere voluisse; ne aut aliquis ejus vulnere lætaretur, aut in potestatem hostium

grandeur et des ruines dont ils avoient rempli leur vie et couvert la terre.

Les fils d'Attila, qui formoient à eux seuls un peuple [1], se divisèrent. Les nations que cet homme avoit réunies sous son glaive se donnèrent rendez-vous dans la Pannonie, au bord du fleuve Netad, pour s'affranchir et se déchirer. Une multitude de soldats sans chef [2], le Goth frappant de l'épée, le Gépide balançant le javelot, le Hun jetant la flèche, le Suève à pied, l'Alain et l'Hérule, l'un pesamment, l'autre légèrement armés [3], se massacrèrent à l'envi : trente mille Huns restèrent sur la place, sans

tantorum hostium gentium dominus perveniret. . . . . Multarum victoriarum dominus. (Jornand., de reb. Get., cap. 41—43.)

[1] Filii Attilæ, quorum per licentiam libidinis penè populus fuit. (Jornand., cap. 50.)

[2] Committitur in Pannoniâ juxta flumen qui nomen est Netad. Illic concursus factus est gentium variarum, quas in suâ Attila tenuerat ditione. Dividuntur regna cum populis, fiuntque ex uno corpore membra diversa, nec quæ unius passioni compaterentur, sed quæ exciso capite invicem insanirent; quæ nunquam contra se pares invenerant, nisi ipsi mutuis se vulneribus sauciantes, se ipsos discerperent fortissimæ nationes. (Jornand., cap. 50.)

[3] Pugnantem Gothum ense furentem, Gepidam in

compter leurs alliés et leurs ennemis. Ellac, fils chéri d'Attila, fut tué de la main d'Aric, chef des Gépides. L'héritage du monde qu'avoit laissé le roi des Huns n'avoit rien de réel; ce n'étoit qu'une sorte de fiction ou d'enchantement produit par son épée : le talisman de la gloire brisé, tout s'évanouit. Les peuples passèrent avec le tourbillon qui les avoit apportés. Le règne d'Attila ne fut qu'une invasion.

L'imagination populaire, fortement ébranlée par des scènes répétées de carnage, avoit inventé une histoire qui semble être l'allégorie de toutes ces fureurs et de toutes ces exterminations. Dans un fragment de Damascius, on lit qu'Attila livra une bataille aux Romains, aux portes de Rome : tout périt des deux côtés, excepté les généraux et quelques soldats. Quand les corps furent tombés, les âmes restèrent debout, et continuèrent l'action pendant trois jours et trois nuits : ces guerriers ne combattirent pas avec moins d'ardeur morts que vivants [1].

vulnere suorum cuncta tela frangentem, Suevum pede, Hunnum sagitta præsumere, Alanum gravi, Herulum levi armatura aciem instruere. (Id., ibid.)

[1] Commissâ pugnâ contra Scythas ante conspectum

Mais, si d'un côté les Barbares étoient poussés à détruire, d'un autre ils étoient retenus : le monde ancien, qui touchoit à sa perte, ne devoit pas entièrement disparoître dans la partie où commençoit la société nouvelle. Quand Alaric eut pris la ville éternelle, il assigna l'église de Saint-Paul et celle de Saint-Pierre pour retraite à ceux qui s'y voudroient renfermer. Sur quoi saint Augustin fait cette belle remarque : Que si le fondateur de Rome avoit ouvert dans sa ville naissante un asile, le Christ y en établit un autre plus glorieux que celui de Romulus [1].

Dans les horreurs d'une cité mise à sac, dans une capitale tombée pour la première fois et pour jamais du rang de dominatrice et de maî-

urbis Romæ, tanta utrinque facta est cædes, ut nemo pugnantium ab utrâque parte servaretur, præter quam duces paucique satellites eorum : cùm cecidisseut pugnantes, corpore defatigati animo adhuc erecti, pugnabant tres integras noctes et dies, nihil viventibus pugnando inferiores, neque manibus neque animo. (Phot., Bibl., p. 1039.)

[1] Romulus et Remus asylum constituisse perhibentur quærentes creandæ multitudinem civitatis : mirandum in honorem Christi præcessit exemplum. Hoc constituerunt eversores urbis quod instituerant antea conditores. (Aug., Civ., lib. I, cap. 34, p. 22. Basileæ.)

tresse de la terre, on vit des soldats (et quels soldats!) protéger la translation des trésors de l'autel. Les vases sacrés étoient portés un à un et à découvert; des deux côtés marchoient des Goths l'épée à la main : les Romains et les Barbares chantoient ensemble des hymnes à la louange du Christ [1].

Ce qui fut épargné par Alaric n'auroit point échappé à la main d'Attila : il marchoit à Rome; saint Leon vient au-devant de lui; le Fléau de Dieu est arrêté par le Prêtre de Dieu [2], et le prodige des arts a fait vivre le miracle de l'histoire dans le nouveau Capitole qui tombe à son tour.

Devenus chrétiens les Barbares mêloient à leur rudesse les austérités de l'anachorète : Théodoric, avant d'attaquer le camp de Litorius,

[1] Super capita elata palam, aurea atque argentea vasa portantur, exsertis undique ad defensionem gladiis pia pompa munitur. Hymnis Deo, Romanis Barbarisque concinentibus, canitur. — Personat latè in excidio urbis salutis tuba..... (Oros., Historiar., lib. VII, cap. 39, pag. 574. Lugduni Batavorum, 1767.)

[2] Occurente sibi (Genserico) extra portas sancto Leone episcopo, cujus supplicatio ita eum Deo agente lenivit, ut, cum omnia in potestate ipsius essent, traditâ sibi civitate, ab igne tamen et cæde atque suppliciis abstineret. (Prosp. Chronic.)

passa la nuit vêtu d'une [1] hère, et ne la quitta que pour reprendre le sayon de peau.

Si les Romains l'emportoient sur leurs vainqueurs par la civilisation, ceux-ci leur étoient supérieurs en vertus. « Lorsque nous voulons in-
» sulter un ennemi, dit Luitprand, nous l'appe-
» lons *Romain* : ce nom signifie bassesse, lâcheté,
» avarice, débauche, mensonge; il renferme seul
» tous les vices [2]. » Les Barbares rejetoient l'étude des lettres, disant : « L'enfant qui tremble
» sous la verge, ne pourra regarder une épée
» sans trembler [3]. » Dans la loi salique, le meurtre d'un Frank est estimé deux cents sous d'or, celui d'un Romain propriétaire, cent sous; la moitié d'un homme [4].

[1] Indutus cilicio pernoctavit. (Salvian., de Gubern. Dei, p. 165.)

[2] Vocamus Romanum, hoc solo, id est quidquid luxuriæ, quidquid mendacii, imò quidquid vitiorum est comprehendentes. (Luitprand. legat. apud Murat., Scriptor. Ital., vol. II, part. I, p. 481.)

[3] Eos nunquam hastam aut gladium despecturos mente intrepidâ, si stuticam tremnissent, (Procop., de Bell. gothico, lib. I, p. 312.)

[4] Si quis ingenuus Francum, aut hominum barbarum, occiderit, qui lege salicâ vivit, VIII denariis qui faciunt solidos CC, culpabilis judicetur. (Tit. XLIII, art. 1.) Si Romanus homo possessor occisus fuerit, IV denariis qui faciunt solidos C, culpabilis judicetur. (Tit. XLIII, art. 7.)

Dignités, âge, profession, religion, n'arrêtèrent point les fureurs de la débauche; au milieu des provinces en flamme, on ne se pouvoit arracher aux jeux du Cirque et du théâtre : Rome est saccagée, et les Romains fugitifs viennent étaler leur dépravation aux yeux de Carthage, encore romaine pour quelques jours [1]. Quatre fois Trèves est envahi, et le reste de ses citoyens s'assied, au milieu du sang et des ruines, sur les gradins déserts de son amphithéâtre.

« Fugitifs de la ville de Trèves, s'écrie Salvien,
» vous vous adressez aux empereurs afin d'obtenir
» la permission de rouvrir le théâtre et le cirque :
» mais où est la ville, où est le peuple pour qui
» vous présentez cette requête [2] ? »

Cologne succombe au moment d'une orgie générale; les principaux citoyens n'étoient pas

[1] Quæ (pestilentia dæmonum) animos miserorum adeò obcæcavit tenebris, tantâ deformitate fœdavit ut etiam modo, Romanâ urbe vastatâ fugientes, Carthaginem venire potuerunt, in theatris quotidiè certatim pro histrionibus delirarent. . . . . Vos nec contriti ab hoste luxuriam repressistis : perdidistis utilitatem calamitatis et miserrimi facti estis et pessimi permansistis. (Aug., de Civ. Dei, lib. I, cap. 32.)

[2] Theatra igitur quæritis, circum à principibus postulatis : quæso cui statui, cui populo, cui civitati? (Salvian., de Gubern. Dei, lib. VI, p. 217.)

en état de sortir de table, lorsque l'ennemi, maître des remparts, se précipitoit dans la ville [1].

Presque toutes les maisons de Carthage étoient des lieux de prostitution : des hommes erroient dans les rues couronnés de fleurs, répandant au loin l'odeur des parfums, habillés comme des femmes, la tête voilée comme elles, et vendant aux passants leurs abominables faveurs [2]. Genseric arrive : au dehors le fracas des armes, au dedans le bruit des jeux ; la voix des mourants, la voix d'une populace ivre se confondent ; à peine le cri des victimes de la guerre se peut-il distinguer des acclamations de la foule au Cirque [3].

[1] Ad gressum nutabundi (p. 213). Barbaris penè in conspectu omnium sitis, nullus metus erat hominum, non custodia civitatum. (Salv., de Gubern. Dei, lib. VI, p. 214.)

[2] Adeo omnia penè compita, omnes vias, quasi foveæ libidinum... Fœtebant, ut ita dixerim, cuncti urbis illius cives cœno libidinis spurcum sibimetipsis mutuo impudicitiæ nidorem inhalantes (pag. 260). Indicia sibi quædam monstruosæ impuritatis innectebant et fæmineis tegminum illigamentis eapita velarent atque publicè in civitate (p. 266). Latrono quodam modo excubias videret (p. 269). (Salv., de Gubern. Dei, lib. VII.)

[3] Fragor, ut ita dixerim, extra muros et intra muros, præliorum et ludierorum confundebantur : vox morien-

Souvenez-vous, pour ne pas perdre de vue le train du monde, qu'à cette époque Rutilius mettoit en vers son voyage de Rome en Étrurie, comme Horace, aux beaux jours d'Auguste, son voyage de Rome à Brindes; que Sidoine-Apollinaire chantoit ses délicieux jardins dans l'Auvergne envahie par les Visigoths; que les disciples d'Hypathia ne respiroient que pour elle dans les douces relations de la science et de l'amour; que Damascius à Athènes attachoit plus d'importance à quelque rêverie philosophique qu'au bouleversement de la terre; qu'Orose et saint Augustin étoient plus occupés du schisme de Pélage que de la désolation de l'Afrique et des Gaules; que les eunuques du palais se disputoient des places qu'ils ne devoient posséder qu'une heure; qu'enfin il y avoit des historiens qui fouilloient comme moi les archives du passé au milieu des ruines du présent, qui écrivoient les annales des anciennes révolutions au bruit des révolutions nouvelles; eux et moi prenant pour table dans l'édifice croulant, la pierre tombée à nos pieds, en attendant celle qui devoit écraser nos têtes.

tium voxque bacchantium : ac vix discerni forsitan poterat plebis ejulatio quæ cadebat in bello, et sonus populi qui clamabat in circo. (Salvian., de Gubern. Dei, lib. VI, p. 210.)

On ne se peut faire aujourd'hui qu'une foible idée du spectacle que présentoit le monde romain, après les incursions des Barbares : le tiers, (peut-être la moitié) de la population de l'Europe et d'une partie de l'Afrique et de l'Asie, fut moissonné par la guerre, la peste et la famine.

La réunion de tribus germaniques, pendant le règne de Marc-Aurèle, laissa sur les bords du Danube des traces bientôt effacées; mais lorsque les Goths parurent au temps de Philippe et Dèce, la désolation s'étendit et dura. Valérien et Gallien occupoient la pourpre quand les Franks et les Allamans ravagèrent les Gaules et passèrent jusqu'en Espagne.

Dans leur première expédition navale les Goths saccagèrent le Pont, dans la seconde ils retombèrent sur l'Asie Mineure, dans la troisième la Grèce fut mise en cendres. Ces invasions amenèrent une famine et une peste qui dura quinze ans; cette peste parcourut toutes les provinces et toutes les villes : cinq mille personnes mouroient dans un seul jour [1]. On reconnut par le registre des citoyens qui

[1] Nam et pestilentia tanta existerat vel Romæ, vel in Achaicis urbibus, ut uno die quinque millia hominum pari morbo perirent. (Hist. Aug., p. 177.)

recevoient une rétribution de blé à Alexandrie, que cette cité avoit perdu la moitié de ses habitans [1].

Une invasion de trois cent vingt mille Goths sous le règne de Claude, couvrit la Grèce; en Italie, du temps de Probus, d'autres Barbares multiplièrent les mêmes malheurs. Quand Julien passa en Gaule, quarante-cinq cités venoient d'être détruites par les Allamans : les habitans avoient abandonné les villes ouvertes, et ne cultivoient plus que les terres encloses dans les murs des villes fortifiées. L'an 412, les Barbares parcoururent les dix-sept provinces des Gaules, chassant devant eux comme un troupeau, sénateurs et matrones, maîtres et esclaves, hommes et femmes, filles et garçons. Un captif qui cheminoit à pied au milieu des chariots et des armes, n'avoit d'autre consolation que d'être auprès de son évêque, comme lui prisonnier : poëte et chrétien, ce captif prenoit pour sujet de ses chants les malheurs dont il étoit témoin et victime. « Quand l'océan auroit » inondé les Gaules, il n'y auroit point fait de

[1] Quærunt etiam quamobrem civitas ista maxima, non amplius tantam habitatorum multitudinem ferat, quantam senum..... quorum nomina in tabulas publicas pro divisione frumenti factitatas. (Euseb., Hist. eccles., lib. VII, cap. 21.)

» si horribles dégâts que cette guerre. Si l'on
» nous a pris nos bestiaux, nos fruits et nos
» grains; si l'on a détruit nos vignes et nos oli-
» viers; si nos maisons à la campagne ont été
» ruinées par le feu ou par l'eau, et si, ce qui est
» encore plus triste à voir, le peu qui en reste
» demeure désert et abandonné : tout cela n'est
» que la moindre partie de nos maux. Mais, hélas!
» depuis dix ans, les Goths et les Vandales font
» de nous une horrible boucherie. Les châteaux
» bâtis sur les rochers, les bourgades situées sur
» les plus hautes montagnes, les villes environ-
» nées de rivières n'ont pu garantir les habitans
» de la fureur de ces Barbares, et l'on a été par-
» tout exposé aux dernières extrémités. Si je ne
» puis me plaindre du carnage que l'on a fait
» sans discernement soit de tant de peuples,
» soit de tant de personnes considérables par leur
» rang qui peuvent n'avoir reçu que la juste
» punition des crimes qu'ils avoient commis :
» ne puis-je au moins demander ce qu'ont fait
» tant de jeunes enfants enveloppés dans le
» même carnage, eux dont l'âge étoit incapable
» de pécher? Pourquoi Dieu a-t-il laissé con-
» sumer ses temples[1]? »

[1] Si totus Gallos sese effudisset in agros
Oceanus vastis plus superesset aquis, etc.
(De Provid. div., trad. de Tillemont, Hist. des emp.)

L'invasion d'Attila couronna ces destructions; il n'y eut que deux villes de sauvées au nord de la Loire, Troyes et Paris. A Metz, les Huns égorgèrent tout jusqu'aux enfants que l'évêque s'étoit hâté de baptiser; la ville fut livrée aux flammes: long-temps après on ne reconnoissoit la place où elle avoit été, qu'à un oratoire échappé seul à l'incendie [1]. Salvien avoit vu des cités remplies de corps morts; des chiens et des oiseaux de proie gorgés de la viande infecte des cadavres, étoient les seuls êtres vivants dans ces charniers [2].

Les Thurings qui servoient dans l'armée d'Attila exercèrent, en se retirant à travers le pays des Franks, des cruautés inouïes que Théodoric, fils de Khlovigh, rappeloit quatre-vingts ans après pour exciter les Franks à la vengeance. « Se ruant sur nos pères, ils leur ravirent tout. » Ils suspendirent leurs enfants aux arbres par » le nerf de la cuisse. Ils firent mourir plus » de deux cents jeunes filles d'une mort

[1] Nec remansit in eâ locus inustus, præter orationem beati Stephani, primi martyris ac levitæ. (Greg. Tur., lib. II, cap. 6.)

[2] Jacebant si quidem passim, quod ipse vidi atque sustinui, utriusque sexûs cadavera nuda, lacerata urbis oculos incestantia, avibus canibusque laniata. (Salv., de Gubern. Dei, lib. VI, p. 216.)

» cruelle; les unes furent attachées par les bras
» au cou des chevaux qui, pressés d'un aiguillon
» acéré, les mirent en pièces; les autres furent
» étendues sur les ornières des chemins et clouées
» en terre avec des pieus : des charrettes char-
» gées passèrent sur elles; leurs os furent brisés,
» et on les donna en pâture aux corbeaux et aux
» chiens [1]. »

Les plus anciennes chartes de concessions de terrains à des monastères, déclarent que ces terrains sont soustraits des forêts [2], qu'ils sont déserts, *eremi*, ou plus énergiquement qu'ils sont pris du désert [3], *ab eremo*. Les canons du concile d'Angers (4 octobre 453), ordonnent aux clercs de se munir de lettres épiscopales pour voyager; ils leur défendent de porter des

[1] Inruentes super parentes nostros, omnem substantiam abstulerunt, pueros per nervum femoris ad arbores appendentes, puellas amplius ducentas crudeli nece interfecerunt : ita ut ligatis brachiis super equorum cervicibus ipsisque acerrimo moti stimulo per diversa petentes, diversas in partes feminas diviserunt. Aliis verò super orbitas viarum extensis, sudibusque in terram confixis, plaustra desuper onerata transire fecerunt, confractisque ossibus, canibus avibusque eas in cibaria dederunt. (Greg. Tur., lib. III, cap. 7.)

[2] Act. S. Sever.

[3] S. Bernard. Vit.

armes; ils leur interdisent les violences et les mutilations et excommunient quiconque auroit livré des villes : ces prohibitions témoignent des désordres et des malheurs de la Gaule.

Le titre quarante-septième de la loi salique : *De celui qui s'est établi dans une propriété qui ne lui appartient point, et de celui qui la tient depuis douze mois*, montre l'incertitude de la propriété et le grand nombre de propriétés sans maîtres. « Quiconque aura été s'établir dans » une propriété étrangère et y sera demeuré » douze mois sans contestation légale, y pourra » demeurer en sûreté comme les autres habi- » tans[1]. »

Si sortant des Gaules vous vous portez dans l'est de l'Europe, un spectacle non moins triste frappera vos yeux. Après la défaite de Valens, rien ne resta dans les contrées qui s'étendent des murs de Constantinople au pied des Alpes Juliennes; les deux Thraces offraient au loin une solitude verte, bigarrée d'ossements blanchis. L'an 448 des ambassadeurs romains furent envoyés à Attila : treize

[1] Si autem quis migraverit in villam alienam, et ei aliquid infrà duodecim menses secundum legem contestatum non fuerit, securus ibidem consistat sicut et alii vicini. (Art. 4.)

jours de marche les conduisirent à Sardique incendiée, et de Sardique à Naïsse : la ville natale de Constantin n'étoit plus qu'un monceau informe de pierres ; quelques malades languissoient dans les décombres des églises, et la campagne à l'entour, étoit jonchée de squelettes [1]. « Les cités furent dévastées, les hommes » égorgés, dit saint Jérôme; les quadrupèdes, » les oiseaux et les poissons mêmes disparu- » rent; le sol se couvrit de ronces et d'épaisses » forêts [2]. »

L'Espagne eut sa part de ces calamités. Du temps d'Orose, Taragone et Lérida étoient dans l'état de désolation où les avoient laissés les Suèves et les Franks; on appercevoit quelques huttes plantées dans l'enceinte des métropoles renversées. Les Vandales et les Goths glanèrent

[1] Venimus Naissum quæ ab hostibus fuerat evers et solo æquata; itaque eam desertam hominibus ostendimus, præter quam quod in ruinis sacrarum ædium erant quidam ægroti. Omnia enim circa ripam erant plena ossibus eorum qui bello ceciderant. (Excerpta à legationibus ex Hist. Goth. Prisci rhetoris, in corp. Byz. histor., p. 59. Parisiis, è typographiâ regiâ, 1660.)

[2] Vastatis urbibus, hominibusque interfectis, solitudinem et raritatem bestiarum quoque fieri, et volatilium pisciumque. . . . . crescentes vepres et condensa sylvarum cuncta perierunt. (Hier. ad Sophon.)

ces ruines; la famine et la peste achevèrent la destruction. Dans les campagnes les bêtes, alléchées par les cadavres gisants, se ruoient sur les hommes qui respiroient encore; dans les villes, les populations entassées après s'être nourries d'excrémens, se dévoroient entre elles; une femme avoit quatre enfants; elle les tua et les mangea tous [1].

Les Pictes, les Calédoniens, et ensuite les Anglo-Saxons exterminèrent les Bretons, sauf les familles qui se réfugièrent dans le pays de Galles ou dans l'Armorique. Les insulaires adressèrent à Aëtius une lettre ainsi suscrite : « *Le gémissement de la Bretagne à Aetius,* » *trois fois consul.* » Ils disoient : « Les Bar- » bares nous chassent vers la mer, et la mer » nous repousse vers les Barbares ; il ne nous » reste que le genre de mort à choisir, le glaive » ou les flots [2]. »

[1] Fames dira grassatur, adeò ut humanæ carnes ab humano genere vi famis fuerint devoratæ, matres quoque necatis vel coctis per se natorum suorum sint pastæ corporibus.

Bestiæ occisorum gladio, fame, pestilentiâ, cadaveribus adsuetæ, quòusque hominum fortiores interimunt. (Idatii episcop. Chronicon, p. 11. Lutetiæ Parisiorum, 1619.)

[2] « *Aetio ter consuli gemitus Britannorum.* » — Et in

Gildas achève le tableau : « D'une mer à » l'autre, la main sacrilége des Barbares venus » de l'Orient promèna l'incendie : ce ne fut » qu'après avoir brûlé les villes et les champs » sur presque toute la surface de l'île, et l'avoir » balayée comme d'une langue rouge, jusqu'à » l'Océan occidental, que la flamme s'arrêta. » Toutes les colonnes croulèrent au choc du » belier ; tous les habitans des campagnes » avec les gardiens des temples, les prêtres » et le peuple périrent par le fer ou par le » feu. Une tour vénérable à voir, s'élève au » milieu des places publiques ; elle tombe : les » fragmens de murs, les pierres, les sacrés » autels, les tronçons de cadavres pétris et » mêlés avec du sang, ressembloient à du marc » écrasé sous un horrible pressoir.

» Quelques malheureux échappés à ces dés- » astres, étoient atteints et égorgés dans les » montagnes ; d'autres, poussés par la faim, » revenoient, et se livroient à l'ennemi pour » subir une éternelle servitude, ce qui passoit

processu epistolæ ità calamitates suas explicant : Repellunt Barbari ad mare, mare ad Barbaros. Inter hæc oriuntur duo genera funerum, aut jugulamur aut merigimur. (Bedæ presbyt., Hist. eccles. gentis Anglorum, cap. 13 Colonia, anno 1612.)

» pour une grâce signalée; d'autres gagnoient
» les contrées d'outre-mer, et, pendant la tra-
» versée, chantoient avec de grands gémis-
» semens, sous les voiles : *Tu nous as, ô*
» *Dieu! livrés comme des brebis pour un fes-*
» *tin; tu nous as dispersés parmi les na-*
» *tions*[1]. »

[1] De mari usque ad mare, ignis orientali sacrilegorum manu exageratus et finitimus, quasque civitates agrosque populans, qui non quievit accensus donec cunctam penè exurens insulæ superficiem rubrâ occidentalem trucique Oceanum linguâ delamberet. Ita ut cunctæ columnæ crebro impetu, crebris arietibus, omnesque coloni cum præpositis ecclesiæ, cum sacerdotibus ac populo, mucronibus undique micantibus, ac flammis crepitantibus, simul solo sternerentur; et venerabili visu, in medio platearum una turrium, edito carmine evulsarum, murorumque celsorum, saxa, sacra altaria, cadaverum frusta, crustis ac gelantibus purpurei cruoris tecta velut in quodam horrendo torculari mixta viderentur.

Itaque nonnulli miserarum reliquiarum in montibus deprehensi acervatim jugulabantur; alii, fame confecti accedentes, manus hostibus dabant in ævum servituri. . . . . quod altissimæ gratiæ stabat in loco. Alii transmarinas petebant regiones cum ululatu magno, hoc modo sub velarum sinibus cantantes : *Dedisti nos tanquam oves escarum, et in gentibus dispersisti nos, Deus.* (Histor. Gildæ, liber querulus de excidio Britanniæ, p. 8, in Hist. Brit. et Angl. script., tom. II.)

La misère de la Grande-Bretagne est peinte toute entière dans une des lois Galliques; cette loi déclare qu'aucune compensation ne sera reçue pour le larcin du lait d'une jument, d'une chienne ou d'une chatte [1].

L'Afrique dans ses terres fécondes fut écorchée par les Vandales, comme elle l'est dans ses sables stériles par le soleil [2]. «Cette devasta-
» tion, dit Possidonius, témoin oculaire, rendit
» très-amer à saint Augustin le dernier temps
» de sa vie; il voyoit les villes ruinées, et à la
» campagne les bâtimens abattus, les habitans
» tués ou mis en fuite, les églises dénuées de
» prêtres, les vierges, et les religieux dispersés.
» Les uns avoient succombé aux tourments,
» les autres péri par le glaive; les autres, encore
» réduits en captivité, ayant perdu l'intégrité
» du corps, de l'esprit et de la foi, servoient
» des ennemis durs et brutaux......... Ceux
» qui s'enfuyoient dans les bois, dans les ca-
» vernes et les rochers, ou dans les forteresses,
» étoient pris et tués, ou mouroient de faim.
» De ce grand nombre d'églises d'Afrique, à
» peine en restoit-il trois, Carthage, Hippone et

[1] Leges Wallicæ, lib. III, cap. 3, p. 207-260.

[2] Buffon, Hist. natur.

» Cirthe, qui ne fussent pas ruinées, et dont les » villes subsistassent [1]. »

Les Vandales arrachèrent les vignes, les arbres à fruit, et particulièrement les oliviers, pour que l'habitant retiré dans les montagnes, ne pût trouver de nourriture [2]. Ils rasèrent les édifices publics échappés aux flammes : dans quelques cités, il ne resta pas un seul homme vivant. Inventeurs d'un nouveau moyen de prendre les villes fortifiées, ils égorgeoient les prisonniers autour des remparts; l'infection de ces voiries sous un soleil brûlant, se répandoit dans l'air, et les Barbares laissoient au vent le soin de porter la mort dans des murs qu'ils n'avoient pu franchir [3].

Enfin, l'Italie vit tour à tour rouler sur elle

[1] Traduct. de Fleury, Hist. eccles.

[2] Sed nec arbustis fructiferis parcebant ne fortè quos antra montium occultaverant, post eorum transitum, illis pabulis nutrirentur ; ab eorum contagione nullus remansit locus immunis. (Victor, Vitensis episc., lib. 1, de persecutione africanâ, p. 2. Divione, 1664.)

[3] Ubi vero munitiones aliquæ videbantur, quas hostilitas barbarici furoris oppugnare nequiret, congregatis in circuitu castrorum innumerabilibus turbis, gladiis feralibus cruciabant, ut putrefactis cadaveribus, quos adire non poterant arcente murorum defensione, corporum liquescentium enecarent fœtore. (Id., p. 3.)

les torrents des Allamans, des Goths, des Huns et des Lombards; c'étoit comme si les fleuves qui descendent des Alpes, et se dirigent vers des mers opposées, avoient soudain, détournant leur cours, fondu à flots communs sur l'Italie. Rome, quatre fois assiégée et prise deux fois, subit les maux qu'elle avoit infligés à la terre. « Les femmes, selon saint » Jérôme, ne pardonnèrent pas même aux en» fants qui pendoient à leurs mamelles, et firent » rentrer dans leur sein le fruit qui ne venoit » que d'en sortir [1]. Rome devint le tombeau » des peuples dont elle avoit été la mère....... » La lumière des nations fut éteinte; en cou» pant la tête de l'empire romain, on abattit » celle du monde [2]. » — « D'horribles nouvelles

[1] Ad . . . . ; dum mater non parcit lactenti infantiæ, et suo recipit utero quem paulo antè effuderat. (Hieron., ep. 16, p. 121 (Epistolæ tribus prioribus contentæ in eodem volumine), tom. II, p. 486 Parisiis, 1579.)

[2] Quis credat ut totius orbis extructa victoriis Roma corrueret, ut ipsa suis populis et mater fieret et sepulchrum. . . . . Postquam vero clarissimum terrarum omnium lumen exstinctum est, imo romani imperii truncatum caput et, ut verius dicam, in unâ urbe totus orbis interiret. . . . . . obmutui. (Hieron., in Ezech.)

» se sont répandues, s'écrioit saint Augustin du » haut de la chaire, en parlant du sac de Rome : » carnage, incendie, rapine, extermination! » Nous gémissons, nous pleurons, et nous ne » sommes point consolés [1]. »

On fit des règlemens pour soulager du tribut les provinces de la Péninsule, notamment la Campanie, la Toscane, le Picenum, le Samnium, l'Apulie, la Calabre, le Brutium et la Lucanie; on donna aux étrangers qui consentoient à les cultiver, les terres restées en friche [2]. Majorien [3] et Théodoric s'occupèrent de réparer les édifices de Rome, dont pas un seul n'étoit resté entier, si nous en croyons Procope [4]. La ruine alla toujours croissant avec les nouveaux temps, les nouveaux siéges, le fanatisme des chrétiens et

[1] Horrenda nobis nuntiata sunt : strages facta, incendia, rapina, interfectiones, excruciationes hominum... Omnia gemuimus, sepè flevimus, vix consolati sumus. (Aug., de Urb. excidiâ, t. VI, p. 624.)

[2] Cod. Theodos., lib. XI, XIII, XV.

[3] Antiquarum ædium dissipatur speciosa constructio, et, ut aliquid reparetur, magna diruuntur, etc. (Nov. Majorian., tit. VI, p. 35.)

[4] . . . . Omnique omnique direptâ, magnâ Romanorum cæde editâ, pergunt aliò. (Procop., hist. Vand.) La chronique de Marcellin ajoute : *Partem urbis Romæ eremavit;* et Philostorge va bien au delà.

les guerres intestines : Rome vit renaître ses conflits avec Albe et Tibur ; elle se battoit à ses portes ; les espaces vides que renfermoit son enceinte, devinrent le champ de ces batailles qu'elle livroit autrefois aux extrémités de la terre. Sa population tomba de trois millions d'habitans au-dessous de quatre-vingt mille [1]. Vers le commencement du huitième siècle, des forêts et des marais couvroient l'Italie ; les loups et d'autres animaux sauvages hantoient ces amphithéâtres qui furent bâtis pour eux ; mais il n'y avoit plus d'hommes à dévorer.

Les dépouilles de l'empire passèrent aux Barbares ; les chariots des Goths et des Huns, les barques des Saxons et des Vandales, étoient chargés de tout ce que les arts de la Grèce et le luxe de Rome avoient accumulé pendant tant de siècles : on déménageoit le monde comme une maison que l'on quitte. Genseric ordonna aux citoyens de Carthage de lui livrer, sous peine de mort, les richesses dont ils étoient en possession : il partagea

[1] Brottier et Gibbon ne portent cette population qu'à douze cent mille, évaluation visiblement trop foible, comme celle de Juste-Lipse et de Vossius est trop forte ; il s'agiroit, d'après ces derniers auteurs, de quatre, de huit et de quatorze millions. Un critique moderne italien a rassemblé avec beaucoup de sagacité les divers recensements de l'ancienne Rome.

les terres de la province proconsulaire entre ses compagnons ; il garda pour lui-même le territoire de Byzance et des terres fertiles en Numidie et en Gétulie [1]. Ce même prince dépouilla Rome et le Capitole, dans la guerre que Sidoine appelle la quatrième guerre punique [2] : il composa d'une masse de cuivre, d'airain, d'or et d'argent, une somme qui s'élevoit à plusieurs millions de talents [3].

Le trésor des Goths étoit célèbre : il consistoit dans les cent bassins remplis d'or, de perles et de diamans offerts par Ataulphe à Placidie ; dans soixante calices, quinze patènes et vingt coffres précieux pour renfermer l'Évangile [4]. Le

[1] Procop., de Bell. Vand., lib. 1, cap. 5; Victor Vitens., de Persecut. Vandal., lib. 1, cap. 4.

[2] Sid. Apoll., Paneg. Avit.

[3] Ne æs quidem, aut quicquam aliud unde prctium fieri posset in palatio reliquerat. Diripuerat et Capitolium, Jovis templum, tegularumque partem abstulerat alteram, quæ ex ære purissimo factæ, auroque largiter oblitæ, magnificam plane mirandamque speciem præbebant. (Procop., hist. Vand., lib. 1.)

[4] Nam sexaginta calices, quindecim patenas, viginti Evangeliorum capsas detulit, omnia ex auro puro, ac gemmis pretiosis ornata. Sed non est passus ea confringi. (Greg. Turon., lib. III, cap. 10.)

Les Gestes des Franks, pag. 557, répètent le même fait.

Missorium, partie de ces richesses, étoit un plat d'or de cinq cent livres de poids élégamment ciselé. Un roi Goth, Sisenand, l'engagea à Dagobert pour un secours de troupes ; le Goth le fit voler sur la route, puis il apaisa le Frank par une somme de deux cent mille sous d'or, prix jugé fort inférieur à la valeur du plat [1]. Mais la plus grande merveille de ce trésor étoit une table formée d'une seule émeraude : trois rangs de perles l'entouroient ; elle se soutenoit sur soixante-cinq pieds d'or massif incrustés de pierreries ; on l'estimoit cinq cent mille pièces d'or ; elle passa des Visigoths aux Arabes [2] : conquête digne de leur imagination.

L'histoire, en nous faisant la peinture générale

[1] In hujus beneficii repensionem missorium aureum nobilissimum ex thesauris Gothorum. . . . . Dagoberto dare promisit, pensantem auri pondus quingentos. . . . . Cùmque à Sisenando rege missorius ille legatariis fuisset traditus, à Gothis per vim tollitur, nec eum exinde exhibere permiserunt. Postea discurrentibus legatis ducenta millia solidorum missorii hujus pretii Dagobertus à Sisenando accipiens, ipsumque pensavit. (Fredeg. Chron., cap. 73.)

Le troisième fragment de Frédégaire et les *Gestes* de Dagobert, chapitre 29, redisent cette anecdote.

[2] Histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes, par M. Cardonne.

des désastres de l'espèce humaine à cette époque, a laissé dans l'oubli les calamités particulières, insuffisante qu'elle étoit à redire tant de malheurs. Nous apprenons seulement par les Apôtres chrétiens, quelque chose des larmes qu'ils essuyoient en secret. La société, bouleversée dans ses fondements, ôta même à la chaumière l'inviolabilité de son indigence; elle ne fut pas plus à l'abri que le palais : à cette époque, chaque tombeau renferma un misérable.

Le concile de Brague, en Lusitanie, souscrit par dix évêques, donne une idée naïve de ce que l'on faisoit et de ce que l'on souffroit pendant les invasions. L'évêque Pancratien prit la parole : « Vous » voyez, mes frères, dit-il, comme l'Espagne est » ravagée par les Barbares. Ils ruinent les églises, » tuent les serviteurs de Dieu, profanent la » mémoire des saints, leurs os, leurs sépul- » cres, les cimetières. . . . . » . . . . Mettez devant les yeux de » notre troupeau l'exemple de notre constance, » en souffrant pour Jésus-Christ quelque partie » des tourments qu'il a soufferts pour nous [1]. . . » . . . . » Alors Pancratien fit la profes-

[1] Notum vobis est, fratres et socii mei, quo modo barbaræ gentes devastant universam Hispaniam : templa evertunt, servos Christi occidunt in ore gladii et me-

sion de foi de l'Église catholique, et à chaque article, les évêques répondoient : *Nous le croyons* [1]. « Ainsi, que ferons-nous maintenant des reliques » des saints, dit Pancratien. Clipand de Coïmbre » dit : « Que chacun fasse selon l'occasion ; les Barba- » res sont chez nous et pressent Lisbonne ; ils tien- » nent Mérida et Astracan ; au premier jour ils » viendront sur nous ; que chacun s'en aille chez » soi, qu'il console les fidèles ; qu'il cache dou- » cement les corps des Saints et nous envoie la re- » lation des lieux ou des cavernes où on les aura » mis, de peur qu'il ne les oublie avec le temps. » Pancratien dit : « Allez en paix. Notre frère Pon- » tamius demeurera seulement à cause de la des- » truction de son église d'Éminie que les Bar- » bares ravagent. » Pontamius dit : « Que j'aille » aussi consoler mon troupeau et souffrir avec lui » pour Jésus-Christ. Je n'ai pas reçu la charge » d'évêque pour être dans la prospérité mais » dans le travail. » Pancratien dit : « C'est très- » bien dit. Dieu vous conserve. « Tous les évêques dirent : « Dieu vous conserve [2]. Tous ensemble » allons en paix à Jésus-Christ. »

morias sanctorum, ossa, sepulchra, cæmeteria profanant. (Labb. Concil., p. 1508.)

[1] Similiter et nos credimus. (Id.; ibid.)

[2] *Pancratianus dixit.* Abite in pace omnes, solus

Lorsqu'Attila parut dans les Gaules, la terreur se répandit devant lui : Geneviève de Nanterre rassura les habitans de Paris; elle exhortoit les femmes à prier réunies dans le Baptistaire et leur promettoit le salut de la ville ; les hommes qui ne croyoient point aux prophéties de la bergère, s'excitoient à la lapider ou à la noyer [1]. L'archidiacre d'Auxerre les détourna de ce mauvais dessein, en les assurant que saint Germain

remaneat frater noster propter destructionem ecclesiæ suæ quam Barbari vexant.

Pontamius dixit : Abeam et ego ut confortem oves meas, et simul cum eis pro nomine Christi patiar labores et anxietates, non enim suscepi munus episcopi in prosperitate sed in labore.

Pancrat. : Optimum verbum, justum consilium : profertum approbo. Deus te conservat.

Omnes episcopi : Servet te Deus.

Omnes simul : Abeamus in pace Jesu Christi. (Conc., tom. II, p. 1508.)

[1] Dies aliquot in Baptisterio vigilias exercentes jejuniis et orationibus ac vigiliis insisterent ut suaserat Genovefa, Deo vacarunt. Viris quoque suadebat ne bona sua à Parisio auferrent. Urbem Parisium fore incontaminatam ab inimicis. Insurrexerunt in eam cives, dicentes pseudoprophetissam, tractaverunt ut Genovefam, aut lapidibus obrutam, aut vasto gurgite submersam punirent. (Boll. 3, p. 139.)

publioit les vertus de Geneviève : les Huns ne passèrent point sur les terres des Parisii [1]. Troyes fut épargné, à la recommandation de saint Loup. Dans sa retraite, le fléau de Dieu se fit escorter par le saint [2] : saint Loup, esclave et prisonnier protégeant Attila, est un grand trait de l'histoire de ces temps.

Saint Agnan, évêque d'Orléans, étoit renfermé dans sa ville que les Huns assiégeoient ; il envoie sur les murailles attendre et découvrir des libérateurs : rien ne paroissoit. « Priez, dit le » saint, priez avec foi », et il envoie de nouveau sur les murailles. Rien ne paroît encore : « Priez, » dit le saint, priez avec foi », et il envoie une

[1] Interea adveniente Autissiodorensi urbe archidiacono, qui olim audierat sanctum Germanum magnificum testimonium de Genovefâ dedisse. . . . . dixit : Nolite tantum admittere facinus. . . . . . . Prædictum exercitum ne Parisium circumdaret procul abegit. (Vita S. Genov. ap. Boll., 3 janv.)

[2] Redux in Gallias Lupus urbem suam ab Attilæ Hunnorum regis furore servavit an. 451, qui, post vastas Romani imperii plurimas provincias, Thraciam, Illyriam, etc., Galliam quoque invaserat, ubi Remos Cameracum, Lingonas Autissiodorum aliasque urbes ferro flammisque vastarat. Attilam Rhenum usque comitatus Lupus, indè reversus tum ut se arctius vocationibus divinis implicaret. (Gall. Christ., t. XII, p. 485 ; Vit. S. Lup. ap. Suri., p. 348.)

troisième fois regarder du haut des tours. On apercevoit comme un petit nuage qui s'élevoit de terre. — « C'est le secours du Seigneur! s'écrie » l'évêque [1]. »

Genseric emmena de Rome en captivité Eudoxie et ses deux filles, seuls restes de la famille de Théodose [2]. Des milliers de Romains furent entassés sur les vaisseaux du vainqueur : par un raffinement de barbarie, on sépara les femmes

[1] Adspicite de muro civitatis, si Dei miseratio jam succurrat. . . . . Adspicientes autem de muro, neminem viderunt. Et ille : Orate, inquit, fideliter. . . . . Orantibus autem illis; ait : Adspicite iterum. Et cum adspexissent, neminem viderunt qui ferret auxilium. Ait eis tertiò : Si fideliter petitis, Dominus velociter adest. Exactâ quoque oratione, tertiò juxta senis imperium adspicientes de muro, viderunt à longè quasi nebulam de terrâ consurgere. Quod renuntiantes, ait sacerdos : Domini auxilium est. (Greg. Tur., lib. II, p. 161.)

Du récit des guerriers *combattant après leur mort*, et de l'histoire de saint Agnan à Orléans, on peut conclure que des poëmes et des contes, devenus populaires dans le dernier siècle, ont leur origine pour le fond ou pour la forme dans les chroniques du cinquième au quinzième siècle.

[2] At Eudoxiam Gizerichus filiasque ejus ex Valentiniano duas, Eudociam et Placidiam, captivas abduxit. (Procop., hist. Vand., lib. I.)

de leurs maris, les pères de leurs enfans [1]. Deogratias, évêque de Carthage, consacra les vases saints au rachat des prisonniers. Il convertit deux églises en hôpitaux, et, quoiqu'il fût d'un grand âge, il soignoit les malades qu'il visitoit jour et nuit. Il mourut, et ceux qu'il avoit délivrés crurent retomber en esclavage [2].

Lorsqu'Alaric entra dans Rome, Proba, veuve du préfet Pétronius, chef de la puissante famille Ancienne, se sauva dans un bateau sur le Tibre [3]; sa fille Læta, et sa petite-fille Démétriade, l'accompagnèrent : ces trois femmes virent de leur barque fugitive les flammes qui consumoient la ville éternelle. Proba possédoit de grands biens en Afrique; elle les vendit pour soulager ses compagnons d'exil et de malheur [4].

Fuyant les Barbares de l'Europe, les Ro-

[1] Victor Vitens., lib. I, cap. 8.

[2] Id., ib.; Fleury, Hist. ecclés., tom. VI, p. 491.

[3] Probam fuisse matronam inter senatorias famâ ac divitiis insignem. . . . . . . Jam et portum et amnem potito hoste, familiæ suæ præcepisse, ut noctu portam panderent. (Procop., hist. Vand., lib. I.)

[4] Hier., epist. 8, ad Demet., t. I, p. 62-73; Sulp. 29, N. ult.; Till., Vie de saint Augustin.

mains se réfugioient en Afrique et en Asie; mais, dans ces provinces éloignées, ils rencontroient d'autres Barbares : chassés du cœur de l'empire aux extrémités, rejetés des frontières au centre, la terre étoit devenue un parc où ils étoient traqués dans un cercle de chasseurs.

Saint Jérôme reçut quelques débris de tant de grandeurs dans cette grotte où le Roi des rois étoit né pauvre et nu. Quel spectacle et quelle leçon que ces descendans des Scipion et des Gracques réfugiés au pied du Calvaire! Saint Jérôme commentoit alors Ézéchiel; il appliquoit à Rome les paroles du prophète sur la ruine de Tyr et de Jérusalem : « Je ferai monter contre » vous plusieurs peuples, comme la mer fait » monter les flots. Ils détruiront les murs jusqu'à » la poussière....... Je mettrai sur les enfans de » Juda le poids de leurs crimes....... Ils verront » venir épouvante sur épouvante [1]. » Mais lorsque lisant ces mots, *ils passeront d'un pays à un autre, et seront emmenés captifs*, le solitaire jetoit les yeux sur ses hôtes, il fondoit en larmes.

Et pourtant la grotte de Bethléem n'étoit pas

[1] Cap. VII, v. 26; cap. XII, v. 11.

un asile assuré ; d'autres ravageurs dépouilloient la Phœnicie, la Syrie et l'Égypte [1]. Le désert, comme entraîné par les Barbares et changeant de place avec eux, s'étendoit sur la face des provinces jadis les plus fertiles ; dans les contrées qu'avoient animées des peuples innombrables, il ne restoit que la terre et le ciel [2]. Les sables mêmes de l'Arabie, qui faisoient suite à ces champs dévastés, étoient frappés de la plaie commune ; saint Jérôme avoit à peine échappé aux mains des tribus errantes, et les religieux du Sina venoient d'être égorgés : Rome manquoit au monde, et la Thébaïde aux solitaires.

Quand la poussière qui s'élevoit sous les pieds de tant d'armées, qui sortoit de l'écroulement de tant de monumens, fut tombée ; quand les tourbillons de fumée qui s'échappoient de tant de villes en flammes, furent dissipés ; quand la mort eut fait taire les gémissemens de tant de victimes ; quand le bruit de la chute du colosse romain eut cessé, alors on aperçut une croix,

[1] Invasis excisisque civitatibus atque Castellis. . . . . (Amm. Marcel.)

[2] . . . . . . Ubi præter cœlum et terram. . . . . , cuncta perierunt. (Hieron. ad Sophron.)

et au pied de cette croix un monde nouveau. Quelques prêtres, l'Évangile à la main, assis sur des ruines, ressuscitoient la société au milieu des tombeaux, comme Jésus-Christ rendit la vie aux enfans de ceux qui avoient cru en lui.

ANALYSE RAISONNÉE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

ANALYSE RAISONNÉE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LE RÈGNE DE KHLOVIGH JUSQU'A CELUI DE PHILIPPE VI, DIT DE VALOIS.

PREMIÈRE RACE.

Qu'ÉTOIENT devenues les trois vérités de l'ordre social quand l'empire d'Occident s'écroula?

La vérité religieuse avoit fait un pas immense: le polythéisme étoit détruit, et avec le dogme d'un Dieu s'établissoient les vérités, corollaires de ce dogme.

La vérité philosophique étoit rentrée dans la vérité religieuse comme au berceau de la civilisation.

La vérité politique avoit suivi les progrès de la vérité religieuse. Les destructeurs du monde romain étoient libres; ils trouvèrent sur leur chemin une société organisée dans la servitude : la jeune liberté sauvage s'assit d'abord sur cette société, comme le vieux despotisme romain l'avoit fait : des républiques militaires, frankes, burgondes, visigothes, saxonnes, gouvernèrent des esclaves à l'instar des anciennes républiques civiles, grecques et latines.

Voilà le point où avoient abouti les faits nés du choc des générations païennes, chrétiennes et barbares, à partir du règne d'Auguste pour arriver à celui d'Augustule.

Maintenant les trois vérités fondamentales combinées d'une autre façon, vont produire aussi les faits du moyen âge : la vérité religieuse, dominant tout, ordonnera la guerre et commandera la paix, favorisera la vérité politique (la liberté) dans les rangs inférieurs de la société, ou soutiendra partiellement le pouvoir dans des intérêts privés; elle poursuivra avec le fer et le feu la vérité philosophique échappée de nouveau du sanctuaire sous l'habit de quelque moine savant ou hérétique. Ainsi continuera la lutte jusqu'au jour où les trois vérités, se pondérant, produiront la société perfectionnée des temps actuels.

J'ai dit que l'empire romain-latin étoit devenu l'empire romain-barbare, un siècle et demi avant la chute d'Augustule : cet empire mixte subsista plus de quatre siècles encore après la déposition de ce prince. Les Franks, les Bourguignons et les Visigoths en Gaule, les Ostrogoths et les Lombards en Italie, furent des possesseurs que les populations connoissoient, qu'elles avoient vus dans les légions, et qui, soumis à leurs lois nationales, laissoient au monde assujetti ses mœurs, ses habitudes, souvent même ses propriétés : une religion commune étoit le lien commun entre les vaincus et les vainqueurs. Ce n'est qu'après l'invasion des Normands, sous les derniers rois franks de la race karlovingienne, que la transformation sociale commence à frapper les yeux.

Il n'y eut jamais de complète barbarie, comme on se l'est persuadé ; on ne peut pas dire qu'un peuple soit entièrement barbare, quand il a conservé la culture de l'intelligence et la connaissance de l'administration. Or l'étude des lettres, de la philosophie et de la théologie continua parmi le clergé ; l'administration municipale, fiscale, publique et domestique demeura long-temps ce qu'elle avoit été sous l'empire. La science militaire périt dans la discipline, mais l'art de la fortification

ne se détériora point et même les machines de guerre se perfectionnèrent. Il n'y a donc rien de nouveau à remarquer sous les deux premières races, si ce n'est les mœurs particulières des familles investies du pouvoir, l'achèvement de la monarchie de l'église, et les hautes sources qui comme des écluses, lâchèrent sur l'Europe le torrent des siècles féodaux.

Toutefois deux observations doivent être faites. Le chef du gouvernement étoit électif sous la race mérovingienne et sous la race karlovingienne, de même qu'il l'avoit été au temps des Césars; mais auprès du gouvernement des Franks se trouvoit une institution qui le faisoit différer de l'antiquité romaine : des Conseils, composés d'évêques et de chefs militaires, décidoient les affaires avec le roi; des Assemblées générales, ou plutôt les grandes revues des mois de mars et de mai, recevoient une communication assez légère de la besogne traitées dans ces assemblées particulières : celles-ci étoient nées de la tradition des États des Gaules rétablis un moment par Arcade et Honorius, mais elles s'étoient surtout modelées sur l'organisation des Conciles. Si l'on veut avoir une idée juste de ces temps sans y chercher des nouveautés qui n'y sont pas, il faut reconnoître que la société entière prit la forme eclésiastique : tout se gouverna

pour l'église et par l'église, depuis les nations jusqu'aux rois dont le sacre étoit purement le sacre d'un évêque. Que des laïques fussent admis à siéger avec le clergé, ce n'étoit pas coutume insolite : dans plusieurs Conventions religieuses, les empereurs Romains présidoient, et les grands-officiers de la couronne délibéroient; nous avons vu des philosophes et des païens même assister au concile de Nicée.

La seconde observation sur cette époque historique est relative aux maires du palais. Le premier maire dont il soit fait mention est Goggon, qui fut envoyé à Athanaghilde de la part de Sighebert, pour lui demander la main de Brunehilde.

Deux origines doivent être assignées à la *mairie*, l'une romaine, l'autre franke ou germanique. Le *maire* représentoit le *magister officiorum* ; celui-ci acquit dans le palais des empereurs la puissance que le *maire* obtint dans la maison du roi frank. Considérée dans son origine romaine, la charge de maire du palais fut temporaire sous Sighebert et ses devanciers, viagère sous Khlother, héréditaire sous Khlovigh II : elle étoit incompatible avec la qualité de prêtre et d'évêque. Elle porte dans les auteurs le nom de *Magister palatii*, *præfectus aulæ*, *rector aulæ*, *gubernator palatii*, *major domus*,

rector palatii, moderator palatii, præpositus palatii, provisor aulæ regiæ, provisor palatii.

Pris dans son origine, franke ou germanique, le maire du palais étoit ce *duc* ou chef de guerre, dont l'élection appartenoit à la nation tout aussi bien que l'élection du roi: *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt.* J'ai déjà indiqué ce qu'il y avoit d'extraordinaire dans cette institution qui créoit chez un même peuple deux pouvoirs suprêmes indépendants: il devoit arriver, et il arriva que l'un de ces deux pouvoirs prévalut. Les maires s'étant trouvés de plus grands hommes que les souverains, les supplantèrent: après avoir commencé par abolir les assemblées générales, ils confisquèrent la royauté à leur profit, s'emparant à la fois du pouvoir et de la liberté. Les maires n'étoient point des rebelles; ils avoient le droit de conquérir, parce que leur autorité émanoit du peuple ou de ce qui étoit censé le représenter, et non du monarque: leur élection nationale, comme chefs de l'armée, leur donnoit une puissance légitime. Il faut donc réformer ces vieilles idées de sujets oppresseurs de leurs maîtres et détenteurs de leur couronne : un roi et un général d'armée, également souverains par une élection séparée (*reges et duces sumunt*), s'attaquent; l'un triomphe de l'autre, voilà tout.

Une des dignités périt, et la mairie se confondit avec la royauté, par une seule et même élection. On n'auroit pas perdu tant de lecture et de recherches à blâmer ou à justifier l'usurpation des maires du palais; on se seroit épargné de profondes considérations sur les dangers d'une charge trop prépondérante, si l'on eût fait attention à la double origine de cette charge, si l'on n'eût pas toujours voulu voir un *grand-maître de la maison du roi*, là où il falloit aussi reconnoître un chef militaire librement choisi par ses compagnons : « *Omnes Austrasii, cùm eligerent Chrodinum majorem domus.* »

J'ai déjà fait observer qu'il ne seroit pas rigoureusement exact de comparer les nations Germaniques et Slaves aux hordes sauvages de l'Amérique. Dans le tableau général que j'ai tracé des mœurs des Barbares, celles des Franks occupent une place considérable; j'ai donc peu de chose à ajouter ici. Cependant je dois remarquer que les Franks passoient encore pour le peuple le moins grossier de tous ces peuples; le témoignage d'Agathias est formel : « Les Franks, dit il, ne ressemblent point » aux autres Barbares qui ne veulent vivre » qu'aux champs et ont horreur du séjour des » villes. . . . . Ils sont très-soumis » aux lois, très-polis; ils ne diffèrent guère

» de nous que par le langage et le vêtement : » *nihiloque a nobis differre quam solum modo* » *barbarico vestitu et linguæ proprietate.* » Long-temps avant le sixième siècle, leurs relations avec les Romains avaient urbanisé leurs coutumes, sinon humanisé leur caractère. Salvien dit qu'ils étaient *hospitaliers*, ce qui signifie ici *sociables*. Dans le tombeau de Khildéric Ier., découvert en 1653, à Tournai, se trouva une pierre gravée : l'empreinte représentoit un homme fort beau, portant les cheveux longs, séparés sur le front et rejetés en arrière, tenant un javelot de la main droite; autour de la figure étoit écrit le nom de Khildéric en lettres romaines; un globe de cristal, signe de la puissance, un style avec des tablettes, des anneaux, des médailles de plusieurs empereurs, des lambeaux d'une étoffe de pourpre, étoient mêlés à des ossemens : il n'y a rien dans tout cela de trop barbare. On lit aux histoires que les Germains adoucissoient leur rudesse au delà du Rhin par le voisinage des Franks. Selon Constantin Porphyrogenète, Constantin le Grand fut l'auteur d'une loi qui permettoit aux empereurs de s'allier au sang des Franks; tant ce sang paroissoit noble.

Mais quel que fût le degré de sociabilité des Franks, il me semble qu'il n'en faut faire ni un

peuple civilisé, ni un peuple sauvage, et qu'il faut lui laisser surtout sa perfidie, sa légèreté, sa cruauté, sa fureur militaire attestées par les auteurs contemporains. Vopiscus et après lui Procope accusent les Francks de se faire un jeu de violer leur foi, et Salvien leur reproche le peu d'importance qu'ils attachent au parjure. « Les » Franks, dit Nazaire, surpassent toutes les na- » tions barbares en férocité. » Un panégyriste anonyme prétend qu'ils se nourrissoient de la chair des bêtes féroces, et Libanius assure que la paix étoit pour eux une horrible calamité.

L'opinion dominante fait des Franks une ligue de quelques tribus germaniques associées pour la défense de leur liberté : c'est encore une de ces opinions sans preuve, qu'aucun document historique n'appuie. Les Franks étoient tout simplement des Germains, comme le témoignent saint Jérôme, Procope et Agathias. Que nos ancêtres aient reçu leur nom de la liberté ou qu'ils le lui aient communiqué, notre orgueil national n'a rien à souffrir de l'une ou de l'autre hypothèse. Libanius, altérant le nom de *Frank* pour lui trouver une étymologie grecque, le fait dériver de φρακτοι, *habiles à se fortifier* : d'autres veulent qu'il signifie indomptable dans une langue nommée *lingua attica* ou *hattica*, sans nous dire

ce que c'est que cette langue. Le savant et judicieux greffier du Tillet, frère du savant évêque de Meaux, avance que le nom de *Frank* vient de deux mots Teutons *Freien ausen*, libres jeunes hommes, ou libres compagnies, prononcés par synérèse *Fransen*; il remarque qu'un privilège de marchands octroyé par Louis le Gros a retenu le mot *anse société*. Une grande autorité (M. Thierry) suppose au mot tudesque *Frank* ou *Frak*, la puissance du mot latin *ferox:* nous en restons toujours à la chanson des soldats de Probus pour autorité première. *Francus* étoit-il un sobriquet militaire donné par les soldats de Probus à cette poignée de Germains qu'ils vainquirent dans les environs de Mayence? Que vouloit dire ce sobriquet? Un savant [1] l'explique du mot *Fram* ou *Framée*, comme si les soldats de Probus avoient entendu les Barbares crier : A la lance! à la lance! aux armes! aux armes! Mais alors les Germains se seroient tous appelés Franks, puisqu'ils portoient tous la framée : *Frameas gerunt augusto et brevi ferro*, dit Tacite.

Quoi qu'il en soit, les Franks habitoient de l'autre côté du Rhin à peu près au lieu où les place la carte de Putinger, dans ce pays qui com-

[1] Gibert.

prend aujourd'hui la Franconie, la Thuringe, la Hesse, et la Westphalie. Ils ravagèrent les Gaules sous Galien, et pénétrèrent jusqu'en Espagne ; ils reparurent sous Probus, sous Constance, et sous Constantin. Constance transplanta une de leurs colonies dans le pays d'Amiens, de Beauvais, de Langres, de Troyes, et conclut un traité avec le reste. Après cette époque, des Franks entrèrent au service des empereurs : on voit successivement Sylvanus, Mellobald, Mérobald, Balton, Rikhomer, Carietton, Arbogaste, revêtus des grandes charges militaires de l'empire. Mais d'autres Franks indépendants, Genobalde, Markhomer et Sunnon, restèrent ennemis, et firent du temps de Maxime une irruption dans les Gaules; ils s'y paroissent être fixés pendant le règne d'Honorius vers l'an 420, et on leur donne pour conducteur le roi Pharamond. Comprenons toujours bien que ce nom de roi ne signifie que *chef* militaire (*coning*) de différents degrés : sur-roi, sous-roi, demi-roi : *ober*, *under*, *half-koning* (Thierry).

Il n'est pas du tout sûr qu'il ait existé un Pharamond, et que ce Pharamond fût le père de Khlodion; mais il est certain que Khlodion, ou plutôt Khlogion le Chevelu, étoit roi des Franks occidentaux en 427, et qu'il s'empara de Tournay et de Cambrai en 445. Aëtius le chassa

de ses conquêtes en deçà du Rhin. Khlodion mourut en 447 ou 448.

Les uns lui donnent deux fils, les autres trois, parmi lesquels se trouveroit Auberon dont on feroit descendre Ansbert, tige de la famille de la seconde race.

On ignore quel fut le père de Mérovée ou Mérovigh, successeur de Khlodion : étoit-il son fils? avoit-il un frère aîné lequel implora le secours d'Attila, tandis que Mérovigh se jeta sous la protection des Romains? Il est prouvé que Mérovigh n'étoit pas ce beau jeune Frank qui portoit une longue chevelure blonde, qu'Aëtius adopta pour fils et que Priscus avoit vu à Rome. Les savants ont fort disserté sur tout cela, sans réfléchir que la royauté, ou plutôt la *chef-tainerie* étant élective chez les Franks, il n'y avoit rien de plus naturel que de trouver des chefs successifs qui n'étoient pas fils les uns des autres. Roricon dit qu'après la mort de Khlodion, Mérovigh fut élu roi des Franks. Frédégher raconte que la femme de Khlodion, se baignant un jour dans la mer, fut surprise par un monstre dont elle eut Mérovigh : fable mêlée de mythologie grecque et scandinave.

« Selon un certain poëte, appelé Virgile, dit » le même auteur, Priam fut le premier roi des » Franks, et Friga fut le successeur de Priam.

» Troie étant prise, les Franks se séparèrent en » deux bandes; l'une, commandée par le roi » Francio, s'avança en Europe, et s'établit sur les » bords du Rhin. » L'auteur des *Gestes des rois franks*, Paul Diacre, Roricon, Amoin, Sighebert de Ghemblours, font le même récit. Annius de Viterbe, enchérissant sur ces chroniques, compose une généalogie des rois gaulois et des rois franks; il donne vingt-deux rois aux Gaulois avant la guerre de Troie. Sous Rémus, le dernier de ces rois, arriva la prise de Troie; et Francus, fils d'Hector, vint épouser dans les Gaules la fille de Rémus. On veut que les Franks qui combattirent dans l'armée romaine, aux champs catalauniques, fussent commandés par Mérovigh.

Mérovigh eut pour successeur, l'an 456, Khildérik Ier., son fils. Khildérik, enlevé encore enfant par un parti de l'armée des Huns, fut délivré par un Frank nommé Viomade. Khildérik était un chef dissolu que les Franks chassèrent. Il se retira en Thuringe, auprès d'un roi nommé Bisingh. Les Franks se donnèrent pour chef Égidius, commandant les armées romaines. Au bout de huit ans Khildérik fut rappelé; Viomade lui renvoya la moitié d'une pièce d'or qu'ils avaient rompue, et qui devait être le signe d'nne réconciliation avec son pays. Le

vrai de tout cela, c'est que Khildérik étoit allé à Constantinople, d'où l'empereur le dépêcha en Gaule pour contre-balancer l'autorité suspecte d'Égidius.

Bazine, femme du roi de Thuringe, accourut auprès de son hôte Khildérik, et lui dit: « Je viens » habiter avec toi; si je savois qu'il y eût outre-» mer quelqu'un qui me fût plus utile que toi, » je l'eusse été chercher pour dormir avec lui. » Khildérik se réjouit, et la prit à femme. La première nuit de leur mariage, Bazine dit à Khildérik : « Abstenons-nous; lève-toi, et ce » que tu verras dans la cour du logis, tu le vien-» dras dire à ta servante. » Khildérick se leva, et vit passer des bêtes qui ressembloient à des lions, à des licornes et à des léopards. Il revint vers sa femme, et lui dit ce qu'il avoit vu, et sa femme lui dit : « Maître, va derechef, et ce » que tu verras, tu le raconteras à ta servante. » Khildérik sortit de nouveau, et vit passer des bêtes semblables à des ours et à des loups. Ayant raconté cela à sa femme, elle le fit sortir une troisième fois, et il vit des bêtes d'une race inférieure. Là-dessus Bazine explique à Khildérik toute sa postérité, et elle engendra un fils nommé Khlovigh : celui-ci fut grand, guerrier illustre, et semblable à un lion parmi les rois. Voici déjà poindre l'imagination du

moyen âge; elle se retrouve dans l'histoire du mariage de Khlothilde, ou Khrotechilde, fille de Khilpérik et nièce de Gondebald, roi de Bourgogne.

Le Gaulois Aurélien déguisé en mendiant, portant sur son dos une besace au bout d'un bâton, est chargé du message : il devoit remettre à Khlothilde un anneau que lui envoyoit Khlovigh, afin qu'elle eût foi dans les paroles du messager. Aurélien, arrivé à la porte de la ville (Genève), y trouva Khlothilde assise avec sa sœur Sœdehleuba : les deux sœurs exerçoient l'hospitalité envers les voyageurs, car elles étoient chrétiennes. Khlothilde s'empresse de laver les pieds d'Aurélien. Celui-ci se penche vers elle, et lui dit tout bas : « Maîtresse, j'ai une grande nou» velle à t'annoncer, si tu me veux conduire » dans un lieu où je te puisse parler en se» cret. » — « Parle, » lui répond Khlothilde. Aurélien dit : « Khlovigh, roi des Franks, m'en» voie vers toi; si c'est la volonté de Dieu, il » désire vivement t'épouser, et, pour que tu » me croyes, voilà son anneau. » Khlothilde l'accepte, et une grande joie reluit sur son visage; elle dit au voyageur : « Prends ces cent » sous d'or pour récompense de ta peine, avec » mon anneau. Retourne vers ton maître; dis-lui » que s'il me veut épouser, il envoie prompte-

» ment des ambassadeurs à mon oncle Gonde-
» bald. » C'est une scène de l'Odyssée.

Aurélien part; il s'endort sur le chemin; un mendiant lui vole sa besace, dans laquelle étoit l'anneau de Khlothilde; le mendiant est pris, battu de verges, et l'anneau retrouvé. Khlovigh dépêche des ambassadeurs à Gondebald qui n'ose refuser Khlothilde. Les ambassadeurs présentent un sou et un denier, selon l'usage, fiancent Khlothilde au nom de Khlovigh, et l'emmènent dans une basterne. Khlothilde trouve qu'on ne va pas assez vite; elle craint d'être poursuivie par Aridius, son ennemi, qui peut faire changer Gondebald de résolution. Elle saute sur un cheval, et la troupe franchit les collines et les vallées.

Aridius sur ces entrefaites, étant revenu de Marseille à Genève, remontre à Gondebald qu'il a égorgé son frère Khilpérik, père de Khlothilde; qu'il a fait attacher une pierre au cou de la mère de sa nièce et l'a précipitée dans un puits; qu'il a fait jeter dans le même puits les têtes des deux frères de Khlothilde; que Khlothilde ne manquera pas d'accourir se venger, secondée de toute la puissance des Franks. Gondebald effrayé envoie à la poursuite de Khlothilde; mais celle-ci prévoyant ce qui devoit arriver, avoit ordonné d'incendier et de ravager douze lieues de pays derrière elle. Khlothilde

sauvée s'écrie : « Je te rends grâce, Dieu tout-
» puissant, de voir le commencement de la ven-
» geance que je devois à mes parents et à mes
» frères [1] ! » Véritables mœurs barbares, qui
n'excluent pas la mansuétude des mœurs chré-
tiennes mêlées dans Khlothilde aux passions de
sa nature sauvage.

Avant son mariage, Khlovigh, âgé de vingt
ans, avoit attaqué la Gaule. Les monuments his-
toriques prouvent qu son invasion fut favorisée,
surtout dans le midi de la France, par les évê-
ques catholiques, en haine des Visigoths ariens.
Khlovigh battit les Romains à Soissons, et les
Allemands à Tolbiak. Il se fit ensuite chrétien :
Saint Remi lui conféra le baptême le jour de
Noël, l'an 496.

Les Bourguignons et les Visigoths subirent
tour à tour les armes de Khlovigh. Les Armori-
ques (la Bretagne), depuis long-temps sous-
traites à l'autorité des Romains, consentirent
à reconnoître celle du fils de Mérovigh. Anas-
tase, empereur d'Orient, envoya à Khlovigh le
titre et les insignes de patrice, de consul et
d'auguste.

Ce fut à peu près à cette époque que Khlo-
vigh vint à Paris : Khildérik, son père, avoit

[1] Hist. Franc., epit.

occupé cette ville quand il pénétra dans les Gaules.

Khlovigh tua ou fit tuer tous ses parents, petits rois de Cologne, de Saint-Omer, de Cambrai et du Mans.

Le premier concile de l'église gallicane se tint sous Khlovigh à Orléans, l'an 511. On y trouve les principes du droit de régale, droit qui faisoit rentrer au fisc les revenus d'un bénéfice laissé sans maître pendant la vacance du bénéfice. Khlovigh ne comprit sans doute ce droit que comme un impôt que les prêtres lui accordoient sur leurs biens : quelques legs testamentaires du chef des Franks, me font présumer qu'il ne parloit pas latin. Il suffit de mentionner ce droit de régale, pour entrevoir les abîmes qui nous séparent du passé : étrangers à notre propre histoire, ne nous semble-t-il pas qu'il s'agisse de quelque coutume de la Perse ou des Indes? On fixe à cette même année 511 la rédaction de la loi salique, la mort de sainte Genovefe (Geneviève) et celle de Khlovigh. La bergère gauloise et le roi frank furent inhumés dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui prit dans la suite le nom de la patronne de Paris ; on célébroit encore au commencement de la révolution une messe pour le repos de l'âme du Sicambre, dans l'église même où il avoit été enterré.

La vérité religieuse a une vie que la vérité philosophique et la vérité politique n'ont pas : combien de fois les générations s'étoient-elles renouvelées, combien de fois la société avoit-elle changé de mœurs, d'opinions et de lois, dans l'espace de 1280 ans ! Qui s'étoit souvenu de Khlovigh à travers tant de ruines et de siècles ? un prêtre sur un tombeau.

Khlovigh laissa quatre fils : Thierry, fils d'une concubine ; Khlodomir, Khildebert, Khlother, fils de Khlothilde. Le royaume fut partagé selon la loi salique comme un bien de famille ; on en fit quatre lots qui furent tirés au sort : il n'y avoit point de droit d'aînesse ; nous avons vu que les lois des Barbares favorisoient le cadet. La France s'étendoit alors du Rhin aux Pyrénées et de l'Océan aux Alpes ; elle possédoit de plus la terre natale des Franks, au-delà du Rhin, jusqu'à la Westphalie ; mais ces limites changeoient à tout moment. Une section géographique plus fixe avoit lieu ; le royaume de ce côté-ci de la Loire se divisoit en oriental et occidental, Oster-Rike et Neoster-Rike : l'Austrasie comprenoit le pays entre le Rhin, la Meuse et la Moselle ; la Neustrie embrassoit le territoire entre la Meuse, la Loire et l'Océan. Au delà de la Saône et de la Loire étoit la Gaule conquise sur les Burgondes ou Bourguignons et les

Visigoths. Les chroniqueurs et les hagiographes disent souvent la *France* et la *Gaule*, distinguant l'une de l'autre.

Les quatre rois, pour succéder à la couronne, obtinrent le consentement des Franks. Les quatre royaumes étoient fédératifs sous une même loi politique; il y avoit une assemblée commune qui délibéroit sur les affaires communes aux quatre états.

Les fils de Khlovigh eurent à soutenir la guerre contre Théodoric roi d'Italie, contre Amalaric, roi des Visigoths d'Espagne, contre Balric, roi de Thuringe, contre Sighismond et Gondemar, rois de Bourgogne. La Bourgogne fut subjuguée et réunie à la France : ce royaume des Burgondes avoit subsisté cent vingt ans. Khlodomir, roi d'Orléans, fut tué à la bataille de Veseronce près de Vienne.

Il laissa trois fils : Théodebert, Gonther et Khlodoald, élevés par Khlothilde veuve de Khlovigh. Khildebert et Khlother, pour s'emparer de ces jeunes enfants, députent Arcade à Khlotilde : c'étoit un sénateur de la ville de Clermont, homme choisi parmi ces vaincus qui ne refusent aucune condition de l'esclave, et qu'on attache au crime comme à la glèbe. Il portoit à Khlotilde des ciseaux et une épée nue, et il lui dit : « O glorieuse » reine, tes fils, nos seigneurs, désirent connoître

» ta volonté concernant tes petits-enfants : or-
» donnes-tu qu'on leur coupe les cheveux, ou qu'on
» les égorge? » A ce message Khlothilde saisie
de terreur, regardant tour à tour l'épée nue et
les ciseaux, répondit : « si mes petits-enfants ne
» doivent pas régner, je les aime mieux voir morts
» que tondus. » Arcade ne laissant pas à l'aïeule
le temps de s'expliquer plus clairement, revient
trouver les deux rois et leur dit : « accomplissez
votre dessein ; la reine étant favorable se veut
bien rendre à votre conseil. » Paroles ambiguës
qu'on pouvoit expliquer dans un sens divers,
selon l'événement. Khlother saisit le plus âgé des
enfants, le jette contre terre et lui enfonce son
couteau sous l'aisselle. A ses cris son frère se pro-
sterne aux pieds de Khildebert, embrasse ses ge-
noux et lui dit tout en larmes : « Secoure-moi,
» mon très-cher père, afin qu'il ne soit pas fait
» à moi comme à mon frère. » Alors Khildebert
se prit à pleurer et dit : « Je t'en prie, mon très-
» doux frère, que ta générosité m'accorde la vie
» de celui-ci. Ce que tu me demanderas, je te l'ac-
» corderai pourvu qu'il ne meure point. » Khlo-
ther obstiné au meurtre dit : « Rejette l'enfant loin
» de toi, ou meurs pour lui : tu as été l'instiga-
» teur de la chose et maintenant tu me veux faus-
» ser la foi ! » Khildebert entendant ceci repoussa
l'enfant, et Khlother lui perça le côté avec son

couteau, comme il avoit fait à son frère; ensuite Khlother et Khildebert tuèrent les nourriciers, et les enfants compagnons de leurs neveux : l'un étoit âgé de dix ans l'autre de sept. Khlodoald, le troisième fils de Khlodomir, fut sauvé par le secours d'hommes puissants [1]. Khlodoald, devenu grand, abandonna le royaume de la terre, passa à Dieu, coupa ses cheveux et, persistant dans les bonnes œuvres, sortit prêtre de cette vie (7 septembre 560). Il bâtit un monastère au bourg de Noventium qui changea son nom pour prendre celui du petit-fils de Khlovigh. Et Saint-Cloud vient de voir partir pour un dernier exil le dernier successeur du premier de nos rois!

Dans ces crimes de Khlother et de Khildebert distinguez ce qui appartient à la civilisation de ce qui tient à la barbarie. Le massacre par les propres mains de Khlother est du sauvage; le désir d'envahir un trône et d'accroître un état, est de l'homme civilisé. Tous les frères de Khlother étant morts, il hérite d'eux : il livre bataille à son fils Khramn qui s'étoit déjà révolté; il le défait et le brûle avec toute sa famille dans une chaumière. Khlother meurt à Compiègne (562).

Ses quatre fils partagèrent de nouveau ses

[1] Viros fortes. . . . . qui postea vulgo barones appellati sunt.

états, toujours avec l'assentiment des Franks; mais les quatre royaumes n'eurent pas les mêmes limites.

Sighebert épousa Brunehilde, fille puinée d'Athanaghilde, roi des Visigoths : elle étoit arienne et se fit catholique. Khilpéric Ier. eut pour maîtresse Frédégonde, qu'il épousa lorsque Galswinte, sa femme, sœur aînée de Brunehilde, fut morte.

Les démêlés et les fureurs de ces deux belles femmes amènent des guerres civiles, des empoisonnements, des meurtres, et occupent les règnes confus de Karibert, de Gontran, de Sighebert Ier., de Khilpéric Ier., de Khildebert II, de Khlother II, de Thierry Ier., de Théodebert II. Khlother II se trouve enfin seul maître du royaume des Franks en 613.

Les Lombards s'étoient établis en Italie (563) seize ans après l'extinction du royaume des Ostrogoths. L'exarchat de Ravenne avoit commencé sous le patrice Longin, envoyé de l'empereur Justin. Les maires du palais firent sentir leur autorité croissante dans l'Austrasie et la Bourgogne.

Les Gascons ou Wascons, vers l'an 593, descendirent des Pyrénées et s'établirent dans la Novempopulanie à laquelle ils donnèrent leur nom; ils s'étendirent peu à peu jusqu'à la Ga-

ronne. Il y eut guerre avec ces peuples : Théodebert II, après les avoir défaits, leur donna pour chef Genialis, qui fut le premier duc de Gascogne.

Il ne faut croire ni tout le bien que Fortunat, Grégoire de Tours et Saint-Grégoire, pape, ont dit de Brunehilde, ni tout le mal qu'en ont raconté Frédégaire, Aimoin et Adon, qui d'ailleurs n'étoient pas contemporains de cette princesse : c'étoit à tout prendre une femme de génie, et dont les monuments sont restés. Si elle fut mise à la torture pendant trois jours, promenée sur un chameau au milieu d'un camp, attachée à la queue d'un cheval, déchirée et mise en pièces par la course de cet animal fougueux, ce ne fut pas pour la punir de ses adultères, puisqu'elle avoit près de quatre-vingts ans. Si elle avoit fait mourir dix rois (ce qui est prouvé faux), il eût été plus juste de lui faire un crime des princes qu'elle avoit mis au monde, que de ceux dont elle avoit délivré la France.

Khlother décéda l'an 628. Il eut deux fils : Dagobert et Karibert. Karibert mourut vite, et Dagobert donna du poison à Khildérich, fils aîné de Karibert. Un autre fils de ce prince, Bogghis, se contenta de l'Aquitaine à titre de duché héréditaire.

Le roi Dagobert menoit toujours avec lui

grande tourbe de concubines, c'est-à-dire de meschines qui pas n'étoient ses épouses, sans autres qu'il avoit autre part qui avoient et nom et à ornement de roynes (Mer des Hist. et chron.). Grégoire de Tours cite trois reines : Nanthilde, Vulfgunde et Berthilde; il se dispense de nommer les concubines, parce qu'elles sont, dit-il, en trop grand nombre. Les trésors de Dagobert et de saint Éloi sont demeurés fameux. *En chasses le roi se déportoit a coustumément* (Mer des Hist.). Il y a une belle et poétique histoire d'un cerf qui se réfugia dans une petite chapelle bâtie à Catulliac par sainte Geneovefe, sur les corps de saint Denis et de ses compagnons. Ce fut là que Dagobert jéta les fondements de ce Capitole des François où se conservoient leurs chroniques avec les cendres royales, comme les pièces à l'appui des faits. Buonaparte fit reconstruire les souterrains dévastés, et leur promit sa poussière en indemnité des vieilles gloires spoliées : il a déçu sa tombe. Louis XVIII occupe à peine un coin obscur des caveaux vides, avec les restes plus ou moins retrouvés de Marie-Antoinette, de Louis XVI, et quelques ossements rapportés de l'exil. Puis s'est venu cacher auprès de son père le dernier des Condé, devant le cercueil duquel Bossuet fût demeuré muet. Enfin le duc de Berry attend inutilement son

père, son frère et son fils dans ces sépulcres d'espérance. Què sert-il de préparer d'avance un asile au néant, quand l'homme est chose si vaine qu'il n'est pas même sûr de naître?

Les deux fils de Dagobert, Sighebert II ou III, roi d'Austrasie, Khlovigh II, roi de Bourgogne et de Neustrie, gouvernèrent l'empire des Franks. Peppin le Vieux avoit été maire du palais sous Dagobert; il continua de l'être sous Sighebert.

Suit l'histoire confuse de Dagobert II et III, de Khlother III, de Khildéric II, de Thierry III. La puissance royale avoit passé aux maires du palais après les sanglants démêlés de Grimoald, d'Arkembald, de l'évêque Léger, et d'Ebroïn.

Ebroïn est assassiné; plusieurs maires du palais sont élus: Berther est le dernier. Peppin de Héristal, duc d'Austrasie, petit-fils de Peppin le Vieux, père de Karle le Martel, aïeul de Peppin le Bref, et trisaïeul de Charlemagne, fait la guerre à Thierry, auquel il donnoit toujours le nom de roi. Thierry est battu, et Peppin au lieu de le détrôner, règne à côté de lui sous le nom de maire du palais. Peppin fait rentrer dans l'obéissance les peuples qui s'étoient soustraits à l'autorité des Franks.

A Thierry III commence la série des rois surnommés *fainéants*. L'âpre séve de la première race s'affadit promptement, et les fils de

Khlovigh tombèrent vite du pavois dans un fourgon traîné par des bœufs.

Peppin continua de régner sous Khlovigh III, Khildebert III, fils de Thierry, et sous une partie du règne de Dagobert III, fils de Khildebert III (de 692 à 714). Peppin meurt et paroît avant de mourir, ou méconnoître les grandes qualités de son fils Karle (Martel), ou n'oser le faire élire à sa place, parce que Karle n'étoit que le fils d'une concubine, Alpaïde : il lui substitua son petit-fils Theudoalde. Un enfant devint maire du palais sous la tutelle de Plectrude, son aïeule, comme s'il eût été un roi héréditaire. Karle, qui ne portoit pas encore son surnom, est emprisonné au désir de Plectrude. Les Francs se soulèvent : Theudoalde fuit ; Karle se sauve de sa prison ; les Austrasiens le reconnoissent pour leur duc.

Les Sarrazins appelés par le comte Julien, chassoient alors les Visigoths et envahissoient l'Espagne. Les peuples du Nord se ruoient sur la France.

Dagobert meurt, et laisse un fils nommé Thierry, mais les Franks choisirent Daniel, fils de Khilpéric II, qui régna sous le nom de Khilpéric II.

Il combattit Karle, duc d'Austrasie, qui le vainquit. Celui-ci fit nommer roi Khlother IV.

Ce Khlother mourut tôt, et Khilpéric II, retiré en Aquitaine, fut rappelé par Karle qui se contenta d'être son maire du palais.

Thierry IV, dit de Chelles, fils de Dagobert III, succède à Khilpéric II (720). C'est sous ce règne que Karle le Martel déploya ces talents de victoire qui lui valurent son surnom. Les Sarrazins avoient déjà traversé l'Espagne, passé les Pyrénées, et inondé la France jusqu'à la Loire. Karle le Martel les écrasa entre Tours et Poitiers, et leur tua plus de trois cent mille hommes (732). C'est un des plus grands événements de l'histoire: les Sarrazins victorieux, le monde étoit mahométan. Karle abattit encore les Frisons, les fit catholiques, bon gré, malgré, et réunit leur pays à la France.

Karle vainquit Eudes, duc d'Aquitaine, et força Hérald, fils d'Eudes, à lui faire hommage des domaines de son père.

Thierry étant décédé, Karle régna seul sur toute la France comme duc des Franks, depuis 737 jusqu'à 742. Il contint les Saxons soulevés de nouveau, chassa les Sarrazins de la Provence. Grégoire III lui proposa de se soustraire, lui pape, à la domination de l'empereur Léon, et de le proclamer, lui Karle, consul de Rome : commencement de l'autorité temporelle des papes.

Karle meurt (741). Karloman et Peppin, ses fils, se partagent l'autorité royale. Peppin élu chef de la Neustrie, de la Bourgogne et de la Provence, proclame roi Khildéric III, fils de Khildéric II, dans cette partie du royaume; Karloman reste gouverneur de l'Austrasie, puis se retire à Rome et embrasse la vie monastique.

Quand le voyageur français regarde le Soracte à l'horizon de la campagne romaine, se souvient-il qu'un Frank, fils de Karle le Martel, frère de Peppin le Bref et oncle de Charlemagne, habitoit une cellule au haut de cette montagne?

Khildéric III est détrôné, tondu et enfermé dans le monastère de Sithin (Saint-Bertin). Il mourut en 754. Son fils Thièrry passa sa vie à l'ombre des cloîtres dans le couvent de Fontenelle, en Normandie. Les Mérovingiens avoient régné deux cent soixante-dix ans.

Si les *Études* qui précèdent sont fondées sur des faits incontestables, le lecteur ne s'est point trouvé en un pays nouveau dans le royaume des Franks; c'est toujours l'*empire barbare romain*, tel qu'il existoit plus d'un siècle avant l'invasion de Khlovigh. Seulement le peuple vainqueur qui s'est substitué à la souveraineté des Césars, parle sa langue maternelle, et se distingue par quelques coutumes de ses forêts; le fond de la société est demeuré le même.

Au lieu de généraux romains, on voit des chefs germaniques qui se font gloire de jeter sur leur casaque étroite et bigarrée, la pourpre consulaire qu'on leur envoie de Constantinople, mais à laquelle ils n'étoient pas étrangers. Tout étoit romain, religion, lois, administration : les Gaules, et surtout le Lyonnois, l'Auvergne, la Provence, le Languedoc, la Guyenne, étoient couverts de temples, d'amphithéâtres, d'aquéducs, d'arcs de triomphe, et de villes ornées de Capitoles; les voies militaires existoient partout; Brunehilde les fit réparer. Il est vrai que les rois de la première race et les maires du palais les plus fameux, entre autres Karle le Martel, saccagèrent des cités qu'avoient épargnées les précédents Barbares. Avignon fut détruit de fond en comble; Agde et Beziers éprouvèrent le même sort. C'est encore Karle le Martel qui renversa Nîmes (738); il y ensevelit ces ruines que nous essayons d'exhumer.

La nature des propriétés ne changea pas davantage sous la domination des Franks; l'esclavage étoit de droit commun chez les Barbares comme chez les Romains, bien qu'il fût plus doux chez les premiers. Ainsi la servitude que l'on remarque en Gaule devenue franke, n'étoit point le résultat de la conquête; c'étoit tout simplement ce qui existoit parmi le peuple

vainqueur et parmi le peuple vaincu, l'effet de ces lois grossières nées de la rude liberté germanique, et de ces lois élaborées, écloses du despotisme raffiné de la civilisation romaine. Les Gaulois, que la conquête franke trouva libres, restèrent libres; ceux qui ne l'étoient pas portèrent le joug auquel les condamnoit le Code romain, les lois salique, ripuaire, saxonne, gombette et visigothe. La propriété moyenne continuoit à se perdre dans la grande propriété, par les raisons qu'en donne Salvien : *De Gub.* (Voyez l'*Étude cinquième, troisième partie.*)

Quant à l'état des personnes, le tarif des *compositions* annonce bien la dégradation morale de ces personnes, mais ne prouve pas le changement de leur état. Les noms seuls suffisent pour indiquer la position des hommes : presque tous les noms des évêques, et des chefs des emplois civils, sont latins de ce côté-ci de la Loire, dans les premiers siècles de la monarchie, et presque tous les noms de l'armée sont Franks; mais en Provence, en Auvergne, et de l'autre côté de la Loire jusqu'aux Pyrénées, presque tous les noms sont d'origine latine ou gothique dans l'armée, l'Église et l'administration. Lorsque les chefs franks commencèrent à entrer eux-mêmes dans le clergé et que le soldat devint moine, l'évêque et le moine se firent à

leur tour soldats. On voit, dès la première race, l'évêque d'Auxerre, Haincmar, combattre avec Karles le Martel contre les Sarrasins, et contribuer puissamment à la victoire. (Hist. epis. Autis.)

Les sciences et les lettres furent à cette époque dans les Gaules, ce qu'elles étoient dans le monde romain, selon le degré d'instruction et le plus ou moins de tranquillité des diverses provinces de l'empire. Fortunat, Fredégher, Grégoire de Tours, Marculfe, saint Remi, une foule d'ecclésiastiques et quelques laïques lettrés écrivoient alors.

Sous le rapport politique, nous voyons le dernier des Mérovingiens tondu et renfermé dans un cloître : ce n'est point encore là une nouveauté; l'usage remontoit plus haut; on rasoit les derniers empereurs d'Occident pour en faire des prêtres et des évêques.

Mais il ne me semble pas certain que Khilpéric devint moine, bien qu'on lui coupât les cheveux et qu'on le confinât dans un monastère. Couper les cheveux à un Mérovingien, c'étoit tout simplement le déposer et le reléguer dans la classe populaire. On dépouilloit un roi frank de sa chevelure comme un empereur de son diadême : les Germains dans leur simplicité, avoient attaché le signe de la puissance à la couronne naturelle de l'homme.

Il arriva que l'inégalité des rangs se glissa par cette coutume dans la nation : pour que les chefs fussent distingués des soldats, il fallut bien que ceux-ci se coupassent les cheveux ; le simple Frank portoit les cheveux courts par derrière et longs par devant (Sidoine). Khlovigh et ses premiers compagnons, en revenant de la conquête du royaume des Visigoths, offrirent quelques cheveux de leur tête à des évêques : ces Samson leur laissoient ce gage comme un signe de force et de protection. Un pêcheur trouva le corps d'un jeune homme dans la Marne ; il le reconnut pour être le corps de Khlovigh II, à la longue chevelure dont la tête étoit ornée, et dont l'eau n'avoit pas encore déroulé les tresses (Greg. Tur., lib. 8). Les Bourguignons, à la bataille de Véseronce, reconnurent au même signe qu'un chef frank, Khlodomir, avoit été tué. « Ces » chefs, dit Agathias, portent une chevelure » longue ; ils la partagent sur le front et la lais- » sent tomber sur leurs épaules ; ils la font » friser ; ils l'entretiennent avec de l'huile ; elle » n'est point sale, comme celle de quelques » peuples, ni tressée en petites nattes comme » celle des Goths. Les simples Franks ont les » cheveux coupés en rond, et il ne leur est pas » permis de les laisser croître. »

On prêtoit serment sur ses cheveux.

A douze ans on coupoit pour la première fois la chevelure aux enfants de la classe commune; cela donnoit lieu à une fête de famille appelée *capitolatoria*.

Les clercs étoient tondus comme serfs de Dieu : la tonsure a la même origine.

On condamnoit les conspirateurs à s'inciser mutuellement les cheveux.

Les Visigoths paroissent avoir attaché aux cheveux la même puissance que les Franks : un canon du concile de Tolède, de l'an 628, déclare qu'on ne pourra prendre à roi celui qui se sera fait couper les cheveux.

Quand les cheveux repoussoient le pouvoir revenoit. Thierry III recouvra la dignité royale qu'il avoit perdue en perdant ses cheveux (*Quam nuper tonsoratur amiserat, recepit dignitatem*). Khlovigh avoit fait couper les cheveux au roi Khararik et à son fils. Khararik pleuroit de sa honte, son fils lui dit : « Les feuilles tondues » sur le bois vert ne se sont pas séchées; elles » renaissent promptement. » (*In viridi ligno hæ frondes succisæ sunt, nec omninò arescunt; sed velociter emergent.*)

La couronne même de Charlemagne, n'usurpa point sur la chevelure du Frank l'autorité souveraine : Lother se vouloit saisir de Karle, son frère, pour le tondre et le rendre incapable de

la royauté ; la nature avoit devancé l'inimitié fraternelle, et la tête de Karle le Chauve offroit l'image de son impuissance à porter le sceptre.

Mais vers la fin du sixième siècle, il y avoit déjà des Gaulois-Romains qui laissoient croître leur barbe et leurs cheveux : les Francks toléroient cette imitation, pour cacher peut-être leur petit nombre. « Grégoire de Tours remarque que le » bienheureux Léobard n'étoit pas de ceux qui » cherchent à plaire aux Barbares en laissant flot- » ter épars les anneaux de leurs cheveux. » (*Dimissis capillorum flagellis Barbarum plaudebat.* De vit. Patrum.) Le précepteur de Dagobert, Saudreghesil, avoit une longue barbe, puisque Dagobert la lui coupa. Enfin, dans le douzième siècle, les rois abrogèrent la loi qui défendoit aux serfs de porter les cheveux longs : cette abrogation fut obtenue à la sollicitation de Pierre Lombard, évêque de Paris, et de plusieurs autres prélats. Les ecclésiastiques en envoyant leurs serfs à la guerre, et les donnant pour champions, exigèrent qu'ils eussent l'extérieur des ingénus contre lesquels ils combattoient. Voilà comment la longue chevelure a marqué parmi nous une grande époque historique, comment elle a servi à signaler le passage de l'esclavage à la liberté, et la transformation du Frank en François. Il faut toutefois remarquer qu'il y avoit des Gaulois

appelés *Capillati*, *Crinosi*, une Gaule chevelue, *Gallia comata;* que les Bretons portoient les cheveux longs comme les Franks (Fredegher); que dans les vies de plusieurs saints Gaulois, on voit ces saints arranger leurs chevelure. Est-il probable que les Franks, en se fixant au milieu de leurs conquêtes, aient forcé tous les peuples qui reconnoissaient leur domination, à quitter leurs usages? C'est donc particulièrement de la nation victorieuse qu'il faut entendre tout ce qui est dit concernant les cheveux dans notre histoire.

Je ne m'arrêterai point à l'examen de cette seconde invasion des Francks, qu'on place à l'avénement des maires de la race karlovingienne, laquelle invasion auroit donné la couronne à cette race. Qu'il y eut des guerres civiles continuelles entre les Franks de l'Austrasie et les Franks de la Neustrie, rien n'est plus vrai; que ces guerres conférèrent la puissance à ceux qui avoient le génie, et qu'elles mirent les Karlovingiens à la place des Mérovingiens, rien n'est encore plus exact; mais dans tout cela, il le faut dire, il n'y a pas trace d'invasion nouvelle. En attendant des preuves qui jusqu'ici ne se trouvent point, je ne puis penser comme des hommes habiles dont je me plais d'ailleurs à reconnoître tout le mérite [1].

[1] *Voyez* la Préface.

Il y eut, sous la première race et jusque sous la seconde, dans les familles souveraines barbares un désordre qui n'exista point dans les familles souveraines romaines: les princes franks avoient plusieurs femmes et plusieurs concubines, et les partages avoient lieu entre les enfants de ces femmes sans distinction de droit d'aînesse, sans égard à la bâtardise et à la légitimité.

En résumé, la société, dans sa décomposition et sa recomposition lente et graduelle, fut presque immobile sous les Mérovingiens: une transformation sensible ne se manifesta que vers la fin de la seconde race. Il n'y a donc rien d'important à examiner dans les cinq cents premières années de la monarchie, si ce n'est la marche ascendante de l'Église vers le plus haut point de sa domination. Les bas siècles furent tout entiers le règne et l'ouvrage de l'Église: je montrerai bientôt sa position, quand nous serons arrivés à l'entrée même de cette autre espèce de barbarie, qu'on appelle le moyen âge; barbarie d'où sont sorties, par la fusion complète des peuples païen, chrétien et barbare, les nations modernes.

ANALYSE RAISONNÉE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LE RÈGNE DE KHLOVIGH JUSQU'A CELUI DE PHILIPPE VI, DIT DE VALOIS.

SECONDE RACE.

TRAITER d'usurpation l'avénement de Peppin à la couronne, c'est un de ces vieux mensonges historiques qui deviennent des vérités à force d'être redits. Il n'y a point d'usurpation là où la monarchie est élective, on l'a déjà remarqué; c'est l'hérédité qui dans ce cas est une usurpation. « Peppin fut élu de l'avis et du consentement de tous les Franks, ce sont les paroles du premier continuateur de Frédégher. » (Cap. 12.) Le pape Zacharie consulté par Peppin eut raison de répondre :

« Il me paroit bon et utile, que celui-là soit roi
» qui sans en avoir le nom en a la puissance,
» de préférence à celui qui portant le nom de
» roi n'en garde pas l'autorité. »

Les papes d'ailleurs, pères communs des fidèles, ne peuvent entrer dans ces questions de droit; ils ne doivent reconnoître que le fait : sinon la cour de Rome se trouveroit enveloppée dans toutes les révolutions des cours chrétiennes; la chute du plus petit trône au bout de la terre ébranleroit le Vatican. « Le prince,
» dit Eghinard, se contentoit d'avoir les cheveux
» flottants et la barbe longue; il étoit réduit à
» une pension alimentaire réglée par le maire
» du palais; il ne possédoit qu'une maison de
» campagne d'un revenu modique, et quand il
» voyageoit, c'étoit sur un chariot traîné par
» des bœufs et qu'un bouvier conduisoit à la
» manière des paysans. »

Les intérêts sans doute vinrent à l'appui des réalités politiques. Il avoit existé de grandes liaisons entre les papes Grégoire II, Grégoire III et le maire du palais Karle le Martel. Peppin désiroit être roi des Franks, comme Zacharie désiroit se soustraire au joug des empereurs de Constantinople protecteurs des Iconoclastes, et à l'oppression des Lombards. Saint Boniface, évêque de Mayence, ayant besoin de l'entremise des Franks

pour étendre ses missions en Germanie, fut le négociateur qui mena toute cette affaire entre Zacharie et Peppin. Et pourtant Peppin crut devoir demander l'absolution de son infidélité envers Khildéric III, au pape Etienne, bien aise qu'étoit celui-ci qu'on lui reconnût le droit de condamner ou d'absoudre.

D'un autre côté, les ducs d'Aquitaine refusèrent assez long-temps de se soumettre à Peppin ; nous les voyons jusque sous la troisième race, renier Hugues Capet et dater les actes publiés : *Rege terreno deficiente*, *Christo regnante*. Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine à cette époque, ne reconnut d'une manière authentique que Robert, fils de Hugues : *Regnante Roberto*, *rege Theosopho*. On eût ignoré les causes secrètes des rudes guerres que Peppin d'Heristal, Karle le Martel, Peppin le Bref et Charlemagne firent aux Aquitains, si la charte d'Alaon imprimée dans les conciles d'Espagne, commentée et éclaircie par dom Vaissette, ne prouvoit que les ducs d'Aquitaine descendoient d'Haribert par Bogghis, famille illustre qui s'est perpétuée jusqu'à Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignoles, en 1503. Ainsi les ducs d'Aquitaine venoient en directe ligne de Khlovigh ; la force seule les put réduire à n'être que les vassaux d'une couronne dont

leurs pères avoient été les maîtres. Il est curieux de remarquer aujourd'hui l'ignorance ou la mauvaise foi d'Éghinard ; après avoir dit que Charles et Carloman succédèrent à Peppin leur père, il ajoute : « L'Aquitaine ne put demeurer long-» temps tranquille, par suite des guerres dont » elle avoit été le théâtre. *Un certain Hunold*, » aspirant au pouvoir, excita les habitans, etc. » Or ce certain Hunold étoit fils d'Eudes, duc d'Aquitaine, et père de Waiffer, également duc d'Aquitaine et héritier de la maison des Mérovingiens. Je me suis arrêté à ces guerres d'Aquitaine, dont aucun historien, Gaillard et la Bruère exceptés, n'a touché la vraie cause : c'étoit tout simplement une lutte entre un ancien fait et un fait nouveau, entre la première et la seconde race.

Peppin, élu roi à Soissons (751), défait les Saxons; il passe en Italie à la prière du pape Étienne III, pour combattre Astolphe, roi des Lombards, qui menaçoit Rome après s'être emparé de l'Exarchat de Ravenne. Peppin reprend l'Exarchat, le donne au pape, et jette les fondements de la royauté temporelle des pontifes.

Après Peppin vient son fils, qui ressuscite l'empire d'Occident. Charlemagne continue contre les Saxons, cette guerre qui dura trente-trois

années; il détruit en Italie la monarchie des Lombards et refoule les Sarrasins en Espagne. La défaite de son arrière-garde à Roncevaux, engendre pour lui une gloire romanasque qui marche de pair avec sa gloire historique.

On compte cinquante-trois expéditions militaires de Charlemagne; un historien moderne en a donné le tableau. M. Guizot remarque judicieusement que la plupart de ces expéditions eurent pour motifs d'arrêter et de terminer les deux grandes invasions des Barbares du Nord et du Midi.

Charlemagne est couronné empereur d'Occident à Rome par le pape Léon III (800). Après un intervalle de trois cent vingt-quatre années, fut rétabli cet empire dont l'ombre et le nom restent encore après la disparition du corps et de la puissance.

Une sensibilité naturelle pour l'honneur d'un grand homme, a porté presque tous les écrivains à se taire sur la destinée des cousins de Charlemagne : Peppin le Bref avoit laissé deux fils, Karloman et Karle; Karloman eut à son tour deux fils, Peppin et Siaghre. Le premier a disparu dans l'histoire; pendant près de neuf siècles on a ignoré le sort du second. Un manuscrit de l'abbaye de Saint-Pons de Nice, envoyé à l'évêque de Meaux, a fait retrouver

Siaghre dans un moine de cette abbaye. Siaghre, devenu évêque de Nice, a été mis au rang des saints, et il étoit réservé à Bossuet de laver d'un crime la mémoire de Charlemagne.

Ce prince, qui étoit allé chercher les Barbares jusque chez eux pour en épuiser la source, vit les premières voiles des Normands : ils s'éloignèrent en toute hâte de la côte que l'empereur protégeoit de sa présence. Charlemagne se leva de table, se mit à une fenêtre qui regardoit l'Orient, et y demeura long-temps immobile : des larmes couloient le long de ses joues; personne n'osoit l'interroger. « Mes Fidèles, dit-il aux grands » qui l'environnoient, savez-vous pourquoi je » pleure ? Je ne crains pas pour moi ces pi- » rates, mais je m'afflige que, moi vivant, ils » aient osé insulter ce rivage. Je prévois les » maux qu'ils feront souffrir à mes descendans » et à leurs peuples. » (*Moine de Saint-Gall.*)

Ce même prince associant son fils, Hlovigh le Débonnaire, à l'empire, lui dit : « Fils, cher » à Dieu, à ton père, et à ce peuple, toi que » Dieu m'a laissé pour ma consolation; tu le » vois, mon âge se hâte; ma vieillesse même » m'échappe : le temps de ma mort appro- » che. . . . . Le pays des Franks m'a » vu naître, Christ m'a accordé cet honneur; » Christ me permit de posséder les royaumes pa-

» ternels : je les ai gardés non moins florissants que
» je ne les ai reçus. Le premier d'entre les Franks
» j'ai obtenu le nom de César, et transporté à la
» race des Franks l'empire de la race de Ro-
» mulus. Reçois ma couronne, ô mon fils,
» Christ consentant, et avec elle les marques de
» la puissance.........»

« Karle embrasse tendrement son fils, et lui
» dit le dernier adieu. » (*Ermold. Nigel.*)

Le vieux chrétien Charlemagne pleurant à la vue de la mer, par le pressentiment des maux qu'éprouveroit sa patrie quand il ne seroit plus; puis associant à l'empire, avec un cœur tout paternel, ce fils qui devoit être si malheureux père; racontant à ce fils sa propre histoire, lui disant qu'il étoit né dans le pays des Franks, qu'il avoit transporté à la race des Franks l'empire de la race de Romulus; Charlemagne annonçant que son temps est fini, que la vieillesse même lui échappe : ce sont de belles scènes qui attendent le peintre futur de notre histoire. Les dernières paroles d'un père de famille au milieu de ses enfants, ont quelque chose de triste et de solennel : le genre humain est la famille d'un grand homme et c'est elle qui l'entoure à son lit de mort.

Le poëte de Hlovigh fait venir son nom *Hludovicus* du mot latin *Ludus*, ou, ce qui

est beaucoup plus vrai, des deux mots teutons, *Hlut*, fameux, et *Wigh*, dieu à la guerre. Hlovigh le Débonnaire étoit malheureusement trop bon écolier; il savoit le grec et le latin : l'éducation littéraire donnée aux enfants de Charlemagne, fut une des causes de la prompte dégénération de sa race. Hlovigh hérita du titre d'empereur et de roi des Franks; Peppin, autre fils de Charlemagne, avoit eu en partage le royaume d'Italie.

Hlovigh le Débonnaire associa son fils Lother à l'empire (817), créa son autre fils Peppin duc d'Aquitaine, et son autre fils Hlovigh roi de France. Son quatrième fils Karle II, dit le Chauve, qu'il avoit eu de Judith, sa seconde femme, n'eut d'abord aucun partage.

Les démêlés de Hlovigh le Débonnaire et de ses fils eurent pour résultat deux dépositions et deux restaurations de ce prince qui expira en 840 d'inanition et de chagrin.

Karle le Chauve n'avoit que dix-sept ans lorsque son père décéda : il étoit roi de France, de Bourgogne et d'Aquitaine. Il s'unit à Hlovigh, roi de Bavière, son frère de père, contre Lother, empereur et roi d'Italie et de Rome. La bataille de Fontenai, en Bourgogne, fut livrée le 25 juin 841. Karle le Chauve et Hlovigh de Bavière demeurèrent vainqueurs de

Lother et du jeune Peppin, fils de Peppin, roi d'Aquitaine, dont la dépouille avoit été donnée par Hlovigh le Débonnaire à Karle le Chauve.

On a porté jusqu'à cent mille le nombre des morts restés sur la place : exagération manifeste (Voir *la savante Dissertation de l'abbé Lebœuf*). Mais ces affaires entre les Franks étoient extrêmement cruelles, et l'ordre profond qu'ils affectoient dans leur infanterie amenoit des résultats extraordinaires. Thierry remporta, en 612, une victoire sur son frère Théodebert à Tolbiac, lieu déjà célèbre : « Le meurtre fut tel des deux » côtés, dit la chronique de Frédégher, que les » corps des tués n'ayant pas assez de place pour » tomber restèrent debout serrés les uns contre » les autres, comme s'ils eussent été vivants. » (*Stabant mortui inter cœterorum caddvera stricti, quasi viventes*, cap. 38.)

Un des premiers historiens des temps modernes, M. Tierry, a fixé avec une rare perspicacité à la bataille de Fontenai le commencement de la transformation du peuple frank en nation française. La plus grande perte étant tombée sur les tribus qui se servoient encore de la langue germanique, les vainqueurs firent graduellement prévaloir les mœurs et la langue romanes. Cette bataille prépara encore une révolution par un autre effet : la plupart des anciens chefs franks

y périrent, comme les anciens nobles françois restèrent au champ de Crécy; ce qui amena au rang supérieur de la société les chefs d'un rang secondaire, de même encore que la seconde noblesse françoise surgit après les déroutes de Crécy et de Poitiers. Ces seconds Franks, fixés dans leurs fiefs, devinrent sous la troisième race la tige de la haute noblesse françoise.

L'empereur Lother, retiré à Aix-la-Chapelle, leva une nouvelle armée de Saxons et de Neustriens. Advint alors le traité et le serment entre Karle et Hlouis, écrits et prononcés dans les deux langues de l'empire, la langue romane et la langue tudesque. Je ferai néanmoins observer qu'il y avoit une troisième langue, le celtique pur, que l'on distinguoit de la langue *gauloise* ou *romane*, comme le prouve ce passage de Sulpice Sévère; Parlez celtique ou gaulois, si vous aimez mieux : *In verò celticè, vel si mavis, gallicè loquere*. Au milieu de ces troubles parurent les Normands qui devoient achever de composer avec les Gaulois-Romains, les Burgondes ou Bourguignons, les Visigoths, les Bretons, les Wascons ou Gascons et les Franks, la nation françoise : Robert le Fort, bisaïeul de Hugues Capet, et qui possédoit le duché de Paris, fut tué d'un coup de flèche, en combattant contre les Normands dans les environs du Mans.

L'empereur Lother meurt en habits de moine (855) : prince turbulent, persécuteur de son père et de ses frères.

Karle le Chauve est empoisonné par le juif Sédécias, dans un village au pied du Mont-Cénis en revenant en France (3 octobre 877).

Hlovigh le Bègue succède au royaume des Franks, et est couronné empereur par le pape Jean VIII. Karloman, fils de Hlovigh le Germanique, lui disputa l'empire et fut peut-être empereur; mais, après la mort de Karloman, Karle le Gros, son frère, obtint l'empire.

Karle le Gros, empereur, devint encore roi de France à l'exclusion de Karle, fils de Hlovigh le Bègue. Il posséda presque tous les états de Charlemagne. Siége de Paris par les Normands, qui dure deux ans et que Karle le Gros fait lever à l'aide d'un traité honteux. Il avoit recueilli autant de mépris que de grandeurs; on l'avoit dépouillé de la dignité impériale avant sa mort arrivée en 888.

Karle, fils de Hlovigh le Bègue, fut proposé pour empereur; on n'en voulut pas plus qu'on n'en avoit voulu pour roi de France. Arnoul, bâtard de l'empereur Carloman, succède à l'empire de Karle le Gros; Eudes, comte de Paris et fils de Robert le Fort, est proclamé roi des Franks dans l'assemblée de Compiègne :

Eudes avoit défendu Paris contre les Normands. En 892, Karle III est enfin proclamé roi dans la ville de Laon. Il y eut partage entre Eudes et Karle : Eudes eut le pays entre la Seine et les Pyrénées, et Karle les provinces depuis la Seine jusqu'à la Meuse.

Après la mort d'Eudes (898), Karle III, dit le Simple, recueillit la monarchie entière. Alors commençoient les guerres particulières entre les chefs devenus souverains des provinces dont ils avoient été les commandants. A Saint-Clair-sur-Ept fut conclu (912), le traité en vertu duquel Karle le Simple donne sa fille Ghisèle en mariage à Rollon, et cède à son gendre cette partie de la Neustrie que les conquérants appelaient déjà de leur nom. Rollon la posséda à titre de duché, sous la réserve d'en faire hommage à Karle et d'embrasser la religion chrétienne; il demanda et obtint encore la seigneurie directe et immédiate de la Bretagne : grand homme de justice et d'épée, il fut le chef de ce peuple qui renfermoit en lui quelque chose de vital et de créateur propre à former d'autres peuples.

L'empereur Hlovigh IV étant mort, Karle, resserré dans un étroit domaine par les seigneuries usurpées, ne put intervenir, et l'empire sortit de la France. Conrad, duc de Franconie,

et ensuite Henric Ier., tige de la maison impériale de Saxe, furent élus empereurs. Le fils d'Henric, Othon, dit le Grand, couronné à Rome (962), réunit le royaume d'Italie au royaume de Germanie.

Robert, frère du roi Eudes, est proclamé roi et sacré à Rheims (922). Karle le Simple lui livre bataille, le défait et le tue. Tout épouvanté de sa victoire, il s'enfuit auprès de Henric, roi de Germanie, et lui cède une partie de la Lothingarie. De là il s'enfuit chez Herbert, comte de Vermandois, d'où il s'enfuit enfin dans sa tombe (929). Oghine, fille d'Édouard Ier., roi des Anglois, se retire à Londres auprès d'Adelstan, son frère; elle emmène avec elle son fils Hlovigh, qui prit le surnom *d'Outre-mer*.

En 923 on veut décerner la couronne à Hugues qui la fait donner à son beau-frère Raoul, duc et comte de Bourgogne: Raoul ne fut jamais reconnu roi dans les provinces méridionales de la France. Il meurt à Autun, en 936. Hugues, dit le Grand, dit l'Abbé, dit le Blanc, ne veut point encore de la couronne et fait revenir Hlovigh d'Outre-mer, fils de Charles le Simple. Celui-ci âgé de 16 ans monte au trône.

En 954, il meurt d'une chute de cheval, et laisse deux fils, Lother et Karle, duc de Lothingarie.

Lother est élu roi, sous le patronage de Hu-

gues le Grand; le royaume, devenu trop petit, ne se partage point entre les deux frères. Hugues décède (956). Lother voit ses états presque réduits, par l'envahissement des grands vassaux, à la ville de Laon; ainsi s'étoit rétréci le large héritage de Charlemagne. Charles VII fut aussi *roi de Bourges*, mais il sortit de cette ville pour reconquérir son royaume, et Lother ne reprit pas le sien. Il mourut à Rheims en 986, du poison que lui donna sa femme, fille de Lother, roi d'Italie. Son fils, Louis V, surnommé mal à propos le Fainéant, fut le dernier roi de la race karlovingienne. Il ne régna qu'un an et partagea le destin de son père; sa femme, Blanche d'Aquitaine, l'empoisonna; il ne laissa point de postérité. Karle, son oncle, avoit des prétentions à la couronne, mais l'élection se fit en faveur de Hugues Capet, duc des François. Hugues commença la race de ces rois dont le dernier vient de descendre du trône : force est de reconnoître cette grandeur du passé par le vide et le mouvement qu'elle creuse et qu'elle cause dans le monde en se retirant.

Les soixante premières années de la seconde race n'offrent aucun changement remarquable dans les mœurs et dans le gouvernement; c'est toujours la société romaine dominée par quelques conquérants. Le rétablissement de l'empire

d'Occident donne même à cette époque un plus grand air de ressemblance avec les temps antérieurs. Sous le rapport militaire, Charlemagne ne fait que ce que beaucoup d'empereurs avoient fait avant lui; il se transporte en diverses provinces de l'Europe pour repousser des Barbares, comme Probus, Aurélien, Dioclétien, Constantin, Julien avaient couru d'un bout du monde à l'autre dans la même nécessité. Sous le rapport de la législation et des études, Charlemagne avoit encore eu des modèles; les empepereurs, mêmes les plus ignorés et les plus foibles, s'étoient distingués par la promulgation des lois et l'établissement des écoles; mais il faut convenir que ces nobles entreprises de Charlemagne amenèrent d'autres résultats; elles étoient aussi plus méritoires dans le soldat teuton qui fit recueillir les chansons des anciens Germains, « *Qui mist noms aux douze mois selonc la* » *langue toyse, et noms propres aux douze* » *vents; car avant ce n'estoient nomé que li* » *quatre vent cardinal*, dans un soldat *qui se* » *vestoit à la manière de France, vestoit en* » *yver un garnement forré de piaus de loutre* » *ou de martre*, dans un soldat *qui levoit un* » *chevalier armé sur sa paume, et de Joyeuse,* » *son épée, coupoit un chevalier tout armé.* » (Chron. Saint-Denis.)

On retrouve à la cour des rois des deux premières races, les charges et les dignités de la cour des Césars, ducs, comtes, chanceliers, référendaires, camériers, domestiques, connétables, grands-maîtres du palais : Charmagne seul garda la première simplicité des Franks ; ses devanciers, et ses successeurs affectèrent la magnificence romaine. On voit auprès de Hlovigh le Débonnaire, Hérold le Danois portant une chlamyde de pourpre, ornée de pierres précieuses et d'une broderie d'or; sa femme, par les soins de la reine Judith, revêt une tunique également brodée d'or et de pierreries; un diadème couvre son front et un long collier descend sur son sein. La reine danoise, il est vrai, a aussi des cuissards de mailles d'or et de perles, et un capuchon d'or retombe sur ses épaules : ce sont des sauvages se parant à leur fantaisie dans le vestiaire d'un palais. Dans une châsse brillante, l'enfant Karle (Karle le Chauve) *frappe de ses petites armes une biche que lui ont ramenée ses jeunes compagnons* : Virgile ne disoit pas mieux d'Ascagne.

Les Capitulaires de Charlemagne, relatifs à la législation civile et religieuse, reproduisent à peu près ce que l'on trouve dans les lois romaines et dans les canons des conciles; mais

ceux qui concernent la législation domestique sont curieux par le détail des mœurs.

Le Capitulaire *de Villis fisci* se compose de soixante-dix articles, vraisemblablement recueillis de plusieurs autres Capitulaires.

Les intendants du domaine sont tenus d'amener au palais où Charlemagne se trouvera le jour de la Saint-Martin d'hiver, tous les poulains de quelque âge qu'ils soient, afin que l'empereur, après avoir entendu la messe, les passe en revue.

On doit au moins élever dans les basses-cours des principales métairies cent poules et trente oies.

Il y aura toujours dans ces métairies, des moutons et des cochons gras, et au moins deux bœufs gras, pour être conduits, si besoin est, au palais.

Les intendants feront saler le lard; ils veilleront à la confection des cervelas, des andouilles, du vin, du vinaigre, du sirop de mûres, de la moutarde, du fromage, du beurre, de la bière, de l'hydromel, du miel et de la cire.

Il faut, pour la dignité des maisons royales, que les intendants y élèvent des laies, des paons, des faisans, des sarcelles, des pigeons, des perdrix et des tourterelles.

Les colons des métairies fourniront aux ma-

17.

nufactures de l'empereur du lin et de la laine, du pastel, de la garance, du vermillon, des instruments à carder, de l'huile et du savon.

Les intendants défendront de fouler la vendange avec les pieds : Charlemagne et la reine, qui commande également dans tous ces détails, veulent que la vendange soit très-propre.

Il est ordonné, par les articles 39 et 65, de vendre au marché, au profit de l'empereur, les œufs surabondants des métairies et les poissons des viviers.

Les chariots destinés à l'armée doivent être tenus en bon état, les litières doivent être couvertes de bon cuir et si bien cousues, qu'on puisse s'en servir au besoin comme de bateaux pour passer une rivière.

On cultivera dans les jardins de l'empereur et de l'impérarice toute sortes de plantes, de légumes et de fleurs : des roses, du baume, de la sauge, des concombres, des haricots, de la laitue, du cresson alenois, de la menthe romaine, ordinaire et sauvage, de l'herbe aux chats, des choux, des oignons, de l'ail et du cerfeuil.

C'était le restaurateur de l'empire d'Occident, le fondateur des nouvelles études, l'homme qui du milicu de la France, en étendant ses deux bras, arrêtait au nord et au midi les der-

nières armées d'une invasion de six siècles, c'était Charlemagne enfin qui faisait vendre au marché les œufs de ses métairies et réglait ainsi avec sa femme ses affaires de ménage.

Quand je parlerai de la chevalerie, je montrerai qu'on en doit rattacher l'origine à la seconde race, et que les romanciers du onzième siècle en transformant Charlemagne en chevalier, ont été plus fidèles qu'on ne l'a cru à la vérité historique.

Les Capitulaires des rois francs jouirent de la plus grande autorité : les papes les observaient comme des lois; les Germains s'y soumirent jusqu'au règne des Othons, époque à laquelle les peuples au-delà du Rhin, rejetèrent le nom de Franks qu'ils s'étoient glorifiés de porter. Karle le Chauve, dans l'édit de Pitres (chap. 6), nous apprend comment se dressoit le Capitulaire. « La » loi, dit ce prince, devient irréfragable par le » consentement de la nation et la constitution » du roi. » La publication des Capitulaires, rédigés du consentement des assemblées nationales, étoit faite dans les provinces par les évêques et par les envoyés royaux, *missi dominici.*

Les Capitulaires furent obligatoires jusqu'au temps de Philippe-le-Bel : alors les Ordonnances les remplacèrent. Rhenanus les tira de l'oubli

en 1531 : ils avoient été recueillis incomplétement en deux livres, par Angesise, abbé de Fontenelles (et non pas de Lobes), vers l'an 827. Benoît, de l'église de Mayence, augmenta cette collection en 845. La première édition imprimée des Capitulaires, est de Vitus; elle parut en 1545.

Les assemblées générales où se traitoient les affaires de la nation, avoient lieu deux fois l'an partout où le roi ou l'empereur les convoquoit. Le roi proposoit l'objet du Capitulaire : lorsque le temps étoit beau, la délibération avoit lieu en plein air, sinon on se retiroit dans des salles préparées exprès. Les évêques, les abbés et les clercs d'un rang élevé, se réunissoient à part; les comtes et les principaux chefs militaires de même. Quand les évêques et les comtes le jugeoient à propos, ils siégeoient ensemble, et le roi se rendoit au milieu d'eux; le peuple étoit forclos, mais après la loi faite on l'appeloit à la sanction (*Hincmar. Hunold.*) : la liberté individuelle du Franck se changeoit peu à peu en liberté politique, de ce genre représentatif inconnu des anciens. Les assemblées du huitième et du neuvième siècle étoient de véritables États tels qu'ils reparurent sous Saint-Louis et Philippe le Bel; mais les États des Karlovingiens avoient une base plus large, parce

qu'on étoit plus près de l'indépendance primitive des Barbares : le *peuple* existoit encore sous les deux premières races ; il avoit disparu sous la troisième pour renaître par les *serfs* et les *bourgeois*.

Cette liberté politique karlovingienne perdit bientôt ce qui lui restoit de populaire : elle devint purement aristocratique, quand la division croissante du royaume priva de toute force la royauté.

La justice, dans la monarchie franke, étoit administrée de la manière établie par les Romains ; mais les rois chevelus, afin d'arrêter la corruption de cette justice, instituèrent les *missi dominici*, sorte de commissaires ambulants qui tenoient des Assises, rendoient des arrêts au nom du souverain, et sévissoient contre les magistrats prévaricateurs. Quand il s'agira de la féodalité et des parlemens, je montrerai comment la source de la justice chez les peuples modernes, fut autre que la source de la justice chez les Grecs et les Latins.

Sous les successeurs de Charlemagne se déclare la grande révolution sociale qui changea le monde antique dans le monde féodal ; second pas de la liberté générale des hommes, ou passage de l'*esclavage* au *servage*. J'expliquerai en son lieu cette mémorable transformation.

Charlemagne, comme tous les grands hommes, par l'attraction naturelle du génie, concentra l'administration et le mouvement social en sa personne; à sa mort l'unité disparut : ses contemporains, qui avoient vu son empire, en déplorèrent la division.

Alexandre n'ayant point de famille livra à ses capitaines, comme à ses enfants, les débris de sa conquête : en quittant la Macédoine il ne s'étoit réservé que l'espérance; en quittant la vie il ne garda que la gloire. Charlemagne n'étoit point dans la même position : il commençoit un monde; Alexandre en finissoit un. Charlemagne partagea son empire entre ses trois fils; ses fils le morcelèrent entre les leurs. En 888, à la mort de Karle le Gros, il y avoit déjà sept royaumes dans la monarchie du fils de Karle le Martel : le royaume de France, le royaume de Navarre, le royaume de Bourgogne cis-jurane, le royaume de Bourgogne trans-jurane, le royaume de Lorraine, le royaume d'Allemagne, le royaume d'Italie. Karle le Chauve établit l'hérédité des bénéfices. « Si après notre mort, dit-il, quelqu'un » de nos Fidèles a un fils ou tel autre pa- » rent......... qu'il soit libre de lui trans- » mettre ses bénéfices et honneurs comme il » lui plaira. » Ce n'étoit que changer le fait en

droit, car les ducs, comtes et vicomtes, retenoient déjà les châteaux, villes, et provinces dont ils avoient reçu le commandement. A la fin du neuvième siècle, vingt-neuf fiefs ou souverainetés aristocratiques se trouvoient établis. Un siècle après, à la chute de la race Karlovingienne, le nombre s'en étoit accru jusqu'à cinquante-cinq. A mesure que ces petits états féodaux se multiplioient, les grands états monarchiques diminuoient : les sept royaumes existants du temps de Karle le Gros, étoient réduits à quatre, lorsque Hugues Capet reçut la couronne.

Les fiefs usurpés donnèrent naissance aux maisons aristocratiques que l'on voit s'élever à cette époque : alors les Barbares substituèrent à leurs noms germaniques et ajoutèrent à leurs prénoms chrétiens les noms des domaines dans lesquels ils s'étoient impatronisés. Les noms propres de lieux, ont précédé les noms propres d'individus : le Sauvage donne à sa terre une dénomination tirée de ses accidents, de ses qualités, de ses produits, avant de prendre lui-même une appellation particulière dans la famille commune des hommes ; un globe pourroit avoir une géographie et n'avoir pas un seul habitant.

Le gentilhomme proprement dit, dans le

sens où nous entendons ce mot aujourd'hui, commença de paroître vers la fin de la seconde race. La noblesse titrée, que Constantin mit à la place du patriciat, s'infiltra chez les Franks par leur mélange avec les générations romaines, par les emplois qu'ils occupèrent dans l'empire, par l'influence que les vaincus civilisés exercèrent dans l'intimité du foyer sur leurs vainqueurs agrestes.

Dans les autres parties de l'Europe la même cause agit, les mêmes faits s'accomplissent : le monarque n'est plus que le chef de nom d'une aristocratie religieuse et politique dont les cercles concentriques se vont resserrant autour de la couronne; dans chacun de ces cercles s'inscrivent d'autres cercles qui ont des centres propres à leur mouvement : la royauté est l'axe autour duquel tourne cette sphère compliquée, république de tyrannies diverses.

L'Église eut la principale part à la création de ce système; elle avoit atteint le complément de ses institutions dans la période que les deux premières races mirent à s'écouler; elle avoit saisi l'homme dans toutes ses facultés : aujourd'hui même on ne peut jeter les regards autour de soi, sans s'apercevoir que le monde extraordinaire d'où nous sommes sortis, étoit presqu'entière-

ment l'ouvrage de la religion et de ses ministres.

Les précédentes études nous ont montré le christianisme avançant à travers les siècles, changeant non de principe mais de moyen d'âge en âge, se modifiant pour s'adapter aux modifications successives de la société, s'accroissant par les persécutions et s'élevant quand tout s'abaissoit. L'Église (qu'il faut toujours bien distinguer de la Communauté chrétienne, mais qui étoit la forme visible de la foi et la constitution politique du christianisme) l'église s'organisoit de plus en plus : ses milices s'étoient portées d'Orient en Occident; Benoît avoit fondé au mont Cassin son ordre célèbre.

Le long usage des conciles avoit rendu ceux-ci plus réguliers; on les savoit mieux tenir, on connoissoit mieux leur puissance. Sur les conciles se modelèrent les corps délibérants des deux premières races, et les prélats, qui dans la société religieuse représentoient les Grands, furent admis au même rang dans la société politique. Les évêques se trouvèrent tout naturellement le premier ordre de l'état, par la raison qu'ils étoient à la tête de la civilisation par l'intelligence. Les preuves de la considération et de l'autorité des évêques sous les races Mérovingienne et Karlovingienne sont partout.

La composition pour le meurtre d'un évêque dans la loi salique est de neuf cents sous d'or, tandis que celle du meurtre d'un Frank n'est que de deux cents sous; on peut tuer un Romain convive du roi pour trois cents sous et un antrustion pour six cents.

Un des premiers actes de Khlovigh est adressé aux *évêques et abbés*, aux hommes illustres les magnifiques ducs, etc., *omnibus episcopis*, *abbatibus*, etc. Khlother fait la même chose en 516.

Guntran et Khilpéric s'en remettent de leurs différends au jugement des *évêques* et des anciens du peuple: *ut quidquid sacerdotes vel seniores populi judicarent*. Guntran et Khildebert se soumettent à la médiation des *prêtres*: *mediantibus sacerdotibus* (588). Khlother II assemble les *évêques* de Bourgogne pour délibérer sur les affaires de l'État et le salut de la patrie: *cùm pontifices et universi proceres regni sui....... pro utilitate regiâ et salute patriæ conjunxissent* (627).

Lss évêques sont toujours nommés les premiers dans les diplômes; aucune assemblée où l'on ne les voie paroître: ils jugent avec les rois dans les plaids, et leur nom est placé au bas de l'arrêt immédiatement après celui du roi; ils sont souverains de leurs villes épiscopales; ils ont la justice; ils battent monnaie; ils lèvent des impôts et

des soldats : Savarik, évêque d'Auxerre, s'empara de l'Orléanois, du Nivernois, des territoires de Tonnerre, d'Avalon et de Troyes, et les unit à ses domaines. Le prêtre, dans le camp, s'appeloit l'*abbé des armées*.

L'unité de l'Église, qui s'étoit établie par la doctrine, prit une nouvelle force par la création du temporel de la cour de Rome. Une fois la papauté portant couronne, son influence politique augmenta ; elle traita d'égale à égale avec les maîtres des peuples. Aussi voit-on les pontifes signer au testament des rois, approuver ou désapprouver le partage des royaumes, parvenir enfin à cet excès d'autorité, qu'ils disposoient des sceptres et forçoient les empereurs à leur venir baiser les pieds. Et cependant cette puissance sans exemple sur la terre n'étoit qu'une puissance d'opinion, puisque les papes qui imposoient leur tiare au monde, étoient à peine obéis dans la ville de Rome.

Les successeurs de saint Pierre étant montés au rang de souverains, il en fut de même des évêques ; la plupart des prélats en Allemagne étoient des princes : par une rencontre naturelle mais singulière, lorsque l'empire devint électif les dignités devinrent héréditaires ; l'élu fut amovible, l'électeur inamovible.

Le grand nom de Rome, de Rome tombée

aux mains des papes, ajouta l'autorité à leur suprématie en l'environnant de l'illusion des souvenirs : Rome, reconnue des Barbares eux-mêmes pour l'ancienne source de la domination, parut recommencer son existence, ou continuer la ville éternelle.

La cour théocratique donnoit le mouvement à la société universelle : de même que les fidèles étoient partout, l'Église étoit en tous lieux. Sa hiérarchie, qui commençoit à l'évêque et remontoit au souverain pontife, descendoit au dernier clerc de paroisse, à travers le prêtre, le diacre, le sous-diacre, le curé et le vicaire. En dehors du clergé séculier, étoit le clergé régulier; milice immense qui, par ses constitutions, embrassoit tous les accidents et tous les besoins de la société laïque : il y avoit des ecclésiastiques et des moines pour toutes les espèces d'enseignements ou de souffrances. Le prêtre célibataire de l'unité catholique ne se refusa point, comme le ministre marié séparé de cette communion, aux calamités populaires ; il devoit mourir dans un temps de peste en secourant les pestiférés ; il devoit mourir dans un temps de guerre en défendant les villes et en montant à cheval, malgré l'interdiction canonique; il devoit mourir en se portant aux incendies; il devoit mourir pour le rachat des captifs : à lui étoient confiés

le berceau et la tombe; l'enfant qu'il élevoit ne pouvoit, lorsqu'il étoit devenu homme, prendre une épouse que de sa main. Des communautés de femmes remplissoient envers les femmes les mêmes devoirs : puis venoit la solitude des cloîtres pour les grandes études et les grandes passions. On conçoit qu'un système religieux ainsi lié à l'humanité devoit être l'ordre social même.

Les richesses du clergé, déjà si considérables sous les empereurs romains qu'on avoit été obligé d'y mettre des bornes, continuèrent de s'accroître jusqu'au douzième siècle, bien qu'elles fussent souvent attaquées, saisies et vendues dans les besoins urgents de l'état. Le monastère de Saint-Martin d'Autun possédoit, sous les Mérovingiens, cent mille manses; la manse étoit un fonds de terre dont un colon se pouvait nourrir avec sa famille et payer le cens au propriétaire. L'abbaye de Saint-Riquier, plus riche encore, nous montre ce que c'étoit qu'une ville de France au neuvième siècle.

Héric, en 831, présenta à Hlovigh le Débonnaire, l'état des biens de la susdite abbaye. Dans la ville de Saint-Riquier, propriété des moines, il y avoit deux mille cinq cents manses de séculiers; chaque manse payoit douze deniers, trois setiers de froment, d'avoine et de fèves,

quatre poulets et trente œufs. Quatre moulins devoient six cents muits de grain mêlé, huit porcs et douze vaches. Le marché, chaque semaine, fournissoit quarante sous d'or, et le péage vingt sous d'or. Treize fours produisoient chacun par an, dix sous d'or, trois cents pains et trente gâteaux dans le temps des Litanies. La cure de Saint-Michel donnoit un revenu de cinq cents sous d'or, distribués en aumônes par les frères de l'abbaye. Le casuel des enterrements des pauvres et des étrangers étoit évalué, année courante, à cent sous d'or, également distribués en aumônes. L'abbé partageoit chaque jour aux mendiants cinq sous d'or; il nourrissoit trois cents pauvres, cent cinquante veuves et soixante clercs. Les mariages rapportoient annuellement vingt livres d'argent pesant, et le jugement des procès soixante-huit livres.

La rue des Marchands (dans la ville de Saint-Riquier) devoit à l'abbaye, chaque année, une pièce de tapisserie de la valeur de cent sous d'or, et la rue des Ouvriers en fer, tout le ferrement nécessaire à l'abbaye; la rue des Fabricants de boucliers étoit chargée de fournir les couvertures de livres; elle relioit ces livres et les cousoit, ce qu'on estimoit trente sous d'or. La rue des Selliers procuroit des selles à l'abbé et aux frères; la rue des Boulangers délivroit cent

pains hebdomadaires; la rue des Écuyers étoit exempte de toute charge (*Vicus Servientium per omnia liber est*); la rue des Cordonniers munissoit de souliers les valets et les cuisiniers de l'abbaye; la rue des Bouchers étoit taxée chaque année, à quinze setiers de graisse; la rue des Foulons confectionnoit les sommiers de laine pour les moines; et la rue des Pelletiers les peaux qui leur étoient nécessaires; la rue des Vignerons donnoit par semaine seize setiers de vin et un d'huile; la rue des Cabaretiers, trente setiers de cervise (bière) par jour; la rue des Cent dix *Milites*; Chevaliers, devoit entretenir pour chacun d'eux un cheval, un bouclier, une épée, une lance, et les autres armes.

La chapelle des nobles otroyoit chaque année douze livres d'encens et de parfum; les quatre chapelles du commun peuple (*populi vulgaris*) payoient cent livres de cire et trois d'encens. Les oblations présentées au sépulchre de Saint-Riquier, valoient par semaine deux cents marcs ou trois cents livres d'argent.

Suit le bordereau des vases d'or et d'argent des trois églises de Saint-Riquier, et le catalogue des livres de la bibliothèque. Vient la liste des villages de Saint-Riquier, au nombre de vingt : Buniac, Vallès, Drusiac, Neuville, Gaspanne, Guibrantium, Bagarde, Cruticelle, Croix, Civi-

uocurtis, Haidulficurtis, Maris, Nialla, Langradus, Alteica, Rochonismons, Sidrunis, Concilio, Buxudis, Ingoaldicurtis. Dans ces villages se trouvoient quelques vassaux de Saint-Riquier, qui possédoient des terres à titre de bénéfices militaires. On voit de plus treize autres villages sans mélange de fief; et ces villages, dit la notice, sont moins des villages que des villes et des cités.

Le dénombrement des églises, des villes, villages et terres dépendants de Saint-Riquier, présentent les noms de cent chevaliers attachés au monastère, lesquels chevaliers composent à l'abbé, aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, une cour presque royale. En résumé, le monastère possédoit la ville de Saint-Riquier, treize autres villes, trente villages, un nombre infini de métairies, ce qui produisoit un revenu immense. Les offrandes en argent, faites au tombeau de Saint-Riquier, s'élevaient seules par an à quinze mille six cents livres de poids, près de deux millions numériques de la monnoie d'aujourd'hui.

Khlovigh gratifia l'église de Rheims de terres dans la Belgique, la Thuringe, l'Austrasie, la Septimatnie et l'Aquitaine; il donna de plus, à l'évêque qui l'avoit baptisé, tout l'espace de terre qu'il pourroit parcourir, pendant que lui, Khlovigh, dormiroit après son dîner. L'église de

Besançon étoit une souveraineté : l'archevêque de cette église avoit pour hommes-liges le vicomte de Besançon, les seigneurs de Salins, de Montfaucon, de Montferrand, de Durnes, de Montbeillard, de Saint-Seine; le comte de Bourgogne relevoit même pour la seigneurie de Gray, de Vesoul et de Choye, de l'archevêché de Besançon.

Charlemagne ordonna en 805, le renouvellement du testament d'Abbon en faveur du monastère de la Novalaise; cette charte contient la nomenclature des lieux donnés : M. Lancelot en a recherché la situation; on peut voir ce document curieux.

Il seroit impossible de calculer la quantité d'or et d'argent, soit monnoyés, soit employés en objets d'arts, qui existoit dans les bas siècles; elle devoit être considérable, à en juger par l'opulence des églises, par l'abondance incroyable des aumônes et des offrandes, et par la multitude infinie des impôts. Les Barbares avoient dépouillé le monde, et leurs rapines étoient restées dans les lieux où ils s'étoient établis : on sait aujourd'hui qu'une armée féconde les champs qu'elle ravage.

La seule chose à remarquer maintenant sur les richesses du clergé, c'est comment elles servirent à la société, et de quelle autre propriété elles se composèrent.

Sous les races mérovingiennes et karlovingiennes, le droit de conquête dominoit; les terres ne furent point enlevées au propriétaire par la loi positive, mais le fait se dut mettre et se mit souvent en contradiction avec le droit. Quand un Frank se vouloit emparer du champ d'un Gaulois-Romain; qui l'en pouvoit empêcher? Lorsque Khlovigh donne à saint Remi l'espace que le saint pourra parcourir tandis que le roi dormira [1], il est clair que le saint dut passer sur des terres déja possédées qui n'appartenoient plus à leur ancien propriétaire, lorsque le roi se réveilla. Mais ces terres qui changèrent de possesseurs, ne changèrent point de régime, et c'est sur ce point que toutes les notions historiques ont été faussées.

L'imagination s'est représentée les possessions d'un monastère comme une chose sans aucun rapport avec ce qui existoit auparavant: erreur capitale.

Une abbaye n'étoit autre chose que la demeure d'un riche patricien romain, avec les diverses classes d'esclaves et d'ouvriers attachés au service de la propriété et du propriétaire, avec les villes et les villages de leur dépendance. Le Père Abbé

[1] Karle le Martel fit une concession de la même nature: il dédommageoit le clergé, aux dépens des voisins, des biens qu'il lui avoit pris.

étoit le maître; les Moines, comme les Affranchis de ce Maître, cultivoient les sciences, les lettres et les arts. Les yeux même n'étoient frappés d'aucune différence dans l'extérieur de l'abbaye et de ses habitants; un monastère étoit une maison romaine pour l'architecture : le portique ou le cloître au milieu, avec les petites chambres au pourtour du cloître. Et, comme sous les derniers Césars il avoit été permis, et même ordonné, aux particuliers de fortifier leurs demeures, un couvent enceint de murailles crénelées ressembloit à toutes les habitations un peu considérables. L'habillement des moines étoit celui de tout le monde : les Romains, depuis long-temps, avoient quitté le manteau et la toge; on avoit été obligé de porter une loi pour leur défendre de se vêtir à la *gothique*; les brayes des Gaulois et la robe longue des Perses étoient devenues d'un usage commun. Les religieux ne nous paroissent aujourd'hui si extraordinaires dans leur accoutrement, que parce qu'il date de l'époque de leur institution.

L'abbaye, pour le répéter, n'étoit donc qu'une maison romaine; mais cette maison devint bien de main-morte par la loi ecclésiastique, et acquit par la loi féodale une sorte de souveraineté : elle eut sa justice, ses chevaliers et ses soldats; petit état complet dans toutes ses

parties et en même-temps ferme expérimentale, manufacture (on y faisoit de la toile et des draps) et école.

On ne peut rien imaginer de plus favorable aux travaux de l'esprit et à l'indépendance individuelle, que la vie cénobitique. Une communauté religieuse représentoit une famille artificielle toujours dans sa virilité et qui n'avoit pas, comme la famille naturelle, à traverser l'imbécillité de l'enfance et de la vieillesse : elle ignoroit les temps de tutelle et de minorité, et tous les inconvéniens attachés à l'infirmité de la femme. Cette famille qui ne mouroit point, accroissoit ses biens sans les pouvoir perdre, et, dégagée des soins du monde, exerçoit sur lui un prodigieux empire. Aujourd'hui que la société n'a plus à souffrir de l'accaparement d'une propriété immobile, du célibat nuisible à la population, et de l'abus de la puissance monacale, elle juge avec impartialité des institutions qui furent sous plusieurs rapports utiles à l'espèce humaine à l'époque de leur formation.

Les couvents devinrent des espèces de forteresses où la civilisation se mit à l'abri sous la bannière de quelque saint : la culture de la haute intelligence s'y conserva avec la vérité philosophique qui renaquit de la vérité religieuse. La vérité politique, ou la liberté, trouva un inter-

prète et un complice dans l'indépendance du moine qui recherchoit tout, disoit tout et ne craignoit rien. Ces grandes découvertes dont l'Europe se vante, n'auroient pu avoir lieu dans la société barbare, sans l'inviolabilité et le loisir du cloître, les livres et les langues de l'antiquité ne nous auroient point été transmis, et la chaîne qui lie le passé au présent, eût été brisée. L'astronomie, l'arithmétique, la géométrie, le droit civil, la physique et la médecine, l'étude des auteurs profanes, la grammaire et les humanités, tous les arts eurent une suite de maîtres non interrompue, depuis les premiers temps de Khlovigh jusqu'au siècle où les universités, elles-mêmes religieuses, firent sortir la science des monastères. Il suffira pour constater ce fait, de nommer Alcuin, Anghilbert, Eghinard, Téghan, Loup de Ferrières, Éric d'Auxerre, Hincmar, Odon de Cluny, Gherbert, Abbon, Fulbert, ce qui nous conduit au règne de Robert, second roi de la troisième race. Alors naissent de nouveaux ordres religieux, et celui de Cluny n'eut plus le beau privilége d'être à peu près l'unique dépôt de l'instruction.

On sait tout ce qui avoit lieu relativement aux livres : tantôt les moines en multiplioient les exemplaires par zèle ou par ordre; tantôt ils en faisoient des copies par pénitence : on

transcrivoit Tite-Live pendant le carême par esprit de mortification. Il est malheureusement vrai qu'on gratta des manuscrits pour substituer à un texte précieux, l'acte d'une donation ou quelque élucubration scolastique. On voit dans le catalogue de la bibliothéque de l'abbaye de Saint-Riquier, an 831, des exemplaires de Cicéron, d'Homère et de Virgile. On trouve au dixième siècle, dans la bibliothéque de Rheims, les œuvres de Jules-César, de Tite-Live, de Virgile et de Lucain. Saint-Bénigne de Dijon possédoit un Horace. A Saint-Benoit sur Loire chaque écolier (ils étoient cinq mille) donnoit à ses maîtres deux volumes pour honoraires; à Montierender on montroit, en 990, la rhétorique de Cicéron et deux Térence. Loup de Ferrières fit corriger un Pline mal transcrit; il envoya à Rome des Suétone et des Quinte Curce. Dans l'abbaye de Fleury on avoit le traité de Cicéron *de la République*, qui n'a été retrouvé que de nos jours, encore non en entier. Je ne me souviens pas d'avoir vu mentionné dans les catalogues de ces anciennes bibliothéques de France, un seul Tacite.

La musique, la peinture, la gravure et surtout l'architecture ont des obligations infinies aux gens d'Église. Charlemagne montroit pour la musique le gout naturel que conserve encore aujourd'hui la race germanique : il avoit fait venir des chantres

de Rome ; il indiquoit lui-même dans sa chapelle avec le doigt ou avec une baguette, le tour du clerc qui devoit chanter ; il marquoit la fin du motet par un son guttural qui devenoit le diapason de la phrase recommençante. Le moine de Saint-Gall raconte qu'un clerc, ignorant les règles établies et obligé de figurer dans un chœur, agitoit la tête circulairement et ouvroit une énorme bouche pour imiter les chantres qui l'environnoient. Charlemagne garda son sang-froid et fit donner à ce clerc de bonne volonté une livre d'argent pour sa peine.

Il y avoit des écoles de musique : les moines connoissoient l'orgue et les instruments à cordes et à vent. Les sequences de la messe étoient fameux au dixième siècle ; on y poussoit le son à toute l'étendue de la voix ; ils produisoient des effets si extraordinaires qu'une femme en mourut de ravissement et de surprise. Les sequences, d'origine barbare, portoient le nom de *Frigdora*.

L'art de graver sur pierres précieuses, n'étoit pas perdu au huitième et au neuvième siècle : deux chanoines de Sens, Bernelin et Bernuin, construisirent une table d'or ornée de pierreries et d'inscriptions ; Heldric, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, peignoit ; Tutilon, moine de Saint-Gall, exerçoit à Metz l'art de graveur et de sculpteur. L'architecture dite Lombarde se rattache à

l'époque religieuse de Charlemagne : le moine de Gozze étoit un habile architecte du dixième siècle. Plus tard, l'architecture que nous appelons mal à propos gothique dut en majeure partie sa gloire, dans le douzième et le treizième siècle, à des clercs, des abbés, des moines et des hommes affiliés aux établissements ecclésiastiques. Hugues Libergier et Robert de Coucy, *maître de Notre-Dame et de Saint-Nicaise de Rheims*, avoient fourni les plans et dirigé la construction de l'église métropole de cette ville ainsi que de l'église de Saint-Nicaise, admirable édifice détruit par les Barbares du dix-huitième siècle. Aroun al Rascheld, ami et contemporain de Charlemagne, aimoit et protégeoit comme lui les sciences et les arts ; mais les lettres ont péri dans le moyen âge du mahométisme, et elles se sont rajeunies et renouvelées dans le moyen âge du christianisme.

Le corps du clergé étoit constitué de manière à favoriser le mouvement progresseur : la loi romaine qu'il opposoit aux coutumes absurdes et arbitraires, les affranchissements qu'il ne cessoit de commander, les immunités dont ses vassaux jouissoient, les excommunications locales dont il frappoit certains usages et certains tyrans, étoient en harmonie avec les besoins de la foule. Il est vrai qu'en ce faisant, les prêtres avoient pour objet principal l'augmentation de leur puis-

sance, mais cette puissance étoit elle-même plébéienne ; ces libertés, réclamées au nom des peuples, ne leur étoient pas incessamment données, mais elles répandoient dans la société des idées qui s'y devoient développer et tourner au profit de l'espèce humaine.

Le clergé régulier étoit encore plus démocratique que le clergé séculier. Les ordres mendiants avoient des relations de sympathie et de famille avec les classes inférieures; vous les trouvez partout à la tête des insurrections populaires : la croix à la main, ils menoient les bandes des *pastoureaux* dans les champs, comme les *processions* de la Ligue dans les murs de Paris. En chaire ils exaltoient les petits devant les grands et rabaissoient les grands devant les petits; plus les siècles étoient superstitieux, plus il y avoit de cérémonies, plus le moine avoit d'occasions d'expliquer ces vérités de la nature déposées dans l'Évangile : il étoit impossible qu'à la longue, elles ne descendissent pas de l'ordre religieux dans l'ordre politique. La milice de saint François se multiplia, parce que le peuple s'y enrôla en foule; il troqua sa chaîne contre une corde, et reçut de celle-ci l'indépendance que celle-là lui ôtoit; il put braver les puissants de la terre, aller avec un bâton, une barbe salé, des pieds crottés et nus, faire à ces terribles châte-

lains d'outrageantes leçons. Le maître, intérieurement indigné, étoit obligé de subir la réprimande de son *homme de poeste* transformé en *ingénu* par cela seul qu'il avoit changé de robe. Le capuchon affranchissoit plus vite encore que le heaume, et la liberté rentroit dans la société par des voies inattendues. A cette époque le Peuple se fit Prêtre, et c'est sous ce déguisement qu'il le faut chercher.

Enfin, on s'est élevé, avec raison, contre les richesses de l'Église qui possédoit la moitié des propriétés de la France; mais, pour rester dans la vérité historique, il eût été juste de remarquer que les deux tiers au moins de ces immenses richesses, étoient entre les mains de la partie *plébéienne* du clergé. J'insiste sur ce mot *plébéien*, parce qu'en développant tout ce qu'il renferme, on arrive à une nouvelle vue, et une vue très-exacte, d'un sujet jusqu'ici mal compris et mal représenté.

L'esprit d'égalité et de liberté de la *république* chrétienne avoit passé dans la *monarchie* de l'Église. Cette monarchie étoit élective et représentative; tous les chrétiens, même laïques, quel que fût leur rang, pouvoient arriver, en vertu de l'élection, à la première dignité. La papauté n'étoit qu'une souveraineté viagère; en certains cas même les conciles généraux pou-

voient déposer le souverain, et en choisir un autre; il en étoit ainsi des évêques élus primitivement par la communauté diocésaine.

Il arriva donc que le suprême pontife étoit très-souvent un homme sorti de la dernière classe sociale; tribun-dictateur que le peuple envoyait pour mettre le pied sur le cou de ces rois et de ces nobles, oppresseurs de sa liberté: Grégoire VII qui réduisit en pratique la théorie de cette souveraineté, et qui exerça dans toute sa rigueur son mandat populaire, étoit un moine de néant; Boniface VIII, qui déclaroit les papes compétents à ravir et à donner les couronnes, étoit un obscur légiste; Sixte V, qui approuvait le régicide, avoit gardé les pourceaux. Aujourd'hui même, après tant de siècles, cet esprit d'égalité n'est point altéré : il est rare que le souverain pontife soit tiré des grandes familles italiennes : un prêtre parvient au cardinalat; son frère, petit marchand, illumine sa boutique à Rome, en réjouissance de l'élévation de son frère. Le pape futur né dans le sein de l'égalité, entroit dans le cloître où il retrouvoit une autre sorte d'égalité mêlée à la théorie et à la pratique de l'obéissance passive : il sortoit de cette école avec l'amour du nivellement et la soif de la domination.

Pour expliquer la puissance temporelle du saint-

siége, ou est allé chercher des raisons d'ignorance et de religion, qui sans doute contribuèrent à l'augmenter, mais qui n'en étoient pas l'unique source : les papes la tenoient cette puissance de la liberté républicaine; ils représentoient en Europe la vérité politique détruite presque partout; ils furent dans le monde gothique les défenseurs des franchises populaires. La querelle du sacerdoce et de l'empire, est la lutte des deux principes sociaux au moyen âge, le pouvoir et la liberté : les Guelfes étoient les démocrates du temps, les Gibelins les aristocrates. Ces trônes déclarés vacants et livrés au premier occupant ; ces empereurs qui venoient à geuoux implorer le pardon d'un pontife; ces royaumes mis en interdit; ces églises fermées et une nation entière privée de culte par un mot magique; ces souverains frappés d'anathème, abandonnés non-seulement de leurs sujets, mais encore de leurs serviteurs et de leurs proches; ces princes évités comme des lépreux, séparés de la race mortelle en attendant leur retranchement de l'éternelle race; les aliments dont ils avoient goûté, les objets qu'ils avoient touché passés à travers les flammes ainsi que choses souillées : tout cela n'étoit que les effets énergiques de la souveraineté populaire déléguée à la religion, et par elle exercée.

La papauté marchoit alors à la tête de la

civilisation et s'avançoit vers le but de la société générale. Et comment ces monarques sans sujets, sans armées, fugitifs même et persécutés lorsqu'ils lançoient leurs foudres; comment ces souverains trop souvent sans mœurs, quelques-uns couverts de crimes, quelques autres ne croyant pas au dieu qu'ils servoient; comment auroient-ils pu détrôner les rois avec un moine, une parole, une idée, s'ils n'eussent été les chefs de l'opinion? Comment, dans toutes les régions du globe, les hommes chrétiens auroient-ils obéi à un prêtre dont le nom leur étoit à peine connu, si ce prêtre n'eût été la personnification de quelque vérité fondamentale? Aussi les papes ont-ils été maîtres de tout, tant qu'ils sont restés Guelfes ou démocrates; leur puissance s'est affoiblie, lorsqu'ils sont devenus Gibelins ou aristocrates. L'ambition des Médicis fut la cause de cette révolution : pour obtenir la thiare ils favorisèrent en Italie les armes impériales, et trahirent le parti populaire : dès ce moment l'autorité papale déclina, parce qu'elle avoit menti à sa propre nature, abandonné son principe de vie. Le génie des arts masqua d'abord aux yeux de la foule cette défaillance intérieure; mais les chefs-d'œuvre de Raphaël et de Michel-Ange, qui s'effacent sur les murs du Vatican, n'ont point remplacé le pouvoir dont les papes se dépouillèrent en déchirant leur contrat primitif.

C'est la même tendance à un faux pouvoir qui perdit la royauté sous Louis XIV : cette royauté, qui jusqu'au règne de Louis XIII s'étoit mélangée des libertés publiques, crut augmenter sa puissance en les étouffant, et elle se frappa au cœur. Les arts vinrent aussi embellir l'envahissement de nos franchises nationales : le Louvre du grand roi est encore debout comme le Vatican, mais par quels soldats a-t-il été pris et est-il gardé?

ANALYSE RAISONNÉE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LE RÈGNE DE KLOVIGH JUSQU'A CELUI
DE PHILIPPE VI, DIT DE VALOIS.

TROISIÈME RACE.

Avec la troisième race finit l'histoire des Franks et commence l'histoire des François.

La monarchie de Hugues Capet subit quatre transformations principales :

Elle fut purement Féodale jusqu'au règne de Philippe le Bel.

A Philippe le Bel s'élève la monarchie des Trois états [1] et du Parlement, qui dure jusqu'à Louis XIII.

[1] Appelés depuis états généraux.

Louis XIV impose la monarchie Absolue que détruit la monarchie Constitutionnelle ou Représentative de Louis XVI.

Les faits de la monarchie purement Féodale sont : la formation même et le caractère de ce gouvernement, le mouvement insurrectionnel et l'affranchissement des Communes, la conquête de l'Angleterre par les Normands, les croisades extérieures et intérieures, et la querelle du sacerdoce et de l'empire.

La monarchie des Trois états et du Parlement, voit naître les lois générales civiles et politiques, l'administration et la petite propriété; elle voit les démêlés de Philippe le Bel avec le pape, la destruction de l'ordre des Templiers, l'avénement au trône de la double lignée des Valois, la longue rivalité de la France et de l'Angleterre avec tous ses événements et tous ses malheurs, la destruction de la première haute noblesse, le soulèvement des paysans et des bourgeois, les troubles des Trois états, l'établissement de l'impôt régulier et des troupes soldées, la séparation du Parlement des conseils du roi par la création du conseil d'État, l'extinction des deux maisons de Bourgogne, la réunion successive des grands fiefs à la couronne, les guerres d'Italie, les changements dans les lois, les mœurs, la langue, les usages et les armes. Les lettres renaissent;

les grandes découvertes s'accomplissent; Luther paraît; les guerres de religion éclatent; les Bourbons arrivent à la couronne; la monarchie des États et la constitution aristocratique expirent sous Louis XIII. Le parlement en garde les traditions à travers la monarchie absolue.

La courte monarchie Absolue de Louis XIV se compose de la gloire de ce prince, de la honte de Louis XV et de l'intrusion des idées dans l'ordre social comme faits.

La monarchie Constitutionnelle ou Représentative a pour accidents le jugement de Louis XVI, le passage de la République à l'Empire, de l'Empire à la Restauration, et de la Restauration à la monarchie Républicaine, si ces deux mots se peuvent allier.

Je ne prétends pas établir ici des divisions tranchées, commençant tout juste à telle date, finissant tout juste à telle autre; les choses sont plus mêlées dans la société: les siècles s'élèvent lentement à l'abri des siècles; les mœurs nouvelles, au milieu des anciennes mœurs, sont comme les jeunes générations qui grandissent sous la protection des vieilles générations dont elles sont sorties. Ainsi Louis le Gros n'a point affranchi les Communes dans le sens absolu du mot; il y avoit des Communes libres et des communes insurgées avant qu'il leur octroyât des

chartes; mais c'est à partir de son règne que les affranchissements se multiplient tant par la couronne que par les seigneurs : ainsi Philippe le Bel n'a pas appelé le premier le Tiers-État aux délibérations publiques; avant lui plusieurs rois avoient convoqué des assemblées de notables, et particulièrement le roi saint Louis; mais depuis Philippe le Bel, en 1303, jusqu'à Louis XIII, en 1614, on trouve une série de convocations d'États, qui n'est guère interrompue que vers la fin du quatorzième siècle.

J'en dis autant des autres divisions que je n'adopte que comme une formule historique, propre à servir de *layette* ou de case aux faits et d'aide à la mémoire. Je sais tout aussi bien que personne, que la monarchie Féodale ne tombe pas quand la monarchie des États et du Parlement s'élève; loin de là, elle est à son apogée; elle descend ensuite pendant tout le quatorzième siècle, et se vient abîmer sous Charles VII.

HUGUES CAPET.

De 987 à 996.

Il faut dire de la royauté de Hugues Capet ce que j'ai dit de celle de Peppin : il n'y eut point usurpation parce qu'il y avoit élection; la légitimité étoit un dogme inconnu. Charles, duc de

la Basse-Lorraine, fils de Louis d'Outre-Mer et oncle de Louis V, le dernier des Karlovingiens, fut un prétendant que repoussa la majorité des suffrages : voilà tout. Il prit les armes, s'empara de la ville de Laon, mais l'évêque de cette ville la livra à Hugues Capet (2 avril 991). Charles, mort en prison, laissa deux fils qui ne régnèrent point et auxquels on ne pensa plus.

Mais dans la personne de Hugues Capet s'opère une révolution importante; la monarchie élective devient héréditaire; en voici la cause immédiate qu'aucun historien, du moins que je sache, n'a encore remarquée : le sacre usurpa le droit d'élection.

Les six premiers roi de la troisième race firent sacrer leurs fils aînés de leur vivant. Cette élection religieuse remplaça l'élection politique, affermit le droit de primogéniture et fixa la couronne dans la maison de Hugues Capet. Philippe Auguste se crut assez puissant pour n'avoir pas besoin durant sa vie de présenter au sacre son fils Louis VIII; mais Louis VIII, près de mourir, s'alarma, parce qu'il laissoit en bas âge son fils Louis IX qui n'étoit pas sacré : il lui fit prêter serment par les seigneurs et les évêques; non content de cela, il écrivit une lettre à ses sujets, les invitant à reconnoître pour roi son fils aîné. Tant de précautions font voir que

239 ans n'avoient pas suffi à la confirmation de l'hérédité absolue, et de l'ordre de primogéniture dans la monarchie capétienne. Le souvenir même du droit d'élection se perpétuoit dans une formule du sacre : on demandoit au peuple présent, s'il consentoit à recevoir le nouveau souverain.

Lorsque la couronne échut en ligne collatérale aux descendants de Hugues Capet, rien ne parut moins certain que l'existence de la loi salique, laquelle loi contestée mettoit pareillement en doute l'hérédité. Ces questions s'agitèrent vivement sous Philippe le Long, Charles le Bel et Philippe de Valois. Sous Charles VI une fille hérita de la couronne. En 1576 une ordonnance décida que les princes du sang précéderoient tous les pairs et qu'ils se placeroient selon leur proximité au trône; à ce propos Cristophe de Thou dit à Henri III que, depuis le règne de Philippe de Valois, il ne s'étoit fait chose aussi utile à la conservation de la loi salique: certes il falloit que le doute fût bien enraciné dans les esprits, pour qu'un magistrat, à la fin du seizième siècle, vît une loi politique dans un règlement de préséance. Catherine de Médicis songea à faire passer le sceptre à sa fille. Les états de la ligue parlèrent de mettre l'Infante d'Espagne sur le trône de France. Enfin, sous la régence du duc d'Orléans, pendant la minorité de Louis XV, il fut

déclaré que, la famille royale venant à s'éteindre, les François seroient libres de se choisir un chef: n'étoit-ce pas reconnaître leur droit primitif?

L'hérédité mâle, constituée dans la famille royale, devint à la fois le germe destructeur de la féodalité et le principe générateur de la monarchie absolue. L'aristocratie subsista dans l'empire d'Allemagne et se détruisit dans le royaume de France parce que la dignité impériale demeura élective et que la couronne françoise devint héréditaire.

Les assemblées nationales cessèrent sous les premiers rois de la troisième race, de même qu'elles avoient été interrompues sous les derniers rois de la seconde. Hugues Capet étoit un très-petit seigneur. « Le royaume, dit Montesquieu, se trouva sans domaine, comme est » aujourd'hui l'empire : on donna la couronne » à un des plus puissants vassaux. » Hugues, quand il en auroit eu l'envie, n'auroit pu réunir des États; les autres grands vassaux ne s'y seroient pas rendus; souverains comme le duc de France, ils ne lui auroient pas obéi. La liberté politique qui se montroit dans ces assemblées ne se trouva plus; elle se plaça ailleurs dans une autre forme.

La France alors étoit une république aristocratique fédérative, reconnaissant un chef im-

puissant. Cette aristocratie étoit sans peuple : tout étoit esclave ou serf. Le servage n'avoit point encore englouti la servitude; le bourgeois n'étoit point encore né; l'ouvrier et le marchand appartenoient encore à des maîtres dans les ateliers des abbayes et des seigneuries; la moyenne propriété n'avoit point encore reparu; de sorte que cette monarchie (aristocratie de droit et de nom) étoit de fait une véritable démocratie, car tous les membres de cette société étoient égaux ou le croyoient être. On ne rencontroit point au-dessous de l'aristocratie cette classe distincte et plébéienne qui, par l'infériorité relative du rang, fixe la nature du pouvoir qui la domine. Voilà pourquoi les chroniques de ces temps ne parlent jamais du *peuple* : on s'enquiert de ce peuple; on est tenté de croire que les historiens l'ont caché, qu'en fouillant les chartes on le déterrera, qu'on découvrira une nation françoise inconnue, laquelle agissoit, administroit, gagnoit les batailles et dont on a enseveli jusqu'à la mémoire. Après bien des recherches on ne trouve rien, parce qu'il n'y a rien, et que cette aristocratie sans peuple, est à cette époque la véritable nation françoise.

Marquons le commencement de l'institution de la pairie : les pairs avoient existé avant la pairie; dans l'origine les pairs étoient des jurés

qui prononçoient sur des différends advenus entre leurs égaux. La pairie prit un caractère politique quand les fiefs se convertirent en biens patrimoniaux et héréditaires. Les pairs du roi furent des seigneurs plus puissants que les pairs d'un comte ou d'un duc. Tous les systèmes qui placent l'origine de la pairie plus haut ou plus bas que le règne de Hugues Capet, ne se peuvent soutenir.

L'introduction de la dignité de la pairie favorisa l'élection des Capétiens. Il y avoit sept pairs laïques; Hugues en étoit un : les six autres pairs, dont les seigneuries relevoient immédiatement de la couronne, s'entendirent, comme aujourd'hui des électeurs s'entendent dans un collége électoral, pour porter leurs voix sur leur compagnon. La pairie se trouva ainsi réunie à la royauté et il ne resta que six pairs de France. L'égalité étoit si complète entre les pairs que, Hugues Capet ayant demandé à Adalbert *qui l'avoit fait comte*, Adalbert lui répondit : *ceux qui t'ont fait roi.*

Outre les pairs laïques il y avoit des pairs ecclésiastiques du ressort du trône, à la différence des autres seigneuries qui n'avoient point de pairs ecclésiastiques. On peut dire de la pairie avant ses différentes dégénérations, qu'elle étoit une espèce de sénat de rois, ou, plus exacte-

ment, un conseil aristocratique supérieur à la royauté même.

> Élisez douze pairs qui soient compagnons,
> Qui mènent vos batailles par grand dévotion.

Quand les pairs furent au nombre de douze on les appela *les douze compagnons*, et Froissard les nomme *frères du royaume de France.* Les grands effets politiques de la pairie se virent dans le jugement de Jean Sans-Terre et du prince de Galles.

Hugues Capet mourut en 996. Je dirai, pour ne plus parler des successions royales, que sous la troisième race l'apanage remplaca le partage des biens patrimoniaux entre les enfants.

ROBERT.

De 996 à 1031.

Robert, héritier du trône de Hugues, étoit un prince pieux et savant pour son siècle ; il étoit poëte : l'église chante encore des répons et des sequences composés par ce fils aîné de l'Église : *O constantia martyrum! veni, sancte spiritus!* il craignoit beaucoup sa femme et se laissoit voler par les pauvres. Son règne fut long; c'est ce qu'il falloit alors pour un monde au berceau.

HENRI I

De 1031 à 1060.

Le règne de Henri, qui vint après celui de Robert, fut encore un règne nourricier et tout rempli de petites guerres féodales.

Robert Guiscard paroissoit en Italie lorsque Guillaume le Bâtard occupoit la seigneurie de son père, Robert le Diable : ces deux Normands devoient jouer un rôle important à l'Occident et à l'Orient de l'Europe, et lorsque Henri mourut Grégoire VII n'étoit plus qu'à quelques années de distance.

Le petit-fils de Hugues Capet fut un homme d'une valeur héroïque : il porta le premier un nom peu répété sur le trône de France et funeste à tous les rois marqués de ce nom.

PHILIPPE I.

De 1060 à 1108.

Les quatre-vingt-une années qui s'écoulèrent de Hugues Capet à Philippe Ier. furent des années de conception, de travail, d'éducation première; mais au règne de Philippe Ier. la nuit, qui couvroit une enfance sociale laborieuse, se dissipe : le moyen âge paroît dans l'énergie de sa jeu-

nesse, l'âme toute religieuse, le corps tout barbare, et l'esprit aussi vigoureux que le bras.

Guillaume le Bâtard convoque les aventuriers de l'Europe pour aller subjuguer l'Angleterre; il triomphe à la bataille d'Hastings, et le roi de France se trouve avoir un vassal-roi plus puissant que lui.

Cet événement qui fut bientôt suivi des croisades, donne un nouveau mouvement aux populations. On avait vu des invasions fortuites, des peuples marchant en avant et au hasard, sans savoir où ils s'arrêteroient, allant plutôt à des découvertes qu'à des conquêtes, comme ces navigateurs qui cherchent des terres inconnues; il en est tout autrement de Guillaume et de ses bandes. Pour la première fois un peuple est méthodiquement subjugué : le sol envahi reçoit de nouvelles forêts; les anciennes propriétés sont cadastrées afin d'être imposées ou prises; la langue et les lois des vaincus sont changées par système; des espèces de moines armés bâtissent de toutes parts des châteaux moitié forteresses, moitié églises, et chaque soir le peuple conquis se couche au son d'une cloche, comme dans un couvent; grand tableau qui n'est plus à faire depuis qu'il a été peint de la main de M. Thierry. Gildas avoit dit que les Angles (Anglois) n'étoient ni puissants dans la guerre, ni

fidèles dans la paix : *Angli nec in bello fortes, nec in pace fideles* ; les historiens des Siciliens et des Normands font observer que la Grande-Bretagne et la Sicile changèrent de face et devinrent des pays renommés aussitôt qu'ils eurent reçu la race Normande : *Jam indè Anglia non minùs belli gloria quam humanitatis cultu inter florentissimas orbis christiani gentes in primis floruit.* (Malmesb.) *Siculi quod in patrio solo sunt, quod liberi sunt, quod omnes hodiè christiani sunt ingenio Normannis acceptum ferunt.* (Prosp. Fasel., de reb. sic.)

En Italie, un mauvais petit garçon de chétive mine devient d'abord moine de Cluny, ensuite cardinal et enfin pape, sous le nom de Grégoire VII. Hildibrand dépose Boneslas, roi de Pologne, enlève le titre de royaume à la Pologne même, ordonne à l'empereur victorieux de Constantinople d'abdiquer, rend les aventuriers normands de la Pouille feudataires du saint-siège, écrit à l'archevêque de Rheims que le roi de France est un tyran indigne du sceptre, mande aux princes chrétiens de l'Espagne que saint Pierre est seigneur suzerain de leurs petits états et que la Hongrie est un domaine de l'église de Rome. Dans une lettre au roi Démétrius, Grégoire VII lui dit : « Votre fils nous a déclaré qu'il » vouloit recevoir la couronne de nos mains; cette

» demande nous a paru juste; et nous lui avons
» donné votre royaume de la part de saint Pierre.

On sait comment l'empereur Henri IV fut déposé par Hildibrand, comment il fut obligé, pour obtenir son pardon, de se présenter au bas des murailles de la forteresse de Canosse, sans gardes, dépouillé des habits impériaux, nu-pieds et couvert d'un cilice. Après trois jours de jeûne et de larmes, il fut admis à baiser humblement la mule du pontife: un retour de fortune rendit l'empire à Henri IV. Après diverses entreprises guerrières où l'on voit paroître Godefroi de Bouillon et un saccagement de Rome, Hildibrand va mourir fugitif, non vaincu, à Salerne, laissant après lui un grand nom mêlé à ceux de la comtesse Mathilde et de l'aventurier Guiscar. Une plume habile [1] nous prépare l'histoire de ce fameux pontificat. La querelle des Investitures ne finit pas avec Henri IV et Grégoire VII; l'esprit de domination populaire et religieuse se perpétua dans les successeurs d'Hildibrand. Mathilde légua ses états au saint-siège.

Philippe Ier., peu de chose par lui-même, étoit un de ces hommes qui vivent seulement à fin que tout s'arrange autour d'eux: il aimoit les femmes et répudia la reine Berthe sous prétexte

[1] M. Villemain.

de parenté. Il enleva Bertrade de Montfort, femme de Foulque le Rechein, comte d'Anjou. De là des excommunications et des guerres dont Philippe triompha par sa fermeté dans le mal. Destiné aux grands spectacles sans y prendre part, Philippe vit la première croisade délibérée et résolue dans son royaume au concile de Clermont que présida Urbain II (1098). En ce même concile le nom de pape fut attribué exclusivement au souverain pontife.

Les flots des Barbares s'étoient calmés dans le bassin de la France où Dieu les avoit versés, et où la main de Karle le Martel et celle de son fils les avoit contenus; mais, après deux siècles de stagnation, gonflés par des générations nouvelles, ils se débordèrent. Les croisades furent comme un souvenir ou comme une prolongation de cette invasion générale qui avoit ravagé le monde; elles furent en outre des guerres de représailles. Les Sarrasins avoient menacé l'Europe de leur joug trois siècles avant que l'Europe eût pris les armes contre eux : leur migration, sortant de l'Arabie, conquit la Syrie et l'Égypte, s'avança le long de l'Afrique d'Orient en Occident jusqu'au détroit de Gade, passa ce détroit, inonda l'Espagne, surmonta les Pyrénées et ne s'arrêta qu'au milieu des Gaules contre l'épée de Karle le Martel.

Trop occupées alors les populations chrétiennes remirent à un autre temps la vengeance ; mais, quand ce temps fut venu, elles s'ébranlèrent à leur tour, se portèrent d'Occident en Orient par l'Europe, traversèrent le Bosphore et allèrent attaquer les enfants du prophète aux lieux mêmes d'où ils étoient partis. Je ne sache pas de plus grand spectacle que ces invasions des peuples de l'Asie et des peuples de l'Europe marchant en sens opposé, les uns sous l'étendard de Mahomet, les autres sous l'étendard du Christ, autour de cette mer qu'avoit bordé la civilisation grecque et romaine. Les Portugais et les Espagnols ont seuls reproduit ces merveilles, lorsque les premiers à travers les mers de l'Orient, les seconds à travers les mers de l'Occident, retrouvoient un monde perdu et découvroient un monde nouveau.

Des mœurs pleines de splendeur et de naïveté, des crimes et des vertus, des croyances ardentes, des faits héroïques, des souvenirs merveilleux, d'immenses résultats matériels et moraux, scientifiques et politiques, voilà ce que présentent les croisades. Les rudes et simples expressions des chroniqueurs, relèvent l'éclat des actions; les hermites sont les historiens des chevaliers; des moines racontent, avec l'humilité de la religion et la simplicité du langage, l'orgueil de la

conquête et la grandeur des exploits guerriers, ces pélérinages commencés avec le bourdon et continués avec l'épée. On doit aux croisades la recomposition des armées nationales, décomposées par les petits cantonnements militaires de la féodalité : tant de cheftains éparpillés sur le sol, et étrangers les uns aux autres, apprirent à se connoître à la tête de leurs vassaux ; les serfs recommencèrent le peuple françois dans les camps, comme les bourgeois dans les villes. La chrétienté parut aussi pour la première fois sous la forme d'une immense nation, agissant par l'impulsion d'un seul chef. Et qu'alloit-elle conquérir ? un tombeau.

Les derniers croisés, embarqués dans le dessein de reprendre Jérusalem sur un soudan ismaélite, prirent Constantinople sur un empereur chrétien ; fin extraordinaire d'une aventure de quatre siècles, d'une chevalerie romanesque ranimée à Rhodes devant Mahomet, évanouie à Malte devant l'homme historique qui devoit lui-même aller toucher la Cité Sainte, pour y puiser un autre sorte de merveilleux.

LOUIS VI.

De 1108 à 1137.

Louis VI, dit le Gros, successeur de son père Philippe, avoit pour tout royaume le duché de

France et une trentaine de seigneuries. Il se battoit contre ses vassaux à Corbeil, à Mantes, à Montlhéry, à Montfort, au Puysaye dont le château lui coûta trois années de siège : c'étoit plus qu'il n'en avoit fallu aux François pour ravager l'Asie et prendre Jérusalem.

C'est ici l'occasion de remarquer que les noms les plus répétés dans notre histoire n'ont pas pour cela une origine plus ancienne que les autres noms. Les nobles, dont les terres se trouvoient dans le duché de Paris, étoient par cette raison même mentionnés aux chroniques du petit domaine royal ; ces chroniques racontèrent les guerres que ces vassaux avoient eues avec la couronne, ou les honneurs qu'ils avoient obtenus du monarque. Les autres nobles, cantonnés au loin dans leurs châteaux, restèrent ignorés; on ne parla d'eux qu'à l'occasion de quelques batailles où ils avoient été appelés en vertu des services du fief. Il est arrivé de là qu'une centaine de noms ont rempli les fastes nationaux dans la monarchie féodale; au lieu des annales de France, vous ne lisez réellement que celles du duché de France, et pour ainsi dire des voisins du roi.

Sous la monarchie absolue, Versailles et la cour envahirent à leur tour notre histoire, comme le duché de France l'avoit jadis usurpée : c'est toujours une centaine d'hommes de la banlieue

de Paris qui, tantôt chevaliers, tantôt valets décorés deviennent les personnages de la nation; héros domestiques dont la gloire avoit le vol du chapon autour des antichambres de leur seigneur. Si l'on veut connoître enfin notre ancienne patrie, il en faut recomposer le tableau général avec les tableaux particuliers des provinces; seul moyen de rétablir le caractère aristocratique que notre histoire doit avoir, au lieu du caractère monarchique qu'on lui a mensongèrement donné.

Au temps de Louis le Gros les quatre frères Guerlande et l'abbé Suger firent faire un pas à la puissance royale, en diminuant l'autorité des justices particulières, en affranchissant les serfs, en établissant les Communes: cet établissement dont on a fait tant de bruit, doit être entendu avec restriction.

La France, au commencement du onzième siècle, loin d'être homogène étoit composée de trois ou quatre peuples différents de mœurs, de lois, de langage; il ne faut pas prendre ce qui se passoit dans le duché de Paris, en Picardie, en Champagne, le long du cours de la Marne et de l'Oise, de la Seine et de l'Yonne, pour ce qui se passoit au-delà de la Loire et du Rhône, au-delà de l'Orne, de la Sarthe et de la Vilaine. Nos rois n'ont pas pu affranchir ce qui n'étoit pas de leur dépendance.

Mais l'histoire, qui n'admet que les faits prouvés, en refusant à Louis le Gros l'honneur d'avoir fait naître la classe intermédiaire et libre de la bourgeoisie, ne peut pas non plus recevoir comme une vérité incontestable cet esprit général de liberté dont on pense que les villes furent simultanément saisies au douzième siècle : cette coïncidence n'existe pas. Presque toutes les Communes du midi de la France étoient libres et demeurées libres depuis l'administration romaine et visigothe ; quelques priviléges, ajoutés à leur liberté primitive, ne constituent pas des chartes communales de la date du douzième siècle.

D'une autre part, on ne peut dire que Louis le Gros, en donnant des chartes à sept ou huit communes, n'ait fait que suivre l'impulsion d'un mouvement qu'il n'auroit pu arrêter. Nous voyons les Rois étouffer avec la plus grande facilité les libertés municipales renaissantes, tirer tour à tour de l'argent de la Commune qui avoit secoué le joug de son Seigneur, et du Seigneur qui, à l'aide de la force royale, avoit remis sa Commune sous le joug.

Je ne puis me refuser au plaisir de citer un passage de la dix-neuvième lettre sur l'*Histoire de France*. L'auteur (M. A. Thierry), après avoir cité les noms des treize bourgeois bannis de la

Commune de Laon, termine son récit par ces paroles d'une gravité pathétique : « Je ne sais si » vous partagerez l'impression que j'éprouve, » en transcrivant ici les noms obscurs de ces » proscrits du douzième siècle. Je ne puis » m'empêcher de les relire et de les prononcer » plusieurs fois, comme s'ils devoient me ré- » véler le secret de ce qu'ont senti et voulu » les hommes qui les portoient il y a sept cents » ans. Une passion ardente pour la justice, et » la conviction qu'ils valoient mieux que leur » fortune, avoient arraché ces hommes à leurs » métiers, à leur commerce, à la vie paisible, » mais sans dignité, que des serfs dociles pou- » voient mener sous la protection de leurs » seigneurs. Jetés, sans lumières et sans expé- » rience, au milieu des troubles politiques, ils » y portèrent cet instinct d'énergie qui est le » même dans tous les temps, généreux dans » son principe, mais irritable à l'excès, et sujet » à pousser les hommes hors des voies de l'hu- » manité. Peut-être ces treize bannis, exclus à » jamais de leur ville natale, au moment où » elle devenoit libre, s'étoient-ils signalés, entre » tous les bourgeois de Laon, par leur oppo- » sition contre le pouvoir seigneurial : peut- » être avoient-ils souillé par des violences cette » opposition patriotique; peut-être enfin furent-

» ils pris au hasard pour être seuls chargés du
» crime de leurs concitoyens. Quoi qu'il en soit,
» je ne puis regarder avec indifférence ce peu
» de noms et cette courte histoire, seul monu-
» ment d'une révolution qui est loin de nous il
» est vrai, mais qui fit battre de nobles cœurs
» et excita ces grandes émotions que nous avons
» tous, depuis quarante ans, ressenties ou par-
» tagées. »

Le bourgeois du moyen âge, qui reconstruisit la moyenne propriété dans les cités, n'étoit pas du tout le bourgeois de la monarchie absolue : c'étoit un personnage important, souvent appelé à délibérer sur les plus graves affaires de la patrie. Il y avoit de grands, de petits, et de francs-bourgeois : le bourgeois pouvoit posséder certains fiefs. Le nom de bourgeois signifioit quelquefois *homme de guerre;* il ne dérogeoit point à noblesse. *Noble homme*, *damoiseau*, *et bourgeois*, sont des qualités données à une même personne dans des titres du quinzième siècle. Les nobles qui étoient *bourgeois* de certaines villes, se trouvoient dispensés de l'arrière-ban. Les bourgeois de Paris s'appeloient les *Bourgeois du Roi.* « Au regard des non-nobles
» ils sont en deux manières : dont les aucuns
» sont franches personnes, bourgeois du roi ou
» des seigneuries sur lesquelles ils demeurent,

» et les autres sont serfs et de serve condition. » (*Coutum. gén.*)

Cette classe intermédiaire entre le noble et le serf, a donné naissance à une portion du *peuple*. Charles V accorda des lettres de noblesse à tous les bourgeois de Paris; Charles VI, Louis XI, François Ier. et Henri II, confirmèrent ces lettres de noblesse. Paris ne fut jamais une Commune, parce qu'il étoit franc par la seule présence du roi.

LOUIS VII.

De 1137 à 1180.

Le règne de Louis VII, dit le Jeune, vit beaucoup de choses : Le Code de Justinien retrouvé, la doctrine d'Abailard condamnée au concile de Soissons; la faction des Guelfes et des Gibelins répandue en Italie; la seconde croisade prêchée par saint Bernard. Suger et Bernard étoient deux hommes supérieurs, de nature antipathique l'un à l'autre; mais Bernard, sans être ministre, gouvernoit le monde en sa double qualité de saint et de moine réformateur.

Louis le Jeune, revenu de la croisade, répudie Éléonore d'Aquitaine pour cause présumée d'a-

dultère avec un jeune Sarrazin : il lui restitue la Guyenne et le Poitou. Éléonore se remarie à Henri, comte d'Anjou et duc de Normandie, qui, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Henri II, se trouva roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, de Poitou, de Touraine et du Maine. Cette restitution probe, mais impolitique à laquelle Suger s'étoit opposé parce qu'il en prévoyoit les résultats, démembra la monarchie, introduisit l'ennemi dans le cœur du pays, et favorisa les grandes guerres que l'Angleterre fit à la France avec des François.

Le douzième siècle est mémorable par de rapides progrès vers d'autres idées. Alexandre III, dans le troisième concile de Latran, déclara que tous les chrétiens devoient être exempts de la servitude : la croix portoit son fruit.

Les écoles se multiplièrent dans les cathédrales et dans les monastères; les colléges s'établirent en dehors de ces monastères; l'Université prenoit de nouvelles forces; les étudiants étrangers égaloient dans Paris le nombre des habitants.

En Angleterre survint le différend fameux entre Henri II et Thomas Beket, relativement aux immunités ecclésiastiques.

PHILIPPE II.

De 1180 à 1223.

Philippe Auguste, parvenu au trône, réunit à la couronne, par la confiscation féodale appuyée des armes, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou; il fit l'acquisition des comtés d'Auvergne et d'Artois; il recouvra la Picardie, grand nombre de places dans le Berry, et divers autres comtés, châtellenies et seigneuries. Il rétablit la subordination parmi les grands vassaux et fit sentir la monarchie; il cita Jean Sans-Terre devant la cour des Pairs pour y être jugé sur le meurtre d'Arthur commis dans le ressort du royaume : c'est le premier important arrêt politique de cette haute cour.

Philippe fit couronner son fils roi d'Angleterre à Londres. Les Anglois conquirent à cette époque la grande Charte : entre plusieurs articles favorables aux Communes et à l'indépendance des tribunaux, le trente-troisième porte que nul homme ne sera arrêté, emprisonné, dépouillé, banni, mis à mort arbitrairement; que le roi n'agira ou ne fera agir contre qui que ce soit autrement que d'après le jugement légal des pairs de l'accusé, ou d'après la loi du pays. C'est le

fondement de toutes les libertés chez tous les peuples.

La bataille de Bouvines est la première où l'on reconnoisse un esprit de nationalité; la transformation est accomplie; les Franks sont devenus François. Philippe n'offrit point avant le combat sa couronne au plus digne, mais en remportant la victoire sur l'empereur Othon il courut risque de la vie. Jeté à bas de son cheval, « s'il n'eût » été protégé, dit Guillaume le Breton, de la main » de Dieu et d'une excellente armure, il eût été » tué. »

Au règne de Philippe Auguste se rattachent deux incidences remarquables: la croisade contre Saladin et la croisade contre les Albigeois; on avoit appris en marchant contre les infidèles à marcher contre les chrétiens.

Saladin avoit repris Jérusalem l'an 1187 de Jésus-Christ. Il laissa sortir tous les chrétiens au prix d'une rançon modique. Un historien arabe leur applique ce passage de l'Alcoran: « Oh combien ils quittèrent alors de jardins » et de fontaines, de champs ensemencés et » de nobles demeures qui faisoient leurs délices » et que nous donnâmes en héritage à un autre » peuple! » (Bibli. des crois. par M. Michaud, chron. Arab.)

Les princes d'Occident se croisèrent pour aller

une seconde fois délivrer la ville Sainte. Philippe passa en Orient; mais il y fut éclipsé par ce Richard Cœur de Lion, dont l'ombre faisoit tressaillir les chevaux sarrazins, et qui revenoit du combat *la cuirasse hérissée de flèches comme une pelote couverte d'aiguilles* (Vinisanf); de ce Richard que Blondel ne délivra pas de sa prison par une chanson, mais qui chantoit lui-même dans la tour en langue romance :

> Ja nus hom pris non dira sa raison;
> Adreitament se com hom dolent non :
> Ma per conort pot il faire chanson;
> Pro a d'amis, mas pouve son li don;
> Onta i auron se por ma reezon,
> Sois fait dos yver prison.

La troisième croisade, commencée en 1187, fut suivie de la quatrième, en 1204, et se termina à la prise de Constantinople par les Croisés. Beaudouin, comte de Flandres, fut élu empereur, et établit cet empire des Latins, qui ne dura que 58 ans.

L'an 1206 ouvrit la croisade contre les Albigeois: Innocent III, saint Dominique, Raymond, comte de Toulouse, Simon, comte de Montfort, sont les personnages de cet abominable épisode de notre histoire.

Le progrès de l'esprit philosophique renaissant

par l'hérésie, est remarquable dans les opinions diverses des Albigeois. Les principaux chefs ligués contre Raymond VI, leur protecteur, furent Eudes duc de Bourgogne, Henri comte de Nevers, et Simon comte de Montfort. Simon étoit un homme dissimulé et ambitieux, vaillant du reste, réglé dans ses mœurs, ayant, comme tous les hommes à part, commandement sur la fortune.

Cette guerre vit naître l'inquisition, et se distingua par ses auto-da-fés. On jetoit les femmes dans des puits; on égorgeoit sans merci, et pendant les massacres les prêtres du comte de Montfort chantoient le *Veni, creator.* Beziers fut emporté d'assaut : « Là se fit le plus grand » massacre qui se fut jamais fait dans le monde en- » tier; car on n'épargna ni vieux, ni jeunes, pas » même les enfants qui tétoient; on les tuoit et » faisoit mourir. Voyant cela, ceux de la ville » se retirèrent, ceux qui le purent, tant hom- » mes que femmes, dans la grande église de » Saint-Nazaire. Les prêtres de cette église de- » voient faire tinter les cloches quand tout le » monde seroit mort; mais il n'y eut son de » cloche; car, ni prêtre, vêtu de ses habits, ni » clerc ne resta en vie. »

Toulouse, dont toutes les maisons étoient fortifiées, et dont les bourgeois se défendirent de

rue en rue, est prise et reprise, inondée de sang, à moitié brûlée.

Long-temps après, les ossements du vieux Raymond, qui ne furent jamais enterrés, se montroient dans un coffre tout *profanés et à moitié mangés des rats*, chez des frères hospitaliers de Saint-Jean de Toulouse. Une simple Commune de France, la petite république de Toulouse, brava pendant vingt ans les anathèmes des papes, les fureurs de l'inquisition, les assauts de trois rois de France, parmi lesquels on compta Philippe Auguste et saint Louis. Simon de Montfort introduisit, avec ses *François*, la langue picarde, ou *le françois wallon*, dans les villes de Languedoc. La belle langue romane se perdit, et ne subsista plus qu'altérée dans le patois des campagnes.

L'inquisition, née des troubles vaudois, ne se put établir en France, parce qu'elle rencontra une rivale puissante dans la justice parlementaire. « L'inquisition a été quelque temps en France en quelques endroits; mais elle n'y a proprement fait que des apparitions. Il n'y en reste plus qu'un vestige dans un village nommé Quingey, entre Besançon et Dôle, où un dominicain, qui y vit d'un petit hospice, porte le nom de *Pape de Quingey*. Tout son pouvoir est, Dieu merci, restreint à donner permission

de lire les livres prohibés. Avant la conquête de la Franche-Comté, ce petit pape de Quingey fit briller plus d'une fois par feu clair et merveil le pouvoir de l'inquisiteur. » (*Note sur Boullainvilliers.*)

Philippe Auguste fit enclore et paver Paris. « Le bon roi. . . . . se mit à une des fenêtres
» de laquelle il s'appuyoit aucunes fois pour re-
» garder la Seine couler. . . . . . . si advint que
» charrette vint à mouvoir si bien la boue et
» l'ordure. . . . . que le roi sentit cette
» pueur si corrompue, et s'entourna de cette
» fenêtre en grande abomination de cœur. Lors
» fit mander li prévôt et borgeois de Paris, et
» li commanda que toutes les rues fussent pa-
» vées, bien et soigneusement de grès gros et
» forts. »

Les deux cents trente-six rues de Paris étoient pleines de gens qui crioient :

Seigneurs, voulez-vous baigner,
Entrez donc sans délaïer;
Les bains sont chauds, c'est sans mentir.
. . . .
Le bon vin fort à trente deux,
A seize, à douze, à dix, à huit.

LOUIS VIII.

De 1223 à 1226.

« Louis VIII, dit du Haillant, fut bon et ver-
» tueux prince, et si peu de temps roi, qu'il
» n'a autre surnom sinon de père du roi saint
» Louis. » Du Haillant se trompe : fils d'un grand
roi, et père d'un roi plus grand encore, Louis
fut surnommé Cœur de Lion ou Lion Pacifique,
tout à la fois à cause de son courage et de sa
douceur. Il *choisit* son fils aîné pour lui suc-
céder, laissant à ses autres enfants des apanages ;
l'accession du premier-né à la couronne n'étoit
pas encore un droit indépendant de la *volonté*
paternelle.

Sous le règne de Louis VIII on remarque
l'établissement du premier ordre des moines
mendiants. On signale aussi une multitude de lé-
preux. Il fut *défendu aux femmes amoureuses,
filles de joie et paillardes*, de porter robes à
collets renversés, queue, ni ceinture dorée.

LOUIS IX.

De 1226 à 1270.

Chaque époque historique a un homme qui la représente : saint Louis est l'homme-modèle du moyen âge ; c'est un législateur, un héros et un saint. Le temps où il a vécu rehausse encore sa gloire par le contraste de la naïveté et de la simplicité de ce temps. Soit que Louis combatte sur le pont de Taillebourg ou à la Massoure; soit que, dans une bibliothéque, il rende compte de la matière d'un livre à ceux qui le viennent demander; soit qu'il donne des audiences publiques ou juge des différends au *Plaids* de la Porte, ou sous le chêne de Vincennes, *sans huissier ou gardes;* soit qu'il résiste aux entreprises des papes; soit que des princes étrangers le choisissent pour arbitre; soit qu'il meure sur les ruines de Carthage, on ne sait lequel le plus admirer du chevalier, du clerc, du patriarche, du roi et de l'homme. Marc Aurèle a montré la puissance unie à la philosophie, Louis IX la puissance unie à la sainteté; l'avantage reste au chrétien.

Les amours et les chansons de Thibaut, comte de Champagne, ont répandu quelque chose de

romanesque sur le temps orageux de la tutelle de saint Louis.

Saint Louis résista aux usurpations de la cour de Rome, et réclama en faveur des libertés de l'Église gallicane : toutes les libertés sont sœurs.

Les *Établissements de saint Louis* sont une espèce de Code où les diverses coutumes de la monarchie, les ordonnances des rois, les canons des conciles, les décisions des Décretales se trouvent mêlés au droit romain.

Louis avoit devancé son siècle : ses *Établissements* ne furent point admis; s'il les eût publiés au commencement de son règne, peut-être leur auroit-il pu donner quelque chose de l'autorité de sa vie; mais les *Établissements* furent le dernier présent et comme les derniers adieux qu'un saint faisoit à la terre. L'ignorance, les intérêts, les passions qui ne purent rien contre la mémoire de ce grand homme, furent tout-puissants contre ses lois.

Il s'embarqua le 1er. juillet 1270 à Aigues-Mortes, ville à laquelle il donna une Charte que nous avons encore. Le temps, qui change tout, a reculé la mer qui baignoit la ville d'où saint Louis quitta pour jamais la France. Les remparts qu'il avoit élevés, et qui devroient être sacrés, sont au moment d'être détruits par des

générations nouvelles qui se retireront à leur tour comme les flots.

J'ai vu le lieu de la mort de saint Louis : les historiens futurs trouveront peut-être dans le récit que j'ai fait de cette mort[1], quelques détails que mes devanciers ont ignorés, et dont je n'ai dû la connoissance qu'aux vicissitudes de ma vie, *Vita est in fugâ.*

Des pièces de monnoies qui nous restent de saint Louis sont percées; on croyoit qu'elles guérissoient de tous maux, et on les portoit suspendues au cou comme des reliques : ce roi passoit pour avoir conservé la puissance de soulager ses peuples, même après sa mort.

PHILIPPE III.

De 1270 à 1285.

Philippe le Hardi se trouve placé entre saint Louis son père et Philippe le Bel son fils, de même que Louis VIII l'avoit été entre Philippe-Auguste et saint Louis : comme le laboureur laisse une terre en friche entre deux moissons, la Providence laissait reposer la France entre deux grands règnes. Philippe quitta Tunis, débarqua en Sicile, passa dans les Calabres, entra dans Rome, ville des tombeaux, portant avec lui les os du roi son père, du comte

[1] Itinéraire de Paris à Jérusalem.

de Nevers son frère et d'Isabelle d'Aragon sa femme. Arrivé en France, il déposa les restes de sa famille à Saint-Denis, et seize années après il mourut à Perpignan, non loin du port où son père s'étoit embarqué pour l'Afrique.

Philippe le Hardi donna les premières lettres d'anoblissement; attaque à la constitution aristocratique.

Au dehors de la France, la nature des événements faisait entrer dans le royaume des idées nouvelles. Le grand corps de la féodalité françoise étoit flanqué en Allemagne par un empire dont le chef étoit électif, ce qui produisoit des troubles et élevoit des doutes sur le droit divin des rois; en Angleterre, une monarchie représentative avoit des parlements votant les subsides, et allant jusqu'à juger le souverain; en Espagne, les cortès et les lois de l'état n'octroyoient les trônes qu'avec des réserves; en Italie où les guerres des Guelfes et des Gibelins continuoient, la plupart des villes s'étoient affranchies. Charles d'Anjou, qui ne mourut que sous le règne de son neveu Philippe le Hardi, roi de France, portoit la couronne de Sicile, en vertu de la donation d'un pape qui n'avoit pas eu le droit de la donner : le premier en Europe, il fit décapiter un prince souverain injustement condamné. Prêt à poser le tête sur le

billot, Conradin jeta son gant dans la foule: qui l'a relevé? Louis XVI, descendant de saint Louis, dont Charles d'Anjou étoit frère.

PHILIPPE IV.

De 1285 à 1314.

Au règne de Philippe le Bel commence la Monarchie des Trois-états et la monarchie du Parlement.

Sous les rois des deux premières races, le peuple entier (c'est-à-dire les soldats ou les conquérants) paroissoit aux assemblées de mars et de mai, donnoit son suffrage pour la formation des lois et sa voix pour l'élection des souverains. Il ne faut pas confondre le *tiers-état*, appelé par Philippe, et avant lui par saint Louis, avec ces masses militaires. Le tiers-état se composoit des *bourgeois* nés dans les villes du moyen âge, des gens de métiers affranchis, et des anciens magistrats municipaux romains. Ce furent ces bourgeois qui se soulevèrent dans le douzième siècle, qui devinrent *propriétaires collectifs*, et par conséquent *seigneurs*, obtinrent de Louis le Gros quelques Chartes et prirent le nom de *communes*, nom *nouveau* et *exécrable*, dit un auteur contemporain; ce furent ces bourgeois qui arrivés aux *états* com-

mencèrent le *peuple françois* dans les villes, après la disparition de la *peuplade franke* et la métamorphose de la *servitude* en *servage*.

Ce n'est pas, je l'ai déjà dit, qu'avant le règne de Philippe le Bel on ne trouve des *assemblées de notables*, des bourgeois des Bonnes Villes semondrés par nos rois; mais ce n'est qu'à l'occasion des démêlés de Philippe IV avec le pape Boniface, et surtout à l'occasion d'une taxe générale de six deniers sur les denrées vendues, « qu'Enguerrand » de Marigny, surintendant de ses finances, » ministre plus célèbre encore par ses malheurs » que par son grand talent dans les affaires, » pour obvier à ces émeutes, pourpensa d'obte- » tenir cela du peuple avec plus de douceur. » Dans cette vue il engagea le monarque à con- » voquer à Paris les états généraux du royaume. » On fit dresser un échafaud; là, en présence » du roi, le surintendant, après avoir loué hau- » tement la capitale, l'appelant la Chambre » royale, où les souverains anciennement pre- » noient leurs premières nourritures, exposa » avec beaucoup de force les motifs qu'avoit ce » prince d'aller punir la désobéissance des Fla- » mands, exhortant vivement les trois états à le » secourir dans cette nécessité publique, où il » s'agissait du fait de tous. » (Pasquier.)

Au moment où les Trois-états prennent siége,

le Parlement de Paris, qui devoit hériter de la puissance politique de ces États, devient sédentaire; le même roi qui constitue ces deux pouvoirs établit en même temps une nouvelle sorte de pairie : trois coups mortels portés à la monarchie féodale.

Les Trois-états, nommés depuis *Etats généraux*, qui offrirent souvent de grands talents et un haut instinct politique, n'entrèrent cependant jamais bien avant dans les mœurs du pays. D'abord ils n'agissoient pas sur une monarchie homogène : il y avoit des états de la langue d'Oc et de la langue d'Oyle et des états particuliers de provinces. Les grands vassaux et les petites seigneuries indépendantes ne se soumettoient que selon leur bon plaisir aux décisions des États.

Quant aux trois Ordres, la Noblesse, minée graduellement par la couronne, ne sentit ni n'aima jamais cet autre pouvoir collectif qu'on lui donnoit dans ces assemblées mêlées du tiers-état et du clergé, en dédommagement de sa puissance aristocratique; elle s'y montra très-indépendante quant aux opinions, mais elle ne songea point à reprendre sur la couronne, en entrant dans les intérêts communs de la patrie, l'autorité qu'elle avoit perdue : cette idée abstraitement politique ne pouvoit venir d'ailleurs aux gentilshommes du moyen âge.

Le Clergé, qui avoit ses synodes particuliers et généraux, se soucioit peu de ces réunions mixtes où sa voix ne comptoit que pour un tiers des suffrages. Ses intérêts, défendus dans les conciles, ne l'incitoient point à jouer un rôle important dans les États: il y porta de l'humeur, une opposition factieuse et des talents administratifs que lui seul possédoit alors.

Le Tiers-État faisoit entendre quelques doléances, mais il n'étoit guère occupé qu'à se tenir attaché au trône, son abri naturel contre les deux autres Ordres; il y étoit encore enclin par le penchant naturel qu'a la démocratie à s'unir au pouvoir absolu.

Les guerres civiles et étrangères, les invasions, le soulèvement des peuples, la défiance des rois, les résistances des seigneurs, la confusion qui régnoit dans les attributions politiques, mirent des obstacles à la tenue régulière des États: il y a des temps où ces États, enchevêtrés aux assemblées de notables, aux chambres du Parlement de Paris et au conseil du monarque, se peuvent à peine distinguer des pouvoirs auxquels ils étoient réunis.

Un mot à présent sur le Parlement.

Lorsque le Roi cessa de juger, son conseil jugea pour lui. Ce conseil, sous le nom de parlement, *parlamentum*, (vers l'an 1000) succéda aux

placita de Grégoire de Tours et de Frédégher et au *mallum* [1] *imperatoris* des Capitulaires. Le Parlement, d'abord ambulant avec le monarque, fut ensuite rendu sédentaire; il eut des sessions fixes et devint enfin perpétuel; des conseillers *jugeurs* tirés de la classe de la noblesse et de l'église, des conseillers *rapporteurs* choisis parmi la classe des clercs et des bourgeois, le composoient. La noblesse d'épée se retira peu à peu du parlement; la noblesse de robe y demeura seule, d'où il arriva que les juges inamovibles (les Nobles) laissèrent le dépot de la justice aux juges amovibles (les Bourgeois). Charles VII, en créant le conseil d'état, acheva de séparer le Parlement de la couronne, et chercha à le livrer aux pures fonctions judiciaires. Louis XI donna en 1467 un édit pour la perpétuité des offices de judicature; à la vérité il ne tint compte de son édit, parce qu'il n'étoit fidèle qu'à son despotisme de bas aloi. La vénalité des charges, si fâcheuse dans son principe, ramena l'inamovibilité et enfin l'hérédité de la magistrature.

Lorsque le roi, grand justicier de son royaume, venoit à mourir, toute justice cessoit [2], parce que

[1] C'est du mot *mallum* qu'est venu notre mot *mail*, lieu planté d'arbres.

[2] Nous verrons ci-après l'origine de la justice chez les Franks.

toute justice émanoit du roi. Le Parlement paroissoit aux obsèques du prince et entouroit le cercueil; quand le cri de la perpétuité de l'empire s'étoit fait entendre : *Le roi est mort, vive le roi!* les tribunaux se rouvroient et la justice renaissoit avec la monarchie.

D'autres parlements furent successivement érigés à l'instar du parlement de Paris dans les différentes provinces. Celui-ci usurpa des droits politiques que n'exerçoient point les Trois-états dans les longs et irréguliers intervalles de leurs sessions; les peuples s'accoutumèrent à le regarder comme le défenseur de leurs droits : « Par l'usage » d'enregistrer l'impôt, il acquit, selon l'expres» sion énergique de Pasquier, le droit de vérifier » les volontés de nos princes. » La monarchie parlementaire survécut à celle des États, joua un rôle indépendant au temps de la Fronde, disparut dans la monarchie absolue de Louis XIV, fut brisée sous Louis XV, rétablie sous Louis XVI et servit au rappel des États généraux de 1789.

Pour la justice civile le Parlement de Paris jugeoit d'après les coutumes des pays qui ressortoient à son tribunal; pour la justice criminelle, il employoit le droit royal (les ordonnances) mêlé au droit romain, et au droit canon lorsque la religion étoit incidente au délit ou au crime. Ce furent des personnages

comparables à ce qu'il y a de plus grave et de plus illustre dans l'histoire que les Flotte, les L'Hôpital, les de Thou, les Harlay, les Nicolaï, les Lamoignon, les d'Aguesseau, les Brisson, les Molé, les Séguier; avec les gens d'église, les clercs, les lettrés, les savants, les artistes et une centaine d'hommes de guerre de terre et de mer, ils forment les grands hommes de la partie plébéienne de l'ancienne monarchie. Néanmoins plusieurs magistrats étoient de familles nobles; quelques parlements étoient nobles, et la haute magistrature s'appela la noblesse de robe.

Une multitude de rois s'en étoient allés à la fois, quand Philippe monta sur le trône; il commença son règne au milieu des générations renouvelées. Ses querelles avec Boniface VIII sont célèbres : il s'agissoit d'abord de quelques levées de deniers faites ou à faire sur le clergé. Boniface s'emporta; Philippe repartit qu'il ne se soumettroit jamais au pape pour les choses temporelles.

L'évêque de Pamiers, légat de Boniface, insulte le roi en pleine audience; le roi le chasse de son conseil et le fait accuser de crime de haute trahison : une bulle de Boniface ordonne de livrer l'évêque au tribunal ecclésiastique. Autre bulle qui déclare le roi de France soumis

au pape, tant au temporel qu'au spirituel. Le garde des sceaux, Pierre Flotte, adresse au pape de la part du roi une lettre commençant ainsi : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, » à Boniface prétendu pape, peu ou point de » salut. Que votre très-grande fatuité sache que » nous ne sommes soumis à personne pour le » temporel, etc. »

Survint alors une bulle où sont retracés les principaux torts de Philippe : « Il accable » ses sujets d'impôts; il altère les monnoies; » il perçoit les revenus des bénéfices vacants. » En vain il rejetteroit tous ses torts sur de » mauvais ministres, il doit changer ces mi- » nistres à l'admonition du saint-siége. » Si ces reproches étoient déplacés, ils étoient justes, et ces violences mêmes étoient utiles. La papauté avoit seule alors le droit de parler, et remplaçoit l'opinion publique pour les nations ; les répliques que les rois étoient obligés de faire, dévoiloient les abus de la cour de Rome : par les doubles passions de la couronne et de la tiare, les peuples obtenoient une partie des lumières qui sont aujourd'hui le résultat de la liberté de la presse.

Les trois Ordres écrivirent à Rome, le clergé en latin, la noblesse, et vraisemblablement le tiers-état, en français. La lettre du clergé étoit

respectueuse, mais ferme; celle de la noblesse violente, et celle du tiers-état, qu'on n'a plus, vraisemblablement aussi vigoureuse que celle de la noblesse, à en juger par la réponse des cardinaux. Le pape traita l'église gallicane de fille folle, et se plaignit de ce que la noblesse et les Communes n'avoient pas même daigné lui accorder le titre de souverain pontife.

Après la tenue d'un consistoire, l'assemblée d'un concile à Rome, et la promulgation de nouvelles bulles, Guillaume de Nogaret, chevalier du roi, dans une assemblée des prélats et des barons (1303) déclara que Boniface n'étoit point pape, qu'il étoit aux termes de l'Évangile, un voleur et un brigand; qu'il étoit temps d'arrêter ce misérable, de le mettre au cachot, d'assembler un concile pour le juger, ce qu'étant fait, les cardinaux éliroient un vrai pape. Boniface lança une bulle d'excommunication contre Philippe, et mit le royaume en interdit: il se trompoit d'époque; le siècle de Grégoire VII étoit déjà loin.

Les deux nonces chargés de porter au roi la sentence papale furent jetés en prison, les bulles saisies, le temporel des ecclésiastiques françois qui s'étoient rendus à Rome confisqué, les Ordres du royaume convoqués au Louvre afin d'aviser au moyen de se venger

du pontife. Dans cette assemblée un procès public fut intenté à Boniface par Guillaume de Plasian ; les principaux articles portaient : que le pape nioit l'immortalité de l'âme, qu'il doutoit de la réalité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, qu'il étoit souillé du péché infâme, et qu'il appeloit les François *Patarins*. Le roi, sur les conclusions de Nogaret et de Plasian, en appelle des bulles de Boniface aux conciles futurs et aux papes futurs. Les Trois-états adhèrent à cette déclaration.

Nogaret se trouvoit alors en Italie; il fut chargé de signifier au pape la résolution de l'assemblée générale de France. Le violent pontife, retiré à Agnanie, sa ville natale, préparoit de nouveaux foudres. Nogaret avoit reçu l'ordre de l'enlever, de le conduire à Lyon où il seroit privé des clefs dans un concile général : c'étoit à leur tour les rois qui déposoient les papes.

Nogaret s'entendit avec Colonne, de cette puissante famille romaine que Boniface avoit persécutée. L'entreprise fut conduite avec secret et succès : Nogaret et Colonne, à l'aide de quelques seigneurs gagnés et d'aventuriers enrôlés, s'introduisent dans Agnanie, le 7 septembre 1303, au lever du jour. Le peuple se joint aux assaillans et force le palais du pape. Les portes de son appartement sont brisées; on entre:

le pontife étoit assis sur un trône, portant sur les épaules le manteau de saint Pierre, sur sa tête une tiare ornée de deux couronnes, symbole des deux puissances, et tenant à la main la croix et les clefs.

Nogaret, étonné, s'approche avec respect de Boniface, accomplit sa mission, et l'invite à convoquer à Lyon le concile général. « Je me consolerai, répondit Boniface, d'être condamné » par des Patarins. » Le grand-père de Nogaret étoit Patarin, c'est-à-dire Albigeois, et avoit été brûlé vif comme hérétique. « Veux-tu déposer » la tiare? s'écria Colonne. — Voilà ma tête, » répliqua Boniface; je mourrai dans la chaire » où Dieu m'a assis. » Pie VI prisonnier, à moitié expirant, dépouillé des marques de sa puissance, étoit arrivé à Valence; le peuple, entourant la maison où il étoit déposé, l'appeloit à grands cris; le vicaire de Jésus-Christ se traîne à une fenêtre, et, se montrant à la foule, dit : *Ecce homo!* C'étoit là toute une autre grandeur et toute une autre manière de mourir.

Boniface après sa haute réponse à Colonne se répandit en outrages contre Philippe. Colonne donne un soufflet au pape, et lui auroit plongé son épée dans la poitrine, si Nogaret ne l'eût retenu. « Chétif pape, s'écrie Colonne, regarde

» de monseigneur le roi de France la bonté, qui
» te garde par moi et te défend de tes ennemis.»
Boniface, craignant le poison, refusa tout aliment; une pauvre femme le nourrit pendant trois jours avec un peu de pain et quatre œufs. Le peuple, par une de ses inconstances accoutumées, délivra le souverain pontife qui partit pour Rome; il y mourut d'une fièvre frénétique (11 octobre 1303). Quelques auteurs ont écrit qu'il se brisa la tête contre les murs, après s'être dévoré les doigts.

Les troubles de la Flandre, à peine conquise par Philippe le Bel, recommencèrent. Il y eut de grands massacres, principalement à Bruges. Pour reconnoître les François qu'on vouloit égorger, on les forçoit de répéter ces mots en bas allemand: *Scilt ende wriendt*, *bouclier et ami*; le mot *ciceri* avoit ainsi servi d'arrêt de mort aux Vêpres siciliennes. Il y a des mots auxquels les Gaulois et les François ont encore mieux dénoncé leur double race: pour s'épargner l'ennui d'apprendre les langues étrangères, ils ont enseigné la leur les armes à la main, à toute la terre; il est probable que ce ne fut pas en latin que Brennus prononça au Capitole le *væ victis*.

Le massacre de Bruges fut suivi de la bataille de Courtray; des paysans et des bourgeois,

commandés par le tisserand Pierre le Roy qui se fit armer chevalier à la tête du camp, remportèrent une victoire signalée sur les plus grands capitaines et la plus haute noblesse de France. Il demeura prouvé que la valeur n'étoit pas exclusivement du côté de la chevalerie; lumière de plus montrée aux peuples. Quatre mille paires d'éperons dorés furent enlevés à quatre mille *chevaliers* par les *bons hommes* de Flandre (1303).

Cette victoire donna lieu à une singulière aventure : quelques Flamands déguisés en mendians, se firent passer pour des seigneurs françois échappés à la journée de Courtray, ayant juré de demeurer pendant sept ans sous l'habit de pauvres, sans révéler leur naissance; les veuves les prétendirent reconnoître, et les admirent à jouir de leurs droits.

Philippe prit sa revanche à la bataille de Mons en Puèle : La consécration de la statue grossière que l'on voyoit encore avant la révolution dans la cathédrale de Paris, attestoit cette victoire.

La découverte de la boussole est du règne de Philippe le Bel, et coïncide avec celle de la poudre; inventions qui ont changé, l'une le globe, l'autre la société matérielle, en attendant la découverte de l'imprimerie, qui

devoit transformer le monde de l'intelligence. Il n'est pas clair néanmoins que Jean Gira, ou Goya, ou Flavio Jivia d'Amalfi, soit l'inventeur de la boussole; Marc Paul pouvoit l'avoir apportée de la Chine vers l'an 1260, et un vieux poëte, François Guyot, de Provins, décrit exactement la boussole, sous le nom de *marinetta* ou *pierre marinière*, vers la fin du douzième siècle, cinquante ans et plus avant le voyage du Vénitien en Chine. La fleur de lis, qui chez tous les peuples signale le nord sur la rose des vents, semble assurer à la France l'invention ou le perfectionnement de la boussole: cette fleur a de même indiqué bien d'autres gloires, avant l'époque où elle n'a plus marqué que des malheurs.

Le mouvement général des esprits, qui fait du quatorzième siècle un siècle à jamais mémorable, amena, en 1308, l'insurrection des trois cantons de Schweitz, d'Uri et d'Undervalden; la liberté se réveilla au milieu des lacs et des rochers des Alpes: tandis que les Communes de Flandre préparoient dans leurs plaines les républiques industrielles des Artavelle, la république agricole et guerrière de Guillaume Tell se formoit dans les montagnes de la Suisse.

Lyon, en 1310, fut réuni à la couronne: Cette même année vit la conquête de l'île de

Rhodes par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Le concile de Vienne, 1311, termina le démêlé de la couronne de France et de la tiare, car Philippe avoit poursuivi la mémoire même de Boniface. Ce concile traita aussi de l'abolition de l'ordre des Templiers : elle remplit la fin du règne de Philippe.

Neuf gentilshommes françois établirent, en 1118, l'ordre des Templiers à Jérusalem. Cet ordre acquit d'immenses richesses, et devint suspect aux peuples et aux rois. Les Templiers étoient accusés de se vouer entre eux à d'infâmes voluptés, de renier le Christ, de cracher sur le crucifix, d'adorer une Idole à longue barbe, aux moustaches pendantes, aux yeux d'escarboucle, et recouverte d'une peau humaine, de tuer les enfants qui naissoient d'un Templier, de les faire rôtir, de frotter de leur graisse la barbe et les moustaches de l'idole, de brûler les corps des Templiers décédés, et de boire leurs cendres détrempées dans un philtre. On peut toujours deviner les siècles au genre des calomnies historiques : brutales et absurdes dans les temps de grossièreté et de foi, raffinées et presque vraisemblables dans les temps de civilisation et de doute.

L'abolition de l'ordre des Templiers ne fut

pas cependant une pure affaire de finances : Il paroît assez prouvé que les Chevaliers appartenoient à la secte des Manichéens, et que Philippe se montra plus jaloux de leur autorité qu'avide de leurs trésors. Quoi qu'il en soit, l'humanité et la justice furent également violées dans ce procès : la nature des accusations fut si bien calculée pour frapper l'esprit de la foule, que l'opinion vulgaire a transformé en monstres ces moines-chevaliers qui n'étoient vraisemblablement coupables que de passions et d'erreurs. Ce n'est qu'au commencement du dix-neuvième siècle qu'un savant et un poëte a vengé leur mémoire (M. Raynouard). Il faut descendre presque jusqu'à nos jours, pour trouver dans l'abolition de l'ordre des Jésuites (la différence des époques admise) quelque chose de l'appareil et du fracas qu'excita dans le monde catholique l'abolition de l'ordre des Templiers.

Le ministre de Philippe le Bel, Enguerrand de Marigny, fut, dans le règne suivant, victime de cette même iniquité des hommes qu'il avoit soulevée contre les Templiers; il expia par une injuste mort le supplice injuste de Jacques de Molay : Dieu patient et vengeur suspend quelquefois son bras, mais ne détourne jamais les yeux.

Si l'on en croit une vieille chronique, les chevaliers du Temple, sur le bûcher, citèrent Philippe le Bel et Clément V à comparoître dans l'an et jour au tribunal suprême; et le prince et le pontife se présentèrent dans le délai légal à la barre de l'éternité. Ferdinand IV, roi de Castille, mandé de même à l'audience de Dieu par deux gentilshommes qu'il avoit fait mourir, expira juste au terme de l'assignation, d'où lui resta le terrible surnom de *Ferdinand l'ajourné*. Ces récits ne sont point sans dignité morale; l'histoire se plaît aux choses graves et tragiques : on ne doit point écarter les faits qui peignent les croyances, les mœurs, la disposition des esprits, et qui donnent de salutaires leçons. Dans tous les cas, il sera toujours vrai que le Ciel entend la voix de l'innocence et du malheur, et que l'oppresseur et l'opprimé paroîtront tôt ou tard aux pieds du même juge.

Philippe le Bel ouvrit un des siècles les plus féconds en transformations sociales, et ce prince lui-même fut une nouveauté : il connut la raison d'état, et commença la conversion du vassal en sujet. Mais si d'un côté la liberté religieuse, politique et civile fit un pas considérable sous son règne par le choc de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle, par la

convocation des Trois-états, par l'établissement du Parlement sédentaire; d'un autre côté, Philippe donna naissance à l'esprit de la monarchie absolue, et montra dans l'avenir des rois tels que la France ne les devoit pas long-temps supporter.

LOUIS X.

De 1314 à 1316.

Philippe le Bel laissa trois fils : Louis X, surnommé le Hutin, Philippe V, dit le Long, et Charles IV, dit le Bel. Tous trois moururent vite, tous trois furent déshonorés par leurs femmes. Cette succession de trois frères se présente deux autres fois dans notre histoire, et toujours à la male heure : François II, Charles IX, Henri III; Louis XVI, Louis XVIII, et Charles X. Marguerite, reine de Navarre, femme de Louis le Hutin, Blanche, fille cadette d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne, femme de Charles le Bel, furent enfermées au château Gaillard bâti par Richard Cœur de Lion, et où l'on racontoit qu'il avoit plu du sang; on les tondit et rasa, punition de l'adultère : Marguerite fut étranglée avec le linceul de sa bière; Blanche, répudiée, prit le voile dans l'abbaye

de Maubuisson. Jeanne, comtesse de Bourgogne, sœur aînée de Blanche et femme de Philippe le Long, emprisonnée d'abord au château de Dourdan, acquittée ensuite par arrêt du parlement, rentra dans le lit de Philippe. Les séducteurs de Marguerite et de Blanche étoient deux frères bossus, Philippe et Gauthier d'Aulnay : ils furent écorchés vifs, traînés dans la prairie de Maubuisson nouvellement fauchée, mutilés et pendus à un gibet par-dessous les bras :

> Que il furent vif escorchiez,
> Puis fu lo nature copée
> Aux chiens et aux bestes jetée.

Ils ne croyoient pas avoir acheté trop cher leur supplice.

Enguerrand de Marigny fut alors poursuivi pour anciennes concussions sous le règne de Philippe le Bel. L'avocat qui plaida contre lui *allégua les exemples des serpents qui desgatoient la terre de Poitou au temps de monseigneur saint Hilaire, et appliqua et comparagea les serpents à Enguerand et à ses parents et affins*. On ne permit pas même à l'accusé de parler : *Si ne lui fut en aucune manière audience donnée de soi défendre*. Le comte de Valois persécutoit Marigny à causes de quelques paroles

hautaines proférées au jour de la fortune. On ne put cependant faire condamner cet homme illustre qu'en produisant l'accusation de sorcellerie, dernière ressource de l'injustice et de la délation dans ces temps, comme on employoit l'accusation de trahison dans la république romaine, et de lèse-majesté dans l'empire romain : toutes les consciences se fermoient et se taisoient au seul mot de sorcellerie, et l'innocent devenoit coupable. Le roi déclara qu'il *ótoit sa main* de Marigny : Charles Ier. ôta sa main de Strafford. Le parlement ne jugea point Marigny qui fut pendu (30 avril 1315) au gibet de Montfaucon avant le lever du jour, par arrêt d'une commission de barons et de chevaliers convoquée au bois de Vincennes ; c'est la première commission assemblée dans ce bois ; on sait quelle a été la dernière. « Montfaucon a apporté tel » malheur, dit Pasquier (dans le chapitre in- » titulé : *Plus malheureux que le bois dont on* » *fait le gibet*, liv. VIII, chap. 40, p. 742), à » ceux qui s'en sont meslez, que le premier qui » le fit bastir (qui fut Enguerrant de Marigny) » y fut pendu ; et depuis, ayant esté refaict par » le commandement d'un nommé Pierre Remy » (général des finances sous Charles le Bel), luy- » même y fut semblablement pendu (sous Phi- » lippe de Valois) ; et, de nostre temps, maître

» Jean Moulnier, lieutenant civil de Paris, y
» ayant fait mettre la main pour le refaire, la
» fortune courut sur luy, sinon de la penderie,
» comme aux deux autres, pour le moins d'a-
» mende honorable, à laquelle il fut depuis con-
» damné. »

Ici la civilisation rétrograde; la justice recule et est moins avancée que dans les *Etablissements de saint Louis*, et dans les *Règlements de Philippe le Bel*; mais l'exécution de nuit et la corde pour le gentilhomme ne sont point, comme on l'a pu croire, des infractions à la loi des temps. Les *Etablissements de saint Louis* stipulent qu'un gentilhomme coupable du déshonneur d'une fille de famille, sera pendu. Il y avoit, ce cas échéant, égalité de supplice pour le noble et le roturier; on supposoit que le crime faisoit déroger. Depuis, les gentilshommes ont prétendu qu'il y avoit des crimes de race, comme il y avoit une noblesse d'extraction, et ils ont réclamé le privilége de l'échafaud.

Les regrets du roi et du peuple vengèrent Marigny. En ce temps-là l'imagination des hommes, plus sensible parce qu'il y avoit plus de foi en toute chose, expioit les fautes des passions: une calamité générale qui survenoit (comme il arriva alors) après une injustice individuelle, étoit prise pour un châtiment du Ciel: Dieu, juge

en dernier ressort, établissoit, pensoit-on, la peine auprès de la prévarication ; grave système qui lioit par la morale les destinées de tout un peuple à l'iniquité accomplie sur un seul homme; système sans danger qui n'affoiblissoit point le pouvoir en lui commandant le repentir, parce que l'ordre émanoit de la puissance éternelle.

Mais si la civilisation recula dans l'ordre civil, à propos du supplice d'Enguerrand, la voici qui avance dans l'ordre politique. Louis le Hutin publia, le 3 juillet 1305, des *lettres* qui méritent d'être rapportées pour l'honneur des rois *francs* et du peuple *franc*.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France » et de Navarre, etc. : Comme selon le droit de » nature chacun doit naistre *franc*; et par aucuns » usages ou coustumes, qui de grant ancienneté » ont été introduites et gardées jusques cy en » nostre royaume, et par aventure *pour le mef-* » *fet de leurs prédécesseurs*, moult de personnes » de nostre commun pueple, soient encheües *en* » *lien de servitudes et de diverses conditions*, » qui moult nous desplait. *Nous* considérants » que nostre royaume est dit, et nommé *le* » *royaume des Francs*, et voullants que la chose » en vérité soit accordant au nom, et que la con- » dition des gents *amende de nous en la venuë*

» *de nostre nouvel gouvernement*. Par délibéra-
» tion de nostre grant conseil, *avons ordene et*
» *ordenons*, que generaument, par tout nostre
» royaume, de tant comme il peut appartenir à
» nous et à nos successeurs, *telles servitutes*
» *soient ramenées à franchises*; et à tous ceux
» qui de *ourine*, *ou ancienneté*, ou de nouvel
» *par mariage*, ou par *residence de lieus de*
» *serve condition*, sont encheües ou pourroient
» eschoir en liens de servitudes, *franchise*
» *soit données o bonnes et convenables condi-*
» *tions*. »

L'esprit philosophique de cette loi, ses considérations générales *sur la liberté qui est un droit de nature*, contrastent avec l'enfance du dialecte : les idées sont plus vieilles que la langue.

Des historiens ont pensé que ces lettres ne furent qu'un moyen de finances imaginé dans le but d'obtenir par le rachat du servage, un argent dont on avoit grand besoin. La remarque de ces historiens fût-elle vraie, je dirois encore : peu importe comment la liberté arrive aux hommes, pourvu qu'elle leur arrive; toutes les interprétations possibles ne détruisent pas un fait indicateur d'une importante révolution commencée dans l'état social. Mais la remarque tombe à faux : le roi, en affranchissant

ses serfs, gens de corps, gens de pouëste, gens de morte-main, diminuoit ses revenus, car les serfs étoient soumis à certaines taxes; il étoit donc équitable que la couronne, en accordant la liberté, ne le fît pas aux dépens de sa force; c'est ce que l'ordonnance exprime très-bien : « Vous » *commettons* (collecteurs, sergens, etc.) *et* » *mandons* pour traitez et accordez avec eus » (serfs) de certaines compositions, par les» quelles soffisant *recompensation* nous soit faite » des émoluments, qui *desdites servitudes* po» vent venir à nous et à nos successeurs. »

Si les idées étoient plus vieilles que le langage, il se trouve encore que le roi devançoit le peuple: très-peu de serfs consentirent à se racheter; on voit d'autres lettres par lesquelles Louis X déclare que *plusieurs n'ont pas connu la grandeur du bienfait qui leur étoit accordé*, et ordonne qu'on les contraigne à payer de grosses sommes, c'est-à-dire qu'on les oblige à devenir libres. Toute révolution qui n'est pas accomplie dans les mœurs et dans les idées, échoue : la dégradation qu'amène la dépendance est pour l'être accoutumé à obéir, une sorte de tempérament, une nature qui accomplit ses lois dans le dernier ordre de l'intelligence; or, il y a dans les lois accomplies un certain bien-aise. Délivré des soucis de la pensée et des soins de l'avenir, l'esclave

s'habitue à son ignominie; sans liens sociaux sur la terre, la servitude devient son indépendance; si vous l'émancipez tout à coup, épouvanté de sa liberté il redemande ses chaînes. Le génie de l'homme est comme l'aigle; lorsqu'il est nourri dans la domesticité, et qu'on le veut rendre aux champs de l'air, il refuse de s'envoler, et ne sait user ni de ses serres, ni de ses ailes.

Louis rappela les Juifs chassés par Philippe le Bel (28 juillet 1315). Il leur fut défendu de prêter *sus vessel ou aournements d'église, ne sus gages sanglants* [1], *ne sus gages mouillés fraîchement*; il leur étoit ordonné de porter *le signel, là où ils l'avoient accoutumé, et sera large d'un blanc tournois d'argent au plus, et sera d'autre couleur que la robe, pour être mieus et plus clerement apparent* [2]. Les Juifs étoient gens de poueste à perpétuité; si leurs enfants avoient une nourrice chrétienne, les clercs la pouvoient excommunier : *Sed benevolunt quod nutrices Judæorum excommunicentur*, dit un

[1] Cet article se trouve dans une charte latine de Philippe Auguste (février 1218).

[2] Ce signe étoit une rouelle jaune ou moitié blanche et rouge, que le Juif devoit porter en vertu du chapitre 68 du concile de Latran, de l'an 1215: *ut omni tempore in medio pectoris rotam portent*, ajoute un statut de l'église de Rhodez.

Etablissement de Philippe-Auguste. Un commentateur croit qu'on peut lire *meretrices* pour *nutrices*[1] (prostituées au lieu de nourrices). Que veulent dire tant de dédains pour ce peuple vivant à part dans tous les temps; isolé au milieu de tous les autres peuples; ne changeant jamais; n'ayant passé comme les races renouvelées, ni par la barbarie, ni par la civilisation; toujours au même degré de sociabilité; jamais conquis parce qu'il l'a été une fois et pour toujours; jamais libre parce que toutes les nations le regardent comme un esclave qui leur est dévolu de droit, comme s'il y avoit pour lui une origine mystérieuse, fatale, incontestée de servitude! Est-ce Dieu qui avoit mis sur la poitrine des Juifs, dans le moyen âge, le *signel* de sa main? Il leur étoit défendu de prêter sur *gages sanglants* ou sur *vétements mouillés*: on les soupçonnoit donc de profiter de la dépouille de l'assassiné et du noyé? Ne sembloient-ils pas poursuivis par le souvenir de cette robe tirée au sort, et vendue au prix de trente deniers? Enfin, leurs enfants ne paroissoient pas dignes d'être abreuvés d'un lait légitime; la nourrice chrétienne qui prenoit à son sein l'enfant d'un Juif, tomboit dans la réprobation éternelle

[1] Brussel, tract. de Usu. feud., t. I, pag. 583.

dont étoit frappée l'innocente créature que la pitié avoit mis dans ses bras.

Après dix-neuf mois de règne, Louis X mourut âgé de vingt-quatre ou vingt-six ans. Il avoit continué la guerre malheureuse de Flandre. Ce jeune prince eut des qualités : il confirma d'utiles ordonnances pour la protection des laboureurs; *personne, sous peine de quadruple et d'infamie, ne pouvant s'emparer de leurs biens.* Il voulut ôter aux seigneurs le droit de battre monnaie, il ne le put ; la royauté n'avoit point encore détrôné l'aristocratie. Louis X aima les sciences, les lettres et les arts, et se laissa bien conseiller par la *clergie laïque.*

PHILIPPE V.

De 1316 à 1322.

Louis X avoit eu, de sa première femme adultère, une fille nommée Jeanne, laquelle héritant du royaume de Navarre le porta dans la maison d'Évreux dont elle épousa le chef. La seconde femme de Louis, Clémence de Hongrie, étoit enceinte lorsqu'il mourut; il y eut une sorte d'interrègne pendant lequel Philippe, second frère de Louis, eut la régence. Les douze pairs décidèrent que si l'enfant à naître était

femelle, la couronne passeroit à Philippe : c'est la première fois qu'il est parlé dans notre histoire de la loi salique, et de l'application de cette loi. Clémence accoucha d'un fils, Jean Ier., il ne vécut que cinq jours[1] (an 1316); plusieurs historiens l'ont omis dans le catalogue des rois, tant il passa vite; on ne retrouve que dans des Chartes oubliées les dates rapprochées de sa naissance et de sa mort : heureux si un autre orphelin royal eût de même caché sa courte vie dans le trésor poudreux de nos Chartes, s'il n'eût jamais senti le poids de la couronne, qu'il n'a cependant pas portée !

Philippe V, dit le Long, fut proclamé roi; il y eut contestation; plusieurs princes, et entre autres le frère du roi, qui fut depuis Charles le Bel, vouloient qu'on examinât les droits que Jeanne, fille de Louis X, pouvoit avoir aux couronnes de France et de Navarre. Le sacre se fit à huis-clos. Une assemblée d'évêques, de seigneurs et de bourgeois de Paris, déclarèrent qu'au royaume de France la femme ne succède pas[2], et cela contre la maxime du droit féodal, par qui presque tous les grands fiefs tomboient de *lance*

[1] Spicil., tom. III, pag. 72, Trésor des Chartes.

[2] Contin. chron. Guill. de Nangis.; Spicil., tom. III, pag. 72.

en quenouille. Un traité conclu en 1316 entre Philippe V, alors régent, et le duc de Bourgogne, avoit stipulé que, si la veuve de Louis X accouchoit d'une fille, cette princesse, et Jeanne sa sœur, du premier lit, ou l'une des deux, en cas que l'autre mourût, auroient le royaume de Navarre avec les comtés de Champagne et de Brie, et *qu'elles donneroient quittance du reste du royaume de France*[1]. Ne croiroit-on pas voir d'obscurs héritiers se partageant une ferme en famille? Ces anciennes monarchies chrétiennes étoient singulières tant pour le droit que pour les mœurs; elles avoient à la fois quelque chose de rustique et de violent, d'équitable et d'injuste comme la vieille république romaine : deux femmes *donnoient quittance* de cette mâle patrie qui, portant sa gloire en tous lieux, donnoit souvent elle-même en se retirant, quittance de ses conquêtes.

Jeanne épousa Philippe, fils aîné du comte d'Évreux, auquel elle porta en dot le royaume de Navarre; elle fut mère de Charles le Mauvais. Philippe le Bel avoit marié sa fille Isabelle à Édouard II, roi d'Angleterre; elle fut mère

[1] Trés. des Cha. Nav. layette III, pièce 7; Dupuis, Traité de la maison des rois; Leibnitz, *in eod. diplom.*, p. 70; Mém. de l'Ac. des bel.-let., t. XVII, p. 295.

d'Édouard III, autre fléau de la France. Le royaume de Navarre, entré par le mariage de Philippe le Bel dans la maison de France, en sortit sous le règne de ses fils, pour y rentrer quatre siècles après par une autre princesse du nom de Jeanne, mère d'Henri IV; époque à laquelle nos monarques reprirent ce titre et ne le quittèrent plus qu'en perdant les deux couronnes. Disons donc aussi tout d'un coup, que Charles le Bel érigeant la baronnie de Bourbon en duché-pairie en faveur de Louis Ier, fils aîné de Robert, sixième fils de saint Louis, obligea celui-ci à renoncer au nom de Clermont et à prendre celui de la mère de sa femme, Agnès de Bourbon: delà vint ce nom de Bourbon, auquel il n'a manqué pendant tant de siècles que cette gloire de l'adversité, qu'il a enfin magnifiquement obtenue. Ainsi se montrent à peu près à la même époque, dans notre histoire, ces Bourbons et ces Navarrois, lesquels, accablés sous la même couronne, devoient voir leur premier roi tomber sous le poignard du fanatique, et le dernier sous la hache de l'athée.

Philippe V, de même que ses prédécesseurs, étoit toujours en querelle avec les princes flamands; il finit néanmoins par mettre un terme à une guerre qui avoit duré vingt-cinq années, en donnant sa fille Marguerite en mariage au comte

de Nevers, à condition qu'il succéderoit au comté de Flandre. L'Allemagne étoit divisée entre les deux prétendants à l'empire, Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière. L'Italie prenoit part à cette division dans les deux partis guelfes et gibelins : les Visconti s'élevèrent dans ces troubles. Le pape publia contre eux une croisade comme autrefois contre les comtes de Toulouse.

Reparurent sous Philippe le Long ces bandes de paysans armés, qui, sous le nom de Pastoureaux, avoient déjà désolé la France pendant la captivité de saint Louis, et qui, sous prétexte d'aller délivrer la Terre-Sainte, ravagèrent leur propre pays et massacrèrent les juifs. Le mouvement qui pendant plusieurs siècles, avoit poussé les Germains vers le Midi et les Arabes vers le Nord, conserva son principe dans les races qui l'avoient opéré : l'humeur vagabonde et inquiète des Barbares continua de s'agiter, tant que la société demeura privée de ses droits ; c'étoit l'indépendance naturelle de l'individu qui se montroit au défaut de la liberté politique de l'espèce.

Quelques ordonnances sur la justice font honneur à Philippe V : il est défendu aux juges de débiter *nouvelles ou esbattements* pendant les audiences, de recevoir paroles privées [1]. Il est

[1] Ordon. des R., t. I, p. 673, 702, 729.

défendu de *passer* ou *conseiller* au roi aucune lettre contraire aux anciens règlements [1]. *Messire Dieu qui tient sous sa main tous les rois, ne les a établis en terre qu'afin qu'ils gouvernent ensuite dûment* [2]. On fixe au règne de Philippe V l'époque du droit qui rend le domaine de la couronne inaliénable [3] (1321) : les lois générales prenoient la place des lois privées. Le roi ne pouvoit plus acquérir ni vendre, comme les autres possesseurs des grands fiefs; il sortoit du pérage : mis à part de l'aristocratie et de la démocratie, il commençoit ce pouvoir inviolable que la liberté lui reconnoît aujourd'hui pour sa propre garantie et pour le maintien de l'ordre. Mais la nation renaissante, en même temps qu'elle élevoit la royauté à une hauteur inaccessible, régularisoit le mouvement de cette royauté, et il y avoit une loi supérieure à la volonté de la couronne, l'inaliénabilité.

Philippe le Long s'occupa de l'administration; il régla la dépense de sa maison. Il faut prendre garde de confondre les idées par la ressemblance des mots : les anciens rois n'avoient point de liste civile; ils vivoient des revenus de leurs domaines; quand ils administroient leur maison,

[1] Ordon. des R., t. I, p. 672, 673.
[2] Ordon. des R., t. I, p. 669.
[3] Ordon. des R., t. I, p. 665.

ils administroient de fait les revenus de la couronne; l'impôt, qui avoit toujours une destination spéciale, étoit applicable aux lieux où il étoit levé, et ne tomboit dans les coffres du roi que par abus. Toutes ces grandes charges aujourd'hui antiquailles de la royauté, qui n'ont plus de place dans la constitution de l'état, qui coûtent beaucoup et ne sont bonnes à rien, étoient dans l'origine des places administratives. Le maître de l'écurie du roi devint, sous Philippe V, premier écuyer du corps; il se changea en grand-écuyer sous Louis XI. Philippe établit des capitaines généraux dans les grandes villes; le système d'élection prévaloit toujours, et ces capitaines étoient élus par le conseil des prud'hommes. Enfin Philippe avoit songé à établir l'égalité des poids et mesures, et une seule monnoie pour la France. Les siècles marchoient.

Philippe aimoit les lettres; il s'entoura de poëtes et de savants, ce qui n'est remarquable que par ses ordonnances dans lesquelles l'on sent un esprit quelque peu philosophique, étranger à cet âge. Toulouse devint métropole; seize évêchés nouveaux furent établis.

A peu près à cette époque Le Dante mourut en Italie, et le sire de Joinville en France; celui-ci étoit plus que centenaire: représentant des temps de saint Louis parmi des hommes qui déjà ne lui

ressembloient plus, il devoit nous transmettre cette chronique pleine de charmes dont la langue n'est plus la nôtre ; nous lui devons le premier monument de notre littérature, comme Le Dante a glorifié sa patrie de cet ouvrage, à la fois portrait vivant et statue colossale du moyen âge.

CHARLES IV.

De 1322 à 1328.

Philippe V mourut à Longchamp, le 3 janvier, âgé de vingt-huit ans, après en avoir régné six. Il laissa quatre filles : un fils qu'il avoit eu de Jeanne, héritière du comté de Bourgogne, mourut en bas âge. Charles IV, dit le Bel, succéda à Philippe. L'archevêque de Reims, Robert de Courtenai, sacra les trois frères : Louis Hutin, Philippe le Long et Charles le Bel [1] : honneurs répétés dont il offre en sa personne le seul exemple, et qui prouvoient en même temps la vanité et la rapidité des honneurs de la terre.

Charles IV s'occupa vivement, dans les premiers moments de son règne, d'une croisade pour secourir les chrétiens de Chypre et d'Ar-

[1] Baluze, t II, p. 440.

ménie [1]. Ce ne fut qu'un projet coûteux. On fit la recherche des financiers, presque tous Lombards. Gérard Laguette, receveur général des revenus de la couronne [2], mourut dans les tortures de la question.

Des commissions royales allèrent dans les provinces châtier les juges prévaricateurs et les nobles qui s'emparoient du bien d'autrui. Jourdain de Lille, seigneur de Cazaubon, étoit accusé de rapt, de vol et d'assassinat : cité à la cour du Roi, il assomma l'huissier qui vint lui signifier l'ordre, et osa comparoître devant ses juges, accompagné de la principale noblesse de sa province. Il n'en fut pas moins condamné à mort, traîné à la queue d'un cheval et pendu [3]. Ce fait prouve l'usurpation de la couronne et la décadence du pouvoir féodal. Jourdain de Lille étoit un brigand, mais il étoit souverain dans son château; s'il eût manqué de foi au roi, comme son homme-lige, il eût été punissable; il n'avoit commis que des *crimes privés*, et dans la loi du temps, ne tenant sa puissance que de Dieu, il n'étoit punissable que de Dieu.

[1] Ruin., an. 1322, n°. 36 et suiv.

[2] Abr. chron., t. II, p. 839.

[3] Spicil., t. III, p. 80, 81; Hist des Lang., t. IV, p. 191.

Mais la monarchie n'étoit plus la monarchie d'Hugues Capet, et les masses roturières avoient gagné par l'intervention du trône ce que leurs oppresseurs aristocratiques avoient perdu.

Des contestations en Flandre pour la succession du comté, entre Louis II, petit-fils du vieux comte de Nevers, et Robert de Cassel, fils de ce même comte (de 1323 à 1325); une défaite des Navarrois par les Basques; une guerre en Guyenne occasionée pour la construction d'un château, entre le roi de France et le roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine, remplissent les années 1323, 1324 et 1325. A Toulouse, s'établirent des débats plus pacifiques : l'académie de la *gaie société des sept torbadors* donna naissance à celle des jeux floraux. Ce règne de six ans de Charles le Bel n'est remarquable que par la révolution qu'il amena en finissant, et par les idées qui se développèrent en Angleterre.

Édouard II avoit épousé Isabelle de France, sœur de Charles le Bel, et dont il eut Edouard III, je l'ai dit. Édouard II étoit livré aux favoris. Gaveston, gentilhomme de Gascogne, lui avoit déjà été arraché par les seigneurs; il prit un autre favori, Hugues Spenser, lequel, avec son père aussi nommé Hugues, devint le maître de l'état.

Les barons s'assemblèrent; les Spenser en firent décapiter vingt-deux, parmi lesquels se trouvoit Thomas de Lancastre, oncle du Roi. Après beaucoup d'événements et d'aventures, Édouard II, accusé au parlement d'avoir violé les lois du pays et de s'être livré à d'indignes ministres, fut, par arrêt de ce même parlement, déposé, condamné à garder une prison perpétuelle, la couronne passant immédiatement à Édouard III [1]. L'arrêt lui fut lu en prison, en ces termes : *Moi Guillaume Trussel, procureur du parlement et de toute la nation angloise, je vous déclare dans leur nom et de leur autorité, que je révoque et rétracte l'hommage que je vous ai fait; et dès ce moment je vous prive de la puissance royale, et proteste que je ne vous obéirai plus comme à mon roi.*

Voilà dès l'an 1327 (14 janvier) un roi jugé et déposé par ses sujets.

L'Angleterre devoit multiplier ces exemples. Le roi Jean avoit déjà concédé la grande Charte; les Communes étoient entrées au parlement comme dans nos États; en 1265, le parlement appelé Leicester avoit offert le premier modèle de la division du parlement en deux chambres; événement qu'on ne remarqua point, mais dont

[1] Thoyr., Hist. d'Ang., t. III, p. 132; Hum.

les conséquences devoient être senties si loin et si fort. On fit dire au jeune Édouard III dans sa proclamation que son père *s'en est ousté des govemement du roïalme de* SA BONE VOLUNTÉ [1], mais ces principes de souveraineté absolue, de succession, de non élection, étoient encore si peu reconnus, quoi qu'on en ait dit, que nous allons voir Édouard III disputer la couronne de France à Philippe de Valois, nonobstant la loi salique. Édouard II, renfermé au château de Barclai, fut assassiné au moyen d'un fer rouge qu'on lui enfonça dans le fondement à travers un tuyau de corne.

Un vieux poëte anglois représente Édouard regardant des bergers dans la campagne à travers les fenêtres grillées de sa tour, et disant à peu près comme Lucrèce : « Heureux, ô vous qui regardez » du rivage et qui n'êtes point engagé dans le » naufrage que vous voyez ! »

Oh! happy you! Who look as from the shore!
Et had no venture in the wreck you see!

L'évêque de Herford, consulté pour savoir s'il étoit loisible de tuer un roi détrôné, avoit répondu par une phrase qui selon la ponctuation pouvoit signifier que cela étoit permis, ou que cela n'é-

[1] Rym., t. II, p. 171

toit pas permis : le crime étoit chargé de la vraie lecture [1].

La mère d'Édouard fut reléguée au château de Rising [2]; Mortiner son favori subit le supplice que Spenser avoit lui-même subi; et ce fut en raison des droits de cette reine captive, infidèle, déshonorée qui avoit privé son mari de la couronne et de la vie, qu'Édouard III réclama la couronne de France.

Charles IV, qui passa dans son temps pour un philosophe, décéda au bois de Vincennes, le 1er. de février 1328. Il avoit eu à soutenir la cruelle et ridicule guerre des *bâtards* , vagabonds sortis de la Gascogne qui se disoient fils naturels des gentilshommes gascons; c'étoit les *pastoureaux* sous une autre forme. Charles avoit épousé trois femmes : Blanche de Bourgogne , Marie de Luxembourg et Jeanne d'Évreux. Les enfants des deux premières moururent à la mamelle; Jeanne lui donna deux filles. Il la laissa grosse de sept mois en mourant; il dit aux seigneurs assemblés autour de son lit que si la reine accouchoit d'une fille, *ce seroit aux grands barons de France à adjuger la couronne à qui de droit appartiendroit.* Il nomma Philippe de Valois

[1] Rym., t. X, p. 63 dans la note.

[2] Froissard.

régent du royaume pour l'interrègne[1] : cela confirme tout ce que j'ai dit sur le peu de fixité du principe héréditaire.

Avec le règne de Philippe VI, dit de Valois, commence une ère nouvelle pour la France : nous avons atteint le point culminant des temps féodaux qui vont maintenant décliner. Si les révolutions n'alloient pas si vite dans ma patrie ; si les heures qui suffisent aujourd'hui à la besogne des siècles ne m'emportoient avec elles, j'aurais placé ici les quatre grands tableaux de la monarchie féodale : la Féodalité, la Chevalerie, l'Éducation, les Mœurs générales des douzième, treizième et quatorzième siècles. Mais à peine puis-je consacrer une centaine de pages à ce qui demanderoit des volumes. Je vais présenter une ébauche qu'achèveront des mains plus habiles et plus heureuses.

FÉODALITÉ, CHEVALERIE, ÉDUCATION, MŒURS GÉNÉRALES DES DOUZIÈME, TREIZIÈME ET QUATORZIÈME SIÈCLES.

Lorsque les Franks s'établirent en Gaule, ce pays pouvoit contenir de dix-sept à dix-huit millions d'hommes sur lesquels cinq cent mille

[1] Froissard.

chefs de famille tout au plus étoient de condition à payer la capitation ; cela veut dire que plus des deux tiers des habitans étoient de condition servile. L'esclavage portoit sa peine en soi : les invasions étoient faciles chez des peuples dont les deux tiers désarmés et opprimés n'avoient aucun intérêt à défendre la patrie. Le même terrain qui fourniroit maintenant plus de quinze mille hommes en état de résister, n'avoit pas deux mille citoyens à opposer à la conquête.

Les esclaves, chez les Romains et chez les Grecs, étoient de deux sortes principales, les uns attachés à la maison et à la personne du maître, les autres plantés sur le sol qu'ils cultivoient. Les Germains ne connoissoient que ce dernier genre d'esclaves; ils les traitoient avec douceur et en faisoient des colons plutôt que des serfs.

Les Franks multiplièrent ces esclaves de la terre dans les Gaules; peu à peu l'*esclavage* se changea en *servage*, lequel servage se convertit en *salaire*, lequel salaire se modifiera à son tour : nouveau perfectionnement qui signalera la troisième ère et le troisième grand combat du christianisme.

Si la moyenne propriété industrielle recommença par la bourgeoisie, la petite propriété agricole recommença par les serfs affranchis devenus fermiers-propriétaires moyennant une

redevance, quand la servitude germanique eut prévalu sur la servitude romaine : celle-ci paroît même avoir été complétement abolie sous les rois de la seconde race ; on ne voit plus en effet sous cette race de *serfs de corps*, ou d'*esclaves domestiques* dans les maisons [1]. Il en résulta ce bel axiome de jurisprudence nationale : tout esclave qui met le pied sur terre de France, est libre.

C'est donc un fait étrange mais certain, que la féodalité a puissamment contribué à l'abolition de l'esclavage par l'établissement du servage. Elle y contribua encore d'une autre manière, en mettant les armes à la main du vassal : elle fit du serf attaché à la glèbe un soldat sous la bannière de sa paroisse ; si on le vendoit

[1] L'esclavage de corps ne cessa pas partout à la fois ; ils se prolongea surtout en Angleterre par trois causes : le dur esprit des habitans, l'invasion normande qui ranima le droit de conquête, l'usage du pays qui n'admet l'abolition formelle d'aucune loi. En 1283 les Annales du prieuré de Dunstale fournissent cette note : « Au » mois de juillet de la présente année, nous avons » vendu Guillaume Pyke, notre esclave, et reçu un marc » du marchand. » C'étoit moins que le prix d'un cheval. Jusqu'au milieu du dix-septième siècle, dans ces guerres que les Anglois faisoient à Charles I[er]. pour la *liberté des hommes*, on voit ces fameux Niveleurs vendre comme esclaves des royalistes faits prisonniers sur le champ de bataille.

encore quand et quand la terre, on ne le vendoit plus comme individu avec les autres bestiaux. Le serf sur les murs de Jérusalem escaladée, ou vainqueur des Anglois avec Du Guesclin, ne portoit plus le fer qui enchaîne, mais le fer qui délivre. Le paysan serf, demi-soldat, demi-laboureur, demi-berger du moyen âge, étoit peut-être moins opprimé, moins ignorant, moins grossier que le paysan libre des derniers temps de la monarchie absolue.

On doit néanmoins faire une remarque qui expliquera la lenteur de l'affranchissement complet dans le régime féodal. L'affranchissement chez les Romains ne causoit presque aucun préjudice au maître de l'affranchi ; il n'étoit privé que d'un *individu*. Le serf constituoit une partie du *fief*; en l'affranchissant on *abrégeoit* le fief, c'est-à-dire qu'on le diminuoit, qu'on amoindrissoit à la fois la *qualité*, le *droit* et la *fortune* du possesseur. Or, il étoit difficile à un homme d'avoir le courage de se dépouiller, de s'abaisser, de se réduire soi-même à une espèce de servitude, pour donner la liberté à un autre homme.

Voyons maintenant quelle étoit la classe d'hommes qui dominoit les serfs, les gens de *poueste*, les vilains *taillables à merci de la tête jusqu'aux pieds*.

L'égalité régnoit dans l'origine parmi les

Franks. Leurs dignités militaires étaient électives. Le chef ou le roi se donnoit des *fidèles* ou compagnons, des *leudes*, des *anstrustions*. Ce titre de leude étoit personnel; l'hérédité en tout étoit inconnue. Le leude se trouvoit de droit membre du grand conseil national et de l'espèce de cour d'appel de justice que le roi présidoit : je me sers des locutions modernes pour me faire comprendre.

J'ai dit que cette première noblesse des Franks, si c'étoit une noblesse, périt en grande partie à la bataille de Fontenai. D'autres chefs franks prirent la place de ces premiers chefs, usurpèrent ou reçurent en don les provinces et les châteaux confiés à leur garde : de cette seconde noblesse franke personnelle, sortit la première noblesse françoise héréditaire.

Celle-ci, selon la qualité et l'importance des fiefs, se divisa en quatre branches : 1°. les grands vassaux de la couronne, et les autres seigneurs qui, sans être au nombre des grands vassaux, possédoient des fiefs à grande mouvance ; 2°. les possesseurs de fiefs de bannières ; 3°. les possesseurs de fief de haubert; 4°. les possesseurs de fief de simple écuyer.

De là quatre degrés de noblesse : noblesse du sang royal, haute noblesse, noblesse ordinaire, noblesse par anoblissement.

Le service militaire introduisit chez la noblesse la distinction du chevalier, *miles*, et de l'écuyer, *servitium scuti*. Les nobles abandonnèrent dans la suite une de leurs plus belles prérogatives, celle de juger. On comptoit en France quatre mille familles d'ancienne noblesse, et quatre-vingt-dix mille familles nobles pouvant fournir cent mille combattants. C'étoit à proprement parler, la population militaire libre.

Les noms des nobles dans les premiers temps n'étoient point héréditaires, quoique le sang, le privilége et la propriété le fussent déjà : on voit dans la loi salique que les parents s'assembloient la neuvième nuit, pour donner un nom à l'enfant nouveau né. Bernard le Danois fut père de Torfe, père de Turchtil, père d'Anchtil, père de Robert d'*Harcourt*; le nom héréditaire ne paroît ici qu'à la cinquième génération.

Les armes conféroient la Noblesse : la Noblesse se perdoit par la lâcheté; elle dormoit seulement quand le noble exerçoit une profession roturière non dégradante; quelques charges la communiquoient, mais la haute charge même de chancelier resta long temps en roture. Dans certaines provinces *le ventre anoblissoit*, c'est-à-dire que la noblesse étoit transmise par la mère.

Les échevins de plusieurs villes recevoient la Noblesse; on l'appeloit Noblesse *de la cloche*,

parce que les échevins s'assembloient au son d'une cloche. L'étranger noble, naturalisé, en France, demeuroit noble.

Les nobles prirent des titres selon la qualité de leurs fiefs; (ces titres, à l'exception de ceux de baron et de marquis, étoient d'origine romaine;) ils furent ducs, barons, marquis, comtes, vicomtes, vidames, chevaliers, quand ils possédèrent des duchés, des marquisats, des comtés, des vicomtés, des baronnies. Quelques titres appartenoient à des noms sans être inhérents à des fiefs; cas extrêmement rare.

Le gentilhomme ne payoit point la taille personnelle, tant qu'il ne faisoit valoir de ses propres mains qu'une seule métairie; il ne logeoit point les gens de guerre: les coutumes particulières lui accordoient une foule d'autres priviléges.

Les nobles se distinguoient par leurs armoiries qui commencèrent à se multiplier au temps des croisades. Ils portoient ordinairement un oiseau sur le poing, même en voyage et au combat: lorsque les Normands assaillirent Paris sous le roi Eudes, les Franks qui défendoient le petit pont, ne l'espérant pas pouvoir garder, donnèrent la liberté à leurs faucons. Les tournois dans les villes, les chasses dans les châteaux, étoient les principaux amusements de la noblesse.

On ne se peut faire une idée de la fierté qu'im-

prima au caractère le régime féodal; le plus mince aleutier s'estimoit à l'égal d'un roi. L'empereur Frédéric Ier. traversoit la ville de Thongue; le baron de Krenkingen, seigneur du lieu, ne se leva pas devant lui, et remua seulement son chaperon, en signe de courtoisie. Le corps aristocratique étoit à la fois oppresseur de la liberté commune et ennemi du pouvoir royal; fidèle à la personne du monarque alors même que ce monarque étoit criminel, et rebelle à sa puissance alors même que cette puissance étoit juste. De cette fidélité naquit l'honneur des temps modernes : vertu qui consiste souvent à sacrifier les autres vertus; vertu qui peut trahir la prospérité, jamais le malheur; vertu implacable quand elle se croit offensée; vertu égoïste et la plus noble des personnalités; vertu enfin qui se prête à elle-même serment et qui est sa propre fatalité, son propre destin. Un chevalier du Nord tombe sous son ennemi; le vainqueur manquant d'arme pour achever sa victoire, convient avec le vaincu qu'il ira chercher son épée; le vaincu demeure religieusement dans la même attitude jusqu'à ce que le vainqueur revienne l'égorger : voilà l'honneur, premier-né de la société barbare. (Mallet, introd. à l'hist. du Danem.)

De l'état des hommes passons à l'état des propriétés.

Le fief qui naquit à l'époque où le servage germanique débouta la servitude romaine, constitua la féodalité. Dans les temps de révolutions et d'invasions successives, les petits possesseurs n'étant plus protégés par la loi, donnèrent leur champ à ceux qui le pouvoient défendre: c'est ce que nous avons appris de Salvien. De cet état de choses à la création du fief, il n'y avoit qu'un pas, et ce pas fut fait par les Barbares: ils avoient déjà l'exemple du bénéfice militaire, c'est-à-dire de la concession d'un terrain à charge d'un service, bien que les *fe-ods* ne soient pas exactement les *prædia militaria*. Il arriva que le roi et les autres chefs ne voulurent plus accepter des immeubles, en installant le propriétaire donateur comme fermier de son ancienne propriété; mais ils la lui rendirent, à condition de prendre les armes pour ses protecteurs: ils s'engageoient de leur côté à secourir cette espèce de sujet volontaire. Voilà le vasselage et la seigneurie.

Toutes les propriétés, dans la féodalité, se divisent en deux grandes classes: l'aleu ou le franc-aleu, le fief et l'arrière-fief. « Tenir en aleu, » dit la *Somme rurale*, si est tenir terre de Dieu » tant seulement, et ne doivent cens, rente, ne » relief, ne autre redevance à vie ne à mort. »

Cujas fait venir le mot Aleu, *alodium*, d'un

possesseur de terres *sine lode*. Il est plus naturel de le tirer de la terre du *Leude*, fidèle, ou du *Drude*, ami : *drudi et vassalli* sont souvent réunis dans les actes. Leude est *le compagnon* de Tacite, *l'homme de la foi* du roi dans la loi salique, et *l'anstrustion du roi* des formules de Marculfe.

L'aleu fut dans l'origine inaliénable sans le consentement de l'héritier.. Il y eut deux sortes de franc-aleu : le noble et le roturier; le noble étoit celui qui entraînoit justice, censive ou mouvance, le roturier celui auquel toutes ces conditions manquoient; ce dernier, le plus ancien des deux, représentoit le foible reste de la propriété romaine.

Les parlements différoient de principes sur le maintien du franc-aleu. Les pays coutumiers et de droit écrit, dans le ressort des parlements de Paris et de Normandie, ne reconnoissoient le franc-aleu que par *titres* ; titres qu'il étoit presque toujours impossible de produire. La coutume de Bretagne, sous le parlement de la même province, rejetoit absolument le franc-aleu. Les quatre parlements de droit écrit, Bordeaux, Toulouse, Aix et Grenoble, varioient dans leurs *us*, et rendoient des arrêts en sens divers: le parlement de Provence ne recevoit pas le franc-aleu, et le parlement de Dauphiné l'admettoit dans quelques dépendances sur titres. Le Languedoc

prétendoit jouir du franc-aleu avant les *Établissements* de Simon de Montfort qui transporta dans le comté de Toulouse la coutume de Paris. « Après ce grand progrès d'armes, Simon, comte » de Montfort, se voyant seigneur de tant de » terres, de mesnagement ennuyeux et pénible, » il les départit entre les gentilshommes, tant » français qu'autres : .... Pour » contenir l'esprit de ses vassaux et assurer ses » droits, il establit des loix générales en ses » terres, par advis de huict archevesques ou » évesques et autres grands personnages. » *Tam inter barones, ac milites, quam inter Burgenses et rurales, seu succedant hæredes, in hæreditatibus suis, secundùm morem et usum Franciæ, circa Parisius.*

Les coutumes de Troyes, de Vitry et de Chaumont, réputoient toute terre franche ou alodiale. Le fief et l'aleu étoient la lutte et la coexistence de la propriété selon l'ancienne société, et de la propriété selon la société nouvelle.

Quelquefois le fief se changea en aleu, mais l'aleu finit presque généralement par se perdre dans le fief. *Nulle terre sans seigneur* devint l'adage des légistes. L'esprit du fief s'empara à un tel point de la communauté qu'une pension accordée, une charge conférée, un titre reçu, la concession d'une chasse ou d'une pêche, le don

d'une ruche d'abeilles, l'air même qu'on respiroit, s'inféoda, d'où cette locution : *fief en l'air, fief volant, sans terre, sans domaine.*

Fief, *feudum, feodum, foedum, fochundum, fedum, fedium, fenum*, vient d'*à fide*, latin, ou plutôt de *fehod*, saxon, prix. La formule de la vassalité remonte au temps de Charlemagne : *Juro ad hæc sancta Dei Evangelia, ... ut vassalum domino.*

Le fief étoit la confusion de la propriété et de la souveraineté : on retournoit de la sorte au berceau de la société, au temps patriarcal, à cette époque où le père de famille étoit roi dans l'espace que paissoient ses troupeaux, mais avec une notable différence : la propriété féodale avoit conservé le caractère de son possesseur; elle étoit conquérante; elle asservissait les propriétés voisines. Les champs autour desquels le seigneur avoit pu tracer un cercle avec son épée, relevoient de son propre champ. C'est le premier âge de la féodalité.

Le mot *vassal*, qui a prévalu pour signifier homme de fief, ne paroît cependant dans les actes que depuis le treizième siècle. *Vassus* ou *vassallus*, vient de l'ancien mot franc *gessell*, compagnon ; conversion de lettres, fréquente dans les auteurs latins : *Wacta*, guet; *wadium*, gage; *wanti*, gants, etc.

Il y avoit des fiefs de trois espèces générales : fief de bannière, fief de haubert, fief de simple écuyer.

Le fief banneret fournissoit dix ou vingt-cinq vassaux sous bannière.

Le fief de haubert devoit un cavalier armé de toutes pièces, bien monté et accompagné de deux ou trois valets.

Le fief de simple écuyer ne devoit qu'un vassal armé à la légère.

Tous les fiefs et arrière-fiefs ressortissoient au manoir des seigneurs, comme à la tente du capitaine : la grosse tour du Louvre étoit le *fief dominant* ou le pavillon du général. Le terrain sur lequel Philippe-Auguste l'avoit bâtie, il l'avoit acheté du prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre, pour une rente de trente sous parisis : ainsi, ce donjon majeur, d'où relevoient tous les fiefs, grands et petits de la couronne, relevoit lui-même du prieuré de Saint-Denis.

Quand le roi possédoit des terres dans la mouvance d'une seigneurie, il devenoit vassal du possesseur de cette seigneurie; mais alors il se faisoit *représenter* pour prêter, comme vassal, foi et hommage à son propre vassal; on vouloit bien user de cette indulgence envers lui, sans qu'il se pût néanmoins soustraire à la loi générale de la féodalité. Philippe III rend, en 1284,

hommage à l'abbaye de Moissac. En 1350 le grand-chambellan rend hommage, au nom du roi Jean, à l'évêque de Paris, pour les chastellenies de Tournant et de Torcy : *Joannes, Dei gratiâ Francorum rex...... Robertus de Loriaco, de præcepto nostro, homagium fecit.* On citera encore un exemple, parce qu'il est rare dans son espèce et qu'il affectera les lecteurs françois comme l'historien qui le rappelle. Henri VI, *roi d'Angleterre*, rend hommage à des *bourgeois de Paris.*

« Henry, par la grâce de Dieu, roi *de France* » *et d'Angleterre*, à tous ceux qui ces présentes » lettres verront, salut. Savoir faisons, que, » comme autresfois a fait nostre très-cher sei- » gneur et ayeul, feu le roi Charles (Charles VI), » dernier trespassé, à qui Dieu *pardoint*, par » ses lettres sur ce faites, données le 21ᵉ. jour » de mai, dernier passé, nous avons député et » députons Mᵉ. Jean le Roy, notre procureur au » Chastelet de Paris, pour, et en lieu de nous, » à homme et vassal, de ceux de qui sont mou- » vans et tenus en fiefs les terres, possessions » et seigneuries, à nous advenues, en la ville et » vicomté de Paris, depuis quatre ans en ça ; et » en faire les debvoirs, tels qu'il appartient..... » ..... Donné à Paris, le 15ᵉ. jour de mai 1423, » et de notre règne le premier. Ainsi signé par

» le roi, à la relation du conseil, tenu par l'or-
» donnance de monseigneur le régent de France,
» duc de Betfort. »

Paris étoit un composé de fiefs; neuf d'entre eux relevoient de l'évêché : le Roule, la Grange-Batelière, l'outre Petit-Pont, etc. Les autres fiefs de la ville de Paris appartenoient aux abbayes de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor, du grand prieuré de France et du prieuré de Saint-Martin-des-Champs. On comptoit en France soixante-dix mille fiefs ou arrière-fiefs, dont trois mille étoient titrés. Le vassal prêtoit hommage tête nue, sans épée, sans éperons, à genoux, les mains dans celles du seigneur, qui étoit assis et la tête couverte; on disoit : « *Je deviens votre homme de ce jour*
» *en avant, de vie, de membre, de terrestre*
» *honneur, et à vous serai féal et loyal, et foi*
» *à vous porterai des tenements que je recon-*
» *nois tenir de vous, sauf la foi que je dois à*
» *notre seigneur le roi.* » Quand cette formule étoit prononcée par un tiers, le vassal répondoit *voire* : oui, je le jure. Alors le vassal étoit reçu par le seigneur *audit hommage à la foi et à la bouche*, c'est-à-dire au baiser, pourvu que ce vassal ne fût pas un *vilain*. « Quelquefois un
» gentilhomme de bon lieu est contraint de se
» mettre à genoux devant un moindre que luy :

» de mettre ses mains fortes et généreuses dans » celles d'un lasche et effeminé. » (*Traité des fiefs.*)

Quand l'hommage étoit rendu par une femme elle ne pouvoit pas dire : « *Jeo deveigne vostre » feme, pur ceo que n'est convenient, que feme » dira, que el deviendra feme à aucun home, » fors que à sa baron, quand ele est espouse;* » mais elle disoit, etc.

Main, fils de Gualon, du consentement de son fils Eudon et de Viete, sa bru, donne à Dieu et à Saint-Albin en Anjou la terre de Brilchiot; en foi de quoi le père et le fils baisèrent le moine Gaultier ; mais, comme c'étoit chose inusitée qu'une femme baisât un moine, Lambert, avoué de Saint-Albin, est délégué pour recevoir le baiser de la donatrice, avec la permission du moine Gaultier : *Jubente Walterio monacho.*

Robert d'Artois, comte de Beaumont, ayant à recevoir deux hommages de son *amée cousine madame Marie de Brebant, dame d'Arschot et de Vierzon*, ordonna : « Que nous et la dame » de Vierzon devons être à cheval, et notre che- » val les deux pieds devant en l'eau du gué de » Noies, et les deux pieds derrière à terre sèche, » par devant notre terre de Meun, et le cheval à » la dite dame de Vierzon les deux pieds der- » rière en l'eau dudit gué, et les deux devant à

» terre sèche par devers notre terre de Menn. »

L'hommage étoit *lige* ou *simple*, l'hommage *ordinaire* ne se doit pas compter. L'homme-lige (il y avoit six espèces d'hommes dans l'antiquité franke) s'engageoit à servir en *personne* son seigneur *envers et contre toute créature qui peut vivre et mourir.* Le vassal simple pouvoit fournir un remplaçant. On fait venir *lige* ou du latin *ligare*, *liga*, *ligamen*, etc., ou du frank, *leude* : Vous êtes de *Tournay, laquelle est toute lige au roi de France.*

Tantôt le vassal étoit obligé à *plège* ou *plejure*, tantôt à service *de son propre corps*, à devenir caution ou champion pour son seigneur : c'étoit la continuation de la clientèle franke et de l'inscription au rôle *Vassaticum*.

Quand les rois *sémonoient* pour le service du fief militaire leurs vassaux *directs*, les ducs, comtes, barons, chevaliers, châtelains, cela s'appeloit le *Ban*; quand ils *sémonoient* leurs vassaux directs et leurs vassaux *indirects*, c'est-à-dire les seigneurs et les vassaux des seigneurs, les possesseurs d'arrière-fiefs, cela s'appeloit l'*Arrière-ban.* Ce mot est composé de deux mots de la vieille langue : *har*, camp, et *ban*, appel, d'ou le mot de basse latinité *heribannum.* Il n'est pas vrai que l'arrière-ban soit le réitératif du ban.

« Les vassaux, hommes et cavaliers estoient

» comme des digues, des remparts, des murs
» d'airain, opposez aux ennemis; victimes dé-
» vouées à la fortune de l'Estat, possédans une
» vie flottante, incertaine, le plus souvent ense-
» velie dans les ruines communes. » (*Du Franc-aleu.*)

Les vassaux devoient aide en monnoie à leur seigneur en trois cas : lorsqu'il partoit pour la Terre Sainte, lorsqu'il marioit sa sœur ou son fils aîné, lorsque ce fils recevoit les éperons de la chevalerie.

Il y avoit des fiefs *rendables* et *receptables* : le fief étoit rendable, quand le vassal en certains cas remettoit les châteaux du fief au seigneur, en sortoit avec toute sa famille et n'y rentroit que quarante jours après la guerre finie; le fief étoit *receptable* quand le feudataire, sans sortir des châteaux qu'il tenoit, étoit obligé d'y donner asile à son seigneur. L'un et l'autre de ces fiefs étoient *jurables* à cause du serment réciproque.

L'investiture, qui remonte à l'origine de la monarchie, se faisoit pour le royaume sous la première race, par la franciske, le hang ou angon; sous la seconde race par la couronne et le manteau; sous la troisième, par le glaive, le sceptre et la main de justice.

L'investiture ou saisine du fief avoit lieu au

moyen de quelque marque extérieure et symbolique, suivant la nature du fief ecclésiastique ou militaire, titré ou simple : on juroit sur une crosse, sur un calice, sur un anneau, sur un missel, sur des clefs, sur quelques grains d'encens, sur une lance, sur un heaume, sur un étendard, sur une épée, sur une cape, sur un marteau, sur un arc, sur une flèche, sur un gant, sur une étrille, sur une courroie, sur des éperons, sur des cheveux, sur une branche de laurier, sur un bâton, sur une bourse, sur un denier, sur un couteau, sur une broche, sur une coupe, sur une cruche remplie d'eau de mer, sur une paille, sur un fétu noué, sur un peu d'herbe, sur un morceau de bois, sur une poignée de terre. On trouve encore de vieux actes dans les plis desquels ces fragiles symboles sont conservés ; le gage n'étoit rien, parce que la foi étoit tout. « *Le seigneur est tenu à son homme comme* » *l'homme à son seigneur, fors que seulement* » *en révérence.* » Une société à la fois libre et opprimée, innocente et corrompue, raisonnable et absurde, naïve, capricieuse, attachée au passé comme la vieillesse, forte, féconde, avide d'avenir comme la jeunesse, une société entière reposa sur de simples engagements et n'eut d'autre loi d'existence qu'une parole.

La création des terres nobles dans le régime féodal, étoit une idée politique la plus extraor-

dinaire et en même temps la plus profonde : la terre ne meurt point comme l'homme; elle n'a point de passions; elle n'est point sujette aux changements, aux révolutions; en lui attribuant des droits, c'étoit communiquer aux institutions la fixité du sol; aussi la féodalité a-t-elle duré huit cents ans, et dure encore dans une partie de l'Europe. Supposez que certaines terres eussent conféré la liberté au lieu de donner la noblesse, vous auriez eu une république de huit siècles. Encore faut-il remarquer que la noblesse féodale étoit, pour celui qui la possédoit, une véritable liberté.

Le roturier ne put d'abord acquérir un fief, parce qu'il ne pouvoit porter la *lance* et l'*éperon*, marques du service militaire; ensuite on se relâcha de cette coutume : le roi dont les trésors s'épuisoient, le seigneur accablé de dettes, furent aises de laisser vendre et de vendre des terres nobles à de riches bourgeois; la terre transmit le privilége, et le roturier, investi du fief, fut à la troisieme génération *demené* comme gentilhomme.

Tout feudataire pouvoit prendre les armes contre son seigneur pour déni de justice, ou pour vengeance de famille; traditions de l'indépendance et des mœurs des Franks. La querelle se pouvoit terminer par le duel, par l'*assurement*

(caution), ou par une sentence enregistrée à la justice seigneuriale du suzerain. « C'est la paix » de Raolin d'Argées, de ses enfans et de leur » lignage, d'une part; et de l'hermite de Stenay, » de ses enfans, de leur lignage et de tous » leurs consorts, d'autre part. L'hermite a juré » sur les saints, lui huitième de ses amis, que » bien ne lui fut de la mort de Raolin, mais » beaucoup d'angoisse; a donné cent livres pour » fonder une chapelle où l'on chantera pour le » repos de l'âme du défunt; s'est engagé d'en- » voyer incessamment un de ses fils en Palestine. »

On peut remarquer, dans ce traité de la fin du treizième siècle, les co-jurants des lois ripuaire et saxonne.

Si une veuve noble marioit sa fille orpheline sans le consentement du seigneur suzerain, ses meubles étoient confisqués : on lui laissoit deux robes, une pour les jours ouvrables, l'autre pour le dimanche, un lit, un palefroi, une charrette et deux roussins.

Une héritière de haut lignage étoit obligée de se marier pour desservir le fief, comme on voit aujourd'hui les marchandes, qui perdent leur mari, épouser leur premier commis pour faire aller l'établissement. Si cette héritière avoit plus de soixante ans, elle étoit dispensée du mariage.

Les droits seigneuriaux ont été puisés dans les entrailles même du fief. Dans l'origine ils étoient appelés *honneurs*, *faveurs*, comme reconnoissances faites au seigneur par le vassal, des aliénations et transmissions des fiefs d'une personne à l'autre. C'est ce que veut dire *lods* et ventes : *laudimia*, *laudæ*, *laudationes*, *lausus*, de louer, complaire, agréer. Ces droits étoient ou militaires ou fiscaux ou honorifiques.

Non-seulement le roi, grand chef féodal qui se sustentoit du revenu de ses domaines, levoit encore des taxes, mais tous les seigneurs suzerains et non suzerains, ecclésiastiques ou laïques en levoient aussi de leur côté. Les droits de quint et requint, de lods et ventes, de my-lods, de ventrolles, de reventes, de reventons, de sixièmes, huitièmes, treizièmes, de resixièmes, de rachats et reliefs, de plait, de morte-main, de rettiers, de pellage, de couletage, d'affouage, de cambage, de cottage, de péage, de vilainage, de cheyage, d'aubain, d'ostize, de champart, de mouture, de fours banaux, s'étoient venus joindre aux droits de justice, au casuel ecclésiastique ; aux cotisations des jurandes, maîtrises et confréries, et aux anciennes taxes romaines : en inventions financières nous sommes fort inférieurs à nos pères. Il est probable que la masse entière du numéraire passoit chaque année dans les mains du

fisc royal et particulier, car les marchands et les ouvriers, serfs encore, appartenoient à des corporations de villes ou à des maîtres; ils ne formoient pas une classe généralement indépendante; ils touchoient à peine un bas salaire; le prix de leurs denrées et le travail de leurs journées souvent n'étoient pas à eux.

Quant aux droits *honorifiques* ils servoient de marques à une souveraineté locale: tels fiefs, par exemple, allouoient la faculté de prendre le cheval du roi, lorsque le roi passoit sur les terres du possesseur de ces fiefs. D'autres droits n'étoient que des divertissements rustiques que la philosophie a pris assez ridiculement pour des abus de la force: lorsqu'on apportoit un œuf garrotté dans une charrette traînée par quatre bœufs; lorsque les poissonniers, en l'honneur de la dame du lieu, sautoient dans un vivier à la Saint-Jean; lorsqu'on couroit la *quintaine* avec une lance de bois; lorsque, pour l'investiture d'un fief, il falloit venir baiser la serrure, le cliquet ou le verou d'un manoir, marcher comme un ivrogne, faire trois cabrioles accompagnées d'un bruit ignoble et impur, c'étoient là des plaisirs grossiers, des fêtes dignes du seigneur et du vassal, des jeux inventés dans l'ennui des châteaux et des camps de paroisse, mais qui n'avoient aucune origine oppressive. Nous voyons tous les jours

sur nos petits théâtres, dans ce siècle poli, des joies qui ne sont pas plus élégantes.

Si, ailleurs, les serfs étoient obligés de battre l'eau des étangs, quand la châtelaine étoit en couche; si le châtelain se réservoit le droit de markette (*cullagium*, *marcheta*); si des curés mêmes réclamoient ce droit, et si des évêques le convertissoient en argent, c'est à la *servitude grecque et romaine* qu'il faut restituer ces abus: les rescrits des empereurs défendent aux maîtres de forcer leurs esclaves à des *choses infâmes;* soit ignorance, soit défaut de réflexion, on n'a pas vu ou l'on n'a pas voulu voir ce que l'*esclavage* avoit laissé dans le *servage*. Quant à la multitude et à la diversité des Coutumes, elles s'expliquent naturellement par les règlemens des différens chefs de cette nation armée, cantonnée sur le sol de la France.

Au milieu de la propriété mobile du fief, s'élevoit une propriété immobile, comme un rocher au milieu des vagues, et qui grossissoit par de quotidiennes adhérences : l'amortissement étoit la faculté d'acquérir accordée à des gens de main-morte. Une fois l'acquêt consommé au moyen d'un dédommagement ou d'un rachat pour la seigneurie dont l'acquêt relevoit, la propriété *mouroit*, c'est-à-dire qu'elle étoit retirée de la circulation, et que tous les droits de muta-

tion se perdoient. Une terre ainsi tombée à des églises, à des abbayes, à des hôpitaux, à des ordres de chevalerie, représentoit, pour le fisc et pour le maître du fief, un capital enfoui et sans intérêts. De sorte qu'avec la main-mortable, le domaine inaliénable de la couronne, les substitutions, le retrait lignager et féodal (c'est-à-dire le droit de retirer un bien de famille ou une terre mouvante d'un fief), il seroit résulté à la longue un fait incroyable dans la nature déjà si extraordinaire de la possession territoriale du moyen âge : toutes les propriétés se seraient fixées sous la main de propriétaires héréditaires; et, comme ces propriétés étoient privilégiées, l'impôt direct et foncier eût péri ; l'État se seroit trouvé réduit aux dons gratuits, la plus casuelle des taxes.

Le droit de justice tenoit une haute place dans la féodalité.

Chez les Grecs et les Romains la justice émanoit du peuple : ce peuple étant tombé sous le joug, la justice resta foible dans les tribunaux où, souveraine détrônée, elle put à peine cacher la liberté qui se réfugia auprès d'elle. Il ne s'éleva point au sein de ces tribu-

naux un grand corps de magistrature indépendante, appelé à prendre part aux affaires du gouvernement.

La justice, au contraire, parmi les nations de race germanique, découla de trois sources : la royauté, la propriété et la religion. Les rois, chez les Franks, comme chez les Germains leurs pères, étoient les premiers magistrats : *Principes qui jura per pagos reddunt.* Quand donc saint Louis et Louis XII rendoient la justice au pied d'un chêne, ils ne faisoient que siéger au tribunal de leurs aïeux. La justice prit dans son air quelque chose d'auguste, comme les générations royales qui la portoient dans leur sein, et la faisoient régner.

Par la raison que les Franks lièrent la souveraineté et la noblesse au sol, ils y attachèrent la justice : fille de la terre, elle devint immuable comme elle. Tout seigneur qui possédoit des *propres* avoit droit de justice. L'axiome de l'ancien droit françois étoit : « La justice est patri» moniale. » Pourquoi cela ? parce que le patrimoine étoit la souveraineté.

La religion ajouta une nouvelle grandeur à notre magistrature : la loi ecclésiastique mit la justice sur l'autel. Au défaut du public, un crucifix assistoit dans la salle d'audience à la défense de l'accusé et à l'arrêt du juge : ce témoin étoit

à la fois le dieu, le souverain arbitre et l'innocent condamné.

Née du sol, appuyée sur le sceptre, l'épée et la croix, la justice régla tout. Chez les nations antiques le droit civil dériva du droit politique; chez les François le droit politique découla du droit civil: la justice étoit pour nous la liberté.

La justice seigneuriale se divisoit en deux degrés, haute et basse justice; toutes deux étoient du ressort du seigneur de trois châtellenies et d'une ville close, ayant droit de marchés, de péage, de lige-estage, c'est-à-dire du seigneur qui pouvoit obliger ses vassaux à faire la garde de son chastel.

Sénéchal et *bailli*, noms attribués aux juges: on appeloit *sénéchal-au-duc* un grand-officier des ducs de Normandie, chargé de l'expédition des affaires litigieuses, dans l'intervalle des sessions de l'échiquier.

Le baron ne pouvoit être jugé que par ses pairs: il y avoit des pairs bourgeois pour les bourgeois. Saint Louis voulut que les hommes du baron ne fussent responsables ni des dettes qu'il avoit contractées, ni des crimes qu'il avoit commis. Même alors il y avoit des suicides, car les meubles revenoient par confiscation au seigneur sur les terres duquel l'homme s'étoit donné la mort. Un trésor trouvé appartient au

seigneur de la terre, s'il est en argent; en or, il va au roi: « *Nul n'a la fortune d'or s'il n'est roi.* »

La veuve noble avoit le *bail* et la garde de ses enfants : le bail étoit la jouissance des biens du mineur jusqu'à sa majorité : « *En vilenage* » *il n'y a point de bail de droit.* »

Le douaire se régloit à la porte du *moustier* où se contractoit le mariage : c'étoit le mariage *solennel*, un de ces actes que les Romains appeloient *légitimes*.

L'abominable législation sur les épaves, et les deux espèces d'aubains, *les mescrus et les méconnus*, consistoit à s'emparer des choses égarées, de la dépouille et de la succession des étrangers.

Par le droit de *bâtardise*, quand les bâtards mouroient sans héritier les biens échéoient au seigneur, sous la condition d'acquitter les legs et de payer le douaire à la femme.

Mais ceci doit être entendu des bâtards roturiers, serfs ou main-mortables de corps, incapables de succéder, ne pouvant ni se marier, ni acquérir, ni aliéner sans le congé du seigneur. Quant aux bâtards des nobles, il n'y avoit aucune différence entre eux et les enfants légitimes, lorsque le père les avoit reconnus : ils en étoient quittes pour croiser les armes paternelles d'une barre diagonale qui perpétuoit le souvenir du malheur ou de la honte de leur mère. Les

bâtards étoient presque toujours des hommes remarquables, parce qu'ils avoient eu à lutter contre l'obstacle de leur berceau.

Dans quelques lieux le nouveau marié ne pouvoit avoir de commerce avec sa femme pendant les trois premières nuits de ses noces, à moins qu'il n'en eût obtenu la permission de son évêque. On tiroit la raison de cette coutume de l'histoire du jeune Tobie : on en auroit pu retrouver quelque chose dans les institutions de Lycurgue, si ce nom-là eût été connu des barons.

Les *déconfès* ou *intestats*, ceux qui mouroient sans confession ou sans faire de testament, avoient leurs biens envahis par le seigneur. La mort subite amenoit la même confiscation : l'homme mort soudainement ne s'étoit point confessé ; donc Dieu l'avoit jugé à lui seul, l'avoit atteint tout vivant de sa réprobation éternelle. Les *Établissements* de saint Louis remédioient à cette absurde iniquité : ils ordonnoient que les biens d'un *déconfès* frappé assez vite pour n'avoir pu appeler un prêtre, passeroient à ses enfants. On sait à quel point le clergé poussa les abus et la captation à l'égard des testaments : il falloit en mourant laisser quelque chose à l'église, même un dixième de sa fortune, sous peine de damnation et de non-inhumation :

Une pauvre femme offrit un petit chat pour racheter son âme.

La procédure civile et criminelle se régloit sur l'état des personnes. L'assignation avoit un terme de quinze jours. Les preuves étoient au nombre de huit, parmi lesquelles figuroit le combat judiciaire.

La déposition des témoins devoit être secrète; mais saint Louis avoit voulu que cette déposition fût à l'instant communiquée aux parties.

L'appel aux justices royales étoit permis non de droit, mais de *doléance*. Cet appel alloit directement au roi qui étoit supplié de *dépiécer* le jugement. La pénalité étoit placée auprès du faux jugement, ou de la non-exécution de la loi.

La multiplication des cas de morts montre qu'on étoit déjà loin de l'esprit des temps barbares.

La cause de ce changement fut l'introduction de l'ordre moral dans l'ordre légal : la morale va au-devant de l'action; la loi l'attend : dans l'ordre moral la mort saisit le crime; dans l'ordre légal c'est le crime qui saisit la mort.

La sentence se prononçoit par la bouche de certains jurés nommés *jugeurs*. Ces jugeurs ne pouvoient être tirés de la classe des *vilains* et *coutumiers*. Toutefois on voit des bourgeois-jugeurs dans quelques procès de gentilshommes;

l'accusé puisoit dans cet incident un moyen d'appel, pour incapacité de juges.

L'accusation de meurtre, de trahison, ou de rapt, amenoit un cas extraordinaire : il étoit loisible à l'accusé de récriminer contre l'accusateur; tous les deux alloient en prison, deux procès commençoient pour un même fait, les deux parties étant à la fois plaignantes et demanderesses.

La caution étoit admise, excepté pour crime méritant peine capitale.

Le vol équipolloit l'assassinat : la maison du coupable étoit rasée, ses blés étoient ravagés, ses foins incendiés, ses vignes arrachées; on ne coupoit pas ses arbres; on les dépouilloit de leur écorce. Tuer un homme, ravir une femme, trahir son seigneur et son pays, ne constituoit pas un plus grand crime aux yeux de la loi que d'embler (voler) un cheval ou une jument. On arrachoit les yeux aux voleurs d'église et aux faux-monnoyeurs. Le vice qui fit la honte de l'antiquité requéroit la mutilation en première offense, la perte d'un membre en récidive, le feu au troisième délit. La femme, convaincue du même vice en même progression, perdoit successivement les deux lèvres, et arrivoit au bûcher. En *menues choses* le vol postuloit le retranchement d'une oreille ou d'un pied : le caractère

des lois salique et ripuaire se retrouve dans ces dispositions. Le premier infanticide d'une mère impétroit au renvoi de cette malheureuse devant le tribunal de pénitence; si elle le commettoit une seconde fois, on la brûloit morte. La volonté n'étoit point punie, lorsqu'il n'y avoit point eu commencement d'exécution: c'est aujourd'hui le principe universel.

Le prisonnier, même innocent, étoit pendu quand il forçoit la porte de sa prison, parce que la société entière reposoit sur la parole baillée ou reçue. Le clerc, le croisé et le moine compétoient des cours ecclésiastiques qui ne condamnoient jamais à mort: on sent combien ce titre de *croisé* favorisoit alors la classe du servage et de la bourgeoisie. L'hérétique, le sorcier, le *maléficier* étoient jetés aux fagots; la saisie des meubles punissoit l'usurier. Si une bête rétive ou méchante tuoit une femme ou un homme, et que le propriétaire de cette bête avouât l'avoir connue vicieuse, on le pendoit: la bête étoit quelquefois attachée auprès de son maître. Un cochon, atteint et convaincu d'avoir mangé un enfant, eut son procès fait, après quoi il fut exécuté par la main du bourreau: la loi s'efforçoit de montrer son horreur pour le meurtre, dans ces temps de meurtre. L'enfant coupable subissoit la peine capitale comme l'homme

en âge de raison : on lui accordoit dispense d'âge pour mourir.

A la porte de chaque chef-lieu des seigneuries, s'élevoit un gibet composé de quatre piliers de pierres d'où pendoient des squelettes cliquetants.

Tout ce qui concerne la famille, dot, tutelle, partage, donation, douaire, s'enchevêtroit, dans l'ancienne jurisprudence du moyen âge, de l'état des hommes et des choses. A cette complication que l'on retrouve en partie dans les lois romaines en raison de la clientèle et de l'esclavage, se joignoit la confusion introduite par la féodalité, à savoir le franc-aleu, le fief et l'arrière-fief, les terres nobles et non nobles, les biens de main morte, les diverses mouvances, les droits seigneuriaux et ecclésiastiques, les coutumes non-seulement des provinces, mais encore des cantons. Les mariages dans les familles royales et princières produisoient des compositions et des décompositions de fiefs; le sol changeant sans cesse de limites, avoit la mobilité de la vie et de la fortune des hommes.

Indépendamment des raisons d'ambition, de jalousie, d'intérêts commerciaux et politiques, il suffisoit du service d'un fief pour mettre à deux nations le fer à la main. Un homme-lige du roi refusoit de rendre hommage; cet homme-lige étoit ou Allemand, ou Flamand, ou Savoyard,

ou Catalan, ou Navarrois, ou Anglois : on saisissoit ses biens, et l'Europe étoit en feu. Un procès civil ou criminel engendroit un procès politique qui se plaidoit et se jugeoit entre deux armées sur un champ de bataille. Jean, roi d'Angleterre, voit ses états confisqués par un arrêt de la cour des pairs de France; le Prince Noir est sommé de comparoître devant Charles V, afin de répondre aux accusations des barons de Gascogne : un huissier à verge est chargé d'appréhender au corps le vainqueur de Poitiers, et de signifier un exploit à la gloire.

Il me resteroit beaucoup à dire sur la féodalité, mais peut-être en ai-je déjà parlé trop longtemps; je viens à la chevalerie.

CHEVALERIE.

La chevalerie, dont on place ordinairement l'institution à l'époque de la première croisade, remonte à une date fort antérieure. Elle est née du mélange des nations arabes et des peuples septentrionaux, lorsque les deux grandes invasions du Nord et du Midi se heurtèrent sur les rivages de la Sicile, de l'Italie, de l'Espagne, de la Provence, et dans le centre de la Gaule : cela nous donne une époque à peu près certaine, comprise entre l'année 700 et l'année 753.

Le caractère de la chevalerie se forma parmi nous de la nature sentimentale et fidèle du Teuton, et de la nature galante et merveilleuse du Maure, l'une et l'autre nature pénétrées de l'esprit et enveloppées de la forme du Christianisme. L'opinion exaltée qui a tant contribué à l'émancipation du sexe féminin chez les nations modernes, nous vient des Barbares du Nord ; les Germains reconnoissoient dans les femmes quelque chose de divin (*Inesse quin etiam sanctum aliquid et providum putant*). La mythologie de l'Edda et les poësies des Scaldes décèlent le même enthousiasme chez les Scandinaves; jusqu'au Soleil, dans ces poésies, est une femme, la brillante *Sunna*. Les lois gardent ces impressions délicates ; quiconque a coupé la chevelure d'une jeune fille est condamné à payer soixante-deux sous d'or et demi ; l'ingénu qui a pressé la main ou le doigt d'une femme de condition libre, est frappé d'une amende de quinze sous d'or, de trente s'il lui a pressé l'avant-bras, de trente-cinq s'il lui a pressé le bras au-dessus du coude, de quarante-cinq s'il lui a pressé le sein (*si mamillam strinxerit*).

De leur côté, les premiers Arabes professoient un grand respect pour les femmes, à en juger par le roman ou le poëme d'*Antar*, écrit ou recueilli par Asmaï, le grammairien, sous le

règne du calife Aroun-al-Rached. Antar, comme les chevaliers, est soumis à des épreuves; il aime constamment et timidement la belle Ibla; il court mainte aventure et fait des prouesses dignes de Roland; il a un cheval nommé Abjir, une épée appelée d'Hamy, mais les mœurs arabes sont conservées : les femmes boivent du lait de chamelle, et Antar, qui souffre qu'on le *frappe*, paît souvent les troupeaux [1]. Saladin étoit un chevalier tout aussi brave et moins cruel que Richard. On connoît les tournois, les combats et les amours des Maures de Cordoue et de Grenade.

Mais si Asmaï écrivoit l'histoire d'Antar pour le kalife Aroun-al-Rached, contemporain de Charlemagne, Charlemagne n'a point attendu, comme on l'a cru, le faux Turpin pour être transformé en chevalier lui et ses pairs.

Le roman publié sous le nom de Turpin, archevêque de Reims, fut composé par un certain moine Robert, sur la fin du onzième siècle, au moment de la première croisade. Ce

[1] Voyez, dans la *Revue françoise* de juillet 1830, un article très-ingénieux de M. de l'Écluse, sur *Antar*. Il paraît que le savant orientaliste, M. Hammer de Vienne, a fait une traduction françoise de ce roman-poëme, dont l'impression à Paris seroit confiée aux soins de M. Trébutien, à qui nous devons les *Contes inédits des mille et une nuits*.

moine se proposoit d'animer les chrétiens à la guerre contre les Infidèles, par l'exemple de Charlemagne et de ses douze pairs. C'est sur cette chronique que les Anglois ont calqué l'histoire de leur roi Artus et des chevaliers de la Table Ronde.

Le prétendu Turpin n'étoit lui-même qu'un imitateur, fait qui me semble avoir échappé jusqu'ici à tous les historiens. Soixante-dix ans après la mort de Charlemagne, le moine de Saint-Gall écrivit la vie de Karle le Grand, véritable roman du genre de celui d'*Antar*. N'est-ce pas une chose curieuse de trouver la chevalerie tout juste à la même époque chez les Franks et chez les Arabes? Le moine de Saint-Gall tenoit ses autorités pour la législation ecclésiastique, de Wernbert, célèbre abbé de Saint-Gall, et pour les actions militaires, du père de ce même Wernbert. Le père de l'abbé Wernbert se nommoit Adalbert et avoit suivi son seigneur Gherold à la guerre contre les Huns (Avares), les Saxons et les Esclavons. Le romancier dit naïvement : « Adalbert étoit » déjà vieux, il m'éleva quand j'étois encore » très-petit, et souvent, malgré mes efforts » pour lui échapper, il me ramenoit et me » contraignoit d'écouter ses récits. »

Le vieux soldat raconte donc au futur jeune

moine, que les Huns habitoient un pays entouré de neuf cercles. Le premier renfermoit un espace aussi grand que la distance de Constance à Tours ; ce cercle étoit construit en troncs de chênes, de hêtres, de sapins et de pierres très-dures ; il avoit vingt pieds de largeur et autant de hauteur : il en étoit ainsi des autres cercles, le terrible Charlemagne renverse tout cela. Ensuite il marche contre des Barbares qui ravageoient la France orientale ; il les extermine et fait couper la tête à tous les enfants qui dépassoient la hauteur d'une épée. Charlemagne est trahi par un de ses bâtards, petit nain bossu, confiné au monastère de Saint-Gall. Karle avoit dans ses armées des héros à la manière de Roland : Cisher valoit à lui seul une armée ; on l'eût pu croire de la race Enachim, tant il étoit grand ; il montoit un énorme cheval, et quand le cheval refusoit de passer la Doire enflée par les torrents des Alpes, il le traînoit après lui dans les flots en lui disant : « Par monseigneur » Gall, de gré ou de force, tu me suivras. » Cisher fauchoit les Bohémiens comme l'herbe d'une prairie. « Que m'importent, s'écrioit-il, » les Wenèdes, ces grenouillettes ? J'en porte » sept, huit et même neuf enfilés au bout de ma » lance, en murmurant je ne sais quoi. »

Karle attaque Didier en Italie. Didier de-

mande à Ogger, si Karle est dans l'armée qu'il aperçoit : « Non, dit Ogger : quand vous verrez » les moissons s'agiter d'horreur dans les champs, » le sombre Pô et le Tessin inonder les murs de » la ville de leurs flots noircis par le fer, vous » pourrez croire à l'arrivée de Karle. » Alors s'élève au couchant un nuage qui change le jour en ténèbres : Karle, cet homme de fer, avoit la tête couverte d'un casque de fer et les mains garnies de gantelets de fer ; sa poitrine de fer et ses épaules étoient couvertes d'une armure de fer ; sa main gauche élevoit en l'air une lance de fer, sa main droite étoit posée sur son invincible épée ; ses cuissards étoient de fer, ses bottines de fer, son bouclier de fer ; son cheval avoit la couleur et la force du fer ; le fer couvroit les champs et les chemins, et ce fer, si dur, étoit porté par un peuple dont le cœur étoit plus dur que le fer. Et tout le peuple de la cité de Didier de s'écrier : « O fer ! » Ah ! que de fer ! » *O ferrum ! Heu ferrum !*

Une autre fois Karle, accoutré d'une casaque de peau de brebis, va à la chasse avec les grands de Pavie, vêtus de robes faites de peaux d'oiseaux de Phénicie, de plumes de coucous, de queues de paons mêlées à la pourpre de Tyr et ornées de franges d'écorce de cèdre. On voit Charlemagne, dans l'histoire, armer son second fils Louis, chevalier, en lui ceignant l'épée.

Le moine de Saint-Gall, qui se dit bégayant et édenté, mentionne aussi le lion tué par Pepin le Bref. Le vétéran Adalbert, redisant les exploits de Charlemagne à un enfant qui devoit les écrire lorsqu'à son tour il seroit devenu vieux, ne ressemble pas mal à quelque grenadier de Napoléon, racontant la campagne d'Égypte à un conscrit; tant la fable et l'histoire sont mêlées dans la vie des hommes extraordinaires!

Ernold Nigel ou le Noir, dans son poëme sur Hlovigh le Débonnaire, décrit le siége de Barcelonne, et c'est encore un ouvrage de chevalerie. Hlovigh ceint l'épée que Karle le Grand portoit à son côté. Les Maures, rangés sur les remparts, défendent la ville; Zadun, leur chef, se dévoue pour les sauver; il se glisse le long des murailles pour aller hâter le secours des Sarrazins de Cordoue; il est pris. Mené à Louis, il crie aux siens: « Ouvrez vos portes! » et leur fait en même temps un signe convenu pour les engager à se défendre. La ville est forcée : dans le butin envoyé à Karle se trouvent des cuirasses, de riches habits, des casques ornés de crinières, un cheval parthe avec son harnois et son frein d'or. L'armure de fer des chevaliers n'est point (comme on l'a cru encore mal à propos) du onzième siècle; elle ne vient ni des Franks, ni des Arabes; elle vient des Perses, de qui

les Romains l'empruntèrent : on a vu la description qu'en fait Ammien Marcellin en parlant du triomphe de Constance à Rome; on retrouve pareillement cette armure dans l'escadron de grosse cavalerie que Constantin culbuta lorsqu'il descendit des Alpes pour aller attaquer Maxence.

Les combats singuliers et les fêtes chevaleresques, la construction de ces monuments appelés *gothiques* qui virent prier les chevaliers des croisades, coïncident aussi avec l'avénement des rois de la seconde race. Hlovigh le Débonnaire envoie l'évêque Ebbon prêcher la foi chez les Danois. Ebbon amène à Hlovigh, Hérold, roi de ces peuples. Hlovigh se rend à Ingelheim aux bords du Rhin : « Là s'élève sur cent colonnes un » palais superbe. . . . . . : . . . . Non loin du » palais est une île que le Rhin environne de » ses eaux profondes, retraite tapissée d'une » herbe toujours verte, et que couvre une sombre » forêt; » chasse superbe où Judith, femme de Hlovigh, magnifiquement parée, monte un noble palefroi.

Béro et Samilon, deux guerriers de nation gothique, combattent en champ clos devant Hlovigh, auprès du château d'Aix, dans un lieu entouré de murailles de marbre, orné de terrasses gazonnées et plantées d'arbres. « Les cham-

» pions, d'une haute taille, sont montés sur des
» coursiers rapides : tous deux attendent le si-
» gnal qui doit être donné par le roi. Dans l'a-
» rène paroît Gundold qui se fait accompagner
» d'un cercueil, selon son usage dans ces occa-
» sions. » Béro est vaincu; les jeunes Franks
l'arrachent à la mort, et Gundold renvoie son
cercueil sous l'appentis d'où il l'avoit tiré.

Miratur Gundoldus enim, feretrumque remittit
Absque onere tectis, venerat unde, suum [1].

L'architecture dite lombarde, de l'époque des
Karlovingiens en Italie, n'étoit que l'invasion de
l'architecture orientale ou néogrecque dans l'ar-
chitecture romaine. Hakem, au huitième siècle,
bâtit la mosquée de Cordoue, type primitif de l'ar-
chitecture sarrazine occidentale. Au commen-
cement du neuvième siècle, le palais d'Ingelheim
avoit des centaines de colonnes, des toitures de
formes variées, des milliers de réduits, d'ouver-
tures et de portes : *centum perfixa columnis....
tectaque multimoda : mille aditus, reditus,
millenaque claustra domorum.* L'église présen-
toit de grandes portes d'airain et de plus petites

[1] Les savants Bénédictins ne peuvent s'empêcher de
s'écrier dans une note, avec toute la joie naïve de l'éru-
dition : « Gratiæ sint Nigello qui veterum ritus nobis
ediscerit ! »

enrichies d'or : *templa Dei.... œrati postes, aurea ostiola*. Hérold, sa femme, ses enfants et ses compagnons contemploient avec étonnement le dôme immense de l'église : *miratur Herold, conjunx miratur, et omnes proles et socii culmina tanta Dei*. Voilà donc clairement aux huitième et neuvième siècles les mœurs, les aventures, les chants, les récits, les champions, les nains, les fêtes, les armes, l'architecture de l'époque vulgaire de la chevalerie; les voilà en même temps et à la fois, d'une manière spontanée, chez les Maures et chez les chrétiens; voilà Charlemagne et le kalife Aroun, Cisher et Antar, et leurs historiens contemporains, Asmaï et le moine de Saint-Gall.

Les romanciers du douzième siècle qui ont pris Charlemagne, Roland et Ogier pour leurs héros, ne se sont donc point trompés historiquement; mais on a eu tort de vouloir faire des chevaliers un *corps* de chevalerie. Les cérémonies de la réception du chevalier, l'éperon, l'épée, l'accolade, la veille des armes, les grades de page, de damoiseau, de poursuivant, d'écuyer, sont des usages et des institutions militaires qui remplaçoient d'autres usages et d'autres institutions tombés en désuétude, mais ils ne constituoient pas un corps de troupes homogène, discipliné, agissant sous un même chef dans une même subordination.

Les ordres religieux chevaleresques ont été la

cause de cette confusion d'idées ; ils ont fait supposer une chevalerie historique *collective*, lorsqu'il n'existoit qu'une chevalerie historique *individuelle*. Au surplus cette chevalerie individuelle fut délicate, vaillante, généreuse, et garda l'empreinte des deux climats qui la virent éclore ; elle eut le vague et la rêverie du ciel noyé des Scandinaves, l'éclat et l'ardeur du ciel pur de l'Arabie. La chevalerie historique produisit en outre une chevalerie romanesque qui se mêla aux réalités, retentit par un extrême écho jusque dans le règne de François Ier., où elle donna naissance à Bayard, comme elle avoit enfanté Duguesclin auprès du trône de Charles V. Le héros de Cervantes fut le dernier des chevaliers : tel est l'attrait de ces mœurs du moyen âge et le prestige du talent, que la satire de la chevalerie en est devenue le panégyrique immortel.

Pour être reçu chevalier, dans l'origine, il falloit être noble de père et de mère, et âgé de vingt et un ans. Si un gentilhomme qui n'étoit pas de *parage* se faisoit armer chevalier, *on lui tranchoit les éperons dorés sur le fumier*. Les fils des rois de France étoient chevaliers sur les fonts de baptême : saint Louis arma ses frères chevaliers ; Duguesclin, second parrain du second fils de Charles V, le duc d'Orléans,

tira son épée et la mit nue dans la main de l'enfant nu : *Nudo tradidit ensem nudum.* Bayard, *sans paour et sans reprouche*, conféra la chevalerie à François Ier. Le roi lui dit : « Bayard, mon ami, je veux qu'aujourd'hui sois » fait chevalier par vos mains...... Avez ver- » tueusement, en plusieurs royaumes et provin- » ces, combattu contre plusieurs nations...... » Je délaisse la France, en laquelle on vous con- » noît assez....... Dépêchez-vous. » — Alors » prit son épée Bayard et dit : « Sire, autant » vaille que si estois Roland, ou Olivier, Gaude- » froy ou Baudouyn son frère. » — Et puis après si cria haultement, l'espée en la main dextre : « Tu es bien heureuse d'avoir aujourd'hui à un » si beau et puissant roy donné l'ordre de che- » valerie. Certes, ma bonne espée, vous serez » moult bien comme relique gardée, et sur tou- » tes aultres honorée; et ne vous porteray ja- » mais, si ce n'est contre Turcs, Sarrazins ou » Mores. » — « Et puis fait deux saults, et après » remit au fourreau son espée. »

Les chevaliers prenoient les titres de don, de sire, de messire et de monseigneur. Ils pouvoient manger à la table du roi ; eux seuls avoient le droit de porter la lance, le haubert, la double cotte de maille, la cotte d'armes, l'or, le vair, l'hermine, le petit gris, le velours, l'é-

carlate : ils mettoient une girouette sur leur donjon; cette girouette étoit en pointe comme les pennons pour les simples chevaliers, carrée comme les bannières pour les chevaliers bannerets. On reconnoissoit de loin le chevalier à son armure : les barrières des lices, les ponts des châteaux s'abaissoient devant lui ; les hôtes qui le recevoient poussoient quelquefois le dévouement et le respect jusqu'à lui abandonner leurs femmes.

La dégradation du chevalier félon étoit affreuse : on le faisoit monter sur un échafaud ; on y brisoit à ses yeux les pièces de son armure ; son écu, le blason effacé, étoit attaché et traîné à la queue d'une cavale, monture dérogeante : le héraut d'armes accabloit d'injures l'ignoble chevalier. Après avoir récité les vigiles funèbres, le clergé prononçoit les malédictions du psaume 108. Trois fois on demandoit le nom du dégradé, trois fois le héraut d'armes répondoit qu'il ignoroit ce nom et n'avoit devant lui qu'une foi-mentie. On répandoit alors sur la tête du patient un bassin d'eau chaude; on le tiroit en bas de l'échafaud par une corde; il étoit mis sur une civière, transporté à l'église, couvert d'un drap mortuaire, et les prêtres psalmodioient sur lui les prières des morts.

La chevalerie se conféroit sur la brèche, dans

la mine et la tranchée d'une ville assiégée, sur un champ de bataille au moment d'en venir aux mains. Le besoin de soldats s'accroissant à mesure que les nobles périssoient, le serf fut admis à la chevalerie; des lettres de Philippe de Valois déclarent gentilhomme le fils d'un serf qui avoit été armé chevalier : les François ont toujours attribué la noblesse à la charrue et à l'épée, et placé au même rang le laboureur et le soldat. Dans la suite, au milieu des grandes guerres contre les Anglois, on créa tant de cheval liers que ce titre s'avilit. François Ier. ajouta aux deux classes de chevaliers *bannerets* et *bacheliers*, une troisième classe composée de magistrats et de gens de lettres; ils furent appelés *chevaliers ès lois*. Enfin, il ne resta de la chevalerie qu'un nom honorifique écrit dans les actes, ou porté par les cadets de familles.

L'éducation militaire m'amène maintenant à parler de l'éducation civile dans les siècles dont nous nous occupons.

ÉDUCATION.

L'éducation chez les Perses, les Grecs et les Romains, étoit persane, grecque et romaine, je veux dire qu'on enseignoit aux enfants ce qui regarde la patrie; on ne les instruisoit que des

lois, des mœurs, de l'histoire et de la langue de leurs aïeux. Lorsqu'à l'époque d'une civilisation avancée, les Romains se prirent d'admiration pour la Grèce, et vinrent aux écoles d'Athènes, ce n'étoit que la louable curiosité de quelques patriciens oisifs.

Le monde moderne a présenté un phénomène dont il n'y a aucun exemple dans le monde ancien : les enfants des Barbares se séparèrent de leur race par l'éducation ; confinés dans des colléges, ils apprirent des langues que leurs pères ne parloient point et qui cessoient d'être parlées sur la terre; ils étudièrent des lois qui n'étoient pas celles de leur nation ; ils ne s'occupèrent que d'une société morte sans rapport avec la société vivante de leur temps. Les vaincus, sortis d'un autre sang et perpétuant le souvenir de ce qu'ils avoient été, renfermèrent avec eux les fils de leurs vainqueurs comme des otages.

Il se forma au milieu des générations brutes, un peuple d'intelligence hors de la sphère où se mouvoit la communauté matérielle, guerrière et politique. Plus l'esprit autour des écoles étoit simple, grossier, naturel, illettré, plus dans l'intérieur de ces écoles il étoit raffiné, subtil, métaphysique et savant. Les Barbares avoient commencé par égorger les prêtres et

les moines; devenus chrétiens, ils tombèrent à leurs pieds. Ils s'empressèrent de contribuer à la fondation des colléges et des universités : admirant ce qu'ils ne comprenoient pas, ils crurent ne pouvoir accorder aux étudiants trop de priviléges. Une véritable république ayant ses tribunaux, ses coutumes et ses libertés, s'établit pour les enfants au centre même de la monarchie des pères.

L'université de Paris, fille aînée de nos rois, bien qu'elle ne descendît pas de Charlemagne, n'étoit pas la seule en France; vingt autres existoient sur son modèle; celle de Montpellier devint célèbre; on y professa le droit romain aussitôt que les exemplaires des Pandectes furent devenus moins rares, par la découverte et les copies du manuscrit d'Amalfi. L'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, possédoient les mêmes corps enseignants. On voit dans les hagiographes et les chroniqueurs que le même écolier, afin d'embrasser les diverses branches des sciences, étudioit successivement à Paris, à Oxford, à Mayence, à Padoue, à Salamanque, à Coïmbre. L'université de Paris avoit une poste à son usage, long-temps avant que Louis XI eût fait un pareil établissement.

On sent quelle activité les institutions univer-

sitaires, dégagées des lois nationales, devoient donner aux esprits, combien elles devoient accroître le trésor commun des idées : or, tout arrive par les idées; elles produisent les faits qui ne leur servent que d'enveloppe.

Une multitude de colléges s'élevèrent auprès des universités. Sous Philippe le Bel qui fonda l'université d'Orléans, on vit s'établir le collége de la reine de Navarre, celui du cardinal Le Moyne, et celui de Montaigu, archevêque de Narbonne. Depuis le règne de Philippe de Valois jusqu'à la fin du règne de Charles V, on compte l'érection du collége des Lombards pour les écoliers italiens, des colléges de Tours, de Lisieux, d'Autun, de l'*Ave Maria*, de Mignon ou Grandmont, de Saint-Michel, de Cambrai, d'Aubusson, de Bonnecour, de Tournai, de Bayeux, des Allemands, de Boissy, de Dainville, de Maître-Gervais, de Beauvais. (*Hist. de l'Univ.*, T. III, lib. 3. *Antiq. de Paris*, *Trés. des Ch.*). A François Ier. est dû l'établissement du collége royal, avec les trois chaires de langues hébraïque, grecque et latine : on avoit commencé à enseigner le grec dans l'université de Paris, sous Charles VIII; on y expliquoit alors les dialogues de Platon. Henri II, Charles IX, Henri III, augmentèrent les chaires savantes d'une chaire de philosophie grecque et latine, d'une

chaire de langue arabe et d'une chaire de chirurgie. Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, ajoutèrent au collége royal des chaires pour l'étude du droit canon, pour celle des langues syriaque, turque et persane, pour l'enseignement de la littérature françoise, de l'astronomie, de la mécanique, de la chimie, de l'anatomie, de l'histoire naturelle, du droit de la nature et des gens. Le collége des Quatre-Nations rappelle le nom de Mazarin. Tout se formoit par grandes masses ou par grands corps, dans l'ancienne monarchie : clergé, noblesse, tiers-état, magistrature, éducation.

Ces universités et ces colléges furent autant de foyers où s'allumèrent comme des flambeaux les génies dont la lumière pénétra les ténèbres du moyen âge : nuit féconde, puissant chaos dont les flancs portoient un nouvel univers. Lorsque la barbarie envahit la civilisation, elle la fertilise par sa vigueur et sa jeunesse ; quand au contraire la civilisation envahit la barbarie, elle la laisse stérile; c'est un vieillard auprès d'une jeune épouse: les peuples civilisés de l'ancienne Europe se sont renouvelés dans le lit des sauvages de la Germanie; les peuples sauvages de l'Amérique se sont éteints dans les bras des peuples civilisés de l'Europe.

Saint Bernard, Abailard, Scott, Thomas

d'Aquin, Bonaventure, Albert, Roger Bacon, Henry de Gand, Hugues de Saint-Cher, Alexandre de Hallays, Alain de l'Ille, Yves de Triguer, Jacques de Voragines, Guillaume de Nangis, Jean de Mun, Guillaume Duranty, Jean Adam, Guillaume Pelletier, Barthélemi Glaunwil. et Pierre Bercheur, Albert de Saxe, Froissard, Nicolas Oresne, Jean de Dondis, Nicolas Flamel, Accurse, Barthole, Gracien, Pierre d'Ailly, Nicolas Clémengis, Jerson, Thomas Connecte, Benoît Gentian, Jean de Courtecuisse, Vincent Ferier, Juvénal des Ursins, Pic de la Mirandole, Chartier, Martuel d'Auvergne, François Vilon et Robert Gaguin, forment la chaîne de ces hommes qui nous amènent des premiers jours du moyen âge au temps de la renaissance des lettres. Leur célébrité fut grande, et les surnoms par lesquels on les distingua prouvent l'admiration naïve de leurs siècles : Albert fut surnommé le Grand, Thomas d'Aquin l'Ange de l'école, Roger Bacon le Docteur admirable, Henry de Gand le Docteur solennel, Henry de Suze la Splendeur du droit, Alexandre de Hallays le Docteur irréfragable, Alain de l'Ille le Docteur universel, Bonaventure le Docteur séraphique, Scott le Docteur subtil, Gilles de Rome le Docteur très-fondé.

Ces hommes, avec des talents divers, formoient des écoles, avoient des disciples comme

les anciens philosophes de la Grèce. Albert inventa une machine parlante, Roger Bacon découvrit peut-être la poudre [1], le télescope et le microscope; Jacques de Dondis composa une horloge céleste ou une sphère mouvante. Saint Thomas d'Aquin est un génie tout-à-fait comparable aux plus rares génies philosophiques des temps anciens et modernes; il tient de Platon et de Malebranche pour la spiritualité, d'Aristote et de Descartes pour la clarté et la logique. Les Scottistes et les Thomistes, les Réalistes et les Nominaux ressuscitèrent les deux sectes de la forme et de l'idée. Vers l'an 1050, les écrits d'Aristote avoient été apportés par les Arabes en Espagne, et de l'Espagne ils passèrent en France : Bérenger, Abailard, Gilbert de la Porée firent revivre la doctrine du Stagyriste; mais, les Pères grecs et latins ayant depuis long-temps frappé d'anathème cette doctrine, un concile, tenu à Paris en 1209, condamna au feu les écrits dans lesquels elle étoit renfermée. L'interdiction dura plus de quatre-vingts ans; on se relâcha ensuite, et en 1447 le triomphe d'Aristote fut tel, qu'on n'en-

[1] Connue d'ailleurs à la Chine ainsi que la boussole, l'imprimerie, le gaz, etc.; ces découvertes matérielles devoient naturellement avoir lieu chez une société à longue vie, comme celle des Chinois.

seigna plus d'autre philosophie que la sienne. Un siècle après, Ramus, qui osa s'élever contre sa logique, fut la victime du fanatisme scolastique. Il fallut attendre Gassendi et Descartes pour triompher du précepteur d'Alexandre.

Durauti, Barthole, Alciat et plus tard Cujas, furent les lumières du droit. On se fera une idée de l'influence que ces hommes exerçoient sur leur temps, en rappelant les effets de leurs leçons : la classe où Albert le Grand enseignoit, ne suffisant plus à la multitude des auditeurs, il se vit obligé de professer en plein air, sur la place qui prit le nom de Maitre Albert. Foulques écrit à Abailard : « Rome t'envoyoit ses » enfants à instruire; et celle qu'on avoit en- » tendue enseigner toutes les sciences, montroit, » eu te passant ses disciples, que ton savoir « étoit encore supérieur au sien. Ni la distance, » ni la hauteur des montagnes, ni la profon- » deur des vallées, ni la difficulté des chemius » parsemés de dangers et de brigands, ne pou- » voient retenir ceux qui s'empressoient vers toi. » La jeunesse angloise ne se laissoit effrayer, ni » par la mer placée entre elle et toi, ni par » la terreur des tempêtes, et à ton nom seul, » méprisant les périls, elle se précipitoit en » foule. La Bretagne reculée t'envoyoit ses ha- » bitants pour les instruire; ceux de l'Anjou

» venoient te soumettre leur férocité adoucie.
» Le Poitou, la Gascogne, l'Ibérie, la Norman-
» die, la Flandre, les Teutons, les Suédois, ar-
» dents à te célébrer, vantoient et proclamoient
» sans relâche ton génie. Et je ne dis rien des
» habitants de la ville de Paris et des parties
» de la France les plus éloignées comme les
» plus rapprochées, tous avides de recevoir tes
» leçons, comme si, près de toi seul, ils eussent
» pu trouver l'enseignement [1]. »

La foule des maîtres et des écoliers de l'Université, étoit telle quand ils alloient en procession à Saint-Denis, que les premiers rangs du cortége entroient dans la basilique de l'abbaye, lorsque les derniers sortoient de l'église des Mathurins de Paris. Appelée à donner son vote sur la question de l'extinction du schisme, l'Université fournit dix mille suffrages; elle proposa d'envoyer à un enterrement 25,000 écoliers pour en augmenter la pompe. On voit ce grand corps figurer dans toutes les crises politiques de la monarchie, et particulièrement sous les règnes de Charles V, de Charles VI et de Charles VII. Factieux ou fidèle, il lâchoit ou retenoit les flots populaires, tandis que des esprits novateurs

[1] Cette élégante traduction est d'une femme. OEuvres de madame Guizot.

élevés à ces leçons, agitoient les questions religieuses, poussoient par la hardiesse de leurs doctrines, par leurs déclamations contre les vices du clergé et des grands, à ces réformes dont Arnaud de Brescia avoit donné l'exemple en Italie, et Wickleff en Angleterre

Cette vie des Universités et des Colléges occupe une place considérable dans le tableau des mœurs générales, qui me reste à peindre.

MŒURS GÉNÉRALES DES XIIe., XIIIe., ET XIVe. SIÈCLES.

L'histoire moderne doit prendre soin de détruire un mensonge, non des chroniqueurs qui sont unanimes sur la corruption des bas siècles, mais de l'ignorance et de l'esprit de parti des temps où nous vivons : on s'est figuré que si le moyen âge étoit barbare, du moins la morale et la religion faisoient le contre-poids de sa barbarie; on se représente les anciennes familles grossières sans doute, mais assises dans une sainte union à l'âtre domestique avec toute la simplicité de l'âge d'or. Rien de plus contraire à la vérité.

Les Barbares s'établirent au milieu de la société romaine dépravée par le luxe, dégradée par l'esclavage, pervertie par l'idolâtrie. Les Franks, très-peu nombreux relativement à la

population gallo-romaine, ne purent assainir les mœurs ; ils étoient eux-mêmes fort corrompus quand ils entrèrent en Gaule.

C'est une grande erreur que d'attribuer l'innocence à l'état sauvage ; tous les appétits de la nature se développent sans contrôle dans cet état : la civilisation seule enseigne les qualités morales. La profession des armes, qui inspire certaines vertus, ne produit point la tempérance : Sainte-Palaye est obligé de convenir que les chevaliers ne se recommandaient guères par la rigidité des mœurs.

De la société romaine et de la société barbare résulta une double corruption ; on reconnoît très-bien les vices de l'une et de l'autre sociétés, comme on distingue à leur confluent les eaux de deux fleuves qui s'unissent : la rapine, la cruauté, la brutalité, la luxure animale, étoient frankes ; la bassesse, la lâcheté, la ruse, la turpitude de l'esprit, la débauche raffinée, étaient romaines.

Et ces remarques ne se doivent pas entendre de quelques années, de quelques règnes ; elles s'appliquent aux siècles qui précèdent le moyen âge, depuis le règne de Khlovigh jusqu'à celui de Hugues Capet, et aux siècles du moyen âge depuis le règne de Hugues Capet jusqu'à celui de François Ier.

Le christianisme chercha, autant qu'il le put,

à guérir la gangrène des temps barbares, mais l'esprit de la religion étoit moins suivi que la lettre; on croyoit plus à la croix qu'à la parole du Christ; on adoroit au Calvaire; on n'assistoit point au sermon de la Montagne. Le clergé se déprava comme la foule. Si l'on veut pénétrer à fond l'état intérieur de cette époque, il faut lire les conciles et les chartes d'abolition (lettres de grâce accordées par les rois); là se montrent à nu les plaies de la société. Les conciles reproduisent sans cesse les plaintes contre la licence des mœurs, et la recherche des remèdes à y apporter; les chartes d'abolition gardent les détails des jugements et des crimes qui motivoient les lettres-royaux. Les Capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs sont remplis de dispositions pour la réformation du clergé.

On connoît l'épouvantable histoire du prêtre Anastase enfermé vivant avec un cadavre, par la vengeance de l'évêque Caulin (Grégoire de Tours). Dans les canons ajoutés au premier concile de Tours sous l'épiscopat de saint Perpert, on lit: « Il » nous a été rapporté que des prêtres, ce qui est » horrible (*quod nefas*), établissoient des au- » berges dans les églises, et que le lieu où l'on » ne doit entendre que des prières et des louanges » de Dieu, retentit du bruit des festins, de paroles » obscènes, de débats et de querelles. »

Baronius, si favorable à la cour de Rome, nomme le dixième siècle, le siècle de fer; tant il voit de désordres dans l'Église. L'illustre et savant Gherbert, avant d'être pape sous le nom de Sylvestre II, et n'étant encore qu'archevêque de Rheims, disoit: « Déplorable Rome! tu donnas à nos ancêtres » les lumières les plus éclantes, et maintenant » tu n'as plus que d'horribles ténèbres..... Nous » avons vu Jean Octavien conspirer, au milieu » de mille prostituées, contre le même Othon » qu'il avoit proclamé empereur. Il est renversé, » et Léon le Néophite lui succède. Othon s'é- » loigne de Rome, et Octavien y rentre; il chasse » Léon, coupe les doigts, les mains et le nez au » diacre Jean, et, après avoir ôté la vie à beau- » coup de personnages distingués, il périt bientôt » lui-même........ Sera-t-il possible de soutenir » encore qu'une si grande quantité de prêtres de » Dieu, dignes par leur vie et leur mérite d'éclai- » rer l'univers, se doivent soumettre à de tels » monstres, dénués de toute connaissance des » sciences divines et humaines? »

Il nous reste une satire d'Adalbéron, évêque de Laon; c'est un dialogue entre le poëte et le roi Robert. « Adalbéron représente les juges obli- » gés de porter le capuchon, les évêques dépouil- » lés réduits à suivre la charrue, et les sièges » épiscopaux, quand ils viennent à vaquer, occu-

» pés par des mariniers et des pâtres. Un moine
» est transformé en soldat; il porte un bonnet
» de peau d'ours, sa robe, naguères longue, est
» écourtée, fendue par devant et par derrière;
» à sa ceinture étroite est suspendu un arc,
» un carquois, des tenailles, une épée. Il n'y
» avoit autrefois parmi les ministres du seigneur
» ni bourreaux, ni aubergistes, ni gardeurs de
» cochons et de boucs; ils n'alloient point au
» marché public, ils ne faisoient point blanchir
» les étoffes. »

Adalbéron, étendant son sujet, remarque que le noble et le serf ne sont pas soumis à la même loi, que le noble est entièrement libre. Le roi prend la défense de la condition servile : « Cette
» classe, dit-il, ne possède rien sans l'acheter
» par un dur travail. Qui pourroit compter les
» peines, les courses et les fatigues qu'ont à sup-
» porter les serfs? Il n'y a aucune fin à leurs
» larmes. » Adalbéron répond « que la famille
» du seigneur est divisée en trois classes : l'une
» prie, l'autre combat, la troisième travaille. »

Adalbéron avoit vu finir la seconde race et commencer la troisième; il avoit joué un rôle dans les trahisons qui se pratiquent à la chute et au renouvellement des empires. Peut-être avoit-il été lié intimement avec Emma, femme de Lother, quoiqu'il fût évêque; il étoit d'une

grande famille de Lorraine; il avoit étudié sous Gherbert; il n'aimoit pas les moines, et il entroit dans la querelle des évêques nobles, contre les religieux plébéiens. On retrouve en lui cette partie de la société intelligente qui ne fut jamais barbare.

Saint Bernard ne montre pas plus d'indulgence aux vices de son siècle; saint Louis fut obligé de fermer les yeux sur les prostitutions et les désordres qui régnoient dans son armée. Pendant le règne de Philippe le Bel, un concile est convoqué exprès pour remédier au débordement des mœurs. L'an 1351 les prélats et les ordres mendiants exposent leurs mutuels griefs à Avignon, devant Clément VII. Ce pape, favorable aux moines, apostrophe les prélats : « Parlerez-vous d'humilité, vous, si vains et si » pompeux dans vos montures et vos équipages? » Parlerez-vous de pauvreté, vous si avides que » tous les bénéfices du monde ne vous suffiroient » pas? Que dirai-je de votre chasteté?..... Vous » haïssez les mendiants, vous leur fermez vos » portes, et vos maisons sont ouvertes à des sy- » cophantes et à des infâmes (*lenonibus et truffatoribus*).

La simonie étoit générale; les prêtres violoient presque partout la règle du célibat; ils vivoient avec des femmes perdues, des concu-

bines et des chambrières; un abbé de Noreïs avoit dix-huit enfants. En Biscaye on ne vouloit que des prêtres qui eussent des *commères*, c'est-à-dire des femmes supposées légitimes.

Pétrarque écrit à l'un de ses amis : « Avignon » est devenu un enfer, la sentine de toutes les » abominations. Les maisons, les palais, les égli- » ses, les chaires du pontife et des cardinaux, » l'air et la terre, tout est imprégné de men- » songe; on traite le monde futur, le jugement » dernier, les peines de l'enfer, les joies du pa- » radis de fables absurdes et puériles. » Pétrarque cite à l'appui de ses assertions des anecdotes scandaleuses sur les débauches des cardinaux. Et lui-même, abbé, chaste et fidèle amant de Laure, étoit entouré de bâtards : *Ebbe allora un figliuolo naturale, e, dopo alcuni anni, una figliuola; ma protestò, che non ostante queste licenze, egli non amò mai altra che Laura.* (Saggi.)

Dans un sermon prononcé devant le pape, en 1364, le docteur Nicolas Orem prouva que l'Ante-Christ ne tarderoit pas à paroître, par six raisons tirées de la perte de la doctrine, de l'orgueil des prélats, de la tyrannie des chefs de l'Église et de leur aversion pour la vérité.

Les sirvantes, qui n'épargnoient ni les papes, ni les rois, ni les nobles, ne ménageoient pas

plus le clergé que les sermons. « Dis donc, sei-
» gneur évêque, tu ne seras jamais sage qu'on
» ne t'ait rendu eunuque. — Ah ! faux clergé,
» traître, menteur, parjure, débauché ! Saint
» Pierre n'eut jamais rentes, ni châteaux, ni do-
» maines ; jamais il ne prononça excommunica-
» tion. Il y a des gens d'église qui ne brillent
» que par leur magnificence et qui marient à
» leurs neveux les filles qu'ils ont eu de leur
» mie. » (Raynouard, *Troubadours.*)

« Une vile multitude qui ne combattit ja-
» mais enlève aux nobles leur tour et leur chas-
» tel : le bouc attaque le loup. » — « Notre évêque
» vend une bière mille sous à ses amis décédés. »
— C'est le pape qui règne ; il rampe aux pieds
» du monarque puissant ; il accable le roi mal-
» heureux. »

Toute la terre féodale se ressembloit ; mêmes censures en Angleterre :

An other abbai is ther bi,
For soth a gret nunnerie, etc.

« Auprès d'un abbaye se trouve un couvent de
» nonnes, au bord d'une rivière douce comme
» du lait. Aux jours d'été les jeunes nonnes
» remontent cette rivière en bateaux, et, quand
» elles sont loin de l'abbaye, le diable se met tout

» nu, se couche sur le rivage et se prépare à na-
» ger, agile. Il enlève les jeunes moines et revient
» chercher les nonnes. Il enseigne à celle-ci une
» oraison : le moine, bien disposé, aura douze
» femmes à l'année, et il deviendra bientôt le
» père abbé. » Je supprime de grossières obscé-
nités en vieux anglois.

Le *credo* de Pierre, laboureur (Piter Plowman), est une satire amère contre les moines mendiants :

I fond in a freture a Frere on a benche, etc.

« J'ai rencontré, assis sur un banc, un
» Frère affreux; il étoit gros comme un ton-
» neau; son visage étoit si plein qu'il avoit
» l'air d'une vessie remplie de vent, ou d'un sac
» suspendu à ses deux joues et à son menton.
» C'étoit une véritable oie grasse qui faisoit re-
» muer sa chair comme une boue tremblante. »

Les châtelains et les châtelaines chantoient, aimoient, se grandissoient, et par moments ne croyoient pas trop en Dieu. Le vicomte de Beaucaire menace son fils Aucassin de l'enfer, s'il ne se sépare de Nicolette, sa mie. Le damoiseau répond qu'il se soucie fort peu du paradis, rempli de moines fainéants demi-nus, de vieux prêtres crasseux et d'hermites en haillons. Il veut aller en enfer, où les grands rois, les paladins, les ba-

rons, tiennent leur cour plénière; il y trouvera de belles femmes qui ont aimé des ménestriers et des jongleurs, amis du vin et de la joie. (Le Grand d'Aussi, Raynouard, *Hist. de Phil. Aug.* Capefigue, etc.) Un troubadour demande un *pater*, pour que Dieu accorde à tous ceux qui aimèrent comme le fils du châtelain d'Aupais, le plaisir qu'il eut une nuit avec Ogine. La dame, comtesse de Die, écrit au troubadour Rambaud, comte d'Orange : « Mon bel ami, viens ce soir » occuper dans ma couche la place de mon » mari. » La comtesse de Die étoit présidente de la cour d'amour. Guillaume, comte de Poitiers, fonda à Niort une maison de débauche, sur le modèle d'une abbaye : chaque *religieuse* avoit une cellule et formoit des vœux de plaisirs; une prieure et une abbesse gouvernoient la communauté, et les vassaux de Guillaume furent invités à doter richement le monastère. Il y avoit des *maréchaux* de prostituées.

On voit un comte d'Armagnac, Jean V, épouser publiquement sa sœur et vivre avec elle dans son château, en tout honneur de baronnage. Les fureurs lubriques du maréchal de Rais ne sont ignorées de personne.

Ces nobles de la gaie science n'étoient pas toujours si courtois et si damoiseaux qu'ils ne se transformassent en brigands sur les grands

chemins et dans les forêts. Les bourgeois de Laon appelèrent à leur secours Thomas de Coucy, seigneur du château de Marne : Thomas, tout jeune encore, pilloit les pauvres et les pèlerins qui se rendoient à Jérusalem, et qui revenoient de la Terre-Sainte ; afin d'obtenir de l'argent de ses captifs, il les accrochoit de sa propre main *testiculis appendebat propriâ aliquotiens manu* (*Guiberti de vita sua*); une rupture s'opérant par le poids du corps, les intestins sortoient à travers l'ouverture. Thomas pendait encore d'autres malheureux par les pouces, et leur mettoit de grosses pierres sur les épaules pour ajouter à leur pesanteur naturelle ; il se promenoit en-dessous de ces gibets vivants, et achevoit, à coups de bâton, les victimes qui ne possédoient rien, ou qui refusoient de payer. Ayant un jour jeté un lépreux au fond d'un cachot, le nouveau Cacus fut assiégé dans son antre par tous les lépreux de la contrée.

Un seigneur de Tournemine, assigné dans son manoir d'Auvergne par un huissier appelé *Loup*, lui fit couper le poing, disant que jamais loup ne s'étoit présenté à son château sans qu'il n'eût laissé sa pate clouée à la porte.

Régnault de Pressigny, seigneur de Marans près de La Rochelle, rançonneur de bourgeois, voleur de grands chemins, détrousseur de passants, se plaisoit à crever un œil, et à arracher

la barbe à tout moine traversant les terres de sa seigneurie. Quand il envoyoit au supplice les malheureux qui refusoient de se racheter, et que ceux-ci en appeloient à la justice du roi, Pressigny, qui apparemment savoit le latin, leur répondoit en équivoquant sur les mots, qu'ils se plaignoient à tort de ne pas mourir dans les règles, qu'ils mouroient *jure aut injuriâ.*

Le moyen âge offre un tableau bizarre qui semble être le produit d'une imagination puissante mais déréglée. Dans l'antiquité, chaque nation sort pour ainsi dire de sa propre source; un esprit primitif, qui pénètre tout et se fait sentir partout, rend homogènes les institutions et les mœurs. La société du moyen âge étoit composée des débris de mille autres sociétés : la civilisation romaine, le paganisme même y avoient laissé des traces; la religion chrétienne y apportoit ses croyances et ses solennités; les Barbares franks, goths, bourguignons, anglo-saxons, danois, normands, retenoient les usages et le caractère propres à leurs races. Tous les genres de propriétés se mêloient, toutes les espèces de lois se confondoient : l'aleu, le fief, la main-mortable, le Code, le Digeste, les lois salique, gombette, wisigothe, le droit coutumier. Toutes les formes de liberté et de servitude se rencontroient : la liberté

monarchique du roi, la liberté aristocratique du noble, la liberté individuelle du prêtre, la liberté collective des communes, la liberté privilégiée des villes, de la magistrature, des corps de métiers et des marchands, la liberté représentative de la nation; l'esclavage romain, le servage barbare, la servitude de l'aubain. De là ces spectacles incohérents, ces usages qui se paroissent contredire, qui ne se tiennent que par le lien de la religion. On diroit des peuples divers n'ayant aucun rapport les uns avec les autres, étant seulement convenus de vivre sous un commun maître autour d'un même autel.

Jusque dans son apparence extérieure, la France offroit alors un tableau plus pittoresque et plus national qu'elle ne le présente aujourd'hui. Aux monuments nés de notre religion et de nos mœurs, nous avons substitué, par une déplorable affectation de l'architecture batarde romaine, des monuments qui ne sont ni en harmonie avec notre ciel, ni appropriés à nos besoins; froide et servile copie laquelle a porté le mensonge dans nos arts, comme la calque de la littérature latine a détruit dans notre littérature l'originalité du génie frank. Ce n'étoit pas ainsi qu'imitait le moyen âge; les esprits de ce temps-là admiroient aussi les Grecs et les Romains; ils recherchoient et étudioient leurs ouvrages;

mais, au lieu de s'en laisser dominer, ils les maîtrisoient, les façonnoient à leur guise, les rendoient françois et ajoutoient à leur beauté par cette métamorphose pleine de création et d'indépendance.

Les premières églises chrétiennes dans l'Occident ne furent que des temples retournés : le culte païen étoit extérieur, la décoration du temple fut extérieure; le culte chrétien étoit intérieur, la décoration de l'église fut intérieure. Les colonnes passèrent du dehors au dedans de l'édifice, comme dans les basiliques où se tinrent les assemblées des fidèles quand ils sortirent des cryptes et des catacombes. Les proportions de l'église surpassèrent en étendue celles du temple, parce que la foule chrétienne s'entassoit sous la voute de l'église, et que la foule païenne étoit répandue sous le pérystile du temple. Mais lorsque les chrétiens devinrent les maitres, ils changèrent cette économie et ornèrent aussi du côté du paysage et du ciel leurs édifices.

L'architecture néogrecque, par une même émancipation de l'esprit humain, se montra en Orient avec le néoplatonisme; il étoit naturel que les arts suivissent les idées et surtout les idées religieuses auxquelles elles sont appliquées de préférence chez les peuples. Les premiers essais, ou

plutôt les premiers jeux de cette architecture, se firent remarquer dans les temples de Daphné, de Balbek, et de Palmyre : elle se développa en Syrie dans les monuments de Sainte-Hélène; elle devenoit chrétienne à Jérusalem, à l'époque où le néoplatonisme devenoit chrétien au concile de Nicée. Justinien la fit régner en bâtissant, sur les fondements de la Sainte-Sophie romaine de Constance, la Sainte-Sophie néo-grecque d'Isidore de Milet. De là elle passa en Italie et déploya son art dans l'église octogone de Saint-Vital à Ravenne : Charlemagne, au huitième siècle, reproduisit ce monument agrandi à Aix-la-Chapelle. « Il édifia églises et ab» bayes en divers lieux, en l'honneur de Dieu et » au profit de son âme. Aucunes en commença » et aucunes en parfit. Entre les autres fonda » l'église de Aix-la-Chapelle, d'œuvre merveil» leuse, en l'honneur de Notre-Dame Sainte» Marie.......... Divers palais commença en » divers lieux, d'œuvre coûteuse : un en fit au» près de la cité de Mayence, de lez une ville » qui a nom Ingelheim; un autre en la cité sur » le fleuve de Vahalam. Si commanda dans tout » son royaume à tous les évêques et à tous ceux » à qui les cures appartenoient, que toutes les » églises et toutes les abbayes qui étoient dé» chues par vieillesse fussent refaites et restau-

» rées : et pour ce que cette chose ne fût mise
» en non chaloir, il leur mandoit expressément
» par ses messages qu'ils accomplissent ses com-
» mandements. »

Trois siècles plus tard, l'architectonique nouvelle aborda une seconde fois aux rivages latins et annonça son retour par l'édification de la cathédrale de Pise. Il y a des erreurs que la voix populaire consacre, et auxquelles la science est obligée de se soumettre : le néogrec en Italie, fut appelé l'*architecture lombarde*, et en France l'*architecture gothique*, et ni les Lombards, ni les Goths, n'y avoient mis la main. Théodoric même se contenta d'imiter ou de réparer les masses du Forum et du Champ-de-Mars.

Tandis que l'architecture néogrecque, infidèle au Parthénon abandonné, s'emparoit des édifices chrétiens, elle envahissoit aussi les édifices mahométans. Les Arabes l'*orientalisèrent* pour le calife Aroun et les Mille et une Nuits; ils l'emmenèrent avec eux dans leurs conquêtes; elle arriva de la mosquée du Kaire en Égypte, à celle de Cordoue en Espagne, à peu près au moment où les exarques de Ravenne l'introduisoient en Italie. Ainsi la puînée de l'Ionie parut dans l'Europe occidentale; portant d'une main l'étendart du prophète et de l'autre celui du Christ : l'Alhambrah à Grenade, et Saint-Marc

à Venise, témoignent de son inconstance et des merveilles de ses caprices. Plus d'ordres distincts, plus d'architraves ou architraves brisées; au lieu de portique un portail, au lieu de fronton une façade, au lieu de frise, de corniche et d'entablement, une balustrade.

Enfin, avec le treizième siècle, rayonna cette architecture à ogives qui se plut surtout dans les pays de la domination franke, saxonne et germanique: au delà des Pyrénées et des Alpes elle rencontra les préjugés et les chefs-d'œuvre de l'architecture mozarabique, du style bâtard romain, et du primitif dorique de la Grande-Grèce. L'architecture à ogives fut une conquête des croisades de Philippe Auguste et de saint Louis.

A la colonnette écourtée, aux grosses colonnes à chapiteaux historiés, succédèrent les minces et longues colonnes en faisceaux, ramifiées à leurs sommets, s'épanouissant en fusées, projetant dans les airs leurs délicates nervures qui devenoient comme la fragile charpente des combles. Au plein ceintre des arches, aux voussures en anse de panier, se substituèrent les ogives, arceaux en forme d'arête dont l'origine est peut-être persane et le patron la feuille du mûrier indien, si toutefois l'ogive n'est pas le simple tracé d'un crayon facile. L'ogive ne se

sépare pas tellement du néogrec qu'on ne l'y retrouve comme cent autres traits.

Le cercle, figure géométrique rigoureuse, ne laisse rien à l'arbitraire; l'ellipse, courbe flexible, se renfle ou se redresse au gré de celui qui l'emploie : l'ogive dont le foyer n'est que la rencontre des deux ellipses d'un triangle curviligne, se pouvoit donc élargir et rétrécir depuis le plus court diamètre jusqu'au diamètre le plus long; propriété qui laissoit un jeu immense au goût de l'artiste et qui explique la variété du gothique. Pas un seul monument dans cet ordre ne ressemble à l'autre, et dans chaque monument aucun détail n'est invinciblement symétrique; l'ornement même est quelquefois calculé pour ne pas produire son effet naturel : de petites figures logées dans des niches, ou dans les moulures concentriques des portes, y sont arrangées de manière qu'on les prendroit pour des arabesques, des volutes, des enroulements, des astragales, et non pour des dispositions de la statuaire.

En imitant les constructions sarrazines, les architectes chrétiens les exhaussèrent et les dilatèrent; ils plantèrent mosquées sur mosquées, colonnes sur colonnes, galeries sur galeries; ils attachèrent des ailes aux deux côtés du chœur, et des chapelles aux ailes. Partout la ligne spirale

28.

remplaça la ligne droite; au lieu du toit plat ou bombé, se creusa une voûte étroite fermée en cercueil ou en carène de vaisseau; les tours ouvragées dépassèrent en hauteur les minarets.

La chrétienté élevoit à frais communs au moyen des quêtes et des aumônes, ces cathédrales dont chaque état en particulier n'étoit pas assez riche pour payer la main-d'œuvre, et dont aucune n'est achevée. Dans ces vastes et mystérieux édifices se gravoient en relief ou en creux, comme avec un emporte-pièce, les parures de l'autel, les monogrammes sacrés, les vêtements et les choses à l'usage des ministres : les bannières, les croix de divers agencements, les calices, les ostensoirs, les dais, les chappes, les capuchons, les crosses, les mitres dont les formes se retrouvent dans le gothique, conservoient les symboles du culte en produisant des effets d'art inattendus; assez souvent les gouttières étaient taillées en figures de démons obscènes ou de moines vomissants. Cette architecture du moyen âge offroit un mélange du tragique et du bouffon, du gigantesque et du gracieux, comme les poëmes et les romans de la même époque.

Les plantes de notre sol, les arbres de nos bois, le trèfle et le chêne, décoroient aussi les églises, de même que l'acanthe et le palmier

avoient embelli les temples du pays et du siècle de Périclès. Au dedans une cathédrale étoit une forêt, un labyrinthe dont les mille arcades, à chaque mouvement du spectateur, s'intersectoient, se séparoient, s'enlaçoient de nouveau en chiffres, en cerceaux, en méandres; cette forêt étoit éclairée par des rosaces à jour incrustées de vitraux peints, qui ressembloient à des soleils brillants de mille couleurs sous la feuillée : en dehors cette même cathédrale avoit l'air d'un monument auquel on auroit laissé sa cage, ses arcs-boutans et ses échafauds. Et, afin que les appuis de la nef aérienne n'en dépassent pas la structure, le ciseau les avoit tailladés; on n'y voyoit plus que des arches de ponts, des pyramides, des aiguilles et des statues.

Les ornements qui n'adhéroient pas à l'édifice se marioient à son style : les tombeaux étoient de forme gothique, et la basilique, qui s'élevoit comme un grand catafalque au-dessus d'eux, sembloit s'être moulée sur leur forme. On admire encore à Auch un de ces chœurs en bois de chêne, si commun dans les abbayes et qui répétoient les ornements de l'architecture. Tous les arts du dessin participoient de ce goût fleuri et composite : sur les murs et sur les vitraux étoient peints des paysages, des scènes de la religion et de l'histoire nationale.

Dans les châteaux les armoiries coloriées, encadrées dans des losanges d'or, formoient des plafonds semblables à ceux des beaux palais du *cinque cento* de l'Italie. L'écriture même étoit dessinée; l'hiéroglyphe germanique, substitué au jambage rectiligne romain, s'harmonioit avec les écussons et les pierres sépulchrales. Les tours isolées qui servoient de vedettes sur les hauteurs; les donjons enserrés dans les bois, ou suspendus sur la cime des rochers comme l'aire des vautours; les ponts pointus et étroits jetés hardiment sur les torrents; les villes fortifiées que l'on rencontroit à chaque pas, et dont les créneaux étoient à la fois des remparts et des ornements; les chapelles, les oratoires, les hermitages placés dans les lieux les plus pittoresques au bord des chemins et des eaux; les beffrois, les flèches des paroisses de campagnes, les abbayes, les monastères, les cathédrales; tous ces édifices que nous ne voyons plus qu'en petit nombre et dont le temps a noirci, obstrué, brisé les dentelles; tous ces édifices avoient alors l'éclat de la jeunesse; ils sortoient des mains de l'ouvrier: l'œil, dans la blancheur de leurs pierres, ne perdoit rien de la légèreté de leurs détails, de l'élégance de leurs réseaux, de la variété de leurs guillochis, de leurs gravures, de leurs ciselures, de leurs dé-

coupures, et de toutes les fantaisies d'une imagination libre et inépuisable.

Veut-on savoir à quel point la France étoit couverte de ces monuments? Les treize volumes de la *Gallia christiana*, qui n'est pas achevée, donnent mille cinq cents abbayes ou fondations monastiques. Le pouillé général fournit un total de trente mille quatre cent dix-neuf cures, dix-huit mille cinq cent trente-sept chapelles, quatre cent vingt chapitres ayant églises; deux mille huit cent soixante-douze prieurés, neuf cent trente-et-un maladreries, et le pouillé est fort incomplet. Jacques Cœur comptoit dix-sept cent mille clochers en France, et la Satyre Ménippée reproduit le même calcul.

Ce n'est pas trop de donner un château, chastel, ou chastillon par douze clochers. Tout seigneur qui possédoit trois châtellenies et une *ville close*, avoit droit de justice: or on comptoit en France soixante-dix mille fiefs ou arrière-fiefs, dont trois mille étoient titrés (Voyez plus haut, p. 377). Une moyenne proportionnelle fournit, sur ces soixante-dix mille fiefs, sept mille justices hautes ou basses, et suppose par conséquent sept mille *villes closes* ou fortifiées: somme totale approximative des monuments (tant églises que chapelles, villes, châteaux, etc.), un million huit cent soixante-douze mille neuf cent vingt-six, sans parler des

basiliques, des monastères renfermés dans les cités, des palais royaux et épiscopaux, des hôtels de ville, des halles publiques, des ponts, des fontaines, des amphitéâtres, aquéducs et temples romains encore existant dans le midi de la France. Voilà certes un sol bien autrement orné qu'il ne l'est aujourd'hui. L'architecture religieuse, civile, et militaire gothique, pyramidoit et attiroit de loin les yeux; la moderne architecture civile et la nouvelle architecture militaire appropriée aux nouvelles armes, ont tout rasé: nos monuments se sont abaissés et nivelés comme nos rangs.

Notre temps laissera-t-il des témoins aussi multipliés de son passage que le temps de nos pères? Qui bâtiroit maintenant des églises et des palais dans tous les coins de la France? nous n'avons plus la royauté de race, l'aristocratie héréditaire, les grands corps civils et marchands, la grande propriété territoriale, et la foi qui a remué tant de pierres. Une liberté d'industrie et de raison ne peut élever que des bourses, des magasins, des manufactures, des bazards, des cafés, des guinguettes, dans les villes des maisons économiques, dans les campagnes des chaumières, et partout de petits tombeaux. Dans cinq ou six siècles, lorsque la religion et la philosophie solderont leurs comptes, lorsqu'elles

supputeront les jours qui leur auront appartenu, que l'une et l'autre dresseront le pouillé de leurs ruines, de quel côté sera la plus large part de vie écoulée, la plus grosse somme de souvenirs?

La population en mouvement autour des édifices du moyen âge est décrite dans les chroniques et peinte dans les vignettes; elle égaloit presque la population d'aujourd'hui. J'estime, d'après des calculs dont je ne puis insérer les preuves dans une analyse, que la surface du sol françois, tel qu'il existe maintenant, étoit couverte par vingt-cinq millions d'hommes : ce chiffre se déduit des rôles de l'impôt, de la levée des hommes d'armes, du recensement des habitans des villes, et du dénombrement des masses communales quand elles étoient appelées sous leurs bannières.

Le pays étoit riche et bien cultivé; c'est ce que démontrent l'immensité et la variété des taxes royales et seigneuriales que j'ai sommairement indiquées.

Lorsqu'Édouard III, après avoir rendu hommage à Philippe de Valois, retourna en Angleterre « la reine Philippe de Hainaut le reçut, » disent les chroniques, moult joyeusement et lui » demanda des nouvelles du roi Philippe, son » oncle et de son grand lignage de France : le roi » son mari lui en recorda assez et du grand état

» qu'il avoit trouvé, et des honneurs qui étoient
» en France, auxquelles de faire, ni de l'entre-
» prendre à faire, nul autre pays ne s'accompa-
» raige. » Il est certain que la guerre quand elle
n'extermine pas totalement les peuples, les multiplie; elle influe sur les institutions plus que sur les hommes: la féodalité, qui dut sa naissance et son pouvoir à la guerre, fut renversée par elle sous le règne de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V, de Charles VI et de Charles VII.

Les diverses classes de la société et les différentes provinces dans le moyen âge, se distinguoient les unes par la forme des habits, les autres par des modes locales : les populations n'avoient pas cet aspect uniforme qu'une même manière de se vêtir donne à cette heure aux habitans de nos ville et de nos campagnes. La noblesse, les chevaliers, les magistrats, les évêques, le clergé séculier, les religieux de tous les ordres, le pèlerins, les pénitents gris, noirs et blancs, les hermites, les confréries, les corps de métiers, les bourgeois, les paysans, offroient une variété infinie de costumes; nous voyons encore quelque chose de cela en Italie. Sur ce point il s'en faut rapporter aux arts : que peut faire le peintre de notre vêtement étriqué, de notre petit chapeau rond et de notre chapeau à trois cornes?

Du douzième au quatorzième siècle, le paysan

et l'homme du peuple portèrent la jaquette ou la casaque grise liée aux flancs par un ceinturon. Le sayon de peau ou le *pélicon*, dont est venu le surplis, étoit commun à tous les états. La pelisse fourrée et la robe longue orientale enveloppoient le chevalier, quand il quittoit son armure; les manches de cette robe couvroient les mains; elle ressembloit au cafetan turc d'aujourd'hui : la toque ornée de plumes, le capuchon ou chaperon tenoient lieu du turban. De la robe ample on passa à l'habit étroit, puis on revint à la robe qui fut blasonnée sous Charles V. Les hauts-de-chausses, si courts et si serrés qu'ils en étoient indécents, s'arrêtoient au milieu de la cuisse; les deux bas de chausses étoient dissemblables; on avoit une jambe d'une couleur et une jambe de l'autre. Il en étoit de même du hoqueton mi-partie noir et blanc, et du chaperon mi-partie bleu et rouge. « Et si étoient leurs robes si étroites à vêtir » et à dépouiller qu'il sembloit qu'on les écor- » chât. Les autres avoient leurs robes relevées » sur les reins comme femmes; si avoient leurs » chaperons découpés menument tout en tour. » Et si avoient leur chausse d'un drap et l'autre » de l'autre. Et leur venoient leurs cornettes et » leurs manches près de terre et sembloient » mieux être jongleurs qu'autres gens. Et pour

» ce ne fut pas merveilles si Dieu voulut corriger
» les méfaits des François par son fleau. »
L'étalage du luxe est odieux sans doute au milieu de la misère publique, mais le goût de la parure distingua notre nation alors même qu'elle étoit encore sauvage, dans les bois de la Germanie. Un François met ses plus beaux habits pour marcher à l'échafaud ou à l'ennemi comme pour aller à un festin; ce qui l'excuse c'est qu'il ne tient pas plus à sa vie qu'à son vêtement.

Par-dessus la robe, dans les jours de cérémonie, on attachoit un manteau tantôt court, tantôt long. Le manteau de Richard Ier. étoit fait d'une étoffe à raies, semé de globes et de demi-lunes d'argent, à l'imitation du système céleste (Winisauf). Des colliers pendants servoient également de parure aux hommes et aux femmes.

Les souliers pointus et rembourrés à la *poulaine* furent long-temps en vogue. L'ouvrier en découpoit le dessus comme des fenêtres d'église; ils étoient longs de deux pieds pour le noble, ornés à l'extrémité de cornes, de griffes ou de figures grotesques; ils s'allongèrent encore, de sorte qu'il devint impossible de marcher sans en relever la pointe et l'attacher au genou avec une chaine d'or ou d'argent. Les évêques excommunièrent les souliers à la poulaine et les trai-

tèrent de *péché contre nature*; Charles V déclara qu'ils étoient *contre les bonnes mœurs*, et *inventés en dérision du Créateur.* En Angleterre, un acte du parlement défendit aux cordonniers de fabriquer des souliers ou des bottines dont la pointe excédât deux pouces. Les larges babouches carrées par le bout remplacèrent la chaussure à bec. Les modes varioient autant que de nos jours; on connoissoit le chevalier ou la dame qui le premier ou la première avoit imaginé une *haligote* (mode) nouvelle : l'inventeur des souliers à la poulaine étoit le chevalier Robert le Cornu (*W. Malmsbury*).

Les gentilfames usoient sur la peau d'un linge très-fin; elles étoient vêtues de tuniques montantes enveloppant la gorge, armoriées à droite de l'écu de leur mari, à gauche de celui de leur famille. Tantôt elles portoient leurs cheveux ras, lissés sur le front et recouverts d'un petit bonnet entrelacé de rubans; tantôt elles les bâtissoient en pyramide haute de trois pieds; elles y suspendoient ou des barbettes, ou de longs voiles, ou des banderoles de soie tombant jusqu'à terre et voltigeant au gré du vent : au temps de la reine Isabeau, on fut obligé d'élever et d'élargir les portes pour donner passage aux coiffures des châtelaines (Monstrelet). Ces coiffures étoient

soutenues par deux cornes recourbées, charpente de l'édifice : du haut de la corne, du côté droit, descendoit un tissu léger que la jeune femme laissoit flotter, ou qu'elle ramenoit sur son sein comme une guimpe, en l'entortillant à son bras gauche. Une femme en plein *esbatement* étaloit des colliers, des bracelets et des bagues; à sa ceinture enrichie d'or, de perles et de pierres précieuses, s'attachoit une escarcelle brodée : elle galopoit sur un palefroi, portoit un oiseau sur le poing, ou une canne à la main. « Quoi de plus ridicule, dit Pétrarque » dans une lettre adressée au Pape en 1366, » que de voir les hommes le ventre sanglé! en » bas, de longs souliers pointus; en haut, des » toques chargées de plumes; cheveux tressés » allant de ci de là par derrière comme la » queue d'un animal, retapés sur le front avec » des épingles à tête d'ivoire. » Pierre de Blois ajoute qu'il étoit du bel usage de parler avec affectation. Et quelle langue parloit-on ainsi? la langue du Wallace et du roman Rou, de Ville-Hardouin, de Joinville et de Froissart.

Le luxe des habits et des fêtes passoit toute croyance; nous sommes de mesquins personnages auprès de ces barbares des treizième et quatorzième siècles. On vit dans un tournoi mille chevaliers vêtus d'une robe uniforme de

soie nommée *cointise*, et le lendemain ils parurent avec un accoutrement nouveau aussi magnifique (*Mathieu Paris*). Un des habits de Richard II, roi d'Angleterre, lui coûta trente mille marcs d'argent (*Knyghton*). Jean Arundel avoit cinquante-deux habits complets d'étoffe d'or (*Hollingshed Chron.*).

Une autre fois, dans un autre tournoi, défilèrent d'abord un à un soixante superbes chevaux richement caparaçonnés, conduits chacun par un écuyer d'honneur et précédés de trompettes et de ménestriers; vinrent ensuite soixante jeunes dames montées sur des palefrois, superbement vêtues, chacune menant en lesse, avec une chaîne d'argent, un chevalier armé de toutes pièces. La danse et la musique faisoient partie de ces *bandors* (réjouissances). Le roi, les prélats, les barons, les chevaliers sautoient au son des vielles, des musettes et des *chiffonies*.

Aux fêtes de Noël arrivoient de grandes mascarades; l'infortuné Charles VI, déguisé en sauvage et enveloppé dans un linceul imprégné de poix, pensa devenir victime d'une de ces folies: quatre chevaliers masqués comme lui furent brûlés.

Les représentations théâtrales commençoient partout: en Angleterre, des marchands drapiers représentèrent la Création; Adam et Ève étoient

tout nus. Des teinturiers jouèrent le Déluge : la femme de Noé, qui refusoit d'entrer dans l'arche, donnoit un soufflet à son mari. (Hist. de la poésie angl. ; *Wharton*).

La balle, le mail, le palet, les quilles, les dés affoloient tous les esprits : il reste un compte d'Édouard II pour payer à son barbier une somme de cinq schellings, laquelle somme il avoit empruntée de lui pour jouer à croix ou pile.

La chasse étoit le grand déduit de la noblesse : on citoit des meutes de 1600 chiens. On sait que les Gaulois dressoient les chiens à la guerre, et qu'ils les couronnoient de fleurs. On abandonnoit aux roturiers l'usage des filets. Les chasses royales coûtoient autant que les tournois : une de ces chasses se lie tristement à notre histoire.

Le Prince Noir étoit descendu en Angleterre, menant avec lui le roi Jean son prisonnier. Édouard avoit fait préparer à Londres une réception magnifique telle qu'il l'eût ordonnée pour un potentat puissant qui le fût venu visiter. Lui-même au milieu des princes de son sang, de ses grands barons, de ses chevaliers, de ses veneurs, de ses fauconniers, de ses pages, des officiers de sa couronne, des héraults d'armes, des meneurs de destriers, se mit à la tête d'une chasse brillante dans une forêt qui se trouvoit sur le chemin du roi captif.

Aussitôt que les piqueurs envoyés à la découverte lui annoncèrent l'approche de Jean, il s'avança vers lui à cheval, baissa son chaperon et saluant son hôte malheureux : « Cher cousin, » lui dit-il, soyez le bienvenu dans l'isle d'An- » gleterre. » Jean baissa son chaperon à son tour et rendit à Édouard son salut. « Le roi d'Angleterre, disent les chroniques, fit au roi de France moult grand honneur et révérence, l'invita au vol d'épervier à chasser, à déduire et à prendre tous ses ébattements. » Jean refusa ces plaisirs avec gravité, mais avec courtoisie; sur quoi Édouard le saluant de nouveau, lui dit : « Adieu, » beau cousin ! » et faisant sonner du cor il s'enfonça avec la chasse dans la forêt. Cette générosité un peu fastueuse ne consoloit pas plus le roi Jean, que l'humble petit cheval du prince de Galles; en faisant trop voir la prospérité d'un monarque, elle montroit trop la misère de l'autre.

Quant au repas, on l'annonçoit au son du cor chez les nobles : cela s'appeloit *corner l'eau*, parce qu'on se lavoit les mains avant de se mettre à table. On dînoit à neuf heures du matin et l'on soupoit à cinq heures du soir. On étoit assis sur des *banques* ou bancs, tantôt élevés, tantôt assez bas, et la table montoit et descendoit en proportion. Du banc est venu le mot *banquet*. Il y avoit des tables d'or et d'argent ciselées; les tables

de bois étoient couvertes de nappes doubles appelées *doubliers*; on les plissoit comme *rivière ondoyante qu'un petit vent frais fait doucement soulever*. Les serviettes sont plus modernes. Les fourchettes, que ne connoissoient point les Romains, furent aussi inconnues des François jusque vers la fin du quatorzième siècle; on ne les trouve que sous Charles V.

On mangeoit à peu près tout ce que nous mangeons, et même avec des raffinements que nous ignorons aujourd'hui; la civilisation romaine n'avoit point péri dans la cuisine. Parmi les mets recherchés je trouve le *dellegrout*, le *maupigyrnum*, le *karumpie*. Qu'étoit-ce? On servoit des pâtisseries de formes obscènes, qu'on appeloit de leurs propres noms; les ecclésiastiques, les femmes et les jeunes filles rendoient ces grossièretés innocentes par une pudique ingénuité [1]. La langue étoit alors toute nue; les

[1] *Alias fingunt oblongâ figurâ, alias sphericâ et orbiculari, alias triangulâ quadrangulâque; quædam ventricolæ sunt: quædam pudenda muliebria, aliæ virilia (si diis placet) repræsentant: adeo degeneravêre boni mores ut etiam christianis obscœna et pudenda in cibis placeant. Sunt etenim quos........ saccharatos appellitent.* (De re cibariâ; Io. Bruyerino Campegio Lugdunensi auctore, lib. VI, cap. 7, pag. 402, prima editio. Lugduni, 1560.)

traductions de la Bible de ces temps sont aussi crues et plus indécentes que le texte. L'*Instruction du chevalier Geoffroy Latour-Landry, gentilhomme angevin à ses filles*, donne la mesure de la liberté des enseignements et des mots.

On usoit en abondance de bière, de cidre et de vins de toutes les sortes : il est fait mention du cidre sous la seconde race. Le clairet étoit du vin clarifié mêlé à des épiceries, l'hypocras du vin adouci avec du miel. Un festin donné par un abbé, en 1310, réunit six mille convives devant trois mille plats.

Les repas royaux étoient mêlés d'intermèdes. Au banquet que Charles V offrit à l'empereur Charles IV, s'avança un vaisseau mû par des ressorts cachés : Godefroi de Bouillon se tenoit sur le pont, entouré de ses chevaliers. Au vaisseau succéda la cité de Jérusalem avec ses tours chargées de Sarrazins; les chrétiens débarquèrent, plantèrent les échelles aux murailles, et la ville sainte fut emportée d'assaut.

Froissart va nous faire encore mieux assister au repas d'un haut baron de son siècle.

« En cet état que je vous dis le comte de Foix » vivoit. Et quand dans sa chambre à mi-nuit » venoit pour souper en la salle, devant lui avoit » douze torches allumées que douze varlets por-

» toient, et icelles douze torches étoient tenues
» devant sa table qui donnoient grand' clarté en
» la salle, laquelle salle étoit pleine de chevaliers
» et de écuyers; et toujours étoient à foison tables
» dressées pour souper qui souper vouloit. Nul
» ne parloit à lui à sa table si il ne l'appeloit. Il
» mangeoit par coutume foison de volaille et en
» spécial les ailes et les cuisses tant seulement,
» et guère aussi ne buvoit. Il prenoit en toute
» menestrandie (musique) grand ébattement, car
» bien s'y connoissoit. Il faisoit devant lui ses
» clercs volontiers chanter chansons, rondeaux et
» virelais. Il séoit à table environ deux heures et
» aussi il véoit volontiers étranges entremets, et
» iceux vus, tantôt les faisoit envoyer par les
» tables des chevaliers et des écuyers.

» Brièvement et ce tout considéré et avisé,
» avant que je vinsse en sa cour je avois été en
» moult de cours de rois, de ducs, de princes,
» de comtes et de hautes dames; mais je n'en
» fus oncques en nulle qui mieux me plût ni qui
» fût sur le fait d'armes plus réjouie comme celle
» du comte de Foix étoit. On véoit en la salle
» et ès chambres et en la cour chevaliers et écuyers
» d'honneur aller et marcher, et d'armes et d'a-
» mour les oyoit-on parler. Toute honneur étoit
» là-dedans trouvée. Nouvelles dequel royaume
» ni dequel pays que ce fût là-dedans on y ap-

» prenoit; car de tous pays, pour la vaillance du » seigneur, elles y appleuvoient et venoient. »

Ce comte si célèbre par sa courtoisie n'en avoit pas moins tué de sa propre main son fils unique: « Le comte s'enfelonna (s'irrita), et sans mot dire, » il se partit de sa chambre et s'en vint vers la » prison où son fils étoit; et tenoit à la male heure » un petit long coutel et dont il appareilloit ses » ongles et nettoyoit. Il fit ouvrir l'huis de la pri- » son et vint à son fils, et tenoit l'alemelle (lame) » de son coutel par la pointe, que il n'y en avoit » pas hors de ses doigts la longueur de l'épaisseur » d'un gros tournois. Par mautalent (malheur) » en boutant ce tant de pointe dans la gorge de » son fils, il l'asséna ne sçais en quelle veine et » lui dit : « Ha traitour (traître)! pourquoi ne » manges-tu point? » Et tantôt s'en partit le » comte sans plus rien dire ni faire et rentra en » sa chambre. L'enfès (enfant) fut sang mué et » effrayé de la venue de son père, avecques ce que » il étoit foible de jeûner et qu'il vit ou sentit la » pointe du coutel qui le toucha à la gorge, comme » petit fut en une veine, il se tourna d'autre » part et là mourut. »

Froissard est à la peine pour excuser le crime de son hôte, et ne réussit qu'à faire un tableau pathétique.

On avoit été obligé de frapper la table de lois

somptuaires : ces lois n'accordoient aux riches que deux services et deux sortes de viande, à l'exception des prélats et des barons qui mangeoient de tout en toute liberté ; elles ne permettoient la viande aux négociants et aux artisans qu'à un seul repas; pour les autres repas, ils se devoient sustenter de lait, de beurre et de légumes.

Le carême, d'une rigueur excessive, n'empêchoit pas les réfections clandestines. Une femme avoit assisté nu-pieds à une procession, et *faisoit la marmiteuse plus que dix. Au sortir de là, l'hypocrite alla dîner avec son amant, d'un quartier d'agneau et d'un jambon. La senteur en vint jusqu'à la rue. On monta en haut. Elle fut prise, et condamnée à se promener par la ville avec son quartier à la broche, sur l'épaule, et le jambon pendu au col.* (*Brantôme.*)

Les voyageurs trouvoient partout des hôtelleries : chevauchant avec messire Espaing de Lyon, maître Jehan Froissard va d'auberge en auberge s'enquérant de l'histoire des châteaux qu'il aperçoit le long de la route, et que lui raconte le bon chevalier son compagnon. « Et nous » vînmes à Tarbes et nous fûmes tout aise à l'hos- » tel de l'Étoile et y séjournâmes tout séjour, » car c'est une ville trop bien aisée pour séjour- » ner chevaux : de bons foins, de bonnes avoines » et de belle rivière........ puis vînmes à Orthez.

» Le chevalier descendit à son hôtel et je descendis
» à l'hôtel de la Lune. »

On rencontroit sur les chemins des basternes ou litières, des mules, des palefrois et des voitures à bœufs : les roues des charrettes étoient à l'antique. Les chemins se distinguoient en chemins *péageaux* et en *sentiers ;* des lois en régloient la largeur : le chemin péageau devoit avoir quatorze pieds (*Mss. Sainte-Palaye*); les sentiers pouvoient être ombragés, mais il falloit élaguer les arbres le long des voies royales, excepté les *arbres d'abris* (*Capitulaires*). Le service des fiefs creusa cette multitude infinie de chemins de traverse dont nos campagnes sont sillonnées.

Les bains chauds étoient d'un usage commun et portoient le nom d'étuves : les Romains nous avoient laissé cet usage qui ne se perdit guères que sous la monarchie absolue, époque où la France devint sale. On crioit dans les rues de Paris sous Philippe Auguste :

Seigneur, voulez-vous vous baigner?
Entrez donc sans délaïer;
Les bains sont chauds, c'est sans mentir

C'étoit le temps du merveilleux en toute chose : l'aumônier, le moine, le pèlerin, le chevalier, le troubadour avoient toujours à dire ou à chanter des aventures. Le soir, autour du foyer à bancs,

on écoutoit ou le roman de Lancelot du Lac, ou l'histoire lamentable du châtelain de Coucy, ou l'histoire moins triste de la reine Pédauque, « lar-» gement pattée comme sont les oies, et comme » jadis à Toulouse les portoit (les pattes) la reine » Pedauque (Rabelais); » ou l'histoire du *gobelin* Orton, grand nouvelliste qui venoit dans le vent et qui fut tué dans une grosse truie noire (Froissart).

La belle Mélusine étoit condamnée à être moitié serpent tous les samedis, et fée les autres jours, à moins qu'un chevalier ne consentît à l'épouser en renonçant à la voir le samedi. Raimondin, comte de Forez, ayant trouvé Mélusine dans un bois, en fit sa femme; elle eut plusieurs enfants, entre autres un fils qui avoit un œil rouge et un œil bleu : Mélusine bâtit le château de Lusignan. Mais enfin Raimondin s'étant mis en tête de voir sa femme un samedi lorsqu'elle étoit demi-serpent, elle s'envola par une fenêtre et elle demeurera fée jusqu'au jour du jugement dernier. Lorsque le manoir de Lusignan change de maître ou qu'il doit mourir quelqu'un de la famille seigneuriale, Mélusine paroît trois jours sur les tours du château, et pousse de grands cris. Telle étoit la Psyché du moyen âge et ce château de Lusignan que Charles Quint admira et dont Brantôme déplore la ruine.

Avec ces contes on écoutoit encore ou le sirvante du trouvère contre un chevalier félon, ou la vie d'un pieux personnage. Ces vies de saints, recueillies par les Bollandistes, n'étoient pas d'une imagination moins brillante que les relations profanes : incantations de sorciers, tours de lutins et de farfadets, courses de loups-garous, esclaves rachetés, attaques de brigands; voyageurs sauvés et qui à cause de leur beauté épousent les filles de leurs hôtes (*saint Maxime*); lumières qui pendant la nuit révèlent au milieu des buissons le tombeau de quelque vierge; châteaux qui paroissent soudainement illuminés (*saint Viventius*, *Maure et Brista*).

Saint Deicole s'étoit égaré; il rencontre un berger et le prie de lui enseigner un gîte: « Je n'en » connois pas, dit le berger, si ce n'est dans un lieu » arrosé de fontaines, au domaine du puissant » vassal, Weissart. » — « Peux-tu m'y conduire? » répondit le saint. » — « Je ne puis laisser mon » troupeau, répliqua le pâtre. » Deicole fiche son bâton en terre, et quand le pâtre revint, après avoir conduit le saint, il trouve son troupeau couché paisiblement autour du bâton miraculeux. Weissart, terrible châtelain, menace de faire mutiler Deicole, mais Berthilde, femme de Weissart a une grande vénération pour le prêtre de Dieu. Déicole entre dans la forteresse; les serfs

empressés le veulent débarrasser de son manteau; il les remercie, et suspend ce manteau à un rayon de soleil qui passoit à travers la lucarne d'une tour (Boll. t. II, p. 202).

Chercher à dérouler avec méthode le tableau des mœurs de ces temps, seroit à la fois tenter l'impossible et mentir à la confusion de ces mœurs. Il faut jeter pêle-mêle toutes ces scènes telles qu'elles se succédoient sans ordre ou s'enchevêtroient dans une communé action, dans un même moment : il n'y avoit d'unité que dans le mouvement général qui entraînoit la société vers un perfectionnement éloigné, par la loi naturelle de l'existence humaine.

D'un côté la chevalerie, de l'autre le soulèvement des masses rustiques; tous les dérèglements de la vie dans le clergé et toute l'ardeur de la foi. Les *Galois* et *Galoises*, sorte de pénitents d'amour, se chauffoient l'été à de grands feux et se couvroient de fourrures; l'hiver ils ne portoient qu'une *cotte simple* et ne mettoient dans leurs cheminées que des verdures. *Plusieurs transissoient de pur froit et mouroient tout roydes de lez leurs amyes et aussi leurs amyes de lez eulx en parlant de leurs amourettes* [1]. Lors de

[1] Latour, hist. du Poitou; Sainte-Palaye, Mém. sur l'anc. chev., cinquième partie, dans les not., p. 387.

la *Vaudoisie d'Arras* les hommes et les femmes retirés dans les bois, après avoir trouvé un certain démon, se livroient à une prostitution générale. Les Turlupins pratiquoient les mêmes désordres.

Des moines libertins se veulent venger d'un évêque réformateur qui venoit de mourir; pendant la nuit ils tirent du cercueil le cadavre du prélat, le dépouillent de son linceul, le fouettent et en sont quittes pour payer chaque année quarante sous d'amende. Les Cordeliers avoient renoncé à *toute espèce de propriétés* : le pain quotidien qu'ils mangeoient, étoit-il une propriété? Oui, disoient les religieux d'une autre robe; donc le Cordelier qui mange, viole la constitution de son ordre, donc il est en état de péché mortel, par la seule raison qu'il vit et qu'il faut manger pour vivre. L'empereur et les Gibelins se déclarèrent pour les Cordeliers, le pape et les Guelfes contre les Cordeliers. De là une guerre de cent ans, et le comte du Mans, qui fut depuis Philippe de Valois, passe les Alpes pour défendre l'Église contre les Visconti et les Cordeliers [1].

On couroit au bout du monde, et l'on osoit

[1] Spicil., t. I, p. 73; Hist. des ouvrages des sav., an 1700, p. 72; Lett. sur le péché imaginaire, p. 22 et suiv.

à peine, dans le nord de la France, hasarder un voyage d'un monastère à un autre, tant la route de quelques lieues paroissoit longue et périlleuse! Des Gyrovagues ou moines errants (pendants des chevaliers errants), cheminant à pied ou chevauchant sur une petite mule, prêchoient contre tous les scandales; ils se faisoient brûler vifs par les papes auxquels ils reprochoient leurs désordres, et noyer par les princes dont ils attaquoient la tyrannie. Des gentilshommes s'embusquoient sur les chemins et dévalisoient les passants, tandis que d'autres gentilshommes devenoient en Espagne, en Grèce, en Dalmatie, seigneurs des immortelles cités dont ils ignoroient l'histoire. Cours d'amour où l'on raisonnoit d'après toutes les règles du scottisme et dont des chanoines étoient membres; troubadours et ménestrels vaguant de châteaux en châteaux, déchirant les hommes dans des satires, louant les dames dans des ballades; bourgeois, divisés en corps de métiers, célébrant des solennités patronales où les saints du paradis étoient mêlés aux divinités de la fable; représentations théâtrales; fêtes des fous ou des cornards; messes sacriléges; soupes grasses mangées sur l'autel; l'*ite missa* répondu par trois braiments d'âne; barons et chevaliers s'engageant dans des repas mystérieux à porter la

guerre dans un pays, faisant vœu sur un paon ou sur un héron d'accomplir des faits d'armes pour leurs mies; juifs massacrés et se massacrant entre eux, conspirant avec les lépreux pour empoisonner les puits et les fontaines; tribunaux de toutes les sortes, condamnant, en vertu de toutes les espèces de lois, à toutes les sortes de supplices, des accusés de toutes les catégories depuis l'hérésiarque écorché et brûlé vif, jusqu'aux adultères attachés nus l'un à l'autre et promenés au milieu du peuple; le juge prévaricateur substituant à l'homicide riche condamné un prisonnier innocent; des hommes de lois commençant cette magistrature qui rappela, au milieu d'un peuple léger et frivole, la gravité du sénat romain : pour dernière confusion, pour dernier contraste, la vieille société civilisée à la manière des anciens, se perpétuant dans les abbayes; les étudiants des universités faisant renaître les disputes philosophiques de la Grèce; le tumulte des écoles d'Athènes et d'Alexandrie, se mêlant au bruit des tournois, des carrousels et des pas d'armes. Placez enfin, au-dessus et en dehors de cette société si agitée, un autre principe de mouvement, un Tombeau objet de toutes les tendresses, de tous les regrets, de toutes les espérances, qui

attiroit sans cesse au delà des mers les rois et les sujets, les vaillants et les coupables; les premiers pour chercher des ennemis, des royaumes, des aventures; les seconds pour accomplir des vœux, expier des crimes, apaiser des remords.

L'Orient, malgré le mauvais succès des croisades, resta long-temps pour les François le pays de la religion et de la gloire; ils tournoient sans cesse les yeux vers ce beau soleil, vers ces palmes de l'Idumée, vers ces plaines de Rama où les infidèles se reposoient à l'ombre des oliviers plantés par Baudouin, vers ces champs d'Ascalon qui gardoient encore les traces de Godefroi de Bouillon et de Tancrède, de Philippe Auguste et de Couci, de saint Louis et de Sergine, vers cette Jérusalem un moment délivrée, puis retombée dans ses fers, et qui se montroit à eux comme à Jérémie, insultée des passants, noyée dans ses pleurs, privée de son peuple, assise dans la solitude.

Tels furent ces siècles d'imagination et de force qui marchoient avec tout cet attirail au milieu des événements historiques les plus variés, au milieu des hérésies, des schismes, des guerres féodales, civiles et étrangères; ces siècles doublement favorables au génie ou par la solitude

des cloîtres quand on la recherchoit, ou par le monde le plus étrange et le plus divers quand on le préféroit à la solitude. Pas un seul point de la France où il ne se passât quelque fait nouveau, car chaque seigneurie laïque ou ecclésiastique étoit un petit état qui gravitoit dans son orbite et avoit ses phases : à dix lieues de distance les coutumes ne se ressembloient plus. Cet ordre de choses, extrêmement nuisible à la civilisation générale, imprimoit à l'esprit particulier un mouvement extraordinaire; aussi toutes les grandes découvertes appartiennent-elles à ces siècles. Jamais l'individu n'a tant vécu : le roi rêvoit l'agrandissement de son empire, le seigneur la conquête du fief de son voisin, le bourgeois l'augmentation de ses priviléges, le marchand de nouvelles routes à son commerce. On ne connoissoit le fond de rien; on n'avoit rien épuisé; on avoit foi à tout; on étoit à l'entrée et comme au bord de toutes les espérances, de même qu'un voyageur sur une montagne attend le lever du jour dont il aperçoit l'aurore. On fouilloit le passé ainsi que l'avenir; on découvroit avec la même joie un vieux manuscrit et un nouveau monde; on marchoit à grands pas vers des destinées ignorées, mais dont on avoit l'instinct, comme on a toute sa vie devant soi

dans la jeunesse. L'enfance de ces siècles fut barbare, leur virilité pleine de passion et d'énergie, et ils ont laissé leur riche héritage aux âges civilisés qu'ils portèrent dans leur sein fécond.

Teutonique. Ulphilas [1].

MARK. CAP. I.
MARC. CAP. I.

AIWAGGELJO THAIRH MARKU ANASTODEITH.
EVANGELIUM PER MARCUM INCIPIT.

1. Anastodeins aiwaggeljons Jesuis Christaus sunaus Goths.
Initium evangelii Jesu Christi filii Dei.

2. Swe gamelith ist in Esaïin praufetau. Sai ik insandja aggilu
Sicut scriptum est in Esaia propheta. Ecce ego mitto angelum
meinana faura thus. Saei gamanweith wig theinana faura thus.
meum præ tibi. Qui parat viam tuam præ tibi.

Teutonique du serment des peuples de Charles et Louis. An 842.

Oba Karl theu eid then er sine no bruodher Ludhuwige gesuor gele istit, Ind Ludhuwig min herro then er imo gesuor forbrih chit : obi hina nes iou veu denne mag, noh ih, noh thero, noh hein thenibes, irrwenden mag vuidhar Karle imo ce folus tine vuirdhit.

Si Charles garde le serment que son frère Louis a juré, et si monseigneur Louis, de son côté, ne le tient, si je ne puis l'en détourner (Louis), et que moi et nul autre ne le puisse, je ne lui donnerai aucune aide contre Charles.

Teutonique de la chanson en l'honneur de Louis, fils de Louis le Bègue. An 881.

Einen kuning weiz ich,	*Regem novi,*
Heisset herr Ludwig,	*Vocatur dominus Ludovicus,*
Der gerne Gott dienet.	*Qui lubens Deo servit,*
Weil er ihms lohnet.	*Quippe qui eum præmiis afficit.*

[1] Voyez dans ce volume, page 137.

Teutonique saxon du commencement du huitième siècle.

ORAISON DOMINICALE.

Urin fader thic arth in heofnas ;
Sic gehalgud thin noma :
To cymeth thin ryc ;
Sie thin willa sue is in heofnas and in eortho :
Urin hlaf offirwistlio sel us to daig ;
And forgese us scylda urna , sue we forgefan scyldgum urum ,
And no inlead usig in custnung ,
Ah gefrig usig from ifle.

Teutonique saxon du dixième siècle.

ORAISON DOMINICALE.

Thu vre Fader the eart on heofinum ,
Cum thin ric ;
Si thin willa on eorthan swa swa on heofinum ,
Syle us to daeg urn daegthaulican hlaf ;
And forgif us ure giltat, swa swa we forgifath tham the with us agyltath.

Suève ou scandinave de la plus ancienne Edda.

OSINN.	ODINUS.
Rap pv men nv Frigg.	*Da mihi consilium Frigga!*
Alls mic fars tipir	*Si quidem cupio*
At vitia *Vafprupnis.*	*Invisere* Vastbrudnem :
Forvitni micls	*Aviditatem magnam*
Qvep ee mer a fornom starfom	*Profiteor esse mihi contendendi de antiquis litteris (mysteriis)*
Vip pann inn alsvinna iotunn.	*Cum omniscio isto gigante.*

Celtique.

ORAISON DOMINICALE.

Eyen taad rhuvu wylyn y neofoedodd,
Santeiddier yr hemvu tan :
De vedy drynas daw :
Guueler dy wollys arryddayar megis agyu y nefi.
Eyn-bara beunydda vul dyro iniheddivu :
Ammaddew ynny eyn deledion ; megis agi maddevu in deledwir ninaw ;
Agna thowys ni in brofedigaeth :
Namyn gvvaredni rahg drug. Amen.

Langue erse.

ORAISON DOMINICALE.

Ar nathairne ata ar neamh.
Goma beannuigte bainmsa.
Gu deig do Rioghachdsa.
Dentar do Tholsi air dtalmhuin mar ata air neamh.
Tabhair dhuinn ar bhfeacha, amhuil mhathmuid dar bhfeicheamhnaibh.
Agas na leig ambuadhread sinn.
Achd saor sinn o olc.
Oir is leatta an Rioghachd an cumhachd agas an gloir gu scorraidh. Amen.

FIN DU TOME TROISIÈME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

ETUDE CINQUIÈME.

Pages.

Seconde partie. — Suite des mœurs des chrétiens. Age philosophique. Hérésies. 1
Troisième partie. — Mœurs des païens. 41

ÉTUDE SIXIÈME.

Première partie. — Mœurs des barbares. 101
Seconde partie. — Suite des mœurs des barbares. 155

ANALYSE RAISONNÉE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Première race. 205
Seconde race. 243
Troisième race. 289
Hugues Capet. 292
Robert. 298
Henri Ier. 299
Philippe Ier. *Ib.*

Pages.
Louis VI. 305
Louis VII. 311
Philippe II. 313
Louis VIII. 319
Louis IX. 320
Philippe III. 322
Philippe IV. 324
Louis X. 341
Philippe V. 350
Charles IV. 357

FÉODALITÉ, CHEVALERIE, ÉDUCATION, MŒURS GÉNÉRALES DES DOUZIÈME, TREIZIÈME ET QUATORZIÈME SIÈCLES.

Féodalité. 363
Chevalerie. 396
Éducation. 409
Mœurs générales des douzième, treizième et quatorzième siècles. 418

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME